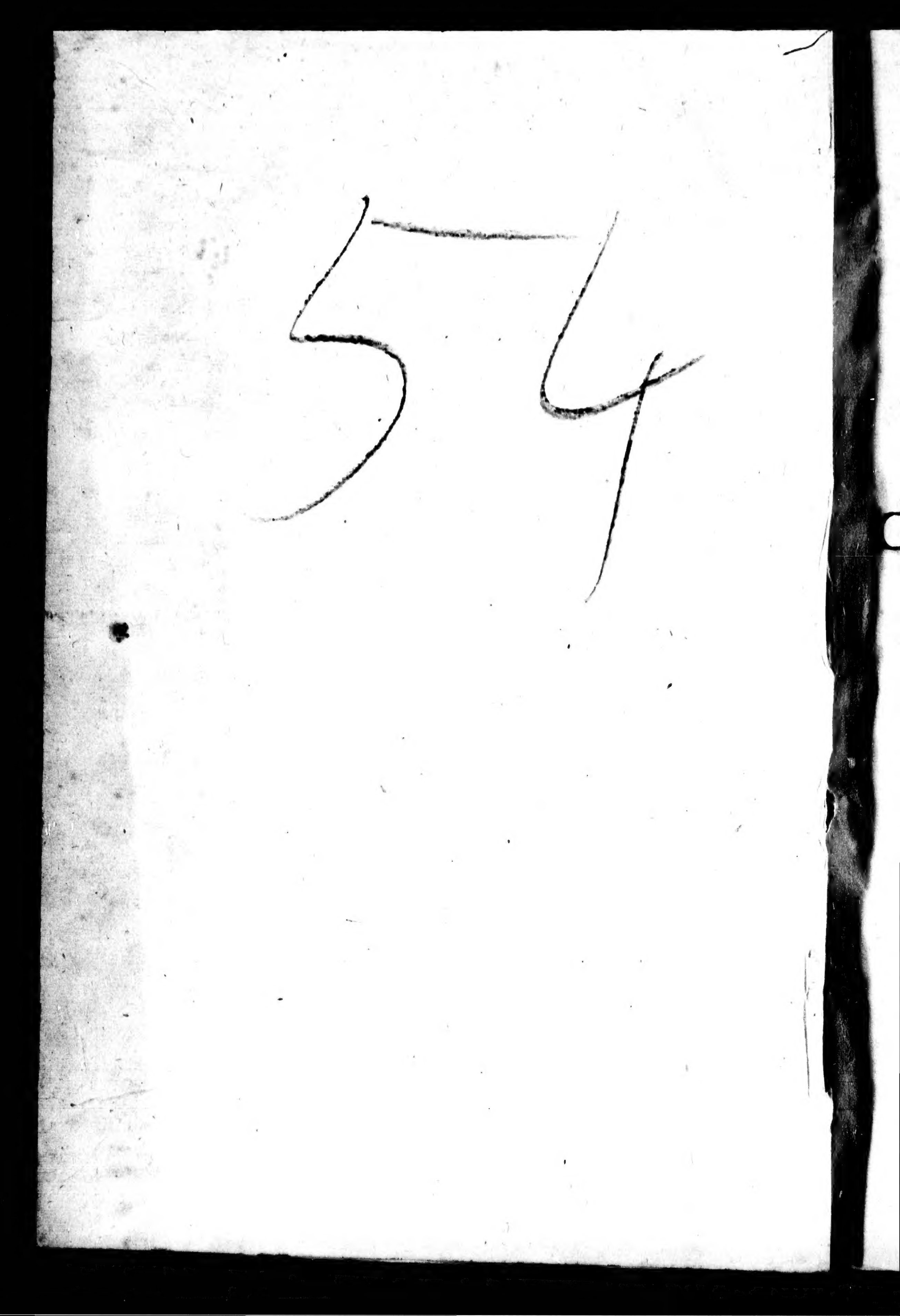
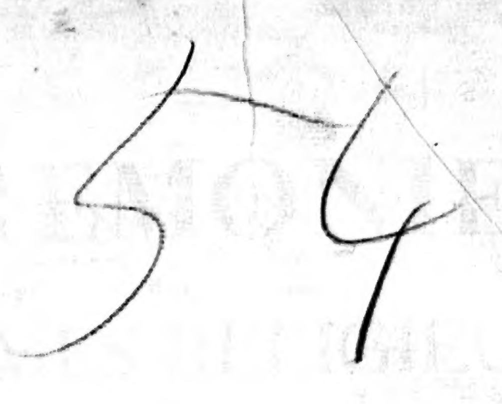

54





CÉRÉMONIES

ET

COUTUMES RELIGIEUSES

DE TOUS

LES PEUPLES DU MONDE.

CÉRÉMONIES

ET

COUTUMES RELIGIEUSES

DE TOUS

LES PEUPLES DU MONDE,

REPRÉSENTÉES par des Figures dessinées & gravées par BERNARD PICARD, & autres habiles Artistes.

OUVRAGE qui comprend l'Histoire philosophique de la Religion des Nations des deux hémisphères; telles que celle des Brames, des Peguans, des Chinois, des Japonois, des Thibetins, & celle des différens Peuples qui habitent l'Asie & les Isles de l'Archipélague Indien; celle des Mexicains, des Péruviens, des Brésiliens, des Groënlandois, des Lapons, des Caffres, de tous les Peuples de la Nigritie, de l'Ethiopie & du Monomotapa; celle des Juifs, tant anciens que modernes, celle des Musulmans & des différentes Sectes qui la composent; enfin celle des Chrétiens & de cette multitude de branches dans lesquelles elle est subdivisée.

NOUVELLE ÉDITION,

ENRICHIE de toutes les Figures comprises dans l'ancienne Édition en sept Volumes, & dans les quatre publiés par forme de Supplément.

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

TOME DEUXIEME.

A AMSTERDAM,

Et se trouve à PARIS,

Chez LAPORTE, Libraire, rue des Noyers, près l'Église de Saint-Yves.

M. DCC. LXXXIII.

La Création du Monde selon le Système des Péruviens



CÉRÉMONIES
ET
COUTUMES RELIGIEUSES
DE TOUS LES PEUPLES DU MONDE.



SUITE DE LA RELIGION NATURELLE.

AMÉRIQUE.

ARTICLE XIX.

Religion des Peuples du Pérou.

Si l'on en croit Garcilasso de la Vega, les péruviens, livrés entiérement à l'idolatrie, adoroient une multitude inconcevable de dieux & de génies. Chaque province, dit-il, chaque nation, chaque ville, chaque famille, chaque rue, chaque maison avoit ses dieux particuliers. Ils adoroient des herbes, des plantes, des fleurs, des arbres, des montagnes, des cavernes, & une foule d'autres objets beaucoup plus

méprisables encore. Tel est le portrait que fait l'un des descendans des incas, de ce peuple autrefois si célebre & si florissant.

Cet abominable tissu d'idolatrie, ajoute Garcilasso, avoit enveloppé toute la province du Pérou, lorsque Manco-Capac, législateur de ce grand empire, enseigna à ces peuples un culte beaucoup plus raisonnable. Ce prince leur apprit à révérer le soleil, symbole du dieu suprême auquel il donna le nom de *Pacha-Camac.* Pour donner plus de poids à ses institutions, Manco-Capac publia que sa femme & lui étoient enfans du soleil, & qu'ils avoient reçu de cet astre la commission importante de civiliser les péruviens. Ils partirent l'un & l'autre, dit la légende, de Titicaca, conduits par une verge d'or dont le soleil leur avoit fait présent, & qui devoit s'enfoncer d'elle-même dans la terre, lorsqu'ils seroient arrivés dans l'endroit où ils devoient fixer le siege de leur établissement. Cette divine conductrice ayant disparu dans la vallée de Cusco, les deux voyageurs comprirent que l'intention du soleil étoit qu'ils y fixassent le siege de leur empire. Alors les deux époux prêcherent de concert la religion de leurs peres : bientôt une foule de prosélytes vinrent se ranger sous leurs étendards; & en peu de tems Manco eut la consolation de voir anéantir l'ancienne superstition, sur les débris de laquelle s'éleva majestueusement le culte du soleil.

La religion ne fut pas le seul objet des sollicitudes de Manco-Capac. Cet incas, ayant pour but la félicité des peuples dont il venoit de se charger, publia d'excellentes loix qui furent la base de son gouvernement & de celui de ses successeurs. Les bienfaits dont ce prince combla ces peuples pendant sa vie, lui mériterent les honneurs de l'apothéose après sa mort. Ses sujets, qui regretoient amérement la perte d'un si grand homme, se consolerent de sa mort par les honneurs excessifs qu'ils rendirent à sa mémoire. Ils lui dresserent des autels; ils brûlerent de l'encens sur son tombeau; ils instituerent un culte en son honneur, & qui réfléchit sur tous les incas ses successeurs; enfin ce héros devint le médiateur entre la divinité & les péruviens, lorsque les besoins de ceux-ci exigeoient qu'ils recourussent à l'être suprême.

Si Manco-Capac fut tel que l'incas Garcilasso nous le représente, tout nous porte à croire que ce prince ne montra le soleil aux péruviens que comme le symbole de la divinité : l'idée qu'il leur avoit donnée de l'essence du grand être se dénatura vraisemblablement par la succession des tems ; & les péruviens attribuerent au soleil ce qui ne convenoit qu'à l'être suprême. Ils éleverent à cet astre, dit Garcilasso,

des temples qu'ils remplirent de richesses immenses. Ils firent plus : ils associerent la lune au culte qu'ils rendirent à ce corps lumineux : ils l'appelloient sa sœur & sa femme : ils la considéroient comme la source de toutes les productions de la terre, & ils instituerent des fêtes en son honneur.

A ces idées grotesques de polythéisme & d'idolatrie que leur attribue notre incas, les péruviens ajoutoient celle d'un être unique, créateur, éternel & tout-puissant. C'étoit de cet être qu'étoient censés découler tous les biens qui se montroient sur la terre. Le mal au contraire avoit pour auteur un génie mal-faisant auquel ils donnoient le nom de *Cupail*. Ils avoient de ce dernier la même opinion que les chrétiens ont de Lucifer : ils montroient d'autant plus d'horreur pour lui, qu'ils craignoient plus sa puissance & son courroux. Jamais ils ne prononçoient son nom qu'ils ne crachassent à terre pour désigner l'émotion que l'idée d'un tel monstre leur faisoit éprouver.

Ce qu'il y avoit de plus louable dans les opinions religieuses des péruviens, c'est cet esprit de tolérance dont ils faisoient usage à l'égard de tous les peuples qui les environnoient. Jamais on ne vit les incas arborer l'étendard du fanatisme pour asservir à leur religion ceux qui ne l'avoient pas encore embrassée. Aussi paisibles, à ce sujet, que le furent les romains dans les beaux jours de la république, ils avoient consacré dans leur temple de Cusco une chapelle qui comprenoit toutes les divinités des nations subjuguées. Là, chacun avoit la liberté de brûler son encens au pied de telle idole qu'il jugeoit à propos de choisir; & la seule condition que la loi exigeât en pareil cas, c'étoit de rendre d'abord hommage à la religion du pays.

Les péruviens admettoient la création du monde, comme le faisoient les juifs, les brachmanes & la plupart des autres peuples de l'Asie. Ils pensoient que Dieu avoit d'abord créé le firmament, le soleil, la lune & les étoiles ; qu'ensuite il s'étoit occupé à former la terre, & que cet être souverain avoit couronné son ouvrage, en tirant le genre humain du néant. Quelques auteurs ont prétendu que ces peuples pensoient que la divinité avoit fait fermenter le limon de l'un de leurs lacs, d'où étoient successivement sortis l'homme & la femme ; mais ce systême, que l'on prêta aussi autrefois aux égyptiens, ne paroît pas avoir entré pour rien dans la cosmogonie des péruviens (*vignette du titre*).

Ces peuples, dont le culte paroît avoir eu une consistance solide

Figures. à l'arrivée des espagnols, célébroient une multitude de fêtes prescrites par la liturgie. La plus importante de ces fêtes, celle qui mettoit tous les peuples de ce grand empire en mouvement, étoit consacrée au soleil, sous l'image duquel cette nation innocente adoroit l'être suprême. L'ouverture de cette grande solemnité, qui s'appelloit *Raymi*, se faisoit par
82. de nombreux sacrifices (*fig.* 82). Le rituel exigeoit que le feu dont ils se servoient dans ces sacrifices fût tiré des entrailles mêmes du soleil. Le grand-prêtre prenoit à cet effet, dit Garcilasso, un grand bracelet, appellé *chipana*, semblable à ceux que les incas portoient ordinairement au poignet de la main gauche. Ce ministre avoit un vase concave, de la grosseur de la moitié d'une orange, extrêmement luisant & poli : il l'opposoit directement au soleil; & dans le point où les rayons qui sortoient du vase, se ramassoient, il plaçoit de la mèche où le feu prenoit aussi-tôt. Le feu nouveau servoit à consumer les victimes & à rôtir les viandes qui se mangeoient ce jour-là : ils prenoient ensuite de ce même feu, qu'ils portoient au temple du soleil, & aux monasteres des vestales, où l'on avoit soin de le conserver toute l'année. Si, la veille de la fête, les nuages cachoient le soleil, & qu'il fût par conséquent impossible de susciter le feu nouveau par le moyen du vase de cristal, on prenoit deux petits bâtons de bois, d'où, à force de les frotter ensemble, on faisoit sortir quantité d'étincelles qui prenoient à la mèche. Lorsqu'ils étoient forcés d'avoir recours à ces moyens, ils considéroient cet événement comme un fort mauvais présage : la superstition leur faisoit croire que le soleil étoit irrité contre eux, puisqu'il refusoit de leur communiquer son propre feu.

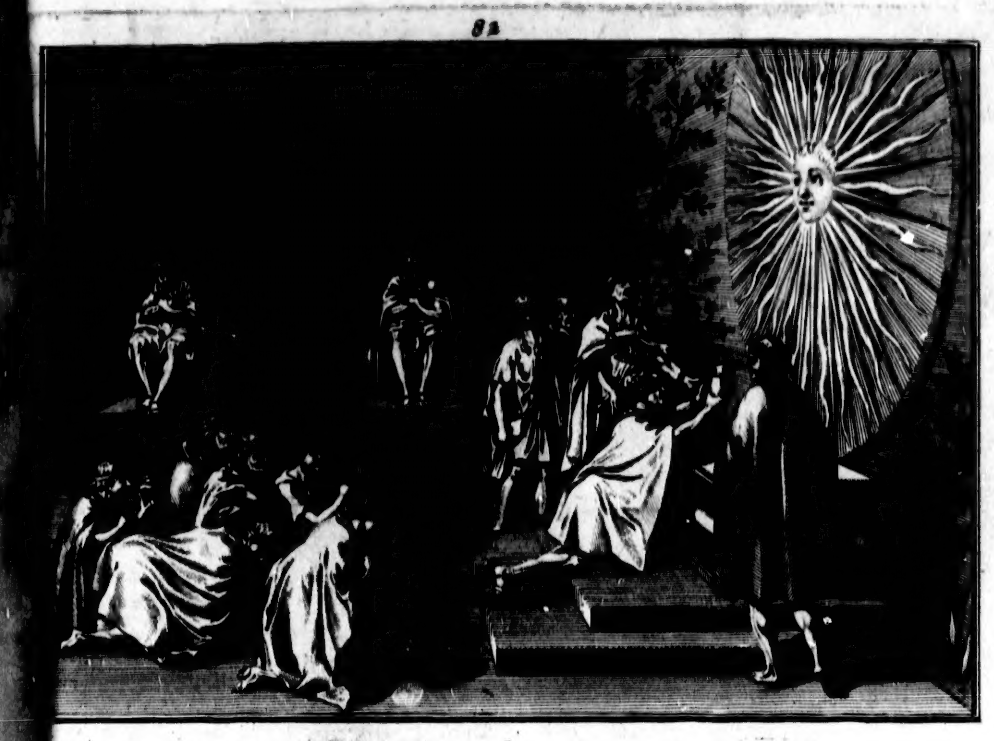
C'étoit à l'incas, comme fils du soleil, qu'il appartenoit de faire l'ouverture de cette fête; & la loi ne lui permettoit pas de se dispenser de cette cérémonie, à moins que la guerre ou d'autres motifs importans ne le retinssent alors éloigné de Cusco. Les caciques, & tous les principaux capitaines de l'empire étoient également obligés d'y assister : ils paroissoient à cette fête magnifiquement équipés, mais d'une maniere bisarre. Les uns avoient leurs robes semées de lames d'or & d'argent, & des guirlandes de même sur leurs bonnets, les autres étoient vêtus de la peau d'un lion. Quelques-uns se paroient des ailes d'un oiseau appellé *cuntur*, pour montrer, dit la Vega, qu'ils tiroient leur origine de ces volatiles. Cet accoutrement, ridicule à nos yeux, paroissoit imposant & majestueux à ceux des péruviens.

Les incas de leur côté se déguisoient de toutes les manieres : ils se

ſpeſoriei
ettoit tous
e au ſoleil ;
ême. L'ou-
faiſoit pas
feu dont ils
s du ſoleil
d bracelet ;
ordinaire-
vaſe con-
ent luiſant
oint où les
la mêche où
er les victi-
ils prenoient
leil, & aux
r toute l'an-
eil, & qu'il
par le moyen
d'où, à force
elles qui pre-
ces moyens,
préſage : la
re eux, puiſ-

de faire l'ou-
diſpenſer de
ifs importans
tous les prin-
y aſſiſter : ils
'une maniere
& d'argent,
étoient vêtus
s d'un oiſeau
t leur origine
paroiſſoit im-

nieres : ils ſe

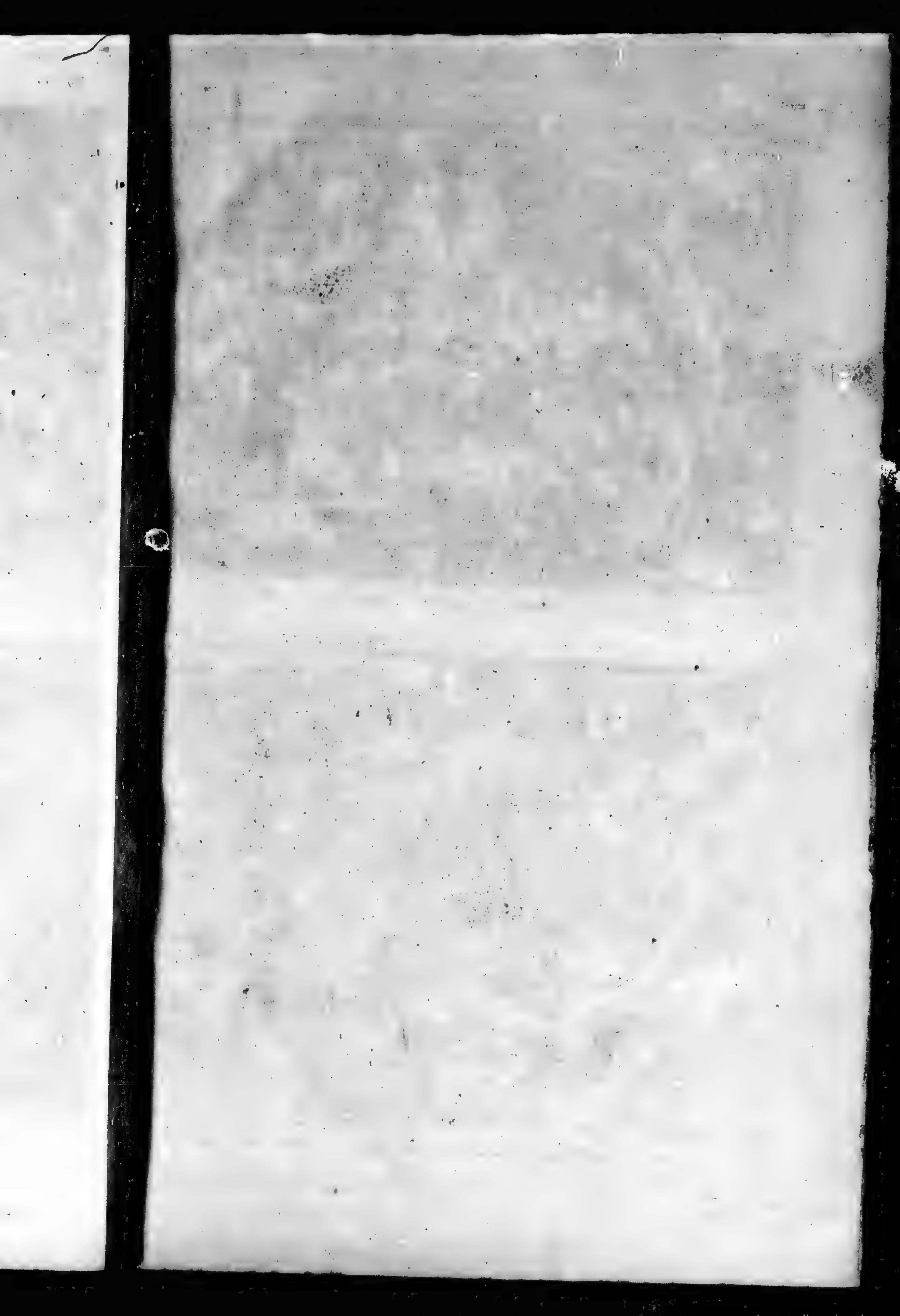


L'YNCAS consacre son VAZE au SOLEIL



B. Picart. del.

L'YNCAS vient recevoir les OFRANDES que ses SUJETS font au SOLEIL



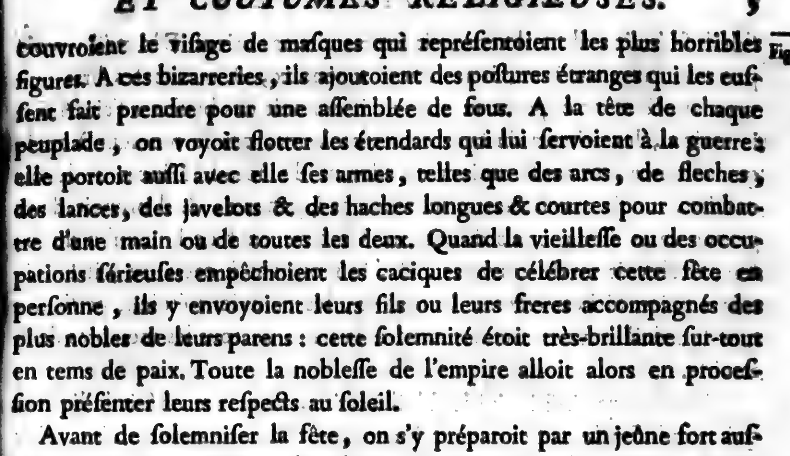


Manière d'alumer le FEU SACRÉ chez les PERUVIENS, la veille de la grande FÊTE du SOLEIL nommée le grand RAM



B. Picart. del.

Le premier jour de la grande FÊTE du SOLEIL, L'YNCAS lui presente un vase plain de liqueur, et l'invite a bo



couvroient le visage de masques qui représentoient les plus horribles figures. A ces bizarreries, ils ajoutoient des postures étranges qui les eussent fait prendre pour une assemblée de fous. A la tête de chaque peuplade, on voyoit flotter les étendards qui lui servoient à la guerre: elle portoit aussi avec elle ses armes, telles que des arcs, de fleches, des lances, des javelots & des haches longues & courtes pour combattre d'une main ou de toutes les deux. Quand la vieillesse ou des occupations sérieuses empêchoient les caciques de célébrer cette fête en personne, ils y envoyoient leurs fils ou leurs freres accompagnés des plus nobles de leurs parens: cette solemnité étoit très-brillante sur-tout en tems de paix. Toute la noblesse de l'empire alloit alors en procession présenter leurs respects au soleil. Figures

Avant de solemniser la fête, on s'y préparoit par un jeûne fort austere; car, dans chacun des deux hémispheres, les jeûnes & les mortifications furent toujours les préliminaires des grandes fêtes. Ils ne mangeoient, pendant trois jours, qu'un peu de mahis blanc, cru, avec quelques herbes, & ne buvoient que de l'eau. La loi leur défendoit de s'approcher de leurs femmes pendant tout ce tems-là; & les feux étoient éteints dans toute la ville.

Ce grand jeûne se terminoit la veille de la solemnité: alors les prêtres incas, chargés de faire les sacrifices, passoient la nuit à préparer les moutons & les agneaux qu'il falloit immoler, & les vivres que l'on devoit présenter au soleil. La quantité de ces offrandes étoit d'autant plus grande, que l'assemblée devoit être plus nombreuse; car tous ceux qui assistoient à cette fête avoient droit de participer aux présens faits au soleil. Cette même nuit, les femmes du soleil employoient le tems à pétrir une pâte dont elles faisoient des petits pains ronds de la grosseur d'une pomme. La loi ne permettoit pas que d'autres femmes que les vestales se chargeassent de cette fonction importante; & les péruviens ne croyoient pas que le pain, dont le soleil les régaloit en cette occasion, pût être pétri par d'autres mains que celles de ces filles. Il n'étoit permis de manger de ce pain sacré que le jour de la solemnité: on seroit tenté de croire qu'en traçant ce précepte religieux, Garcilasso ait voulu faire allusion au pain des azymes, à l'égard duquel les juifs observoient les mêmes précautions.

Le jour le plus solemnel de la fête, l'incas paroissoit en public à la tête de ses parens (*fig.* 83). Ce prince se rendoit, accompagné des grands officiers de sa couronne, & y attendoit, les pieds nuds, que le 83.



IL nommée le grand RAM

queur, et l'invite à bo

Tom VII N°3

Figures. soleil se levât : alors il regardoit fixement vers l'orient. Dès qu'il voyoit paroître l'astre du jour, il se jettoit à genoux, & tenant les bras ouverts directement opposés au visage, il donnoit des baisers à l'air. A son imitation, les princes du sang & les caciques, qui se tenoient à quelque distance, se prosternoient en adorant le soleil. L'incas se levoit ensuite, tandis que les autres se tenoient à genoux, & il prenoit deux grands vases d'or remplis de boisson. Comme chef de la maison du soleil, il élevoit un de ces vases, &, le montrant à cet astre, il l'invitoit à boire. Si l'on en croit Garcilasso, les péruviens étoient persuadés que le soleil buvoit effectivement à la santé de tous les membres de sa famille.

L'incas ayant ainsi invité le soleil à boire, ce prince versoit la liqueur qui remplissoit le vase consacré à cet astre dans une cuvette d'or, d'où elle se répandoit par un tuyau de communication dans le temple du soleil. Il en conservoit seulement une petite portion qu'il versoit dans un autre vase. Le prince en buvoit un peu, & partageoit le reste entre les incas. Quant aux caciques, ils ne buvoient que de la boisson qui avoit été apprêtée par les femmes du soleil.

Après avoir terminé cette cérémonie, la nation se rendoit processionnellement au temple du soleil. Tous, à l'exception du roi, se déchaussoient à deux cents pas de la porte de ce sanctuaire : alors l'incas & tous les princes de son sang y entroient & se prosternoient dévotement devant l'image de cet astre. Les incas étoient les seuls qui eussent le droit d'entrer dans ce temple; & les caciques étoient obligés de demeurer dans une grande place située devant le portique de ce saint édifice.

Le monarque offroit alors le vase d'or dans lequel il avoit bu le vin sacré. Tous les incas, imitant son exemple, offroient aussi les leurs : alors les sacrificateurs sortoient du temple pour aller recevoir les offrandes des caciques & des autres membres de la noblesse. Indépendamment de leurs vases, dont ils faisoient présens au soleil, ils lui offroient aussi des pieces d'or & d'argent, qui représentoient ceux des animaux qui croissoient dans leur province.

Chacun ayant ainsi fait son offrande, les prêtres incas se présentoient avec une multitude d'agneaux & de brebis tachetées de différentes couleurs. Parmi ce bétail, consacré au soleil, ils prenoient un agneau noir, dont la couleur, selon les péruviens, désignoit quelque chose de
84. divin. Cet animal étoit aussi-tôt immolé (*fig.* 84); & c'étoit toujours par ce sacrifice qu'ils préludoient dans cette grande solemnité. L'usage

TÉ

Dès qu'il voyoit
nt les bras ou-
rs à l'air. A son
enoient à quel-
incas se levoit
il prenoit deux
maison du so-
astre, il l'invi-
oient persuadés
membres de sa

ersoit la liqueur
ette d'or, d'où
temple du so-
versoit dans un
e reste entre les
oisson qui avoit

doit procession-
oi, se déchaus-
alors l'incas &
ent dévotement
qui eussent le
igés de demeu-
ce saint édifice:
avoit bu le vin
les leurs: alors
s offrandes des
nnement de leurs
aussi des pieces
qui croissoient

se présentoient
ifférentes cou-
rit un agneau
lque chose de
étoit toujours
nnité. L'usage



SACRIFICE d'un AGNEAU noir, le jour de la grande FÊTE du SOLEÏL.



FESTIN à L'HONNEUR du SOLEÏL, le jour du grand RAMY.

exigeoit qu'on immolât cet agneau, en lui tournant la tête du côté de l'orient. On ne lui lioit pas les pieds; mais trois ou quatre hommes le tenoient fortement pour l'empêcher de remuer. Ils lui ouvroient, étant tout en vie, le côté gauche où ils mettoient la main, & en tiroient le cœur, les poulmons, & tout le reste de la fressure, qui devoit sortir entiere sans qu'il y eût rien de rompu.

Ce sacrifice étoit suivi d'une foule d'autres, qui se succédoient rapidement les uns aux autres pendant toute la durée de la fête. Cette solemnité étoit couronnée par un festin, où l'on servoit la chair des victimes immolées. On distribuoit ces mets à tous ceux qui s'y trouvoient, selon leur naissance & leur dignité. Les péruviens ne buvoient jamais en mangeant: l'usage ne leur permettoit de boire qu'après leur repas.

Indépendamment de cette fête, les péruviens en célébroient une autre que Garcilasso appelle *cetu*, & qui n'étoit guere moins solemnelle que le raymi. On peut considérer le cetu comme une lustration générale. Le but de cette lustration étoit de purifier l'ame des infirmités qu'elle contracte dans le corps humain, & de garantir celui-ci des maladies auxquelles il est exposé. Les péruviens s'y préparoient par un jeûne de vingt-quatre heures & par diverses mortifications. Tout commerce avec les femmes leur étoit alors interdit. La nuit d'après ce jeûne, les péruviens pétrissoient dévotement des pelotes de farine, les mettoient dans des marmites de terre, & les faisoient cuire à demi, jusqu'à ce que le tout fût réduit en masse. Cette pâte, appellée *cancu*, étoit faite de deux manieres : dans l'une on mêloit le sang, dit-on, que l'on tiroit d'entre les deux sourcils & des narines de quelques jeunes enfans; tous se lavoient le corps avant le jour & se frottoient ensuite de cette pâte, la tête, le visage, l'estomac, les épaules, les bras & les cuisses. Après cette purification, le plus qualifié de chaque famille prenoit de cette même pâte, en frottoit la porte de la maison, & la l'y laissoit attachée, en témoignage de la cérémonie qui venoit de se faire chez lui. Le grand-prêtre faisoit la même chose dans le temple du soleil, tandis que les autres membres du clergé alloient purifier les différens autres sanctuaires répandus dans la ville. Aussi-tôt que le soleil commençoit à paroître, on se prosternoit devant cet astre. Alors un incas se présentoit dans la place de Cusco, richement vêtu, tenant à la main une lance garnie de plumes de diverses couleurs, & enrichie de quantité d'anneaux d'or. Ce prince en alloit joindre quatre autres, armés comme lui de lances, qu'il touchoit de la sienne. Il leur déclaroit que

le soleil les avoit choisis pour chasser du sein du Pérou les infirmités qui pourroient fondre sur ses habitans. Ces quatre ministres du soleil partoient pour exécuter leurs ordres. Tandis qu'ils faisoient la revue de leurs quartiers, chacun sortoit de sa maison, secouoit ses habillemens, se frottoit la tête, le visage, les bras & les cuisses. Ces ministres se chargeoient par cette cérémonie des maux qui auroient pu survenir aux péruviens, & ils les réléguoient au-delà des limites de leur empire.

La nuit suivante, ces mêmes incas couroient de côté & d'autre avec des flambeaux de paille, & sortoient précipitamment de la ville. Cette lustration nocturne avoit pour objet de purifier la ville des maux auxquels on est exposé la nuit : comme la cérémonie précédente avoit servi à chasser les maux qui peuvent survenir pendant le jour, on jettoit dans la riviere, où le peuple s'étoit lavé la veille, ces flambeaux à demi consumés; & si l'on en trouvoit des restes au bord de l'eau, on s'en éloignoit comme d'une chose pestiférée. Ces fêtes étoient couronnées par des réjouissances mêlées d'actions de graces & de sacrifices au soleil.

Si l'on en croit ceux qui ont écrit l'histoire de la conquête du Pérou, ces peuples avoient élevé des temples magnifiques à la divinité. On remarque sur-tout celui qu'ils avoient fait construire à Cusco, & dont on a déjà parlé; là étoient rassemblés, comme on l'a dit, tous les objets qui servoient au culte des peuples subjugués par les péruviens : chacun pouvoit adresser ses hommages à ces divinités étrangeres, & les prier à sa maniere; mais la loi vouloit que l'on présentât d'abord ses devoirs au soleil, & que l'on se soumît au culte national prescrit par le gouvernement. Garcilasso de la Vega décrit ainsi ce somptueux édifice : nous rapporterons ses paroles, sans nous charger de garantir la vérité de sa relation.

» Le grand autel de cet édifice superbe, dit notre incas, étoit du » côté de l'orient, & le toit de bois fort épais, couvert de chaume » par-dessus, parce qu'on ne connoissoit pas chez eux l'usage de la » tuile ni de la brique. Les quatre murailles du temple, à les prendre » du haut en bas, étoient toutes lambrissées de plaques d'or. Sur le » grand autel, on voyoit la figure du soleil, faite de même sur une » plaque d'or, doublement plus massif que les autres. Cette figure » toute d'une piece avoit le visage rond, environné de rayons & de » flammes, de la même maniere que les peintres ont accoutumé de le » représenter. Elle étoit si grande, qu'elle s'étendoit presque d'une » muraille à l'autre : on ne voyoit d'ailleurs que cette seule idole,

soit

» ſoit dans ce temple, ſoit dans tous les autres, parce que le ſoleil » étoit le ſeul objet viſible de la vénération des Indiens.

» Aux deux côtés de l'image du ſoleil étoient les corps de leurs rois » décédés. Tous étoient rangés ſelon l'ordre de leur ancienneté; & on » les avoit embaumés avec tant d'art, qu'ils paroiſſoient être encore » vivans. Ces cadavres étoient aſſis ſur des trônes d'or, élevés ſur des pla- » ques de même métal; & ils avoient le viſage tourné vers le bas du tem- » ple. Huyahina-Capak, le plus cher des enfans du ſoleil, avoit ſeul » l'avantage d'être directement oppoſé à la figure de cet aſtre, à cauſe » des qualités éminentes, qui, dès ſa plus tendre enfance, avoient » éclaté dans ſa perſonne, & qui lui avoient mérité les honneurs de » l'apothéoſe. A l'arrivée des Eſpagnols, ajoute Garcilaſſo, les indiens » cacherent ces corps, avec le reſte du tréſor, ſans qu'on ait jamais » pu ſavoir ce qu'il étoit devenu.

» Le temple du ſoleil, continue notre incas, avoit pluſieurs portes, » toutes couvertes de lames d'or. La principale étoit tournée du côté » du nord; autour des murailles de ce temple, il y avoit une plaque » d'or, en forme de couronne ou de guirlande, qui avoit plus d'une » aune de large. A côté du temple, on voyoit un cloître à quatre » faces; & dans ſa plus haute enceinte une guirlande de fin or, d'une » aune de large, comme celle dont on vient de parler. Tout autour » de ce cloître il y avoit cinq grands pavillons conſtruits en forme » de pyramides. Le premier étoit deſtiné à ſervir de logement à » la lune, femme du ſoleil; & celui-ci étoit plus proche de la » grande chapelle du temple. Ses portes & ſon enclos étoient cou- » verts de plaques d'argent; & cette couleur blanche déſignoit la » chaſteté de la lune qui avoit-là ſon ſanctuaire. La figure de cette » planette y étoit dépeinte comme celle du ſoleil; à cette différence » près, qu'elle étoit ſur une plaque d'argent, & qu'elle avoit le viſage » d'une femme.

» Aux deux côtés de la lune étoient rangées, par ordre d'ancien- » neté, toutes les reines décédées depuis la fondation de l'empire. » Mama-Velo, mere de Huyana-Capak, avoit ſeule la face tournée » du côté de la lune, comme mere du plus reſpectable & du plus » religieux des princes.

» Le ſanctuaire le plus proche de celui de la lune, étoit celui de Ve- » nus, des Pleyades & de toutes les autres étoiles. On reſpectoit beaucoup » Venus, à cauſe que cette planette accompagne continuellement la

» lune. On respectoit fort aussi les Pleyades à cause de la disposition » merveilleuse de ces étoiles, que les indiens considéroient comme » toutes égales en grandeur. Toutes les autres étoiles, comme membres » du cortége de la lune, étoient aussi très-considérées ; & c'est pour » cela qu'on leur avoit donné un sanctuaire auprès de la planette au » service duquel elle paroissoit destinée. Ce sanctuaire & son grand » portail étoient couverts de plaques d'argent comme ceux de la lune; » son toit, parsemé d'étoiles de différentes grandeurs, représentoit un » firmament.

» Le troisieme sanctuaire étoit consacré à la foudre, au tonnere & » aux éclairs. Les indiens ne regardoient pas ces trois objets comme » des divinités; mais comme autant de satellites formés pour accom- » pagner le soleil. Ce sanctuaire étoit tout lambrissé d'or ; ni la fou- » dre, ni le tonnere, ni l'éclair n'étoient représentés en bosse ni en » peinture, parce que les indiens ne pouvoient faire l'image de ces » choses qui se dérobent à nos regards. Le nom qu'ils donnoient à ces » trois génies, étoit Yllapas ; & quelques historiens espagnols, dit » Garcilasso, ont prétendu y trouver la trinité des chrétiens.

» Près de ce dernier sanctuaire, étoit un quatrieme, consacré à » l'arc-en-ciel, que les indiens savoient être formé par les réflexions » du soleil. Ce sanctuaire étoit tout enrichi d'or; & sur les plaques » de ce métal, on voyoit peint au naturel la figure de l'arc-en-ciel. » Les péruviens d'ailleurs avoient la plus grande vénération pour ce » phénomene. Lorsqu'ils le voyoient paroître en l'air, ils fermoient aussi- » tôt la bouche, parce qu'ils croyoient, ajoute notre auteur, que s'ils » avoient l'imprudence de l'ouvrir, l'influence de l'arc-en-ciel leur » feroit pourrir les dents.

» Le dernier appartement que l'on voyoit dans ce temple fameux, » étoit celui du grand sacrificateur & des autres prêtres préposés au » service divin, & qui tous devoient être du sang royal des incas : il » étoit enrichi d'or comme les autres depuis le haut jusqu'en bas. La » loi d'ailleurs ne permettoit pas qu'on y mangeât ou qu'on y dor- » mît ; c'est-là seulement qu'on donnoit audience, & qu'on délibéroit » sur les sacrifices qu'il falloit faire & sur tout ce qui pouvoit concer- » ner le service du temple ».

Les prêtres du Pérou étoient distribués en deux classes ; ceux de la premiere, & qui étoient spécialement attachés au culte du soleil, étoient tous nés du sang royal. Les prêtres du second ordre avoient

été élevés à cette dignité, moins par leur naissance que par leur mérite. Les uns & les autres avoient à leur tête un souverain Pontife, qui exerçoit sur eux une autorité presque illimitée: c'étoit communément l'un des oncles ou des freres du Roi. Le clergé des Péruviens étoit fort nombreux, & l'on voyoit souvent trente à quarante prêtres attachés à l'un des temples distribués dans les provinces. Chacun d'eux servoit par semaines; & pendant tout le tems de leur service, la loi leur défendoit alors de s'approcher de leur femme, & de sortir du temple. Les revenus qui nourrissoient ces ministres étoient immenses; & Garcilasso nous apprend qu'ils alloient ordinairement à un tiers des terres d'une province.

Ces peuples ne connoissoient pas ce que nous appellons des moines; cette sorte d'institution, qui paroît avoir regné dans l'inde dès l'origine du monde, n'a jamais pénétré en Amérique, que depuis la conquête de cet hémisphere par les chrétiens. Cependant ils entretenoient des especes de vestales, qui faisoient vœu de chasteté perpétuelle Ces filles étoient admises dans le monastere dès l'âge de huit ans. Il y avoit une foule de maisons de cette espece dans toutes les provinces du Pérou: celle de Cusco étoit la plus célebre & la plus importante. Les filles qu'on y renfermoit, destinées à devenir les prêtresses du soleil, étoient toutes choisies parmi les princesses issues du sang royal, nées sans aucun mélange de sang étranger. C'étoit aux plus anciennes de ces religieuses qu'appartenoit le gouvernement de la maison; elles apprenoient aux jeunes toutes sortes d'ouvrages; elles les instruisoient dans le service divin, & veilloient sur l'observation de la discipline. La clôture de ces maisons étoit si rigoureuse, qu'elles ne pouvoient voir ni hommes ni femmes, sans se rendre coupables d'une espece de sacrilége que la loi punissoit rigoureusement.

Quelque nombreuses que fussent ces communautés, on observe qu'il étoit fort rare qu'on y vît commettre quelque désordre, & la défense qu'on vient de rapporter, ne contribuoit pas peu à y entretenir la sévérité des regles. D'ailleurs, la rigueur effrayante avec laquelle on punissoit les crimes commis contre la chasteté, retenoit les plus foibles dans les bornes de leur devoir. La loi vouloit qu'une vestale, qui seroit convaincue d'avoir eu quelque commerce avec un homme, fût enterrée vive, & que l'on pendît le complice de ses amours. Il y a plus, la femme, les enfans, les domestiques, les parens du coupable, tous les habitans même de la ville où il demeuroit devoient partager son supplice. En effet,

dit l'auteur de la conquête du Pérou, on détruisoit la ville & l'on y semoit de la pierre. De maniere que toute son enceinte demeuroit déserte, maudite, excommuniée, pour la punir d'avoir donné naissance à un si détestable enfant. Garcilasso ajoute, que cette loi ne fut jamais exécutée, parce qu'on ne vit jamais personne coupable d'un tel crime dans le pays, quelle que fût la précaution qu'on prît à ce sujet. On seroit néanmoins porté à croire, ou que cette loi n'exista jamais, ou que le gouvernement n'eut pas la force de la mettre à exécution.

On a dit que les filles du sang royal étoient seules admises parmi les vestales du monastere de Cusco. Il en étoit autrement des autres maisons établies dans les provinces; on recevoit dans celles-ci toutes les filles qui se présentoient, soit qu'elles fussent de sang royal & légitime, soit qu'elles fussent bâtardes ou nées d'un sang étranger. La beauté étoit communément la principale qualité qu'on exigeoit d'elles, parce que c'étoit parmi ces vestales du second ordre, que l'on prenoit les maîtresses de l'Empereur. Ainsi, ces monasteres n'étoient autre chose que des serrails, qui renfermoient de tristes victimes de la convoitise du fils du soleil.

Indépendamment de toutes ces vestales, il y avoit plusieurs femmes qui faisoient des vœux particuliers de chasteté, sans prendre néanmoins le parti du cloître. Rarement elles sortoient du domicile qu'elles avoient choisi pour leur retraite. Lorsqu'elles avoient définitivement pris ce parti, la loi vouloit qu'elles observassent rigoureusement les loix de la chasteté. Celles qui étoient convaincues d'avoir manqué à ces promesses, étoient brûlées vives, ou jettées dans la fosse aux lions.

Si l'on en croit quelques écrivains, les habitans du Pérou, par un usage assez conforme à celui qui s'observe parmi les catholiques, avoient établi la confession & la pénitence. Les prêtres remplissoient la fonction importante de confesseurs dans toute l'étendue de l'empire; & ces confesseurs, ajoutent les auteurs espagnols, proportionnoient le châtiment au péché. Souvent des femmes remplissoient cette partie du ministere. Quelquefois on employoit le sort pour découvrir les péchés de ceux qui ne vouloient pas venir à récépissence; & quiconque étoit convaincu de n'avoir pas révélé ses péchés, étoit puni par différens coups de pierre, dont on accabloit le corps du coupable. Il étoit des occasions où la loi assujettissoit les péruviens à une confession générale; & ce grand jubilé avoit lieu, sur-tout lorsque l'incas étoit malade. Les pénitences qu'on infligeoit aux pécheurs, consistoient en

ville & l'on y
demeuroit dé-
nné naiſſance à
i ne fut jamais
d'un tel crime
à ce ſujet. On
iſta jamais, ou
exécution.
miſes parmi les
autres maiſons
toutes les filles
légitime, ſoit
a beauté étoit
les, parce que
renoit les maſ-
tre choſe que
nvoitiſe du fils

ſieurs femmes
dre néanmoins
qu'elles avoient
ement pris ce
les loix de la
ces promeſſes,

Pérou, par un
catholiques,
rempliſſoient
e de l'empire;
rtionnoient le
ette partie du
rir les péchés
iconque étoit
par différens
. Il étoit des
feſſion géné-
cas étoit ma-
nſiſtoient en



MANIERE dont L'YNCAS marie CEUX de son SANG.



B. Picart del.

on COUPE les CHEVEUX, et on donne un NOM aux FILS de L'YNCAS.

jeunes, en offrandes, en flagellations, & en retraites dans les deserts ou dans les montagnes. Figures.

Les péruviens ne faisoient aucuns sacrifices, ni même aucunes cérémonies dans leur mariage. Les prêtres ne s'en mêloient même pas. C'étoit au chef de chaque famille qu'il appartenoit d'unir les amans par les liens de l'hyménée. Chaque année, ou de deux en deux ans, le Roi faisoit assembler dans une place de la ville de Cusco tous les jeunes gens de sa famille qui étoient à marier, & ce prince les unissoit selon leurs goûts. Le monarque se plaçoit au milieu d'eux (*fig.* 85); il les 85.
appelloit par leurs noms, puis les prenant par la main, il leur faisoit donner la foi mutuelle, & les remettoit entre les mains de leurs peres & meres. Les nouveaux mariés s'en alloient alors dans la maison du pere de l'époux, & la nôce se faisoit pendant trois ou quatre jours: ces filles ainsi mariées étoient les seules femmes légitimes des incas.

Le lendemain de cette cérémonie, des ministres, députés par le Roi, marioient dans le même ordre tous les autres jeunes gens qui habitoient la ville Cusco. Les gouverneurs des provinces & les caciques étoient obligés d'en faire autant dans les contrées soumises à leur administration. Cette opération formoit l'une des principales fonctions de leur charge, & c'est par-là qu'ils étoient réputés les peres de la patrie.

L'héritier présomptif de la couronne étoit obligé de se marier à sa propre sœur. Cet usage incestueux étoit fondé sur les exemples du soleil & du premier incas, auxquels la mythologie avoit fait épouser leur propre sœur. Si ce prince n'avoit pas de sœur légitime, il épousoit sa plus proche parente, & cette princesse pouvoit ensuite hériter du royaume à défaut de mâles. Si le prince n'avoit pas d'enfans de sa sœur aînée, il épousoit la seconde ou la troisieme, jusqu'à ce qu'il en eût. Cette épouse étoit appellée la *Cocha*, c'est-à-dire, la mere par excellence.

Indépendamment de cette femme légitime, les Rois du Pérou avoient plusieurs concubines, dont les unes étoient leurs parentes & les autres étrangeres à leur famille. Les enfans des premieres étoient considérés comme légitimes, parce qu'ils étoient censés être du sang royal; mais ceux qui naissoient des autres n'étoient que des bâtards, qui ne pouvoient pas prétendre à la couronne. Ceux-ci étoient néanmoins très-respectés, & l'usage vouloit qu'on leur donnât un apanage assez important pour les mettre à portée de tenir un rang distingué dans la nation.

Ces peuples étoient dans l'usage de sévrer leurs enfans à deux ans;

Figures. c'étoit à cet âge qu'ils leurs coupoient leurs cheveux & qu'ils leur donnoient un nom. Cette cérémonie se faisoit avec beaucoup d'éclat
86. (*fig.* 86). Tous les parens s'assembloient dans un temple; & celui qu'on avoit choisi pour parain, donnoit le premier coup de rasoir à son filleul: Tous les autres en faisoient successivement autant, chacun selon son âge & sa qualité. Ils lui imposoient ensuite un nom, & d'un commun accord ils lui offroient les présens qu'ils croyoient devoir lui faire. Les uns donnoient des habits, les autres du bétail, ceux-ci des armes de diverses manieres, & ceux-là différens ustensiles de ménage. Les présens que l'on faisoit aux princes en pareil cas, consistoient ordinairement en des vases d'or & d'argent.

Après la distribution de ces présens, on servoit un somptueux repas, où les convives buvoient jusqu'à l'excès. Ensuite commençoient les danses & les chants qui duroient jusqu'à minuit. Souvent cette fête se prolongeoit jusqu'au quatrieme jour, selon que la famille de l'enfant étoit riche. Lorsqu'il étoit question de couper les cheveux du prince héréditaire, on prenoit pour parain le grand-prêtre du soleil. Tous les caciques du royaume se trouvoient à cette fête, soit en personne, soit par leurs ambassadeurs. La solemnité duroit communément vingt jours; & pendant cet espace de tems toutes les richesses des provinces refluoient dans la capitale.

Les philosophes du Pérou s'appelloient *amautas*. Ces savans ne doutoient pas de l'immortalité de l'ame. Il est néanmoins assez difficile aujourd'hui de connoître leur véritable opinion sur ce point; & tous ceux qui se sont efforcés de nous tracer leur croyance, étoient trop ignorans pour qu'on puisse ajouter aucune foi à leur récit. Voici comme en parle Garcilasso, qui, sorti du sein des incas, a pu, malgré les ténebres qui couvroient son siecle, apprendre par tradition des faits dont tout autre n'eût pu avoir connoissance. « Sur ce que, dit-il, l'expérience apprenoit » aux amautas, que les animaux croissent & ont du sentiment, ils leur » attribuoient l'ame végétative & la sensitive, mais non pas la raison» nable. Ils croyoient qu'après cette vie il y en avoit une autre, meil» leure pour les bons, & mauvaise pour les méchans, à cause de la ré» compense des uns & du supplice des autres. Outre cela ils divisoient » l'univers en trois mondes, dont ils appelloient le premier, savoir le » ciel, *hananpacha*, c'est-à-dire, le haut monde, où les gens de biens » recevoient la récompense de leurs vertus; le second, *hurinpacha*, » ou le bas monde, à cause de la génération & de la corruption; & le

u'ils leur
p d'éclat
elui qu'on
on filleul:
n ſon âge
mmun ac-
faire. Les
armes de
. Les pré-
t ordinai-

eux repas,
nt les dan-
ête ſe pro-
nfant étoit
nce hérédi-
us les caci-
e, ſoit par
gt jours; &
s refluoient

ans ne dou-
difficile au-
& tous ceux
op ignorans
me en parle
énebres qui
t tout autre
ce apprenoit
ent, ils leur
s la raiſon-
autre, meil-
uſe de la ré-
ls diviſoient
r, ſavoir le
ns de biens
hurinpacha,
ption; & le



HONNEURS FUNÉBRES, rendus aux GRANDS, du Perou apres leur mort.



Maniere D'ENSEVELIR les GRANDS, du Perou.

» troisieme *veupacha*, signifie le centre de la terre, ou le monde in-
» férieur, qu'ils disoient être destiné à la demeure des méchans; ils nom-
» moient encore ce dernier monde, *cupaypa huacin*, c'est-à-dire, mai-
» son du diable. Mais ils croyoient que l'autre vie étoit corporelle,
» à-peu-près comme celle que nous passons ici-bas; ils faisoient con-
» sister le repos du haut monde à mener une vie paisible, & libre des
» inquiétudes de celle-ci : au contraire ils assuroient que la vie du monde
» inférieur, que nous appellons *enfer*, étoit pleine de toutes les mala-
» dies & de tous les maux que nous souffrons ici-bas, sans qu'il y eut
» aucune sorte de repos ni de contentement. Il faut ajouter à cela
» qu'ils ne comptoient point parmi les plaisirs de l'autre vie, ni les
» voluptés charnelles, ni les autres vies non plus; mais qu'ils rédui-
» soient tout le bonheur à la tranquillité de l'ame & à celle du corps,
» qu'il mettoient à n'avoir aucun souci, ni aucune peine.

» Les incas croyoient encore la résurrection universelle, sans pour-
» tant que leur esprit s'élevât plus haut que cette vie animale, pour
» laquelle ils disoient que nous devions ressusciter, & sans attendre ni
» gloire ni supplice. Ils avoient un soin extraordinaire de mettre en
» lieu de sûreté leurs ongles & les cheveux qu'ils se coupoient ou
» qu'ils s'arrachoient avec le peigne, & de les cacher dans des fentes ou
» dans les trous des murailles. Si par hazard ces cheveux & ces ongles
» venoient à tomber à terre & qu'un indien s'en apperçût, il ne man-
» quoit pas de les ramasser, & de les serrer de nouveau avec le plus
» grand soin. Cette superstition, ajoute Garcilasso, me donnoit sou-
» vent la curiosité de leur demander le but qu'ils se proposoient par là;
» & ils m'en alleguoient tous la même cause. Savez-vous bien, me
» disoient-ils, que tout ce que nous sommes de gens qui avons pris nais-
» sance ici-bas, devons revivre dans ce monde, & que les ames sor-
» tiront des tombeaux avec tout ce qu'elles auront de leurs corps. Pour
» empêcher que les morts ne soient en peine de chercher leurs ongles
» & leurs cheveux, dans ce moment de presse & de tumulte, nous les
» mettons ici ensemble, afin qu'on les trouve plus facilement; &, s'il
» étoit possible, nous cacherions tout dans un même lieu ».

Les péruviens avoient l'art d'embaumer les corps avec autant de soli-dité qu'en mettoient autrefois les égyptiens dans leurs momies. Garcilasso assure que, telle étoit l'importance du secret qu'ils mettoient en usage dans cette occasion, que les corps, loin de devenir la proie de la corruption & de la pourriture, acquéroient avec le tems une dureté

extraordinaire : malheureusement on ne trouve aujourd'hui aucune preuve de cette science que l'incas attribue à ses compatriotes, & qui puisse nous forcer à l'en croire sur sa parole. Lorsque l'incas, ou quelque grand seigneur de l'empire venoit à mourir, ses domestiques & ses femmes s'offroient courageusement pour aller le servir dans l'autre monde; & leur empressement étoit, dit-on, si grand, que souvent il falloit renvoyer une partie de ceux qui se présentoient. Lorsqu'on avoit embaumé le corps du roi, on le mettoit dans la figure du soleil au temple de Cusco, & on offroit de nombreux sacrifices pour le repos de son ame. On portoit ensuite le cadavre, au lieu de la sépulture des rois, sur une espece de trône supporté par un brancard. Les femmes & les domestiques du défunt, chargés de provisions de toutes especes, suivoient le convoi. Pendant la marche, un des plus proches parens du défunt lui souffloit avec une sarbacanne quelques nourritures dans la bouche, afin de le mettre à portée de soutenir la fatigue du voyage. On plaçoit sur le tombeau la figure du prince mort : l'artisan y déposoit ses ouvrages, & le soldat ses armes (*fig.* 86).

Le premier mois après la mort du roi, tout l'empire étoit en pleurs & en consternation. Ce deuil se renouvelloit tous les quinze jours pendant tout le cours de l'année. Après cette époque, on célébroit l'anniversaire de cette mort douloureuse, avec toute la solemnité que les péruviens pouvoient y mettre. On voyoit dans la ville de Cusco un certain nombre de citoyens qui remplissoient l'office de pleureurs, & que l'on payoit largement pour chanter, d'un ton lugubre, les exploits & les vertus du défunt. Toutes les provinces s'empressoient d'imiter sur cela la capitale. Chaque cacique se faisoit un devoir de montrer toutes les marques possibles du regret qu'il avoit de la mort de son souverain. On visitoit les lieux que le prince avoit favorisés de ses graces ou de sa présence, & on y laissoit plus qu'ailleurs encore des marques de la vive douleur que l'on ressentoit de ce funeste événement.

Quoique les péruviens ne connussent pas l'usage de l'écriture, ils avoient cependant un genre de sciences qui n'étoit pas méprisable. Sans être de grands astronomes, ils connoissoient parfaitement les solstices. On voyoit seize tours dans la ville de Cusco, qui étoient destinées à faire des observations. Leur année étoit purement lunaire; & ils n'étudioient les mouvemens du soleil, que lorsqu'il étoit question de fixer le solstice. Ces peuples connoissoient également les équinoxes; ils célébroient même en ce tems-là de grandes solemnités. A l'équinoxe de mars,

mars, les habitans de Cuſco, moiſſonnoient leur mahis, & ſe donnoient réciproquement des repas; l'une des quatre principales fêtes preſcrites par le rituel, avoit été fixée à l'equinoxe de ſeptembre.

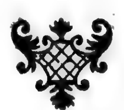
Pour déterminer avec préciſion le tems de l'équinoxe, ils avoient élevé des colonnes artiſtement travaillées au milieu des places qui étoient devant le temple du ſoleil; leurs prêtres s'y aſſembloient tous les jours, dès que le tems de l'équinoxe approchoit, & ils obſervoient attentivement l'ombre de ces colonnes. Les places où elles étoient poſées formoient un cercle, & de ſon centre ils tiroient une ligne de l'eſt à l'oueſt. Une longue expérience leur avoit appris en quel endroit ils devoient chercher leur point; & par l'ombre que la colonne faiſoit ſur la ligne, ils jugeoient de l'éloignement ou de la proximité de l'équinoxe. Le jour équinoxial, ils paroient ces colonnes de fleurs & d'herbes odoriférantes; ils mettoient enſuite ſur le ſommet de l'une d'entr'elles le trône du ſoleil, & ils prétendoient que cet aſtre venoient s'y aſſéoir ce jour-là, environné de toute ſa ſpendeur. C'eſt dans cette opinion qu'ils montroient beaucoup plus de joie qu'à l'ordinaire, & qu'ils lui faiſoient des préſens magnifiques d'or, d'argent & de pierreries.

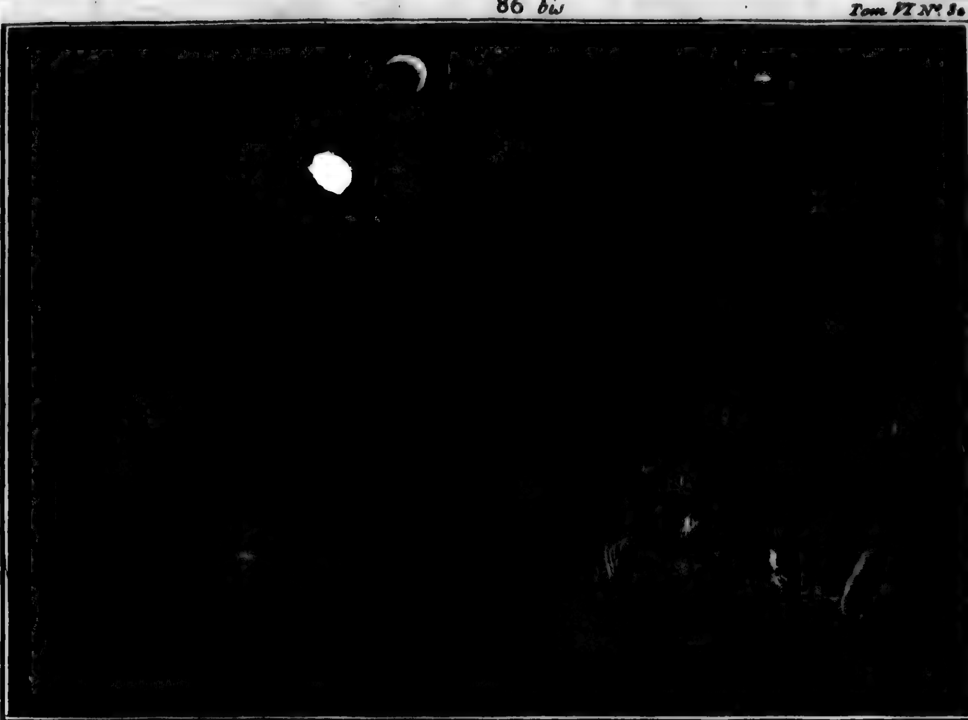
On a dit que les péruviens ne ſoupçonnoient pas même l'uſage de l'écriture. Ces peuples avoient des cordes nouées appellées *quipos*, qui en tenoient lieu. Chacun des nœuds qui décoroient ces cordes avoit ſa couleur propre, à laquelle on avoit attaché une ſignification particuliere. Ainſi, le jaune déſignoit l'or, le blanc marquoit l'argent, & le rouge les gens de guerre.

Il y avoit dans chaque ville ou bourgade, des hommes dont les fonctions conſiſtoient à garder ces *quipos*. C'étoient les hiſtoriographes de la nation. Le nombre de ces officiers publics étoit proportionné aux habitants de la ville où ils étoient établis; leur miniſtere avoit pour objet de fixer les conventions des particuliers, & de tenir en quelque ſorte un regiſtre de tout ce qui ſe paſſoit dans la contrée. Ainſi, ils étoient & les notaires de la nation & ſes hiſtoriens; ils étoient chargés de compter ſur leurs *quipos* tous les tributs que les princes recevoient chaque année. On y voyoit, dit l'incas Garcilaſſo, le rôle des gens de guerre, de ceux qui avoient été tués, des enfans qui naiſſoient, & de ceux qui mouroient tous les ans. On y marquoit même le nombre des batailles & des eſcarmouches, celui des ambaſſades, & les déclarations que le roi avoit publiées. On comprend cependant combien de telles annales devoient être imparfaites. Auſſi,

Figures. lorsqu'on étoit jaloux de transmettre à la postérité la mémoire de quelqu'événements mémorables, les amautas les réduisoient en forme de contes, afin que les peres les racontassent à leurs enfants, & que le souvenir s'en transmît ainsi d'âge en âge ; leurs poëtes ajoutoient souvent à ces contes les charmes de leur verve. A l'époque de la conquête des espagnols, on entendoit souvent répéter aux péruviens une foule de petites pieces de vers, qui exprimoient avec beaucoup de précision tout ce que l'on ne pouvoit faire comprendre par les *quipos*. Les péruviens chantoient ordinairement ces vers dans leurs triomphes, dans leurs fêtes les plus solemnelles, au couronnement de leur roi, & dans les différentes autres cérémonies que les circonstances ou la lithurgie leurs prescrivoient. Ceux qui cherchent dans Platon l'origine des américains, devroient être effrayés de cette multitude de myriades de siecles, qui ont dû s'écouler entre l'établissement des péruviens au nouveau monde, & la découverte de leurs quipos.

Les foiblesses que ces peuples témoignoient, chaque fois qu'il arrivoit des éclipses de lune ou du soleil, font assez connoître la superstition qui les animoit, & l'ignorance dans laquelle ils étoient des phénomenes de la nature. Lorsque le soleil s'éclipsoit, ils pensoient, dit-on, que cet astre, irrité contre le genre humain, méditoit de le replonger dans le néant. Les éclipses de lune leur faisoient appréhender la destruction de cette planete, & le bouleversement de toute la nature. Lorsque son orbitre commençoit à disparoître, tous sortoient tumultueusement de leurs maisons, & faisoient un tintamare épouvantable,
86. avec des cornets, des trompettes & des tembours (*fig.* 86 *bis*). Ils attachoient des chiens à des arbres ; & ils les accabloient de coups de fouet, afin de les obliger à aboyer si haut, que la lune qu'ils croyoient évavouie par la force des tourments qu'elle enduroit, & qui avoit de la tendresse pour ces animaux, fût forcée de se réveiller à leurs cris.





DÉSOLATION des PERUVIENS pendant L'ECLIPSE de LUNE.



CAPTIF Sacrifié par les ANTIS.

ARTICLE XX.

Religion des Mexicains.

De tous les peuples américains subjugés par les espagnols, les mexicains sont ceux dont les écrivains européans ayent le plus défiguré la croyance. Les Cortez, & tous ceux qui contribuerent à détruire l'empire respectable du Mexique, avoient trop d'intérêt à nous peindre ces peuples sous des couleurs noires & désagréables, pour qu'ils ne se fût pas efforcé d'employer le crayon de l'imposture, afin de pallier leurs brigandages & leurs fureurs. Quoi qu'il en soit, il paroît, à travers du voile obscur qui cache le berceau des mexicains, que cette nation tiroit son origine des parties les plus septentrionales de l'Amérique. Longtems ils vécurent errants & vagabonds au milieu des forêts, sans aucun autre gouvernement que celui qu'indique la nature à des familles dispersées. Chassés par d'autres peuples plus puissans qu'eux ou attirés par la richesse du terroir & la douceur du climat, ils s'approcherent successivement du Mexique & ils s'établirent enfin dans cette belle partie du nouveau monde. A quelle époque se fit cette migration ? quels furent les chefs qui se chargerent de les conduire ? en quel pays du monde ce peuple avoit-il pris naissance? c'est ce que tous les savans ne pourront jamais approfondir.

Les mexicains n'étoient encore que des chasseurs qui adoroient un être suprême sous le nom de *Vitzliputzli.* Ce Vitzliputzli, quelque barbare que paroisse son nom, étoit le même que le Zéus des grecs, le Baal des philistins, l'Ormus des perses, le Jupiter des romains, le Tien des chinois, le Sommonacodum des siamois, le Gomya des hottentots, le God des peuples scandinaves, enfin, le créateur de la nature. Après cette divinité, source de tous les biens que le ciel envoye aux hommes, la lithurgie mexicaine plaçoit le soleil. Les différents génies dont ces peuples prétendoient que la nature étoit animée, venoient ensuite chacun selon l'importance des fonctions qui lui avoient été assignées par le tout-puissant. Enfin, on comptoit

Figures. aussi parmi leurs divinités subalternes, qui, par leurs bienfaits, avoient mérité du genre humain les honneurs de l'apotéose.

L'auteur de la conquête du Mexique assure que *Vitzliputzli* étoit représenté sous la figure d'un homme assis sur un trône, soutenu par
87. un globe d'azur (*fig.* 87); des deux côtés de ce globe sortoient quatre bâtons, dont les deux extrémités étoient taillées en tête de serpent : le tout formoit un brancard que les sacrificateurs portoient sur leurs épaules dans les grandes cérémonies; ce Dieu étoit couvert de perles & de joyaux. Sur sa tête étoit un casque de plume de diverses couleurs, formant la figure d'un oiseau, dont le bec & la crête étoit d'or bruni. Son visage marqué par deux raies bleues qu'on y voyoit, l'une sur le front & l'autre sur le nez, étoit affreuse & sévere. Sa main droite s'appuyoit sur une couleuvre ondoyante, qui lui servoit de bâton. La gauche portoit quatre flèches, qu'ils resserroient comme un présent du ciel, & un bouclier couvert de cinq plumes blanches mises en croix.

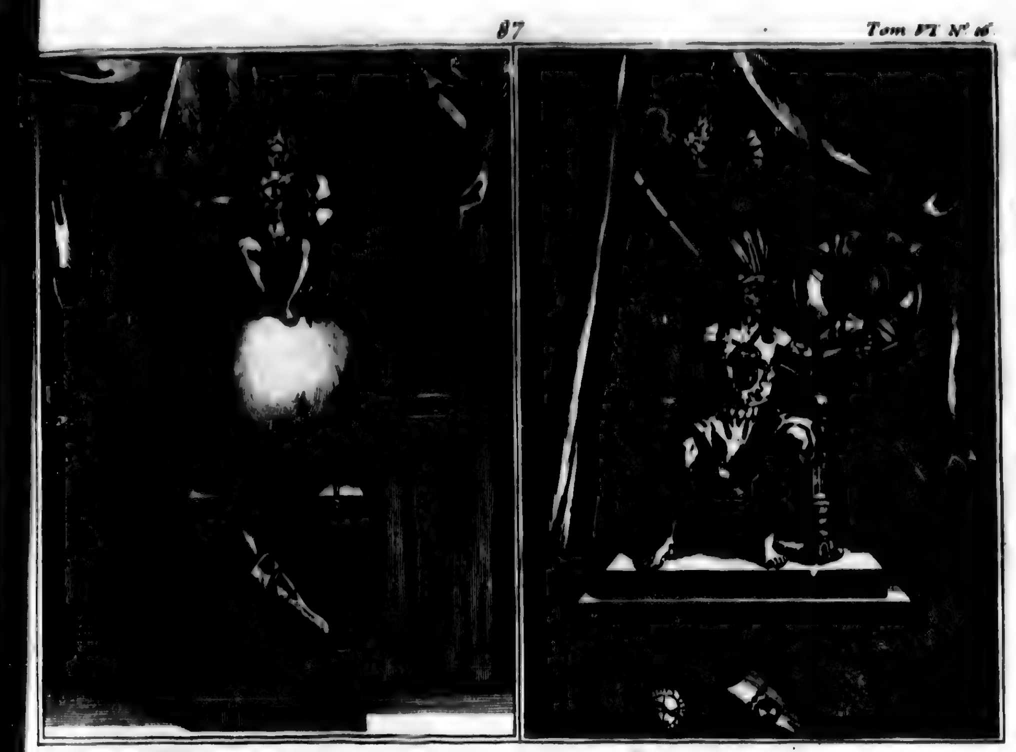
Les mexicains avoient deux especes de saints, qui ressembloient assez à Castor & Pollux des anciens, & qu'ils confondoient souvent ensemble. On les appelloit *Tlacoch* & *Tescalipuca* (*fig.* 87). Ils regardoient ces deux héros comme freres, égaux en puissance, & toujours mus par la même volonté; ils ne leur offroient jamais qu'une même victime, & les prieres qu'ils leur adressoient, n'offroient rien de particulier pour l'un ou l'autre de ces deux intercesseurs. L'histoire mexicaine se tait sur l'origine & les motifs de ce culte extraordinaire.

Tescalipuca passoit pour le génie tutélaire de la pénitence. Les mexicains persuadés qu'elle châtioit rigoureusement les péchés du genre humain, ils lui demandoient humblement miséricorde lorsqu'ils étoient dans l'adversité. On la représentoit de différentes manieres dans les temples qui lui étoient consacrés; souvent son idole, faite d'une pierre noire, reluisante & couverte de joyaux, avoit la forme humaine; elle portoit des pendants d'oreille d'or, un bijou attaché à une chaîne de même métal, qu'elle avoit au col, lui couvroit toute la poitrine. Sa levre inférieure étoit percée par un petit tuyau de crystal, au bout duquel on attachoit une plume d'une couleur analogue à la demande qu'on avoit à faire à Tescalipuca. De ces cheveux, tressés avec un cordon d'or, pendoit une oreille qui apprenoit aux pécheurs vraiment contris, qu'ils pouvoient mettre leur confiance dans la miséricorde divine. Sa droite étoit armée de quatre flèches. Il tenoit

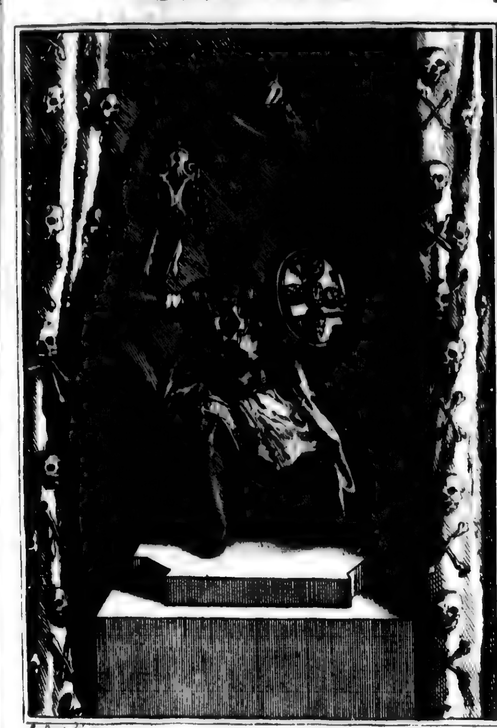
bienfaits,

putzli étoit
utenu par
sortoient
tête de ser-
rtoient sur
couvert de
de diverses
la crête
n y voyoit,
févere. Sa
lui servoit
nt comme
blanches

sembloient
nt souvent
). Ils re-
, & tou-
une même
en de par-
oire mexi-
aire.
Les mexi-
du genre
ils étoient
s les tem-
ne pierre
aine; elle
chaîne de
poitrine.
stal, au
à la de-
essés avec
pécheurs
ns la mi-
Il tenoit



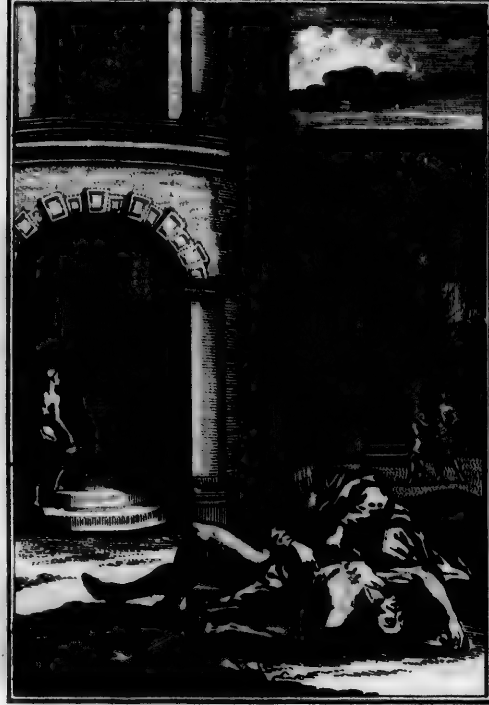
VITZLIPUTSLI. | TLALOCH, ou TESCALIPUCA.



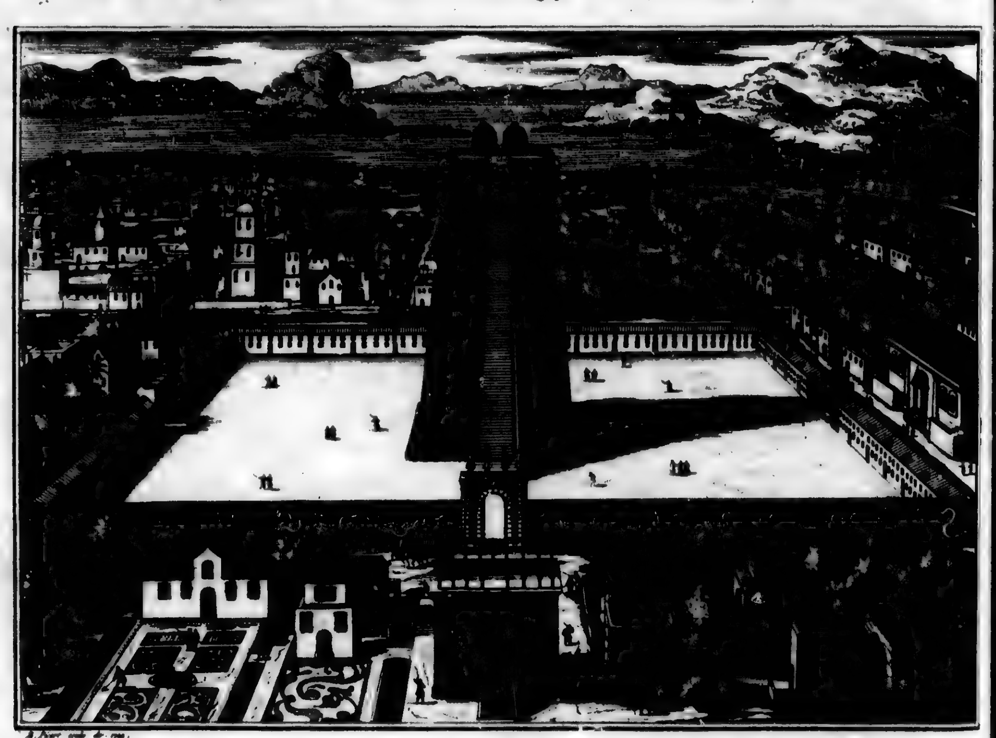
TÉSCALIPUCA representé d'une autre façon.



PRÊTRES MEXICAINS.


Captif écorché après avoir été vaincu.


Captif combattant contre un Prêtre MEXICAIN.


Le Grand Temple de VITSLIPUTSLI dans la Ville de MEXIQUE.



en sa gauche un miroir parfaitement poli, derriere lequel étoit un éventail fait de plumes de différentes couleurs. Enfin, l'idole étoit environnée d'emblêmes dont on ne connoît pas aujourd'hui le secret. Figures.

Quelques auteurs, dépourvus néanmoins de preuves, assurent que, parmi les autres idoles dont les temples du Mexique régorgeoient, on en voyoit une faite de toutes les semences de la terre, pétries dans le sang de quelques jeunes enfans, destinés à lui être sacrifiés. On arrachoit, dit-on, le cœur de ces victimes encore palpitantes, & on l'offroit à cette idole. Le jour de la consécration de cette monstrueuse divinité, formoit l'une des fêtes solemnelles du Mexique. Le peuple ornoit de joyaux la nouvelle idole que le prêtre venoit de créer. Ensuite on distribuoit l'ancienne en plusieurs morceaux que chacun prenoit pour lui servir de relique. Les soldats s'en munissoient pour la guerre; les marchands pour s'assurer un plein succès dans leur commerce, & les voyageurs, pour se préserver des dangers du voyage.

L'empire du Mexique étoit couvert de temples magnifiques. La capitale en comprenoit huit que l'on remarquoit sur-tout par leur étendue & par la beauté de leur décoration. Celui de Vitzliputzli, le plus beau & le plus riche de tous ces sanctuaires, étoit si vaste, que l'on eût pû, dit-on, bâtir, dans son enceinte, une ville d'environ 500 maisons. Voici la description que nous donne l'auteur de la conquête du Mexique, de cet édifice immense, le centre de la religion des mexicains (*fig.* 88). 88.

« On entroit d'abord dans une grande place quarrée & fermée d'une » muraille de pierre, où plusieurs couloeuvres de relief, entrelassées » de diverses manieres au-dehors de la muraille, imprimoient de l'hor» reur, principalement à la vue du frontispice de la premiere porte » qui en étoit chargée, non sans quelque signification mystérieuse. » Avant que d'arriver à cette porte, on rencontroit une espece de » chapelle qui n'étoit pas moins affreuse: elle étoit de pierre, élevée » de trente degrés, avec une terrasse en haut, où on avoit planté » sur un même rang & d'espace en espace, plusieurs troncs de » grands arbres taillés également, qui soutenoient des perches qui » passoient d'un arbre à l'autre. Ils avoient enfilé par les tempes, » à chacune de ces perches, quelques crânes des malheureux qui » avoient été immolés, dont le nombre, qu'on ne peut rapporter » sans horreur, étoit toujours égal; parce que les ministres du tem-

» ple avoient ſoin de remplacer celles qui tomboient par l'injure du » tems.

» Les quatre côtés de la place avoient chacun une porte qui ſe » repondoient, & étoient ouvertes ſur les quatre principaux vents. » Chaque porte avoit ſur ſon portail quatre ſtatues de pierre, qui » ſembloient par leurs geſtes montrer le chemin, comme ſi elles euſ- » ſent voulu renvoyer ceux qui n'étoient pas bien diſpoſés : elles » tenoient le rang des Dieux liminaires ou portiers, parce qu'on leur » donnoit quelques révérences en entrant. Les logements des ſacri- » ficateurs & des miniſtres étoient appliqués à la partie intérieure de » la muraille de la place, avec quelques boutiques qui en occupoient » tout le circuit, ſans retrancher fort peu de choſe de ſa capacité, ſi » vaſte, que huit à dix mille perſonnes y danſoient commodément » aux jours de leurs fêtes les plus ſolemnelles.

» Au centre de cette place s'élevoit une grande machine de pierre, » qui, par un tems ſerein, ſe découvroit au-deſſus des plus hautes » tours de la ville; elle alloit toujours en diminuant, juſqu'à former » une demi-pyramide, dont trois des côtés étoient en glacis, & le » quatrieme ſoutenoit un eſcalier; édifice ſomptueux, & qui avoit » toutes les proportions de la bonne architecture: ſa hauteur étoit de » ſix vingt dégrés, & ſa conſtruction ſi ſolide, qu'elle ſe terminoit » en un place de quarante pieds en quarré, dont le plancher étoit » couvert fort proprement de divers carreaux de jaſpe de toutes ſortes » de couleurs. Les pilliers ou appui d'une eſpece de baluſtrade, qui » régnoient autour de cette place, étoient tournés en coquilles de » limaçon, & revêtus par les deux faces de pierre noire ſemblable » au gais, appliquée avec ſoin & jointe par le moyen d'une bitume » rouge & blanc; ce qui donnoit beaucoup d'agrément à tout cet » édifice.

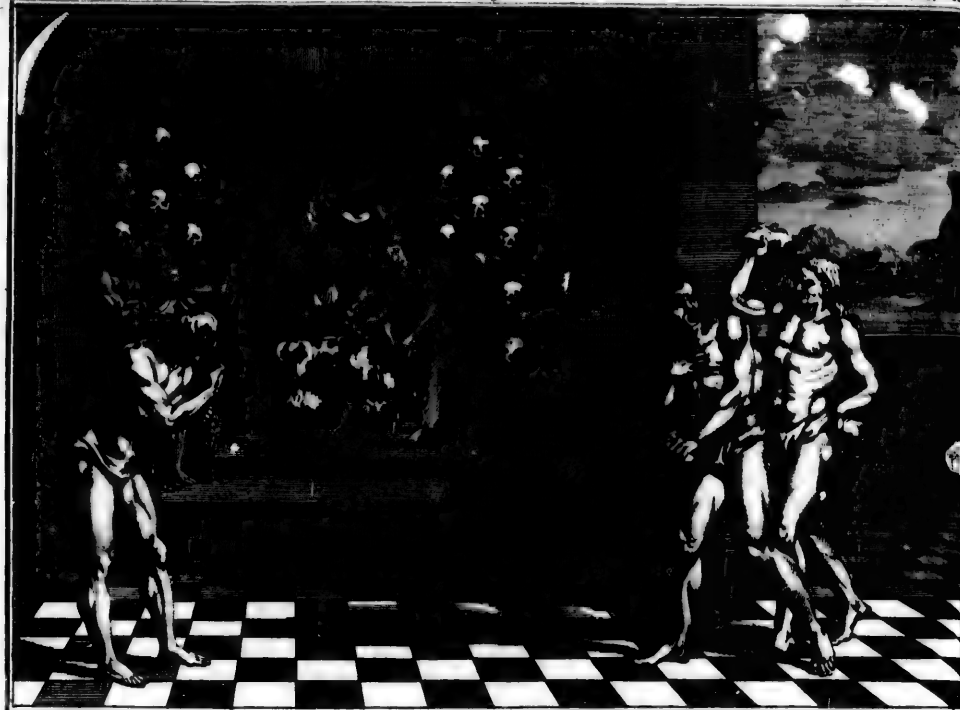
» Aux deux côtés de la baluſtrade, à l'endroit où l'eſcalier finiſſoit, » deux ſtatues de marbre ſoutenoient, d'une maniere qui exprimoit » fort bien leur travail, deux grands chandeliers d'une façon extraor- » dinaire; plus avant une pierre verte s'élevoit de cinq pieds de haut, » taillée en dos d'âne, où on étendoit ſur le dos le miſérable qui » devoit ſervir de victime, afin de lui fendre l'eſtomac & d'en tirer » le cœur; au-deſſus de cette pierre en face de l'eſcalier, on trouvoit » une chapelle dont la ſtructure étoit ſolide & bien entendue, cou- » verte d'un toit de bois rare & précieux, ſous lequel ils avoient » placé leur idole, ſur un autel fort élevé entouré de rideaux.

r l'injure du

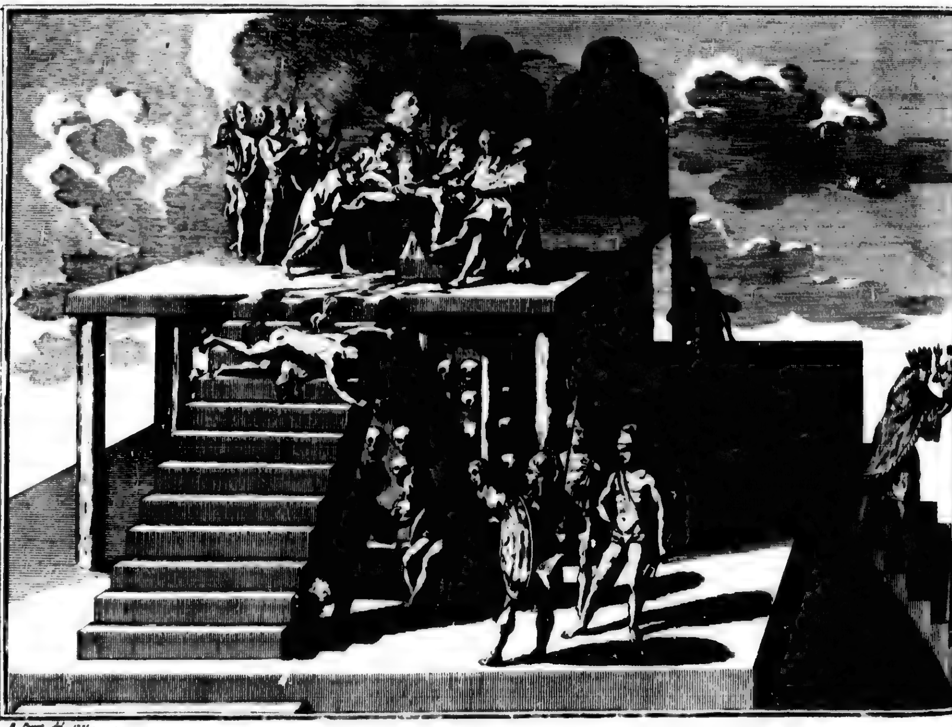
orte qui se
paux vents.
pierre, qui
si elles euf-
posés : elles
e qu'on leur
ts des sacri-
intérieure de
n occupoient
capacité, si
ommodément

ne de pierre,
plus hautes
usqu'à former
glacis, & le
& qui avoit
teur étoit de
se terminoit
lancher étoit
toutes sortes
lustrade, qui
coquilles de
re semblable
d'une bitume
t à tout cet

calier finissoit,
qui exprimoit
açon extraor-
ieds de haut,
misérable qui
& d'en tirer
r, on trouvoit
tendue, cou-
el ils avoient
rideaux.



Penitences MEXICAINES.



Sacrifice des CAPTIFS.

» Une autre chapelle à gauche de la premiere & de la même fa- Figures.
» brique & grandeur, enfermoit l'idole appellée *Tlaloch*. Le trésor
» de ces deux chapelles étoit d'un prix inestimable. Les murailles &
» les autels étoient couverts de joyaux & de pierres précieuses sur des
» plumes de couleurs. »

On sait que les mexicains étoient dans l'usage d'immoler à leur Dieu la plupart des prisonniers qu'ils faisoient sur l'ennemi ; telle est, au moins, l'accusation dont les chargent les écrivains espagnols, & ils sont trop universellement d'accord sur ce point, qu'on ne peut se dispenser de les croire, sans afficher le pyrrhonisme le plus coupable. (*fig.* 89). La pompe & l'éclat qu'ils donnoient à cette fête en annon- 89.
çant un peuple puissant & fastueux, laissoit appercevoir la barbarie la plus sombre & la plus réfléchie dont on puisse soupçonner l'esprit humain. Aussi-tôt que les captifs étoient arrivés au magnifique amphitéâtre des sacrifices, on les faisoit monter l'un après l'autre, par un escalier, nuds & les mains liées. On étendoit successivement chacun de ces malheureux sur une pierre ; l'un des prêtres qui avoit le département de la gorge, car cette horrible fonction de faire mourir ainsi les hommes étoit partagée, lui mettoit le collier ; & les quatre autres le tenoient par les pieds & les mains. Alors le souverain pontife, qui portoit le nom de *Topilzin*, appuyoit le bras gauche sur son estomac : après quoi, la main droite armée d'un couteau de caillou fort large & bien acéré, il ouvroit le sein de la victime, à qui il arrachoit le cœur qu'il présentoit tout fumant au soleil, pour offrir à cet astre les premieres vapeurs qui s'en exhaloient ; ensuite, se tournant vers l'idole qu'il avoit quittée pendant l'opération, il lui frottoit la face de sang, & prononçoit quelques paroles mystérieuses en forme d'invocations. Les autres prêtres jettoient le corps du haut en bas de l'escalier, avec la précaution de n'y toucher que des pieds, pour ne pas contracter une souillure qui les auroient rendus suspens, *ipso facto*, de toutes leurs fonctions ; & les degrés étoient si roides, que le cadavre étoit précipité dans un instant, sans aucun autre secours. Tous les captifs destinés au sacrifice, recevoient tour-à-tour le même traitement jusqu'au dernier. Après cela, ceux qui les avoient pris sur l'ennemi, & qui les avoient livrés aux prêtres, enlevoient les corps, pour les distribuer à leurs amis. Ceux-ci, jaloux d'être en quelque sorte admis à la table de la divinité en participant aux aliments qu'on avoit servis sur ses autels, les mangeoient, dit-on, avec beaucoup de piété.

Dans toutes les provinces de l'empire cette barbarie étoit exercée avec le même zele & la même dévotion. Les écrivains espagnols, qui nous ont transmis l'histoire de ces usages, assurent qu'il y avoit des fêtes où l'on voyoit jusqu'à cinq mille de ces victimes, que l'on faisoit soigneusement engraisser après les avoir rassemblées dans les courses qui se faisoient sur l'ennemi. Ils ajoutent, ce qui paroît visiblement une exagération, que l'on faisoit à Mexico, capitale de ce vaste empire, des sacrifices qui coutoient la vie à plus de vingt mille captifs. Les mêmes écrivains vont encore plus loin : ils ne rougissent pas d'assurer que l'empereur *Ahuitzolt*, prédécesseur de Montezuma II, qui dut, comme on sait, sa perte aux espagnols, fit égorger, dans l'espace de soixante-quatre jours, soixante-quatre mille quatre-vingt-quatre de ces malheureux, pour donner de l'éclat à la cérémonie de la consécration d'un temple qu'il avoit fait élever à la principale idole du pays. On voit assez que les espagnols, ayant le plus grand intérêt à diffamer ainsi un peuple qu'ils ont noyé dans son sang, n'ont fait aucune difficulté d'exagérer des faits, déja trop abominables par les circonstances, pour le rendre plus odieux. Quoi qu'il en soit, il paroît assez certain que, si l'on mettoit trop d'intervalle entre les guerres, le grand *Topilzin*, craignant d'exposer sa nation au courroux du ciel, dont on cessoit d'ensanglanter les autels, assembloit un synode des autres prêtres, ses suffragants qui portoient, de concert avec lui, leurs plaintes à l'empereur, & lui représentoient que les Dieux mouroient de faim. Là, comme partout ailleurs, on se faisoit toujours un devoir d'obéir au sacerdoce ; parce qu'il n'oublioit jamais de parler au nom de la divinité. Aussi-tôt après ces représentations, on donnoit avis à tous les caciques, que les Dieux demandoient à manger (*). Toute la nation, soit par animosité contre ses voisins, soit, comme il est plus vraisemblable, par un cruel préjugé que les prêtres savoient si habillement entretenir, paroissoit sous les armes ; & guidé par quelques spécieux prétextes, qui ne manquent jamais aux brigands qui veulent faire la guerre, on commençoit à faire des incursions

(*) On dit que ce fut ce motif, autant que le dessein d'entretenir la valeur dans l'âme de la nation mexicaine, qui porta Tlacaellel, oncle de Montezuma I, à persuader au prince son neveu, de ne pas soumettre la république de Tlascala. Si cela est vrai, il me paroît étonnant que toutes les nations de l'Amérique n'ayent pas conspiré la perte d'un peuple dont la constitution étoit si barbare.

ſur les peuples limitrophes, dont les priſonniers ſervoient à aſſouvir la faim des divinités féroces du Mexique. Figures.

Souvent il arrivoit que l'on donnoit au captif, deſtiné au ſacrifice, la permiſſion de ſe défendre contre un ſacrificateur (*fig.* 88); attaché 88. par les pieds à un poteau, il étoit armé d'un caſque & d'une eſpece de ſabre, avec leſquels il paroît les coups que le prêtre lui portoit. S'il étoit aſſez heureux pour vaincre le miniſtre inhumain qui le pourſuivoit, la loi vouloit qu'il fût relâché; & il acquéroit, parmi les mexicains, une réputation diſtinguée de valeur & de fermeté.

Les antis, peuples qui habitoient les montagnes qui ſéparoient l'empire du Pérou de celui du Mexique, ſacrifioient, comme les mexicains, tous les captifs que le ſort de la guerre faiſoit tomber entre leurs mains (*fig.* 86 *bis*). Ils dépouilloient chacun de ces mal- 86 bis. heureux, l'attachoient nud à un gros pieu, & lui déchiquetoient le corps avec des raſoirs & des couteaux faits avec des cailloux fort tranchans. Si l'on en croit les eſpagnols, les femmes y portoient la férocité juſqu'à recueillir le ſang de ces malheureux, dont elles teignoient leurs mamelles, avant de donner à tetter à leurs enfans. Cette inhumanité accoutumoit les jeunes antis à boire le ſang humain & à le verſer ſans répugnance.

Il y avoit, à ce ſujet, au Mexique, un uſage dans ce grand empire qui n'a été obſervé par aucune autre nation que par les moſquites, peuples barbares & indépendans, que l'on trouve encore au cap de Gracias Adios, en Amérique. Tous les ans, on donnoit aux prêtres des principaux temples du pays, un eſclave qui repréſentoit l'une des idoles qu'on y adoroit. Après l'avoir lavé avec ſoin, on le revêtoit des habits & des ornements de la divinité. On lui impoſoit le même nom; il recevoit pendant toute l'année le même culte & les mêmes honneurs. Une garde de douze hommes veilloit ſans ceſſe autour de lui, autant pour l'empêcher de fuir, que pour fournir à ſes beſoins & lui rendre un hommage continuel. Il occupoit le plus honorable appartement du temple, & les principaux ſeigneurs de l'empire, jaloux d'approcher d'une ſi redoutable divinité, l'y ſervoient avec beaucoup de ſoumiſſion. Lorſqu'il jugeoit à propos de ſortir, il étoit accompagné d'un grand nombre d'adorateurs, qui témoignoient la vénération qu'ils lui portoient, par leur empreſſement à lui plaire. On lui mettoit entre les mains une petite flûte, qu'il touchoit par inter-

Figures. valle pour avertir le peuple de ſon paſſage. A ce bruit, les femmes ſortoient tenant leurs enfans entre leurs bras, qu'ils lui préſentoient, en ſollicitant pour eux ſa bénédiction. Tous les habitans de la ville marchoient ſur ſes traces, en gardant le plus religieux ſilence. Mais tant d'honneurs, tant d'adorations, n'empêchoient pas qu'on lui fît paſſer la nuit dans une étroite priſon, à laquelle on donnoit le nom impoſant de ſanctuaire, & dont la ſituation répondoit de ſa perſonne, autant que la vigilance de ſes gardes. Ces ſoins, ces témoignages de reſpectes & de vénération, duroient juſqu'au jour de la fête. On le ſacrifioit alors avec la pompe & la magnificence que l'on employoit dans les plus grandes ſolemnités.

Beroſe & Kteſias, faiſoient mention, au rapport d'Athénée, d'une fête apoellé *ſacrée*, qu'on célébroit tous les ans à Babylone, qui pourroit aſſez figurer avec cet uſage du Mexique. Voici comment Diogene l'a décrit à Alexandre dans le quatrieme diſcours de Dion Chriſoſtome. Les perſes, dit-il, prenoient un priſonnier condamné à mort, le plaçoient ſur le trône du Roi, le revêtoient de ſes habits, & lui permettoient, tant qu'elle duroit, de vivre dans les délices, & de jouir des concubines du prince. Perſonne ne l'empêchoit de faire ce qu'il vouloit. On obéiſſoit fort reſpectueuſement à ſes ordres. Après cela, ils le dépouilloient, le frappoient de verges, & le pendoient en cérémonie. Pendant les cinq jours que duroit cette fête, l'ordre des choſes étoit totalement boulverſés dans l'empire. Les maîtres étoient obligés d'obéir à leurs domeſtiques, & ceux-ci revêtus d'une robe ſemblable à celle des rois, commandoient à toute la nation.

L'uſage fréquent que faiſoient les mexicains de ſacrifier des hommes, avoit donné naiſſance à l'édifice le plus bizarre & le plus lugubre qui
89. fut jamais, qu'on appelloit le *cimetiere des ſacrifices* (*fig.* 89.) On nommoit ainſi une eſpece d'amphitéâtre, de forme oblongue, fabriqué de têtes de morts, liées artiſtement enſemble avec du ciment. La précaution qu'on avoit eue de placer les dents de toutes ces têtes en dehors, avoit ménagé aux paſſants le ſpectacle le plus horrible & le plus effrayant que l'on puiſſe imaginer. Au côté de l'édifice s'élevoit quatre grandes tours, qui n'étoient formées que de têtes placées en différents compartiments, de maniere que de quelque côté qu'on jettât les yeux, on ne voyoit que des images de morts. Sur le théâtre

s femmes
ſentoient,
e la ville
Mais tant
fit paſſer
om impo-
perſonne,
gnages de
te. On le
employoit

ée, d'une
one, qui
comment
de Dion
condamné
ſes habits,
élices, &
it de faire
ſes ordres.
& le pen-
cette fête,
Les maî-
-ci revêtus
toute la

s hommes,
ugubre qui
89.) On
, fabriqué
nt. La pré-
es têtes en
rible & le
ce s'élevoit
placées en
côté qu'on
r le théâtre



Le **MERCURE** *des* **MEXICAINS** *adoré à* **CHOLULA** *sous le nom de* **QUETZALCOUATL**.



B. Picart. delineavit 1722.

DIVINITÉ *qui préside à la* **CHASSE**.

même, plus de soixante poutres, éloignées de quatre ou cinq palmes Figures. les unes des autres, & liées entr'elles par des petites solives qui les traversoient, offroient une multitude prodigieuse d'autres têtes enfilées successivement par les tempes. Les espagnols compterent, dit-on, plus de cent trente mille têtes, dans tout cet édifice, sans y comprendre celles qui entroient dans la composition des tours. La ville entretenoit plusieurs personnes, qui n'avoient d'autres fonctions que de remplacer les têtes qui tomboient, & de conserver l'ordre établi dans cet abominable lieu. Peuples de la terre, mortels orgueilleux, qui portez si loin vos prétentions, ce sont vos annales qui nous tracent un tableau si touchant de vos erreurs; oui, ce sont les vôtres, & vous n'en rougissez pas!

Les prêtres du Mexique observoient entr'eux une espece de hierarchie, assez semblable à celle qui est en usage parmi les catholiques. Leur chef, appellé *Topilzln*, réunissoit un pouvoir immense à des richesses très-considérables; son habillement ressembloit beaucoup à celui de l'empereur. Il portoit sur la tête une couronne de belles plumes de plusieurs couleurs. Ses oreilles étoient décorées de pendants d'or enrichis d'émeraudes. Un petit tuyau blanc semblable à celui dont on ornoit la statue de *Tescalipuca*, lui perçoit la levre inférieure (*fig.* 90); il étoit revêtu d'une robe d'écarlatte, assez semblable aux 90. chapes des prêtres catholiques. L'habillement des autres n'étoit pas uniforme, il changeoit selon les circonstances & les solemnités.

La dignité des prêtres de Vitzlipulzli étoit héréditaire; mais celle des divinités subalternes étoit élective. La consécration de ces ministres se faisoit, comme chez nous, par l'onction. On les oignoit depuis les pieds jusqu'à la tête, d'un espece de parfum noir, mêlé de raisine; &, ce qui devoit les rendre encore plus dégoûtants, c'est qu'ils renouvelloient cette onction désagréable chaque fois qu'ils devoient se préparer à faire quelque sacrifice, ou à solemniser une fête.

Les prêtres des mexicains, qui paroissent avoir été du nombre des plus déterminés imposteurs qui aient jamais affligé la terre, pratiquoient, dit-on, des austérités surprenantes, afin de mériter d'autant mieux la considération publique, qu'ils paroissoient se dévouer davantage aux mortifications & à la pénitence. Souvent lorsque les grandes fêtes approchoient, ils jeûnoient dix à douze jours de suite. Pendant ces moments de macération & de récipiscence, la loi ne leur per-

Figures. mettoit pas d'approcher de leur femme. Quelquefois ils pratiquoient tout ce qui pouvoit détruire la génération, dans l'intention de plaire à la divinité dont ils étoient les miniſtres. Souvent auſſi fanatiques & auſſi barbares que le furent autrefois les prêtres de Cybelle, ils ſe mutiloient honteuſement les parties que la nature a conſacrées à la génération. Leur diſcipline leur défendoit l'uſage des boiſſons fortes, & ils donnoient à la contemplation & à la priere une partie du tems que les hommes donnent au ſommeil. Souvent on les voyoit raſſemblés à minuit dans leurs temples, pour ſe livrer à une pénitence ſolemnelle. Tandis que l'un d'entre eux appelloit le peuple à la dévotion, on donnoit d'un eſpece de cors, un autre encenſoit la ſtatue de la divinité. Un de ces miniſtres commençoit alors la pénitence, en ſe perçant la cheville du pied avec une lancette; les autres rempliſſoient ſucceſſivement la même cérémonie; & chacun ſe frottoit les tempes & les oreilles du ſang qui ſortoient de la plaie; tous alloient enſuite ſe laver dans un lac appellé *la piſcine du ſang*. Pour mieux perſuader le peuple de la vérité de cette pénitence, ils avoient coutume de montrer au peuple l'inſtrument dont ils s'étoient ſervis pour faire l'inciſion. Les autres peines que ces prêtres s'infligeoient, dit-on, en préſence du Dieu qui préſidoit à la pénitence, conſiſtoient à ſe fouetter avec de groſſes cordes nouées, & à ſe frapper, les uns les autres, à grands coups
89. de pierre (*fig.* 89). D'ailleurs tous ces prêtres poſſédoient des revenus conſidérables, indépendamment des offrandes du peuple, qui formoit un objet très-important. Ces poſſeſſions immenſes étoit le prix des mortifications apparentes auxquelles ces hypocrites s'aſſujettiſſoient.

Si l'on en croit les auteurs eſpagnols, ceux des membres du clergé qui déſervoient les temples, paſſoient d'abord un tems aſſez conſidérable dans un ſéminaire, où on les formoit au pénible exercice des fonctions du ſacerdoce. Ils y entroient ſouvent dès l'âge de ſept à huit ans. Ces jeunes candidats avoient le ſommet de la tête raſé. Les autres cheveux couvroient à peine les oreilles, à l'exception de ceux de derriere la tête qu'ils portoient flottants ſur leurs épaules, ou attachés en forme de houpes. Ils n'avoient pas d'autre habillement qu'un eſpece de ſac de toile. Ils reſtoient dans ce ſéminaire juſqu'à l'âge de vingt ans. On les établiſſoit alors par des mariages analogues à leur condition, & on les attachoit à un ſanctuaire.

atiquoient
de plaire
atiques &
le, ils se
rées à la
boissons
riere une
ouvent on
pour se
entre eux
espece de
e ces mi-
heville du
vement la
oreilles du
er dans un
euple de la
au peuple
Les autres
du Dieu
de grosses
ands coups
des revenus
qui formoit
e prix des
tissoient.
du clergé
sez considé-
xercice des
de sept à
e rasé. Les
ion de ceux
les, ou at-
ement qu'un
usqu'à l'âge
analogues à



MARIAGE des MEXICAINS.



CEREMONIES que les MEXICAINS pratiquent à l'egard de leurs ENFANS.



Les mexicains comme les péruviens, avoient un ordre de vestales, vêtues de blanc & qui portoient le nom de *filles de la pénitence.* On les recevoit dans la communauté à l'âge de douze ou treize ans. On leur rasoit la tête, comme on le fait aujourd'hui à nos religieuses. Leurs fonctions consistoient à apprêter les viandes sacrées, à nétoyer les temples, & à faire tous les ornements qui servoient à leurs décorations. Elles se levoient, dit-on, à minuit, pour servir la divinité, & elles pratiquoient diverses autres austérités auxquelles leur regle les assujettissoit. Comme les vestales du Pérou, elles faisoient vœu de virginité; mais ce genre de mortification n'étoit que pour un tems; & la loi leur permettoit, comme autrefois à Rome, de se marier après avoir passé quelques années dans le cloître. Figures.

On dit que les mexicains honoroient un saint qui avoit été un excellent chasseur (*fig.* 90). On célébroit la fête de ce héros par une chasse solemnelle: tandis que sa statue étoit placée sur un autel, érigé, pour cet effet, sur le sommet d'une montagne, autour de laquelle on avoit allumé plusieurs feux, les dévots chasseurs poursuivoient les bêtes sauvages; qui, pour échapper à la violence des flammes, prenoient la fuite vers le haut de la montagne; là, on les assommoit devant l'autel, & l'on sacrifioit au héros le cœur de ces animaux. La chasse finissoit par des chants d'allégresse & des cris de joie. Les chasseurs ramenoient ensuite la statue du saint en triomphe, & l'on couronnoit la cérémonie par un festin solemnel. 90.

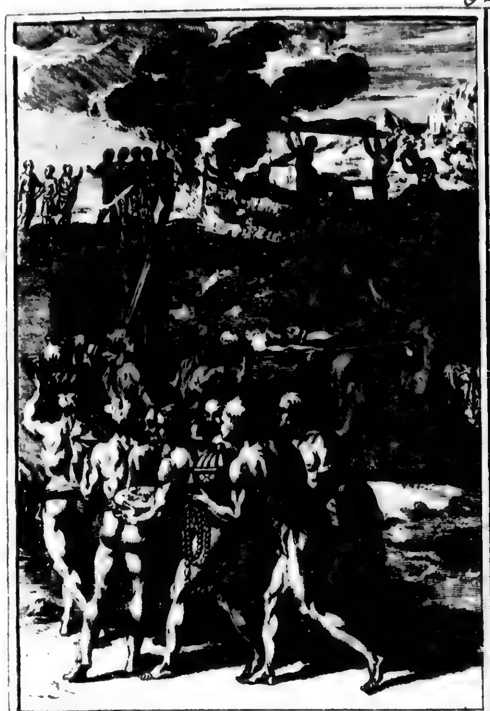
Les mariages des mexicains se célébroient avec beaucoup plus de magnificence & de solemnité qu'au Pérou (*fig.* 91). Lorsque les parties étoient d'accord sur les conditions; elles se rendoient au temple où l'un des prêtres examinoit leurs volontés par des questions précises & destinées à cet usage. Ce ministre prenoit ensuite d'une main le voile de la femme & le manteau du mari, qu'il nouoit ensemble par un coin; & ce symbole signifioit le lien sacré qui alloit les unir jusqu'au tombeau. Ils retournoient à leur maison avec cet espece d'engagement & accompagnés du sacrificateur. Là, ils alloient visiter leur foyer, qui, dans leur opinion, étoit le médiateur des différents qui surviennent entre les époux; précédés du sacrificateur & les mains jointes, ils en faisoient le tour sept fois de suite. On s'asséyoit ensuite afin de recevoir également la châleur du feu; & c'étoit par cette cérémonie qu'on mettoit le sceau au mariage. On commençoit ensuite le repas nuptial, après lequel des vieillards se 91.

Figures. retiroient avec le marié pour lui donner des conseils utiles, touchant les devoirs que son nouvel état l'obligeoit à remplir ; des vieilles femmes donnoient la même leçon à la mariée. Ensuite les uns & les autres se retiroient, & les jeunes époux consommoient le mariage.

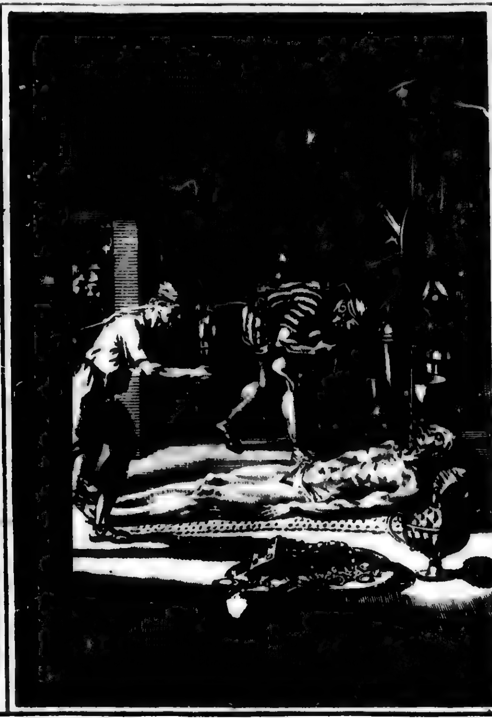
La loi du divorse étoit reçue chez les mexicains, & ce peuple croyoit que le bon ordre & le repos des ménages exigeoient que deux époux se séparassent, lorsqu'ils ne pouvoient plus se souffrir réciproquement. Malheureusement, le plus petit événement, une querelle passagere autorisoit cette séparation. Quel qu'en fût le motif, il pouvoit toujours s'opérer, lorsque le consentement étoit réciproque; la femme retenoit les filles & le mari les garçons. Dès que le mariage étoit ainsi rompu, il étoit défendu, sous peine de la vie, de se réunir ; & le péril de la rechute étoit l'unique remede que les loix eussent imaginé contre le divorce, où l'inconstance naturelle à ces peuples les portoit aisément. Peu scrupuleux sur la sagesse des filles, dont ils excusoient sans peine les débordements, ils exigeoient de leurs femmes une chasteté rigoureuse; & malgré l'habitude qui les entraînoit eux-mêmes dans le vice de l'incontinence, les adulteres étoient punis du dernier supplice. On lapidoit les deux coupables sans aucune miséricorde. On permettoit cependant les femmes publiques & les maisons de débauche, fléau des grandes villes, & le désespoir des âmes vertueuses & timorées.

Les enfants nouveaux nés étoient portés avec beaucoup de solemnités au temple, où les prêtres leurs faisoient diverses exhortations sur les miseres auxquelles l'espece humaine est sujette. Si les enfants étoient nobles, on leur mettoit une épée à la main droite, & à la gauche un bouclier. Il en étoit ainsi des gens du peuple auxquels on présentoit des outils analogues à la profession de leur pere. Le prêtre portoit ensuite l'enfant sur l'autel, où il lui tiroit quelques goutes de sang des oreilles & du prépuce, avec une lancette de pierre. Enfin, il le jettoit dans l'eau, en adressant à Dieu quelques prieres. Tel étoit le baptême de ce peuple americain.

Les mexicains, moins prudens que les égyptiens & les chinois,
92. enterroient ordinairement leurs morts auprès de leurs maisons (*fig.* 92). Souvent on brûloient les cadavres, & l'on ensevelissoit leurs cendres dans les temples avec celles des divers ustenciles que l'on jugeoit devoir leur être nécessaires dans l'autre vie. C'étoit les prêtres qui présidoient aux funérailles. On y chantoit; on y faisoit même des festins. Le corps



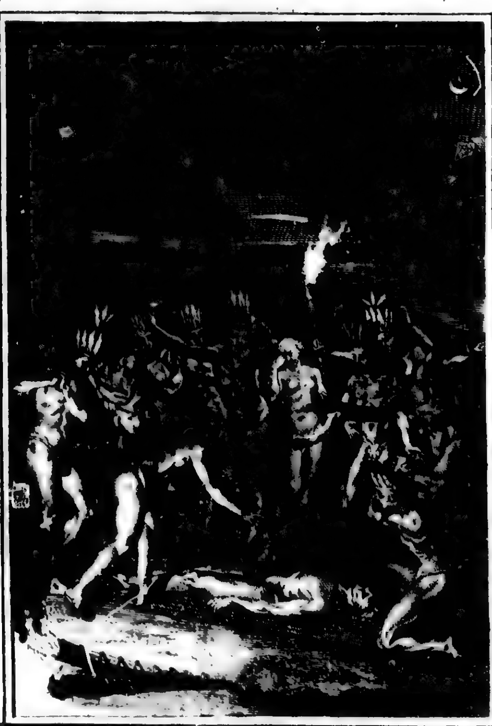
CONVOI funebre des **MEXIQUAINS**.



PRESENS *que les* **MEXIQUAINS** *font a leurs morts*.



Les Habitans de **VENEZUELA** *boivent les cendres de leurs* **CACIQUES** *apres avoir brulé leurs corps*.



Les Habitans de **VENEZUELA** *pleurent sur le corps de leurs* **CACIQUES**.

d
u
le
fo
et
ve
m
un
da
la
pu
le
ob

l'e
ét
co
pl
ra
de
de
O
di
du
ve
le
pu
ac
co
da
de
fo

h
y
d
à
g

des grands ſeigneurs étoit communément porté dans les temples, avec une pompe extraordinaire. Les prêtres venoient les recevoir avec leurs encenſoirs, chantant des hymmes funebres, accompagnés du ſon lugubre de quelques flûtes. Tandis qu'on ſacrifioit ceux de leurs eſclaves qui devoient les ſervir dans l'autre monde, les prêtres élevoient à diverſes repriſes le corps en haut. On enterroit avec ces morts beaucoup d'or & d'argent pour les mettre à portée de tenir un rang diſtingué dans l'autre monde. Le peuple imitoit les grands dans cette profuſion abſurde; & perſonne n'oublioit jamais d'enrichir la tombe ou le bûcher de tout ce que le mort avoit poſſédé de plus précieux. Les amis des défunts venoient leur faire des préſens. Ils leur parloient même auſſi ſérieuſement que s'ils euſſent été vivants. Les obſeques des grands duroient ordinairement dix jours.

Lorſque l'empereur étoit malade, on voiloit toutes les idoles de l'empire; & l'on ne leur ôtoit ce maſque, que lorſque le prince étoit mort ou guéri. Auſſi-tôt après ſon décès, on expédioit des courriers dans toutes les provinces de l'empire, pour annoncer au peuple la nouvelle de ſa mort. On invitoit toute la nobleſſe à ſes funérailles. Quatre jours ſe paſſoient ſans qu'on touchât au corps du prince décédé. Après cet intervalle, on le lavoit, & l'on prenoit une toupe de ſes cheveux que les mexicains conſervoient comme une relique. On lui mettoit un éméraude dans la bouche; on l'enveloppoit dans dix-ſept couvertures, ſur la derniere deſquelles étoit empreinte l'image du génie qui avoit été particuliérement l'objet de la dévotion du ſouverain. On le portoit enſuite, le viſage couvert d'un maſque, dans le temple où devoit être ſa ſépulture. Il y étoit reçu pompeuſement par le clergé, au bruit des hymnes & des fanfares. Le grand prêtre adreſſoit enſuite une priere à Dieu, & ordonnoit que l'on jettât le corps dans le feu, avec tout ce qui étoit deſtiné à l'accompagner dans l'autre monde. Enfin, on enfermoit les cendres & le toupet de cheveux dans un cercueil orné de peinture en-dedans, & repréſentant en-dehors l'image du prince défunt.

Les mexicains avoient porté les ſciences & l'induſtrie à un plus haut degré que n'avoient faits les péruviens. Ce qui prouve aux yeux du philoſophe, que leur nation étoit plus ancienne que celle des incas. Ils ne connoiſſoient pourtant pas l'uſage des lettres; mais à l'exemple des anciens égyptiens, ils avoient certains ſignes hieroglifiques, à l'aide deſquels ils ſe rappelloient le ſouvenir des évé-

Figures. nements mémorables. Ils peignoient fort artistement leurs idées sur des toiles de coton préparées pour recevoir le pinceau. Souvent ils ajoutoient des nombres à ces images ; & telle étoit, dit l'auteur de l'histoire de la conquête du Mexique, la justesse de leurs dispositions, que le nombre, le caractere & la figure s'entr'aidoient réciproquement à exprimer la pensée, & formoient un raisonnement entier. Ces peuples avoient des livres entiers de cette espece, où ils conservoient la mémoire de tout ce qui se passoit dans leur empire ; ce qui contribuoit le plus à conserver à la postérité ces fragments précieux de l'histoire mexicaine, étoit l'usage observé dans cette région, de faire chanter dans les temples les exploits des grands hommes de la nation. On enseignoit aussi aux enfants ces compositions poétiques, & les événements se transmettoient ainsi d'âge en âge avec une médiocre altération. L'histoire romaine, celle des grecs & des égyptiens, n'eut pas d'autre origine que celle des mexicains.

Ces peuples régloient leur calendrier sur le mouvement du soleil, dont ils savoient prendre la hauteur & les déclinaisons qu'ils leurs apprenoient les différences du tems & des saisons. Leur année étoit de trois cents soixante-cinq jours ; mais ils la divisoient en dix-huit mois de vingt jours chacun ; ce qui faisoit le nombre de trois cents soixante. Les cinq derniers étoient considérés comme intercalaires. On les ajoutoit à la fin de l'année, afin quelle égalât le cours du soleil. Ces cinq jours étoient toujours employés à la table, au plaisir & aux divertissements. Les ouvriers cessoient leur travail ; on fermoit les boutiques ; on ne plaidoit pas dans les tribunaux ; on ne sacrifioit pas même dans les temples. Les citoyens se visitoient les uns les autres ; & ils se permettoient toutes sortes de licence, afin de se dédommager par avance des maux qu'ils alloient essuyer dans le cours de la nouvelle année.

L'année des mexicains commençoit au premier jour du printems ; elle ne différoit de notre année solaire que de trois jours qu'ils retranchoient de notre mois de février. Leur semaine étoit de treize jours qu'ils marquoient sous des noms différents, sur leur calendrier par
93. diverses figures ; leur siecle étoit de quatre semaines d'année (*fig.* 93). Si l'on peut ajouter foi à ceux qui nous ont tracé l'histoire des grecs, des égyptiens & des hébreux, ce calendrier ressembloit assez à celui de ces peuples de l'antiquité.

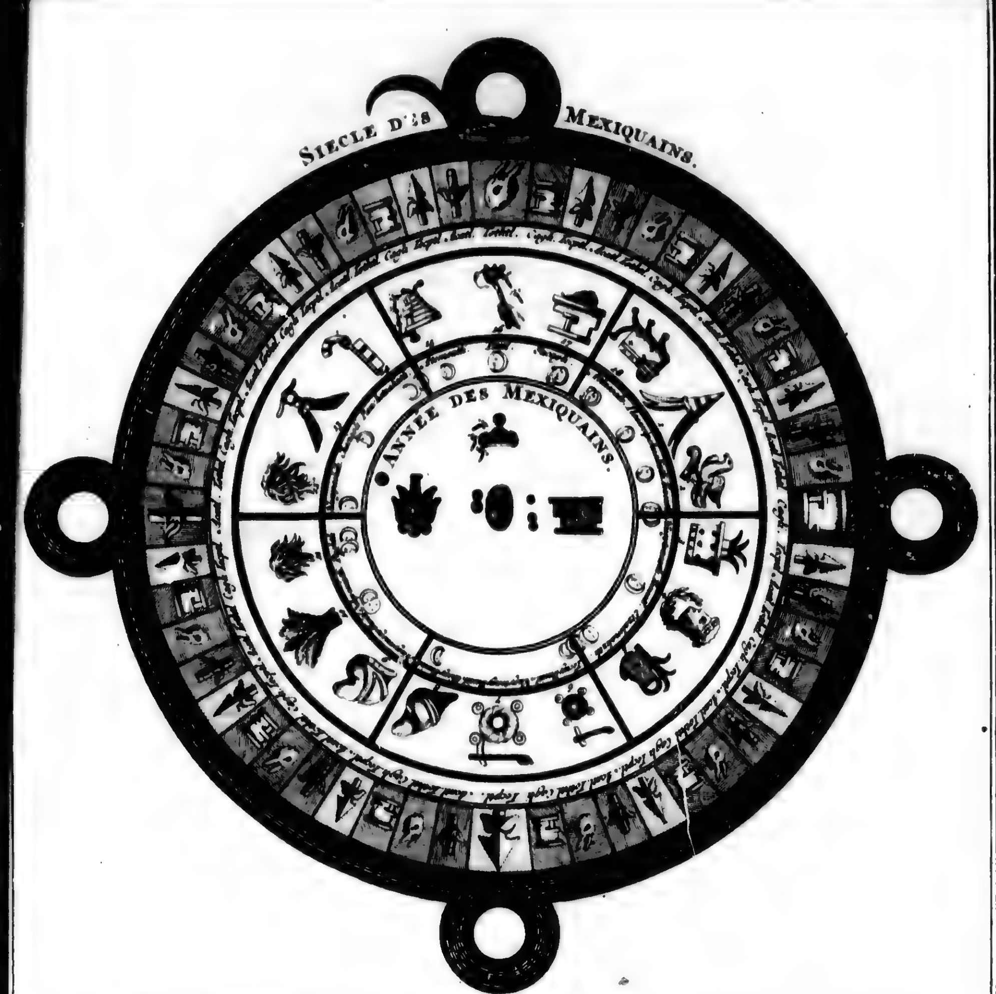
Lorsqu'un

e irs idées fur
u. Souvent ils
dit l'auteur de
rs difpofitions,
t réciproque-
nement entier.
, où ils con-
leur empire;
fragments pré-
cette région,
ls hommes de
ons poétiques,
avec une mé-
& des égyp-
s.

ient du foleil,
qu'ils leurs ap-
année étoit de
dix-huit mois
de trois cents
intercalaires.
: le cours du
ple, au plaifir
l; on fermoit
n ne facrifioit
: les uns les
afin de fe dé-
ns le cours de

du printems;
rs qu'ils re-
e treize jours
alendrier par
ée (*fig.* 93).
re des grecs,
affez à celui

Lorfqu'un



Les MEXIQUAINS expliquoient leurs pensées, et donnoient une idée des choses sensibles par des Hieroglyphes, à la facon des Anciens Egyptiens. C'est de cette maniere que leur Siecle et leur anneé etoient representez. Une Roue peinte contenoit l'espace d'un Siecle distingué par années et chargé des evenemens memorables. Le Siecle etoit de 52. Années Solaires, chacune de 365. jours. 4. indictions de 13. Ans chacune formoient la division de la roue & repondoient aux 4. parties du Monde de la maniere suivante.

Un Serpent environnoit cette Roue, et marquoit par ses 4. noeuds les 4. divisions. l'Hieroglyphe de la premiere, qui marquoit le Midi, etoit un Lapin, sur un fond bleu, que l'on appelloit TOCHTLIILA. de la seconde pour l'Orient, une canne sur un fond rouge. on l'apelloit ACATL. de la troisieme pour le Nord, une epée avec une pointe de pierre sur un fond jaune. on l'appelloit TECPATL. de la quatrieme pour l'Occident, une maison sur du verd. on l'apelloit CAGLI. Entre ces quatre divisions, il y en avoit douze petites dans lesquelles les quatre Hieroglyphes etoient distribués suxessivement en donnant à chacun sa valeur numerale jusqu'à 13. qui etoient le nombre d'anneé qui composoient l'indiction. on faisoit la même chose dans la deuxieme indiction. avec les mêmes noms depuis un jusqu'à 13. dans la troisieme & dans la quatrieme jusqu'à ce que le Cercle de 52. Ans fut fini, de la maniere qui suit.

o
o o
o o o
o o o o
o o o o o
o o o o o o
o o o o o o o
o o o o o o o o
o o o o o o o o o
o o o o o o o o o o
o o o o o o o o o o o
o o o o o o o o o o o o
o o o o o o o o o o o o o

on observoit cette maniere de compter par treize non seulement dans les années; mais aussi dans les mois. Ils recommencoient lors quils arrivoient à 13.

L'Anneé solaire etoit de 365. jours. et les Mois de 20. leurs noms & leurs Hieroglyphes sont marquez dans la figure par 1.2.3. & ainsi de suite jusqu'à 18.

Pour faire l'Anneé complette de 365. jours, les Mexiquains en ajoutoient 5. aux 18. mois de 20. jours chacun. qui faisoient l'Anneé.

Cette Explication est tirée de GEMELLI CARERI. Tome VI. de ses VOYAGES. chap. V.

Desolation des **MEXICAINS** *à la fin du* **SIECLE.**



Rejouïssances des **MEXICAINS**, *au commencement du* **SIECLE.**

Lorſqu'un ſiécle étoit ſur le point de terminer ſa carriere, tout étoit en mouvement parmi les mexicains (*fig.* 94). Ces peuples auſſi ſuperſtitieux que nous le fûmes autrefois en Europe, croyoient qu'à cette époque devoit arriver le bouleverſement de la terre & l'anéantiſſement du genre humain. Chacun ſe diſpoſoit à la mort. Ces fanatiques caſſoient leur vaiſſelle, éteignoient leur feu, coûroient comme des furibonds dans les rues, & ne ſe donnoient du relâche, que lorſqu'ils voyoient renaître le crépuſcule qui leur annonçoit un ſiécle nouveau. On ſaluoit alors le ſoleil avec des tranſports inexprimables de joie, & au ſon de divers inſtruments. Chacun ſe rendoit avec empreſſement au temple, pour rendre grace à Dieu de nouveau bienfait que le genre humain venoit d'en recevoir. Les ſacrificateurs allumoient du feu nouveau devant les autels, en frottant deux morceaux de bois ſec l'un contre l'autre, & l'on faiſoit couler le ſang des victimes. Tous les peuples ſe repandoient enſuite dans les villes & dans les campagnes, & célébroient cette grande ſolemnité avec toute la pompe que leur fortune leur permettoit d'y employer. Il ne faut qu'ouvrir nos annales pour s'appercevoir que tous les peuples de l'Europe furent long-tems tout auſſi extravagans ſur ce point, que l'étoient les mexicains.

Figures. 94.

ARTICLE XXI.

Religion des Iſles Caraïbes.

Il eſt d'autant plus difficile de pénétrer la véritable religion des caraïbes, que ces peuples ont été preſqu'entierement exterminés par les européans; & que, pour pallier la fureur dont on a uſé à leur égard, on s'eſt efforcé de défigurer leur croyance, leurs mœurs, leurs loix & leurs uſages. Si l'on en croit quelques écrivains, ces nations, couvertes, d'ailleurs, des plus horribles infamies, n'eurent jamais la moindre idée de la divinité. D'autres en font autant de diſciples de Manichés, & prétendent qu'ils reconnoiſſent deux principes, dont l'un eſt bon, l'antre mauvais. Ce qui paroît le plus certain, d'après les relations des voyageurs les plus éclairés, c'eſt que les caraïbes adorent un Dieu, auquel ils attribuent toutes les qualités qu'ils croyent propres à faire le bien. Le pere Labat ajoute à ce ſyſtême la croyance d'un eſprit mal faiſant, & auquel ils adreſſent des prieres en pluſieurs

circonſtances. Cet être, quel que ſoit ſa nature, n'eſt cependant ni éternel, ni infini. Ces peuples penſent, vraiſemblablement comme toutes les autres nations de la terre, que cette eſpece de démon, entierement ſubordonné aux volontés du grand être, ne jouit que d'une puiſſance empruntée.

Les caraïbes, par un ſyſtême également ſemblable à celui que l'on trouve dans tous les codes théologiques des peuples du monde, animent toute la nature de divers eſprits, dont les fonctions conſiſtent à conduire les êtres dont elle eſt compoſée. Ils leurs offrent de la caſſave & tous les prémices des fruits qu'ils recueillent. Quelquefois animé de reconnoiſſance envers ces génies, ils font un feſtin en leur honneur. Ces ſortes d'offrandes ne ſont accompagnées d'aucune cérémonie bien caractériſée: Ils les placent ſimplement à l'une des extrémités de leurs cabanes, ſur des tables de jonc & de tatanier. Ces peuples croyent bonnement que les eſprits ſe rendent à ces feſtins pour s'y réjouir; & la légende aſſure que l'on a ſouvent entendu remuer les vaſes qui contiennent ces préſens, & le bruit des machoires des divinités ſubalternes pour leſquelles on les a préparés.

Ces peuples, les plus ignorants & les plus barbares de tous ceux qui habitent l'Amérique, ſe livrent aveuglément aux préſages; & les ſuperſtitions dont ils font uſage à ce ſujet, ne les cedent à aucunes de celles qui ont été pratiquées ſur le reſte de la terre. Ils portent, par exemple, l'imbécillité juſqu'à croire que les chauve-ſouris ſont animées par des eſprits aériens dont les fonctions conſiſtent à faire la garde pendant la nuit; ils obſervent le vol de ces oiſeaux avec autant d'attention & de piété, que les romains en mettoient autrefois à obſerver celui de l'épervier. Souvent on trouve dans leur maiſon des callebaſſes remplies des cheveux ou des os de quelqu'un de leurs parents; & ils conſultent, avec la ſoumiſſion la plus profonde, ces triſtes débris des corps de leurs amis. Leurs prêtres leurs perſuadent que l'eſprit du mort vient ranimer ſes oſſements, pour avertir la famille des maux qui menacent de fondre ſur ſa tête.

Ces prêtres s'appellent *Boiés*. Ils ſont, comme ceux des nations de l'antiquité, miniſtres de la religion & médecins; chacun d'eux à ſon génie particulier, qu'il ſe vante de pouvoir évoquer par le chant de certaines paroles, & la fumée du tabac. La nation ſe prépare-t-elle à aller à l'armée? ce ſont ces prêtres qui l'aſſemblent, qui lui ſouffle le courage, à l'aide d'une pipe à tabac, & au milieu d'une danſe religieuſe

cependant ni
ment comme
démon, en-
uit que d'une

celui que l'on
du monde,
nctions con-
urs offrent de
. Quelquefois
festin en leur
'aucune céré-
ne des extré-
tatanier. Ces
à ces festins
entendu re-
des machoires

de tous ceux
ésages; & les
à aucunes dé
portent, par
sont animées
faire la garde
autant d'at-
ois à observer
des callebasses
parents; &
tristes débris
que l'esprit
famille des

ations de l'an-
x à son génie
de certaines
elle à aller à
uffle le cou-
nse religieuse



Maniere dont les **PRÊTRES CARIBES** *souflent le Couroçe.*

& véritablement groteſque (*fig.* 95). Lorſqu'un caraïbe ſe diſpoſe à entrer dans l'ordre du ſacerdoce, les anciens boiés le préparent à recevoir cette dignité par une diſcipline aſſez rigoureuſe. Il doit, dit-on, s'abſtenir, dès ſon enfance, de pluſieurs ſortes de viandes, & jeûner ſouvent au pain & à l'eau, dans une petite caſe où il ne voit perſonne que ces maîtres : ceux-ci lui font des inciſions dans la peau ; & ils lui donnent à boire du jus de tabac, qui, en le purgeant avec violence, le dégage, diſent les caraïbes, des impuretés de la terre. Ils lui frottent le corps de gomme, & le couvrent enſuite de plumes. C'eſt par cet habillement bizarre, qu'ils apprennent aux néophites à être diligents à conſulter les génies & prompts à exécuter leurs ordres. 95.

Toutes les connaiſſances des prêtres caraïbes, dans la médecine conſiſtent dans des évocations, & dans différentes autres opérations magiques. Lorſqu'ils s'approchent d'un malade, il font d'abord préparer une offrande, deſtinée à appaiſer le génie malfaiſant. Enſuite ils éteignent les feux de la caſe, & font ſortir les perſonnes qui leur paroiſſent ſuſpectes. Après cela, ils ordonnent qu'on amene le malade, alors ils fument un bout de petun dont ils broient dans leurs mains une partie ; & faiſant en même-temps claquer leurs doigts, ils ſoufflent en l'air ce qu'ils ont broyé. C'eſt alors que l'eſprit bienfaiſant, qu'on a invoqué, arrive à l'odeur de ce parfum, & répond aux queſtions du prêtre : celui-ci s'approche de ſon malade, & manie pluſieurs fois la partie affligée ; ſouvent il ſucce la plaie où il ſouffle myſtérieuſement deſſus, pour en extirper la cauſe du mal. Si tous ces prétendus remedes ne ſoulagent point le malade, le boiés lui déclare tout ſimplement que la divinité ne veut pas qu'il demeure plus long-temps ſur la terre, & qu'il faut ſe diſpoſer à partir pour l'autre monde.

Si le malade eſt aſſez heureux pour revenir en ſanté, on fait un feſtin au génie auquel il eſt redevable de ſon rétabliſſement. On prépare pour cela une table, ſur laquelle on lui ſert de la caſſave & de louicou ; & ces alimens reſtent ainſi ſervis ſur cette table. Le lendemain le boiés, qui a conduit le malade, ſe met en poſſeſſion de ces offrandes ; & telle eſt la vénération que les caraïbes ont pour elles, qu'il n'eſt permis qu'aux vieillards & aux premiers de la nation d'y toucher. A la fin du feſtin on noircit le convaleſcent avec des pommes de junipa.

Les filles caraïbes errent communément nues dans les campagnes,

jusqu'à 12 à 15 ans. Dès que la nature apprend à leur famille qu'elles sont devenues nubiles, les parents s'assemblent, & ordonnent que désormais elles porteront un tablier, signal de la modestie qui doit caractériser leur sexe. Chez ces peuples, le frere n'a pas, comme on l'a dit, le droit d'épouser sa sœur, mais il peut s'unir à sa cousine germaine, à sa niece & à toutes celles de ses parentes d'un degré supérieur. La polygamie n'est pas généralement reçue chez cette nation. Cependant il arrive souvent que les chefs prennent plusieurs femmes, par esprit de luxe & de magnificence; mais, de toutes ces femmes, une seule est légitime, & toutes les autres lui sont subordonnées.

Le mari exerce un empire absolu sur sa femme. L'usage lui accorde le droit de vie & de mort sur sa personne. Le moindre soupçon d'infidélité, le plus léger mécontentement suffit pour le déterminer à la mettre à mort. Cependant, dit le pere Labat, malgré la dureté de cet esclavage, les femmes obéissent avec tant d'exactitude, de silence, de douceur & de respect à leurs maris, qu'il est rare de voir qu'ils soient obligés d'user de toute leur autorité.

Un pere observe à la naissance de son premier né mâle une retraite & un jeûne très-austere de trente ou quarante jours. Ce tems expiré, on choisit deux jeunes caraïbes pour lui taillader la peau sur tout le corps; ils frottent ces plaies avec du jus de tabac, & ils le mettent ensuite sur un siege peint de rouge. Alors des vieillards se présentent, & lui mettent à la bouche des aliments que des femmes lui ont apportés. Quand il a fini de manger, ces vieillards font des largesses de deux pieces de cassave qu'il tient entre ses mains. La cérémonie se fait en place publique; & tandis qu'elle dure, il est monté sur deux cassaves qu'il est obligé de manger ensuite. Après cela, on frote de sang le visage de l'enfant, & cette espece de baptême a pour objet de lui inspirer de la valeur. Plus le pere témoigne de patience dans les incisions douloureuses qu'on lui fait, plus on présume que l'enfant aura de courage. Le pere doit aussi s'abstenir de différentes sortes d'alimens, chaque fois que sa femme accouche. Dès que l'enfant est né, on le baigne; & s'il naît la nuit, l'usage exige que le pere se baigne avec lui.

Quinze jours après la naissance des enfans, la loi veut qu'on leur donne un nom. Ce nom est pris de quelqu'un des plus distingués des ancêtres de la famille, d'un arbre, ou de quelqu'autre objet qui leur

est agréable & propre à figurer le courage. Cette cérémonie se fait avec autant d'éclat que les mœurs des caraïbes le leurs permettent. Ils y employent un parain & une maraine ; & ce sont eux qui percent à l'enfant les oreilles , la levre inférieure & l'entre-deux des narines, auxquels on attache des pendans. Lorsque l'enfant à atteint l'âge de deux ans, on lui coupe les cheveux avec la même cérémonie.

Quand un caraïbe a rendu le dernier soupir , tous les parens s'assemblent dans sa maison pour pleurer la perte qu'a fait la famille. On met ensuite le cadavre dans un puits creusé dans un coin d'une cabanne , d'environ quatre pieds de diametre & de six à sept pieds de profondeur. Le mort y est accroupi les coudes sur les genoux, & les pommes de ses mains soutiennent ses joues. Il est peint en rouge, avec des moustaches & des raies noires. Ses cheveux sont liés derriere la tête. A côté de lui sont, son arc , ses flèches , son couteau , & différentes autres ustenciles auxquels il paraissoit attachés pendant sa vie. On l'ensable ainsi jusqu'aux genoux, pour le soutenir quelque tems dans cette posture. Alors tous les parens s'approchent du cadavre, & lui témoignent leur douleur par des cris & des contorsions ridicules. Après toutes ces cérémonies , on comble la fosse, & les parens se retirent à la maison du mort, où ils noyent leur douleur dans les plaisirs d'un festin.

ARTICLE XXII.

Religion des peuples de Panama, de Paria, du Jucatan, de l'Isle Espagnole & de quelques autres contrées d'Amérique.

LA plupart des peuples dont nous allons parler, ont été exterminés par l'ambition ou le fanatisme des européans ; & leur religion , qui fut le prétexte des horreurs que l'on commit contre eux, n'est plus aujourd'hui qu'un mélange de superstitions grossieres qui se sont introduites parmi eux depuis la conquête des espagnols. Ces nations reconnurent néanmoins dans tous les tems le principe fondamental de toutes les religions ; l'unité d'un Dieu , moteur & conservateur de tout ce qui existe, & l'immortalité de l'ame, dogme si propre à consoler les hommes des peines qu'ils éprouvent dans ce monde. A cette

Figures. croyance, tous ces peuples joignirent certains préjugés que la superstition a malheureusement fait naître par-tout ; & peut-être vit-on quelquefois ces fils illégitimes d'une imagination égarée, l'emporter sur les préceptes de la raison. Delà cette multitude de génies dont les fonctions remplissent les légendes des américains ; delà ces évocations mystérieuses, ces oracles, ces prophéties ; delà, en un mot, toutes ces absurdités, souvent révoltantes & sacriléges, que l'on remarque dans le culte de ce peuple foible & pusillanime.

Il ne paroît pas que les nations qui font l'objet de cet article, aient jamais eu de temples propres à fixer l'attention de la postérité. On voyoit autrefois seulement à Campêche un théâtre quarré, qui avoit été construit pour cet usage. Sur ce théâtre, haut d'environ quatre coudées, étoit la figure d'un homme en marbre, que deux animaux,
98. d'une forme extraordinaire, sembloient vouloir déchirer (*fig.* 98). Près de cette figure étoit la représentation d'un serpent de quarante-sept pieds de longueur, & gros à proportion, qui engloutissoit un lion. Ces deux dernieres figures étoient de marbre & renfermées par des especes de palissades. Le pavé étoit jonché d'arcs, de flèches, d'os & de têtes de morts. On ignore, & quel fut le constructeur de ce sanctuaire, & les cérémonies dont on y accompagnoit le culte dû au créateur.

Les prêtres sont à-peu-près les mêmes dans toutes ces contrées. Autrefois, dans l'isle espagnole, aujourd'hui appellée *S. Domingue*, ils avoient converti le culte public en danses, en chansons & en différens autres divertissemens. Ces chansons qu'ils appelloient *areita*, rouloient sur les exploits de leurs ancêtres & sur l'amour que chacun doit avoir pour sa patrie. Elles pouvoient être considérées comme les chroniques de la nation. A chaque fête, on se rassembloit dans une
96. espece de temple, on dansoit au son d'un espece de bois creux (*fig.* 96). Le tabac étoit le parfum qui fumoit alors à l'honneur de la divinité ; ensuite les prêtres montoient en chaire, & débitoient à leurs fidelles tout ce que leur imagination, échauffée par la fumée du tabac, pouvoit leur suggérer sur la morale & la théologie.

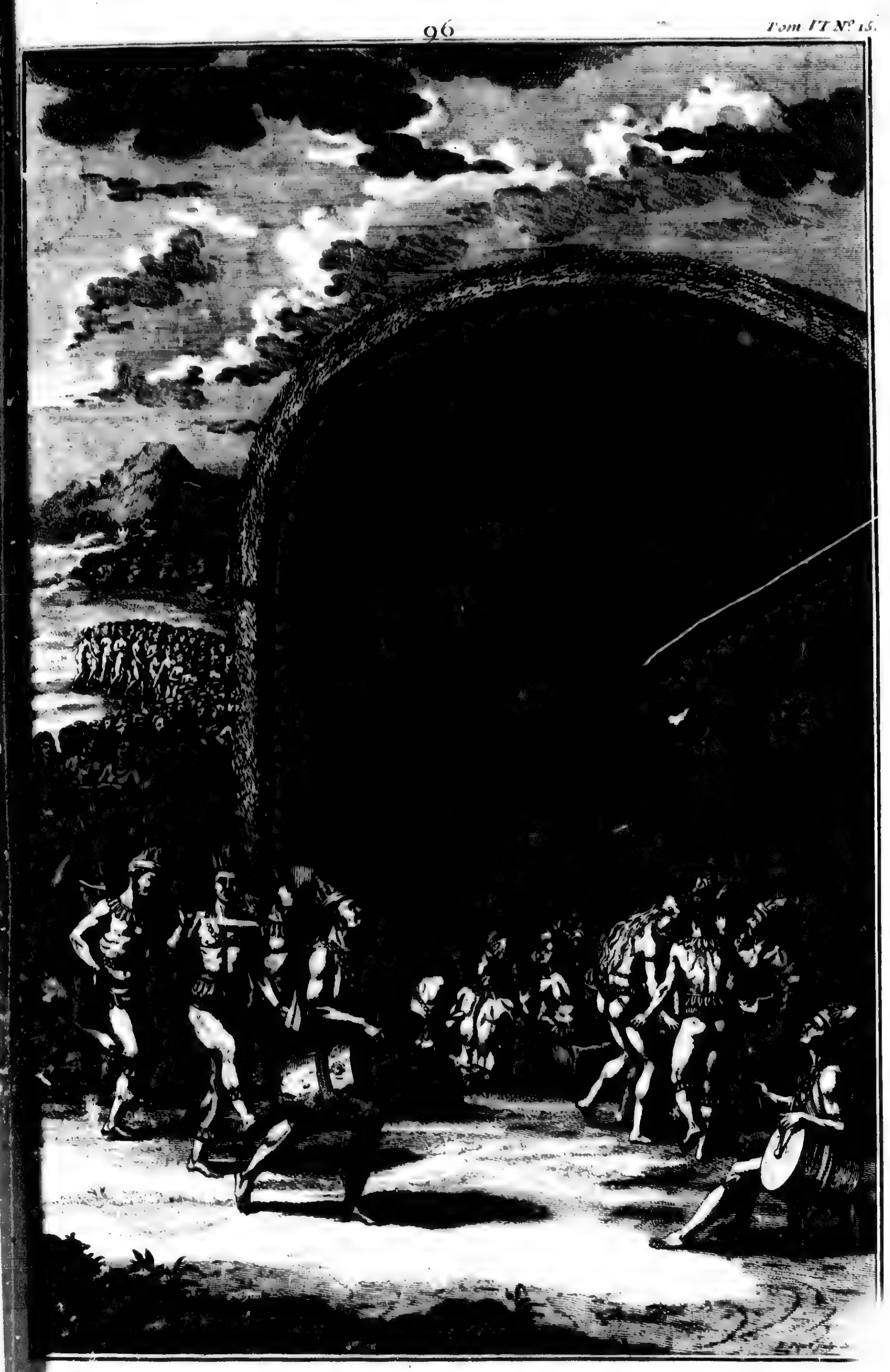
Ces ministres furent toujours les seuls médecins des nations parmi lesquelles ils vivoient. Souvent tout leur art ne consistoit que dans certaines évocations magiques, auxquelles ils ajoutoient les connoissances qu'ils pouvoient avoir acquises par l'espérance. Ceux de Cuman, par exemple, employent, dans la guérison des malades, certaines

que la superſ-
ut-être vit-on
e, l'emporter
génies dont
delà ces évo-
, en un mot,
que l'on re-

article, aient
poſtérité. On
rré, qui avoit
nviron quatre
eux animaux,
fig. 98). Près
quarante-ſept
tiſſoit un lion,
rmées par des
lèches, d'os &
eur de ce ſanc-
e culte dû au

ces contrées.
S. Domingue,
hanſons & en
lloient *areita*,
ur que chacun
es comme les
loit dans une
eux (*fig.* 96).
e la divinité;
leurs fidelles
tabac, pou-

nations parmi
oit que dans
les connoiſ-
x de Cuman,
es, certaines



CEREMONIE Religieuse des Habitans de l'Isle ESPAGNOLLE.



Maniere dont les SAUVAGES de PARIA gouvernent leurs MALADES.



DANSE des SAUVAGES de PARIA autour des MOURANS, et leurs CEREMONIES FUNEBRES.

compositions faites de racines & d'herbes mêlées avec de la graisse d'oiseaux ou de bêtes à quatre pieds. Lorsque le mal est extérieur, ils succent souvent la plaie avec la bouche, en ajoutant quelques paroles à cette opération. Si le malade ne guérit pas de ce premier appareil, le médecin le frotte vigoureusement, succe de nouveau la plaie, & conjure l'esprit malin de permettre à la santé de reprendre sa place dans le corps du moribond. Il prend ensuite un morceau de bois avec lequel il frotte si violemment la bouche, le gosier & l'estomac du malade qu'il vomit jusqu'au sang : le prêtre redouble alors ces conjurations, frappe du pied, crie & gesticule avec une nouvelle force. Enfin, le charlatan annonce à l'assemblée que le diable forcé dans sa retraite par son art magique, a abandonné le corps du malade. Mais s'il vient à mourir, le prêtre médecin se tire aisément d'affaire, en disant que son heure étoit venue.

Figures.

Les peuples de Paria nous paroissent beaucoup plus sages à cet égard. On ne voit pas qu'ils employent le secours de leurs prêtres, quand ils sont malades. Un de leur citoyen est-il attaqué de la fievre; ils le plongent dans une riviere (*fig.* 97), & le font ensuite courir à perte d'haleine & à coups de fouet autour d'un grand feu, après quoi ils le portent dans son hamac. Ils font aussi usage de la diette. Quelquefois ils se servent de la saignée, & alors ils ouvrent une des veines des reins.

97.

Si l'on désespere de la guérison du malade, on le porte dans un bois. Là, on le suspend entre deux arbres de son hamac, & l'on danse toute la journée autour de lui. On l'abandonne à la nuit, après lui avoir laissé de quoi se nourrir pour quatre jours. S'il guérit, les parens ne négligent aucune dépense pour ce réjouir de cet événement; mais s'il en meurt, on n'y pense plus. On a vu plus haut que les hottentots, peuples du cap de Bonne-Espérance, observent, à-peu-près, le même usage.

Ici, comme partout ailleurs, les prêtres sont l'ame de l'administration publique. On n'entreprend jamais la guerre, on ne conclut aucun traité de paix, sans avoir pris leurs avis. On a remarqué qu'ils choisissent toujours la nuit pour vaquer à leurs cérémonies magiques ; & plus elle est noire, ajoute-t-on, plus ils sont certains du succès de leurs opérations. Les annales du monde nous apprennent que l'imposture & la fourberie mirent plus d'une fois cet expédient en usage.

Si l'on en croit les écrivains espagnols dont les relations sont pleines

Figures. de faits abſurdes & incroyables, les prêtres de Cuman ſont initiés dès l'enfance à la prêtriſe. La loi veut que ces jeunes gens faſſent une retraite auſtere de deux années au milieu des bois. Pendant ce tems de recueillement, ils ne mangent rien qui ait du ſang; ils ne voyent aucune femme, ils ne ſortent pas de leur caverne, & ils oublient, pour ainſi dire, juſqu'à leur propre famille. Les prêtres émérites vont les viſiter pendant la nuit, & leur donner des préceptes analogues aux fonctions dont ils vont ſe charger. Quand le tems du ſéminaire eſt expiré, ils les reçoivent dans leur corps, & leur apprennent les myſteres que chaque membre de cette compagnie veut ſavoir. Ces prêtres portent le nom de *Piaias* dans la langue de pays. Ils jouiſſent, comme ailleurs, de fort grands privileges. On obſerve ſur-tout, que, chargés d'offrir à Dieu les prémices de tous les biens de la terre, ils ont ſeuls le droit de s'approprier la virginité des jeunes filles qui ſe marient, pour en rendre compte à la divinité.

On a accuſé la plupart de ces peuples d'immoler des hommes à l'éternité. Ce que nous avons dit des mexicains, & les faits avérés que l'hiſtoire ancienne nous a conſervés touchant la plupart des peuples de l'antiquité, prouvent, ſans replique, la juſteſſe de cette déplorable inculpation, & que la nation la plus ſenſée peut ſe porter aux plus affreux attentats quand elle a été ſubjuguée par la ſuperſtition. Les peuples de Nicaragua, par exemple, ſacrifioient toujours un priſonnier à la fin de toutes les campagnes qu'ils faiſoient. C'étoient les prêtres, moteurs funeſtes de cet abominable ſacrifice, qui ſe chargeoient d'exécuter. Le ſacrificateur tournoit, dit-on, trois fois autour de la victime en chantant quelques hymnes d'un ton lugubre & lamentable. Il lui ouvroit enſuite l'eſtomac, & lui arrachoit le cœur tout fumant; il ſe frottoit le viſage de ſon ſang,
98. & partageoit le corps en diverſes portions (*fig.* 98). Le cœur appartenoit au grand prêtre, les pieds & les mains au roi, & le reſte au peuple. La tête étoit plantée ſur un poteau, qui portoit le nom de la province avec laquelle on étoit en guerre. Les écrivains ajoutent que ſouvent on ſacrifioit ſur ces poteaux des hommes même du pays; & telle étoit l'illuſion que les préjugés avoient fait naître dans l'eſprit de ces peuples, que ceux qu'on avoit ſacrifiés de la ſorte, eſpéroient de jouir un jour des honneurs de l'apotéoſe. Le même uſage étoit obſervé à Tabaſco. Le prêtre, armé de couteau ſacré, arrachoit le cœur de la victime, après lui avoir ouvert l'eſtomach. On enchâſſoit enſuite ſon corps tout ſanglant dans un creux pratiqué dans le cou d'un lion d'airain. Le

ſang

nt initiés dès
fassent une
t ce tems de
s ne voyent
ils oublient,
mérites vont
nalogues aux
re est expiré,
mystéres que
res portent le
me ailleurs,
gés d'offrir à
s le droit de
ur en rendre

mmes à l'éter-
que l'histoire
le l'antiquité,
culpation, &
reux attentats
de Nicaragua,
de toutes les
unestes de cet
sacrificateur
ant quelques
ite l'estomac,
de son sang,
cœur appar-
& le reste au
e nom de la
ajoutent que
pays; & telle
esprit de ces
ient de jouir
bservé à Ta-
ur de la vic-
ite son corps
d'airain. Le
sang



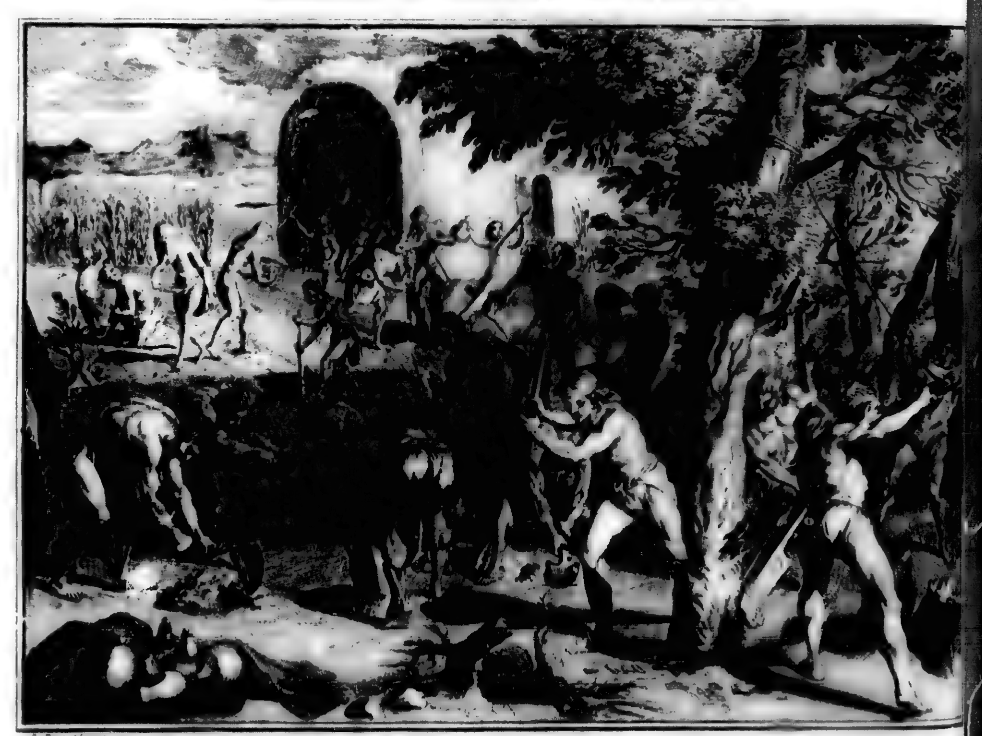
IDOLES de CAMPÊCHE et de IUCATAN.



IDOLES de TABASCO.



MARIAGE des INDIENS du PANAMA.



Les PARENS & les AMIS DÉFRICHANT la TERRE qui est destinée aux NOUVEAUX MARIÉS

ſang du malheureux tomboit ainſi dans un reſervoir de pierre, Figures.
au bord duquel on voyoit une figure humaine auſſi de pierre, qui
paroiſſoit regarder avec attention le ſang de la victime immolée.
(*fig.* 98.) 98.

Il fut toujours d'uſage, chez tous ces peuples, de n'épouſer qu'une ſeule femme; &, en effet, quoique le climat qu'ils habitent, ſoit beaucoup plus chaud que le nôtre, il ne provoque pas ſi impérieuſement à la jouiſſance que celui qui, en Afrique, eſt ſous le même parallele. Cependant, ſi l'on en croit les eſpagnols, la polygamie s'étoit introduite dans l'iſle de S. Domingue, &, à l'époque de la conquête, les inſulaires y prenoient autant de femmes qu'ils pouvoient en entretenir. Chaque cacique, ajoutent-ils, en avoit une trentaine dans ſon ſérail. Ceux de ces indiens, dit Coréal, qui habitent les provinces de Darien & de Panama, n'employent pas beaucoup de cérémonies dans leur mariage. Ils ſe demandent réciproquement l'un à l'autre, ſans aucune autre démarche préliminaire; & l'uſage permet même à la fille de faire les premieres propoſitions. La demande eſt auſſi-tôt ſuivie du contrat, & celui-ci de la cérémonie nuptiale. On invite communément un grand nombre de perſonnes aux noces, parce que la coutume exige que chacun des conviés faſſe un préſent aux nouveaux époux. Ces préſens, analogues aux beſoins des familles & au luxe de la nation, conſiſtent en des haches, des couteaux de pierre, du mahis, des œufs, de la volaille, des hamacs, du coton, &c. Ils laiſſent leur préſent à l'entrée de la cabanne, & ſe retirent enſuite juſqu'à ce que la cérémonie de faire les préſens ſoient achevée. On ſonge enſuite à célébrer la noce,
dont voici la cérémonie (*fig.* 99). Celui qui ſe marie préſente à la 99.
porte de la cabanne, à chacun des convives, une callebace pleine de *chicali*, boiſſon ordinaire de ces peuples. Tous ceux qui ſont des noces boivent ainſi à la porte; après quoi, les peres des nouveaux mariés entrent, en tenant leurs enfans par la main. Alors le pere de l'époux, tenant à la main droite l'arc & une flèche dont il préſente la pointe, fait ſa harangue à l'aſſemblée. Enſuite il danſe, & fait diverſes contorſions biſarres, juſqu'à ce qu'il ſoit excédé de fatigue. Le pere de la mariée danſe à ſon tour, & fait les mêmes grimaces. Cette ſcene terminée, le pere de l'époux ſe met à genoux & préſente ſon fils à la fiancée, dont le pere, auſſi à genoux, la tient également par la main. Toutes ces civilités ſont à peine finies, que le paranymphe du marié, ſuivi d'une nombreuſe eſcorte, court aux champs, la hache à la main,

en sautant de toutes ses forces, pour abattre les arbres qui occupent le terrein où doivent loger les deux conjoints; & tandis que les hommes défrichent cette terre, le paranymphe de la mariée, avec toute sa suite, y sement des grains.

Les femmes de l'isthme de Panama, sont, à proprement parler, les esclaves de leurs maris; elles sont employées, soit à la maison, soit à la campagne, aux ouvrages les plus bas & les plus pénibles. Cependant tel est l'esprit de subordination que l'éducation leur a inspiré pour leurs maris, qu'elles s'acquittent de leur devoir avec une gaité & une promptitude qui firent toujours le sujet de l'admiration des européans. Aussi, dit Vafer, ces femmes sont en général d'un bon naturel, civiles, obligeantes les unes envers les autres; elles montrent même tant de complaisance envers les étrangers, qu'elles sont toujours prêtes à leur rendre tous les services qui sont dûs légitimement à leurs époux.

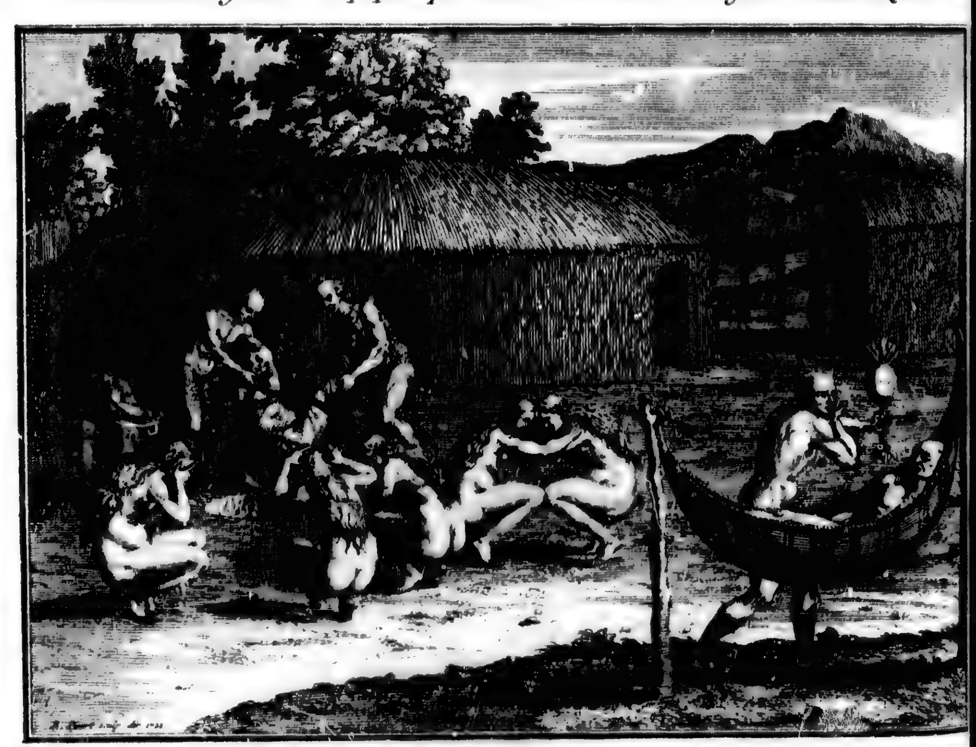
Il paroît par ce que l'on vient de rapporter des mariages de ces peuples, que les prêtres ne se mêlent pas des cérémonies qui accompagnent l'union conjugale. Il en est autrement de ceux de Nicaragua. Chez eux c'est au prêtre qu'il appartient de consacrer par ses prieres les liens que contractent les nouveaux époux. Quand le mariage est conclu entre les deux familles, ce ministre prend le fiancé & la fiancée par le petit doigt, & les conduit dans une chambre près d'un feu allumé pour cette cérémonie. Là, il les instruit particuliérement de leur devoir, & adresse au ciel quelques prieres pour leur prospérité; & ses exhortations durent jusqu'à ce que le feu soit éteint. C'est alors que le mariage est censé terminé, & que les deux époux ont le droit de jouir des privileges de l'hyménée. Ici, comme en Judée, la virginité est une clausse essentielle du mariage; & un nouveau mari qui croiroit n'avoir pas trouvé ce précieux trésor chez son épouse, auroit le droit de la répudier sur le champ. Cependant, si la femme soutient son innocence, c'est au cacique éclairé, sans doute, par le prêtre, qu'il appartient de prononcer sur la validité du soupçon. Une femme qui viole la fidélité conjugale, est punie par une répudiation ignominieuse. On ajoute encore à cet opprobre une défense expresse de contracter de nouveaux engagemens. Il seroit peut-être à desirer qu'un tel usage s'introduisit parmi nous. La flétrissure qui suivroit le crime, retiendroit au moins les femmes dans leur devoir, & les empêcheroit de donner à leurs enfans l'exemple scandaleux du débordement, du parjure & de la prostitution.

qui occupent
que les hom-
avec toute sa

nt parler, les
naison, soit à
es. Cependant
inspiré pour
gaité & une
des européans.
urel, civiles,
même tant de
prêtes à leur
s époux.
es de ces peu-
qui accompa-
de Nicaragua.
par ses prieres
e mariage est
é & la fiancée
s d'un feu al-
ement de leur
spérité; & ses
t alors que le
droit de jouir
rginité est une
roiroit n'avoir
e droit de la
on innocence,
appartient de
ole la fidélité
. On ajoute
r de nouveaux
ge s'introduisît
roit au moins
onner à leurs
& de la pros-



CEREMONIE funebre des peuples qui habitent aux environs du fleuve ORENOQUE.



CEREMONIE funebre des BRESILIENS.

Tous ces peuples ont chacun leurs usages particuliers touchant leurs funérailles. Les uns enterrent leurs morts, les autres les brûlent; ceux-ci les décharnent pour en conserver les squelettes, & ceux-là les pendent à des arbres pour servir d'alimens aux oiseaux. Ceux qui habitent aux environs de l'Orenoque, pendent dans leur cabanne les squelettes de leurs parens, & les ornent de plumes & de colliers, après que la pourriture a consumé la chair des cadavres (*fig.* 100). 100.
Les arvaques, qui habitent au sud de l'Orenoque, réduisent en poudre les os de leurs caciques; & les femmes & les amis de ces guerriers infusent cette poudre dans leur boisson, & ensevelissent ainsi dans leurs entrailles ceux qu'ils ont chéris ou respectés pendant leur vie. Les peuples de la nouvelle Grénade ensevelissoient autrefois, avec leurs caciques, tous ce que ces princes avoient possédé de plus précieux; leurs habits, leurs armes, leurs esclaves, tous partoient avec eux. Ils n'oublioient pas sur-tout les alimens dont ils pouvoient avoir besoin dans leur voyage de l'autre monde. Le peuple imitoit les souverains & employoit en cette occasion toute la magnificence dont elle étoit susceptible. Quelquefois les femmes suivoient leurs maris dans le tombeau. Cet usage, que le fanatisme seul des indiens semble autoriser, ne subsiste plus en Amérique. On en voit encore un dans ces contrées qui n'est pas moins ridicule ni moins sanguinaire. Si une femme qui allaite son enfant vient à mourir, il faut que ce jeune infortuné suive sa mere; &, en cette occasion, ces peuples aiment beaucoup mieux immoler cette victime innocente, que de le laisser végeter sur la terre sans sa mere. Cet abominable usage qui est généralement suivi par les sauvages du canton d'Onnontagué, est encore moins effrayant que le systême des Parses, qui prétendent, comme on le voit dans la LI Porte de leur Sadder, qu'un enfant non-sévré d'une mere morte en péché mortel, doit être précipité dans l'enfer.

On assure que les nations qui habitoient autrefois la grande peninsule de Jucatan, étoient circoncises. « Nous en avons tant de témoignages, » dit Grotius, qu'on ne peut le nier sans rougir. Pierre Martir, ajoute » le baptême à la circoncision. Herrera dit, continue cet auteur, que » le baptême avoit chez eux le nom de régénération. On le donnoit » aux enfans à l'âge de trois ans. Les parens se disposoient à cette cé» rémonie par le jeûne & la continence. Ils avoient aussi une espece » de confession, l'onction au front, une honnête sépulture, & la » croyance du jugement universel. » Ainsi d'après ces auteurs, les

américains pratiquoient la plupart des usages qui caractérisent le christianisme, sans avoir jamais entendu parler de cette religion.

Les habitans de la nouvelle Grénade célebrent solemnellement l'anniversaire de la mort de leurs guerriers. Ces anniversaires, qui prouvent la persuasion intime où sont ces peuples de l'immortalité de l'ame, consistent en festins, où l'on chante des hymnes mêlés de pleurs & de gémissemens. Ces cantiques lugubres comprennent les louanges des héros morts pour la patrie, & des malédictions contre l'ennemi qui leur a ravi le jour. Pour rendre la scene plus touchante & plus pathétique; ils font une image de l'ennemi, & on la met en pieces à la gloire du héros qu'il a tué. Après cela, on se livre à la joie; on chante, on danse, on boit, on s'enyvre. Le lendemain dès la pointe du jour, on met l'image du défunt dans un grand canot, plein de tout ce qu'ils croyent pouvoir lui être agréable, & ils font consommer tout cela par le feu en son honneur. La joie recommence ensuite, & les femmes sur-tout s'y distinguent par leurs danses & leurs gesticulations. Les jeunes gens, de leur côté, qui se disposent à mettre en usage leur valeur, à l'avantage de leur patrie, font une espece de sacrifice à l'ame de ces guerriers, dont ils desirent imiter le courage. Ce sacrifice consiste à se faire une incision au prépuce avec un os de poisson bien aiguisé. Le sang qui découle de la plaie, est une libation qu'ils croyent agréable aux mânes de ces héros.

On a remarqué que, chez les américains, comme autrefois chez les grecs & chez les romains, la privation de la sépulture imprimoit sur le mort une espece de tache infamante & le rendoit inhabile à la possession du paradis. Il y avoit des lois, disent nos relations, pour les enfans décédés peu après leur naissance. S'il mouroit quelqu'un de froid dans la neige, ils croyoient que tout le pays étoit menacé de quelque fléau, & que le ciel étoit en courroux. C'est pourquoi ils n'oublioient rien pour l'appaiser; ils cherchoient le corps avec le plus grand soin; & s'ils étoient assez heureux pour le trouver, sa cabane étoit aussi-tôt environnée d'un concours prodigieux de peuple qui s'y rendoit de tous les cantons voisins. On s'y faisoit réciproquement des présens, & chaque famille faisoit un festin. On portoit ensuite le corps au lieu de sa sépulture; & là, on l'exposoit sur une natte élevée, à l'un des côtés de laquelle on faisoit une fosse, & de l'autre un grand feu. Ce brasier étoit le préliminaire du sacrifice qu'on alloit faire, & dont le cadavre devoit être la victime. Alors des jeunes

gens environnoient le corps, &, avec des couteaux, ils en découpoient les parties les plus charnues, crayonnées auparavant par un prêtre. On jettoit ces morceaux de chair dans le feu, à mesure qu'on les enlevoit. Ils ouvroient ensuite le cadavre & en retiroient tous les visceres qui devenoient aussi la proie des flammes. On jettoit ce corps ainsi décharné dans la fosse qui lui avoit été préparée.

Tandis qu'on morceloit ainsi ce cadavre, des jeunes femmes, parmi lesquelles se mêloient les parentes du défunt, tournoient processionnellement au-tour de ces jeunes gens, & leur mettoient dans la bouche des grains de porcelaine, pour les engager à remplir dignement les fonctions de leur ministere. Cette cérémonie étoit de rigueur en ces occasions; & si on la négligeoit, le peuple ne manquoit pas d'attribuer à cette omission les accidens qui pouvoient survenir pendant l'année.

ARTICLE XXIII.

Religion des Peuples du Brésil.

Il est inutile de repéter ici, au sujet de cette nation, ce que nous avons déja dit des peuples dont nous avons developpé la croyance. Sa théologie est à peu près la même que celle des autres américains; c'est-à-dire, qu'elle prescrit la croyance d'un Dieu, d'une ame immortelle, & des peines & des récompenses dans une autre vie. Cette nation n'a aucune idée de la création du monde. Il paroît cependant que les brésiliens ont une idée confuse du déluge. Ils racontent au moins, dit-on, qu'un étranger fort puissant & qui haïssoit extrêmement leurs ancêtres, les fit tous périr par une violente inondation. Deux personnes furent reservées pour renouveller le genre humain, & c'est de cette souche que les brésiliens prétendent être descendus. Cette tradition, fort conforme à celle qui se trouve chez tous les peuples de la terre, a été consignée dans leurs chansons.

On assure que les brésiliens, dont la plupart des cérémonies religieuses étoient les mêmes que celles des péruviens & des mexicains, furent aussi dans l'usage de faire couler sur leurs autels le sang des prisonniers faits en guerre. Quelque tems avant le sacrifice, ils traitoient avec beaucoup de soin ces malheureuses victimes, afin que, devenues grasses, elles fussent plus dignes d'être offertes à la divinité. Lorsque le

jour destiné au sacrifice étoit arrivé, on les regaloit pour la derniere fois, où ces malheureux s'ényvroient afin d'être moins sensibles aux douleurs qu'on leur préparoit. Sur la fin du repas, deux ou trois brésiliens, des plus vigoureux, saisissoient la victime & la garrotoient par le milieu du corps. Dans cet état, ils la promenoient dans tout le canton, & s'arrêtoient, enfin, au lieu marqué pour le sacrifice. Là, chacun d'eux prenant un bout de la corde, s'éloignoit à une certaine distance du patient; &, pour que le prisonnier ne fût pas tué sans défense, on lui apportoit des pierres qu'il pouvoit lancer contre ceux qui l'environnoient. Lorsque ses armes étoient épuisées, un brésilien armé d'une massue venoit lui signifier l'arrêt de sa mort, & l'assommoit à l'instant. La lithurgie exigeoit que l'on observât avec soin la maniere dont le prisonnier tomboit. Si c'étoit sur le dos, on en concluoit que celui qui l'avoit frappé ne vivroit pas long-tems. Falloit-il donc que les annales de tous les peuples du monde fussent souillées de pareilles abominations! ô homme, que ton cœur, naturellement doux & bienfaisant, devient atroce & barbare quand il se laisse guider par la superstition!

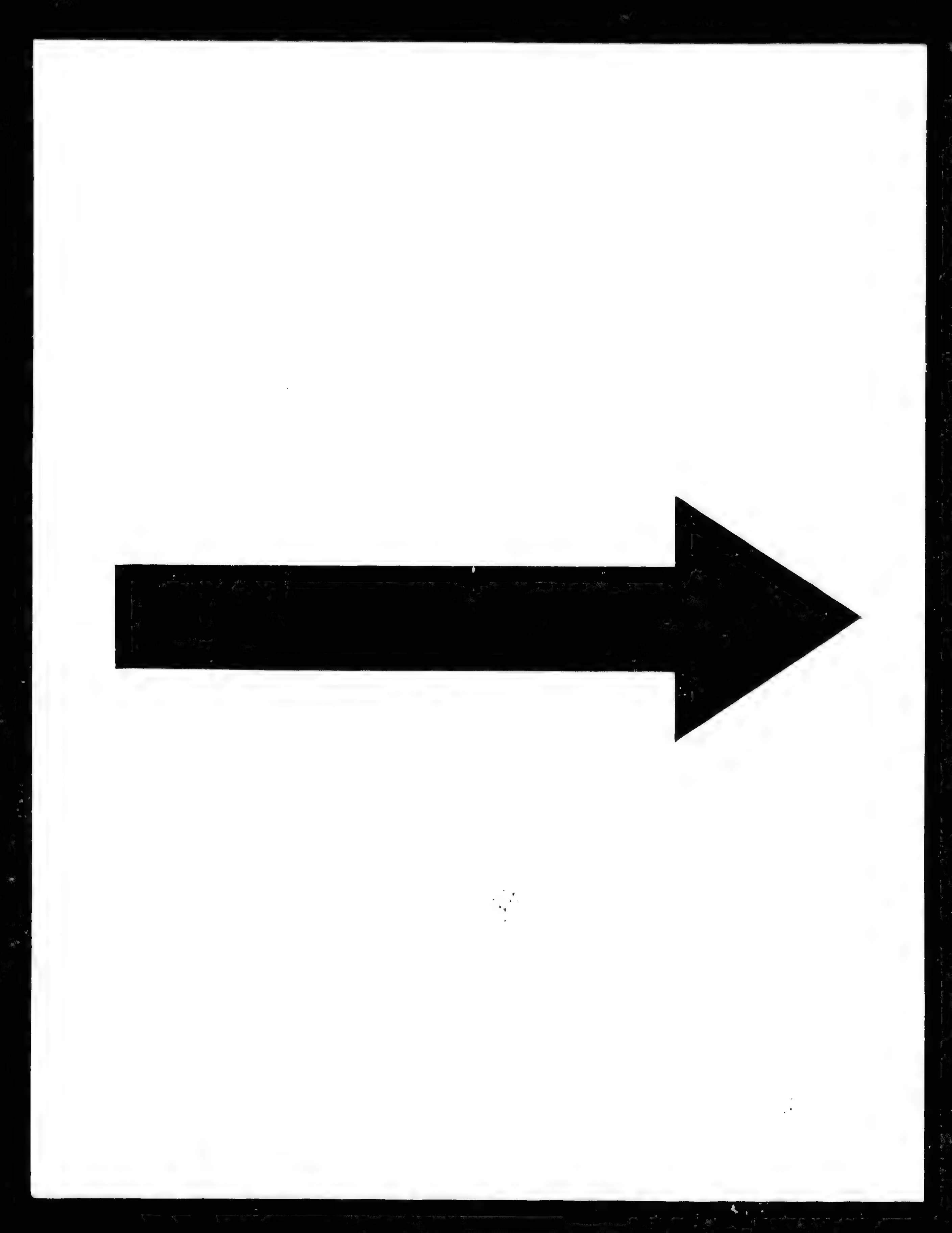
Les prêtres brésiliens ne sont ni moins cupides, ni moins charlatans que la plupart de ceux des autres nations. Ici, comme à Delphes & à Delos, ce sont les oracles qui les enrichissent, & qui leur ménagent un crédit immense auprès du peuple. La loi veut que celui des prêtres qui se dispose à prononcer un oracle, jeûne pendant neuf jours, & s'abstienne, pendant ce tems-là, de tout commerce avec sa femme; & ici, comme ailleurs, l'abstinence & la chasteté sont les vertus préliminaires à toutes les actions qui ont la religion pour objet. Ce terme expiré, l'imposteur se rend dans une cabanne que l'on a construite exprès. Là, il commence par prendre le bain. Il avale ensuite un certain breuvage qui doit avoir été préparé de la main d'une fille vierge. Enfin, il se couche dans un hamac; & c'est là qu'il reçoit du ciel certaines inspirations qui le mettent à portée de dévoiler l'avenir.

Ces peuples, comme autrefois les tibaréniens, pratiquoient des pénitences rigoureuses, tandis que leurs femmes sont enceintes; les jeûnes qu'ils font en ces occasions sont encore plus austeres quand leurs femmes sont délivrées. Le mari suspendant alors son hamac vers le toît de la cabanne, il s'y ensevelit dans la retraite & dans le silence, & observe un jeûne de six semaines si rigoureux, qu'au bout de ce tems-là, il en sort décharné comme un squelette. Cette mortification finie, il sort de sa cabanne, & va tuer un oiseau pour son épouse. Il fait ensuite un

festin à ses parens & à ses amis, des extrémités des pains de cassave qu'il a entamé pendant son jeûne, & dont l'usage ne lui permettoit de manger que le milieu. Le pere du Tertre ajoute, qu'avant de commencer à manger, tous les convives découpent la peau du malheureux mari avec des dents d'acouty, & tirent du sang dé toutes les parties de son corps. Ce n'est pas tout : ils prennent ensuite 60 ou 80 gros grains de poivre d'inde, [illegible] fort qu'ils peuvent trouver ; &, après l[illegible] bien broyé dans l'e[illegible] ils lavent de cette liqueur pimantée les [illegible] du malheureux [illegible] Ce genre d'onction le fait beaucoup souffrir. Cependant il ne peut [illegible] appercevoir la moindre plainte sans se couvrir d'infamie.

Cette cérémonie achevée, on le ramene à son lit, où il demeure encore quelques jours, tandis que les autres vont faire bonne chere & se réjouir à ses dépens. Son jeûne continue six mois entiers, pendant lesquels il ne mange ni oiseaux ni poisson. Cette défense a pour objet la persuasion où sont les brésiliens que l'enfant participeroit à tous les vices naturels aux animaux dont le pere auroit mangé. Il faut observer que ce jeûne si long & si rigoureux, est prescrit par la loi à l'occasion des premiers nés. Ceux que l'on observe à la naissance des enfans qui surviennent ensuite, sont beaucoup plus supportables.

Il ne paroît pas que les brésiliens pratiquent la circoncision, à l'égard de leurs enfans mâles. La loi assujettit seulement les filles, parvenues à l'âge de puberté, à une opération cruelle, qui peut figurer avec cette ancienne cérémonie judaïque. On commence, dit le pere Lafiteau, par leur brûler les cheveux, le plus près de la tête qu'il est possible. Ensuite on les fait tenir debout sur une pierre plate ; &, avec une dent d'acouty, on leur tranche la chair depuis le haut des épaules jusqu'au dos, en faisant une croix de biais & plusieurs autres découpures. Les grincemens de dents & les différentes contorsions que font ces pauvres filles, designent assez la douleur qu'elles ressentent ; mais la honte les retient, & pas une n'ose laisser échapper un seul cri. On frotte toutes ces plaies avec de la cendre de courge sauvage, qui est tout aussi corrosive que la poudre à canon, & avec laquelle on forme des caracteres qui ne s'effacent jamais : on leur lie ensuite les bras & tout le corps d'un fil de coton. On leur pend au col les dents d'un certain animal, & on les couche dans leur hamac, parfaitement enveloppées. Elles demeurent trois jours entiers dans cette retraite, & passent tout ce tems-là sans parler, sans boire ni manger. Ces trois jours étant expirés, on les fait descendre de leur hamac pour les délier, & on leur fait poser les pieds sur le même



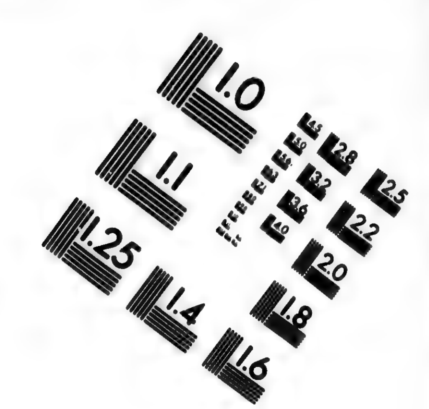
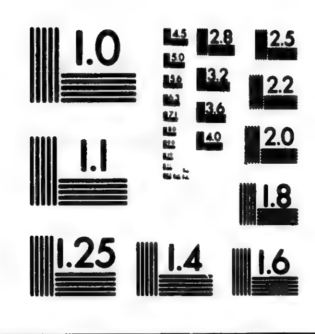
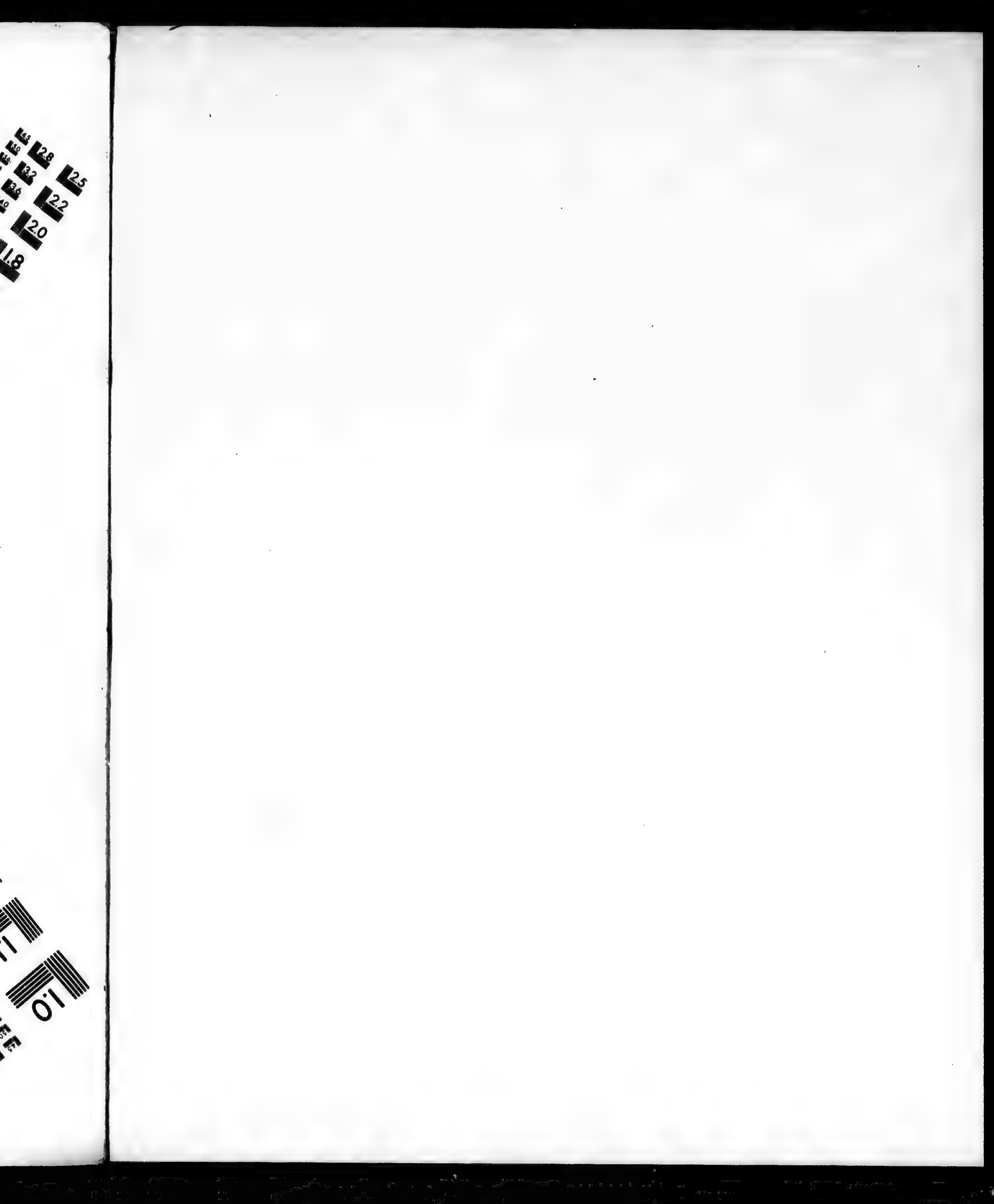


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



6"



Figures. grès où on leur a fait la premiere opération, afin qu'elles ne touchent pas d'abord la terre de leurs pieds. Delà on les remet dans leur lit où elles ne prennent d'autre nourriture que quelques racines cuites, & un peu de farine & d'eau. Elles demeurent dans cet état jusqu'à la seconde purgation, après laquelle on leur découpe tout le reste du corps, depuis la tête jusqu'aux pieds, d'une maniere encore plus cruelle que la premiere. On les remet de nouveau dans leur hamac. Elles y sont un peu moins genées, & leur abstinence est un peu moins austere qu'à la premiere retraite; mais elles ne peuvent sortir ni converser avec qui que ce soit de la cabanne, & ne s'occupent qu'à filer & à éplucher du coton. Le troisieme mois, on les frotte d'une couleur noire, faite d'huile de jenipat, & elles commencent à sortir pour aller aux champs.

100. Les brésiliens sont dans l'usage d'enterrer leurs morts (*fig.* 100). Les fosses dans lesquelles ils les mettent, sont rondes & ressemblent à un tonneau. Ils les y descendent tout droits; & la superstition du pays exige qu'ils laissent autour d'eux diverses sortes de mets, afin que le mauvais génie, trouvant quelque chose à manger auprès du défunt, ne soit pas tenté d'enlever son corps. Comme ils changent souvent de demeure, afin que l'endroit où est la fosse ne devienne point inconnu, ils la couvrent d'une plante du pays, nommée *pindo ;* & toutes les fois qu'ils passent près de ces fosses, ils font des chants lugubres à l'honneur des morts, avec un tintamarre épouvantable. On diroit, ajoute Coréal, qu'ils veulent les ressusciter.



EUROPE.

EUROPE.

SUITE DE LA RELIGION NATURELLE.

ARTICLE XXIV.

Religion de ceux des peuples d'Europe qui ont conservé la religion naturelle.

L'Europe eſt partagée entre trois grandes religions principales ; le judaiſme, le chriſtianiſme & le mahométiſme. La religion naturelle, ſur les débris de laquelle ces cultes ſe ſont établis, ne ſubſiſte plus que chez un fort petit nombre de peuples, que nos miſſionnaires ont mépriſés, ou parmi leſquels ils n'ont pu élever des autels. Tels ſont les kamtſchadales, les lapons, & quelques autres petites peuplades que la nature a placées à l'extrémité du nord. Le peu de commerce qu'on entretient avec ces nations innocentes, l'ignorance dans laquelle elles ſe plaiſent à vivre, leur éloignement, la rigueur du climat qu'elles habitent, le peu de civiliſation apparente qui regne dans ces bords, tout cela a oppoſé, juſqu'à préſent, des obſtacles preſque inſurmontables à la curioſité de ceux qui ont voulu approfondir leur croyance & leurs cérémonies religieuſes. La plupart des voyageurs qui ont pénétré chez elles, étoient ou ignorans, ou prévenus ; &, au lieu de nous tracer les mœurs & la théologie de ces peuples, ils ne nous ont déployé que leurs propres ſuperſtitions, leurs préjugés, leur folie. Ainſi, forcés de compoſer notre ouvrage, à la lueur d'un tel flambeau, nous ne marcherons qu'en tâtonnant, pour ne pas ſubſtituer l'erreur à la vérité ; & ſouvent les conſéquences que la ſaine raiſon nous ſuggérera des faits même que nous apprennent ces hiſtoriens dangereux & infideles, nous mettront à portée de découvrir la vérité que nous nous empreſſons à chercher.



SECTION PREMIERE.

Religion des Kamtſchadales.

ON comprend ſous le nom de Kamtſchatka, patrie des kamtſchadales, cette grande peninſule qui borne l'Aſie au nord-eſt, & qui s'étend du nord au midi, vers le ſeptieme degré trente minutes. Nous devons la deſcription de ce pays à M. Krasheninicoff, jeune étudiant de Moſcou, que l'impératrice, Anne de Ruſſie, envoya en 1733, avec pluſieurs autres ſavans, pour découvrir cette région. La jeuneſſe de l'auteur, ſon inexpérience, le peu de progrès que la philoſophie avoit fait alors en Ruſſie, tout cela a fait gliſſer beaucoup d'erreurs dans ſon ouvrage. Cependant, comme il eſt le plus précieux & le plus détaillé que nous ayons ſur ce ſujet, il nous force à en faire uſage, en modifiant par nos réflexions ce qui nous paroîtra manifeſtement erroné.

« Les kamtſchadales, dit notre auteur, ont conçu de la divinité » des idées abſurdes, ridicules & extravagantes. Ils n'en parlent que » pour s'en mocquer; & s'il leur arrive quelques malheurs, ils l'accablent de malédictions & de blaſphêmes. » On ſent de quel poids doit être une telle inculpation ſous la plume du jeune obſervateur moſcovite. Les kamtſchadales ne forment pas une ſociété de foux; & les annales du monde ne nous apprennent point qu'une telle république ait jamais exiſté dans l'univers. Ces peuples ont une religion; c'eſt celle de la nature. Ils adorent un Dieu unique, comme le firent autrefois les patriarches; ils appellent cette divinité *Cutchu*, nom qui correſpond à celui que nous donnons au tout-puiſſant. Ils l'adorent & le reſpectent de tout leur pouvoir; les hommages extérieurs qu'ils lui rendent, ſont analogues à leurs uſages, à leur mœurs, à l'état de civiliſation où ſe trouve leur république. Ils ne lui élevent pas des temples éclatans, tels que ceux dont les grecs, les romains & d'autres nations auſſi puiſſantes & auſſi faſtueuſes alimentoient leur orgueil. Un pillier, entouré de haillons, & placé dans une vaſte plaine, eſt le ſeul ſanctuaire que leur pauvreté leur permet de conſtruire à l'honneur de la divinité; tel eſt leur reſpect pour ce lieu ſaint, que chaque fois qu'ils en approchent, ils y offrent en ſacrifice des pieces de poiſſons, ou diverſes autres choſes qui ſervent à leur nourriture. Un kamtſchadale qui paſſeroit dans cet endroit ſans s'acquitter de ce ſujet,

des devoirs que le religion lui prescrit, seroit considéré comme un impie, & indigne de jouir plus long-tems de la lumiere qu'il tient de son créateur. D'ailleurs, les kamtschadales, qui, comme toutes les autres nations, ont à se reprocher d'avoir altéré la religion naturelle, ont aussi la foiblesse d'admettre des anges bons & mauvais. Ils honorent les uns par des sacrifices, par des prieres, par des actes de bienfaisance, & ils s'empressent de témoigner aux autres toute l'horreur que leur inspirent leur qualité malfaisante. Les kamtschadales admettent aussi l'immortalité de l'ame; & c'est une justice que M. de Krasheninicoff a été forcé de leur rendre. Ils ont du paradis & de l'enfer les mêmes idées qu'en ont conçu les mahométans & les chrétiens. Ils proportionnent les peines ou les récompenses de l'autre vie aux crimes ou aux bonnes actions que l'homme aura commis dans celle-ci; & sans épuiser leur esprit sur la nature de ses peines & de ses récompenses, ils croyent tout simplement que l'enfer offre par tout l'image de la misere & de la décrépitude, & que le paradis est un séjour de délices, où les bienheureux goûteront l'éternité dans le sein de l'opulence & des plaisirs.

Si l'on en croit M. Krasheninicoff, ces peuples n'ont aucune espece de notion de la morale; le vice & la vertu sont égaux à leurs yeux. Ils considerent le meurtre, le suicide, l'adultere & la violence, comme des actes absolument indifférens; & ils ne croyent qu'une action est un péché, qu'autant qu'elle peut leur nuire. Ce qu'on vient de dire de l'état des ames dans l'autre monde, d'après l'historien même du Kamtschadale, suffit pour détruire une accusation à laquelle Hobbes eût pû croire. Loin de considérer les actions humaines comme autant d'actes indifférens, ces peuples se livrent souvent aux plus minutieuses superstitions dans la crainte d'offenser Dieu. Ils regardent, par exemple, comme un crime de se baigner dans l'eau chaude, ou de s'approcher d'un volcan. La coutume veut qu'ils râclent la neige qui s'attache à leurs pieds avec un couteau, & qu'ils aiguisent fort souvent leurs haches lorsqu'ils voyagent. S'ils manquoient à ces formalités religieuses, ils se croiroient coupables d'un crime considérable.

Ce peuple, aussi respectable que le furent autrefois les germains, exercent envers les étrangers la même hospitalité que celle qui excita autrefois l'admiration de Tacite en faveur de cette nation scandinave. Les formalités qu'ils observent, lorsqu'il est question de faire honneur à un étranger, qui aborde chez eux, sont parfaitement les mêmes que celles dont usoient les germains; & c'est ce qui nous détermine à en tracer ici

rapidement le tableau. Lorſqu'un étranger arrive dans la maiſon d'un kamtſchadale, celui-ci prépare autant de mets qu'il en faudroit pour dix hommes. Il chauffe ſa hute autant qu'il peut; & l'uſage veut que l'hôte & l'étranger ſe dépouillent de tous leurs habillemens. Le kamtſchadale ſert à celui-ci tout ce qu'il a préparé; & tandis que l'étranger mange, l'hôte verſe de l'eau ſur des pierres rougies au feu, juſqu'à ce que ſa hute ſoit parvenue à un degré de chaleur inſupportable. L'étranger fait tous ſes efforts pour endurer cette chaleur, & pour manger tout ce qu'il lui a ſervi; & de ſon côté, l'hôte met tout en œuvre pour l'obliger à ſe plaindre du chaud & à le prier de le diſpenſer de manger tous les mets qu'on lui a ſervis; mais la civilité ne permet pas qu'on en vienne là. Pendant tout ce ſingulier repas, l'hôte ne mange rien, & il a la liberté de ſortir de la hute. Le convive, au contraire, eſt obligé d'y reſter juſqu'à ce qu'il ſe ſoit avoué vaincu.

Lorſque l'étranger veut ſe retirer, après avoir été traité ſi civilement, il demande ſon congé. L'uſage ne permet pas qu'il l'obtienne, ſans faire un préſent à ſon hôte. Celui-ci, de ſon côté, eſt obligé à lui en faire un proportionné à celui qu'il reçoit. S'il arrivoit que l'avarice s'oppoſât à ces témoignages réciproques de reconnoiſſance & de confraternité, celui qui s'en ſeroit rendu coupable, ſeroit deshonoré pour jamais, & perſonne ne voudroit entretenir aucun commerce avec lui.

On ignore ſi les kamtſchadales ont des perſonnes prépoſées ſpécialement à l'adminiſtration des myſteres. M. Krasheninicoff aſſure même qu'ils n'ont aucun devin de profeſſion, comme on en trouve chez tous les autres peuples ſeptentrionaux. Si cela eſt, tout nous porte à croire qu'à l'exemple des premiers hommes, chaque chef de famille exerce chez lui le ſacerdoce. La plupart des femmes paſſent pour ſorcieres, & font le métier d'interprêter les ſonges. Dans leur conjuration, elles marmottent certaines paroles ſur les nageoires de poiſſons, la ſaranne & autres choſes ſemblables, avec leſquelles elles guériſſent les maladies, détournent les malheurs & prédiſent l'avenir. Ces peuples ajoutent beaucoup de foi aux ſonges. Ce préjugé fut celui de tous les peuples primitifs. Ils ſe les racontent les uns aux autres dès qu'ils ſont éveillés, & c'eſt par-là qu'ils jugent de ce qui doit leur ſurvenir. Quelques-uns de ces ſonges ont une interprétation fixe. Indépendamment de la magie, ils ſe piquent encore de chiromancie; & en examinant les lignes qu'un homme a dans la main, ils lui prédiſent hardiment tout ce qu'il doit craindre ou eſpérer.

Les kamtſchadales, que M. Krasheninicoff nous a repréſentés comme des impies beaucoup plus dangereux que des athées, ont cependant, ſelon lui, diverſes fêtes inſtituées pour honorer la divinité. Le mois de novembre ſeul en offre trois ; & c'eſt pour cela qu'ils l'appellent *le mois de la purification*. Il eſt quelques-unes de ces fêtes, qui, au rapport du voyageur Ruſſe, ſe célebrent de cette maniere. Ils prennent un petit oiſeau & un poiſſon, qu'ils font rôtir ſur les charbons ; il les partagent entr'eux, & chacun jette ſa part au feu par forme de ſacrifices faits aux eſprits qui préſident à la fête. Ils font enſuite bouillir le poiſſon, verſent le bouillon, qui a ſervi à le faire cuire, devant une image de la divinité, & mangent ce qui reſte de ce ragoût. Ils emportent enſuite un bouleau dans leur grange & l'y laiſſent pendant un an. C'eſt ainſi que ſe termine la fête.

Les kamtſchadales, quoique plongés dans l'ignorance la plus profonde, ont cependant parmi eux des poëtes dont ils font un très-grand cas. Ces ſortes de rimailleurs compoſent des chanſons, dont le ſujet roule ordinairement ſur la paſſion qu'ils ont pour leurs maîtreſſes. Ils y déclarent leur chagrin, leurs eſpérances & les autres affections dont ils ſont pénétrés. Les femmes ſur-tout ſe mêlent beaucoup de poéſies ; & à la délicateſſe du langage, elles joignent communément une voix claire, agréable & ſonore. Les kamtſchadales aiment paſſionnément la muſique. Ils n'ont cependant aucun inſtrument que la flûte, encore ne ſavent-ils pas en tirer un ton.

Lorſqu'un kamtſchadale a conçu le deſſein de ſe marier, il cherche une femme dans quelques villages voiſins, & rarement dans le ſien ; & lorſqu'il en a trouvé une qui lui convient, il fait ſavoir ſes intentions à ſes parens ; &, à l'imitation du patriarche Jacob, il les prie de lui permettre de les ſervir pendant quelque tems. On lui accorde aiſément cette permiſſion ; & tandis qu'il eſt à leur ſervice, il met tout en uſage pour obtenir leurs bonnes graces. Il leur demande alors la permiſſion d'enlever ſa femme ; & s'il a été aſſez heureux pour plaire au pere & à la mere, à ſa maîtreſſe & à ſes parens, on la lui accorde ſur le champ. Si cette union ne leur convenoit point, l'uſage veut qu'on lui faſſe quelques préſens, pour le dédommager des ſervices qu'il a rendus, & on le congédie. Souvent on voit ces amoureux paſſionnés aller ſervir dans quelques villages étrangers, ſans communiquer leurs intentions à perſonne ; & quoiqu'on ſoupçonne le motif de ce procédé, on feint de l'ignorer juſqu'à ce que quelqu'un de leurs amis porte la parole.

Lorsqu'un amant a obtenu la liberté d'enlever sa maîtresse, il épie l'occasion de la trouver seule ou dans la compagnie d'un petit nombre de personnes propres à les protéger. Cette fille est revêtue de deux ou trois robes, & entortillée tellement de courroies & de filets, qu'elle n'a pas plus de mouvement qu'une statue. Si l'amant est assez heureux pour la trouver seule ou peu accompagnée, il se jette sur elle & commence par lui arracher ses habits, ses courroies & ses filets; & c'est en quoi consiste toute la cérémonie du mariage. S'il se présente quelques femmes, elles tombent sur le galant sans miséricorde, elles le battent, elles lui arrachent les cheveux, elles lui égratignent le visage, & mettent tout en usage pour l'empêcher d'exécuter son dessein. Souvent on en voit qui renouvellent infructueusement leurs tentatives pendant plusieurs mois. Cette cérémonie finie, l'amant a la liberté de coucher avec sa maîtresse, & le lendemain il l'emmene dans son village. Au bout de quelque tems le mari & la femme retournent chez leurs parens, & l'on célebre solemnellement le mariage. M. Kratsheninicoff qui, en 1739, fut témoin de cette cérémonie, dit qu'on y procéda de cette maniere.

« L'époux, ses amis & sa femme, vinrent rendre visite à leur beau-
» pere, sur trois bateaux. Toutes les femmes étoient dedans, & les
» hommes les poussoient tout nuds avec de longues perches. Elles mirent
» pied à terre environ à 100 pas du village; elles commencerent à
» chanter, & firent des conjurations avec un flacon d'étoupes attaché au
» bout d'une baguette, marmottant quelques paroles sur une tête de
» poisson sec qu'elles entortillerent avec le hausier, & qu'elles donne-
» rent à garder à une vieille femme. La conjuration finie, elles revetirent
» la mariée d'une casaque de peau de mouton, & lui pendirent quatre
» idoles autour du corps, de maniere qu'elle avoit de la peine à marcher.
» Elles remonterent dans leurs bateaux & se rendirent au village, où elles
» mirent une seconde fois pied à terre. Elles prirent la mariée par la main
» & toutes les femmes la suivirent.

» Lorsqu'elle fut à l'entrée de la hute, elles la descendirent par le
» moyen d'une laniere qu'on lui attache autour du corps. La vieille
» femme qui portoit la tête de poisson la précédoit. Elle posa la tête au
» bas de l'escalier. L'époux, sa femme & tous ceux qui étoient présens,
» la foulerent aux pieds & la jetterent dans le feu.

» Lorsqu'on eût dépouillé la mariée de ses ornemens superflus, tous
» les étrangers se placerent. L'époux chauffa la hute & leur servit à
» manger. Le lendemain le maître de la maison leur donna un repas splen-

» dide, & le troiſieme jour ils repartirent. Les mariés reſterent encore
» quelques tems pour travailler avec leur beau-pere. On diſtribua les
» hardes de la marié aux parens, dont chacun lui fit un préſent. »

On ne pratique ces cérémonies que dans un premier mariage. Les femmes veuves peuvent ſe marier ſans tous ces préliminaires. Elles ſont néanmoins aſſujetties à un uſage tout auſſi genant qu'il eſt biſarre. Celui qui épouſe une de ces veuves, ne peut coucher avec elle, ſans qu'on lui ait ôté ſes péchés. La loi veut que ce ſoit un étranger qui s'en charge, en couchant une nuit avec elle. Comme cette fonction eſt regardée comme deshonorante chez les kamtſchadales, les veuves eurent longtems beaucoup de peine à trouver des gens qui vouluſſent ſe charger de les abſoudre. Heureuſement les coſaques ſe ſont établis dans le pays, & cette nation compatiſſante fournit ſans ſcrupule des jeunes gens qui obſolvent la nouvelle épouſe.

La polygamie eſt reçue chez les kamtſchadales, malgré l'uſage contraire obſervé dans tous les pays du nord. Chaque citoyen à deux ou trois femmes, avec leſquelles il couche tour-à-tour. Le divorce y eſt auſſi permis ; & le moindre motif autoriſe les époux à ſe ſéparer. Le mariage n'eſt d'ailleurs défendu qu'entre un pere & ſa fille, une mere & ſon fils. Un beau-pere peut épouſer ſa belle-fille, & les couſins germains ſe marient très-fréquemment enſemble.

Il n'eſt pas de pays au monde où les femmes éprouvent moins de douleur à donner le jour à leurs enfans qu'au Kamtchatka. Fletter dit en avoir vu une qui, dans le tems qu'elle étoit en travail, vaquoit à ſon ménage, & qui, un quart d'heure après avoir accouché, ſortit avec ſon enfant dans ſes bras, ſans qu il parut aucune altération ſur ſon viſage. Elles accouchent ordinairement à genoux, en préſence de tous les habitans du village ſans diſtinction d'âge ni de ſexe. Elles nétoyent leurs enfans avec de l'étoupe, leur lient le cordon umbilical avec un fil d'ortie, le coupent avec un caillou tranchant, & jettent le placenta aux chiens. Elles leur mettent ſur le nombril de l'*épilobium* maché, & l'enveloppent avec de l'étoupe en guiſe de lange. Chacun prend enſuite tour-à-tour le nouveau né, le careſſe, fait ſon horoſcope, & adreſſe des complimens à ſes parens. Telle eſt la ſeule cérémonie qu'ils faſſent à leurs enfans, & il ne paroît pas que la religion y entre pour rien.

Les kamtſchadales ne brûlent ni n'enterrent les cadavres de leurs parens. Ils l'attachent tout ſimplement par le col avec une courroie, le traînent hors de la hute, & le jettent aux chiens. Ils en font autant des

habits du défunt que la superstition ne permet pas d'employer à aucun usage.

La loi veut que quiconque a manié un mort, se purifie; & ce préjugé singulier n'est pas particulier aux kamtschadales, il appartient à tous les peuples du monde. Voici comme ils se purifient. Ils vont couper quelques racines dans les bois, & en construisent un cercle dont ils font deux fois le tour, les reportent dans l'endroit où ils les ont prises & les jettent du côté du couchant. Ceux qui ont traîné le corps, sont obligés de prendre deux oiseaux dont ils brûlent l'un, & mangent l'autre avec leur famille. Cette purification ne peut pas d'abord se différer jusqu'au lendemain; car, s'il arrivoit qu'ils la négligeassent, personne ne voudroit plus communiquer avec eux. La famille fait une espece de sacrifice pour le repos de l'ame du mort. Elle mange un poisson à dîner, & jette ses nageoires au feu.

Les koreki, voisins des kamtschadales, pratiquent différemment leurs funérailles; ils ont l'usage de brûler leurs morts. Ils procedent ainsi à cette cérémonie. Après avoir revêtu le cadavre de ses plus beaux habits, ils le font traîner par celles des rennes, auxquelles il a été le plus attaché pendant sa vie, jusqu'à l'endroit où l'on a préparé le bûcher. Les armes du défunt, & quelques-unes de ses ustenciles, telles que sa lance, son carquois, ses fleches, son couteau, sa hache & sa marmite, sont précipités avec lui dans les flammes. Tandis que le feu le consume, ils égorgent les rennes qui l'ont traîné, mangent une partie de sa chair, & jettent le reste au feu, par forme de sacrifice.

Ces peuples célebrent l'anniversaire du défunt un an après sa mort. Tous les parens s'assemblent dans le village où il est décédé. Ils prennent deux jeunes rennes qui n'ont pas encore porté le joug & toutes les cornes qu'ils ont amassées pendant toute l'année. Ils se rendent solemnellement à l'endroit où, l'année précédente, on a fait brûler le corps. Quelque fois cette cérémonie se fait sur une montagne. Là, ils égorgent les rennes, dont ils offrent le sang au Dieu protecteur des ames pieuses. Le shaman, prêtre ou sorcier du pays, enterre les cornes, en disant tout haut qu'il envoye au mort un troupeau de rennes pour le servir dans l'autre monde. Après la cérémonie, chacun retourne chez soi, & se purifie en passant entre deux pieux plantés en terre. Le devin les frappe pendant ce tems-là, avec une baguette, & prie l'ame du mort de ne pas les inquiéter.

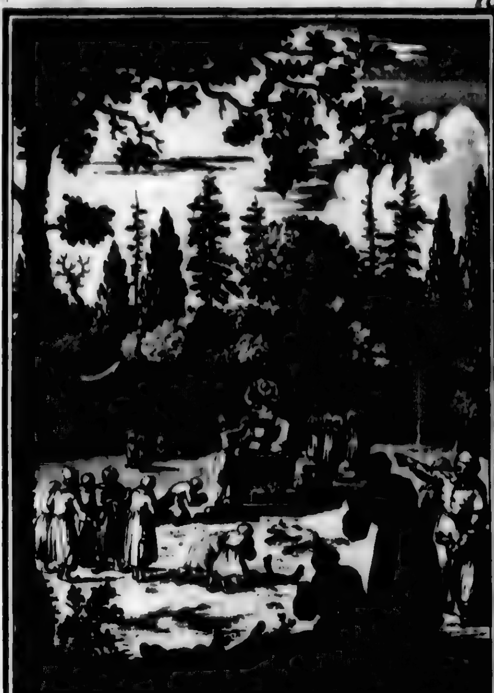
RELIGION

à aucun

préjugé
à tous les
per quel-
font deux
les jettent
bligés de
avec leur
qu'au len-
voudroit
ifice pour
ette ses na-

nent leurs
insi à cette
habits, ils
us attaché
Les armes
ance, son
font préci-
, ils égo-
& jettent

s sa mort.
écédé. Ils
joug &
Ils se ren-
on a fait
montagne.
protecteur
enterre les
de rennes
n retourne
n terre. Le
prie l'ame



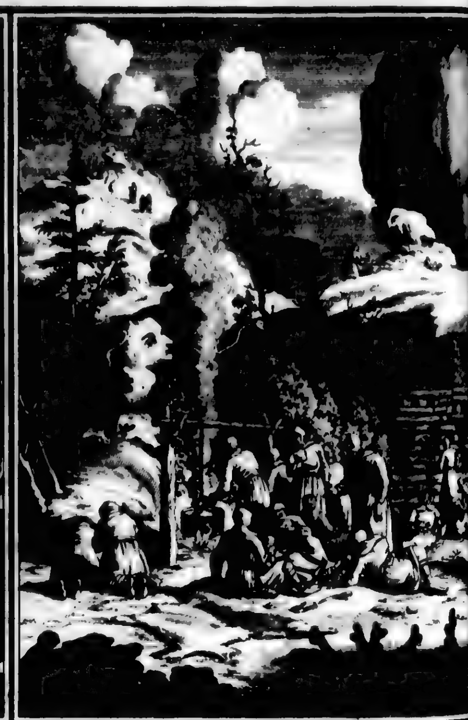
JUMALA DIVINITÉ des LAPONS.



WIRKU-ACCHA DIVINITÉ des LAPONS.



THORON DIVINITÉ des LAPONS.



STOR-JUNKARE DIVINITÉ des LAPONS.

RELIGION DES LAPONS.

LES peuples qui habitent la Laponie, sont partagés entre deux religions; la religion naturelle, que ces nations paroissent avoir conservée, depuis leur établissement jusqu'à nos jours, & le christianisme, que des missionnaires suédois ont porté chez elles. Il ne sera question ici que de la premiere, la seconde trouvera sa place à l'article du christianisme. Si on en croyoit Scheffer, celui des voyageurs qui paroît avoir le mieux approfondi les mœurs & les usages de ce peuple isolé; ils professent, comme les chrétiens, le dogme de la trinité (*fig.* 101). La premiere portion de cette triple divinité, s'appelle *Tiermes* ou *Thoron*, Dieu du tonnerre; la seconde s'appelle *Storjunkare;* & celle-ci paroît avoir le gouvernement de l'univers. Enfin, la derniere s'appelle *Baivre* ou *Jumala*, nom que les lapons donnent au soleil. Quelques-uns y ajoutent une quatrieme personne, qu'ils appellent *Wirkes-Accha.* Nous sommes fort éloigné d'adopter les revêries que débite à ce sujet l'écrivain suédois. Les lapons, n'adorent comme toutes les autres nations, qui ont conservé la religion naturelle, qu'un Dieu unique, un être souverainement intelligent, en qui réside une puissance sans bornes, & dont tous les attributs sont fort au-dessus de l'esprit humain; peut-être l'adorent-ils sous différentes dénominations; peut-être lui rendent-ils leurs hommages sous les formes qui conviennent mieux & à leur intelligence & à leurs besoins; mais cet usage qui fut celui de tous les peuples de la terre, & qui fut sur-tout si long-tems suivi par les grecs & par les romains, peut ne donner aucune atteinte à leur orthodoxie sur l'unité d'un Dieu.

Figures. 101.

Les lapons adorent la divinité par des sacrifices sanglants; & les victimes qu'ils choisissent pour ce sujet, sont ordinairement des rennes, des chats, des chiens, des poules ou des agneaux. Ces peuples choisissent particuliérement l'automne, pour offrir, d'une maniere plus solemnelle, ces sacrifices à la divinité; & cet usage a pour motif la croyance où ils sont qu'ils ont beaucoup plus grand besoin des secours du ciel pendant l'hiver, chez eux toujours long & rigoureux.

Les lapons sont, de tous les peuples, les plus entêtés de la sorcellerie; & il en doit être ainsi chez une nation idiote & qui n'a aucune connoissance de la physique. Quelques auteurs vantent sérieusement leur

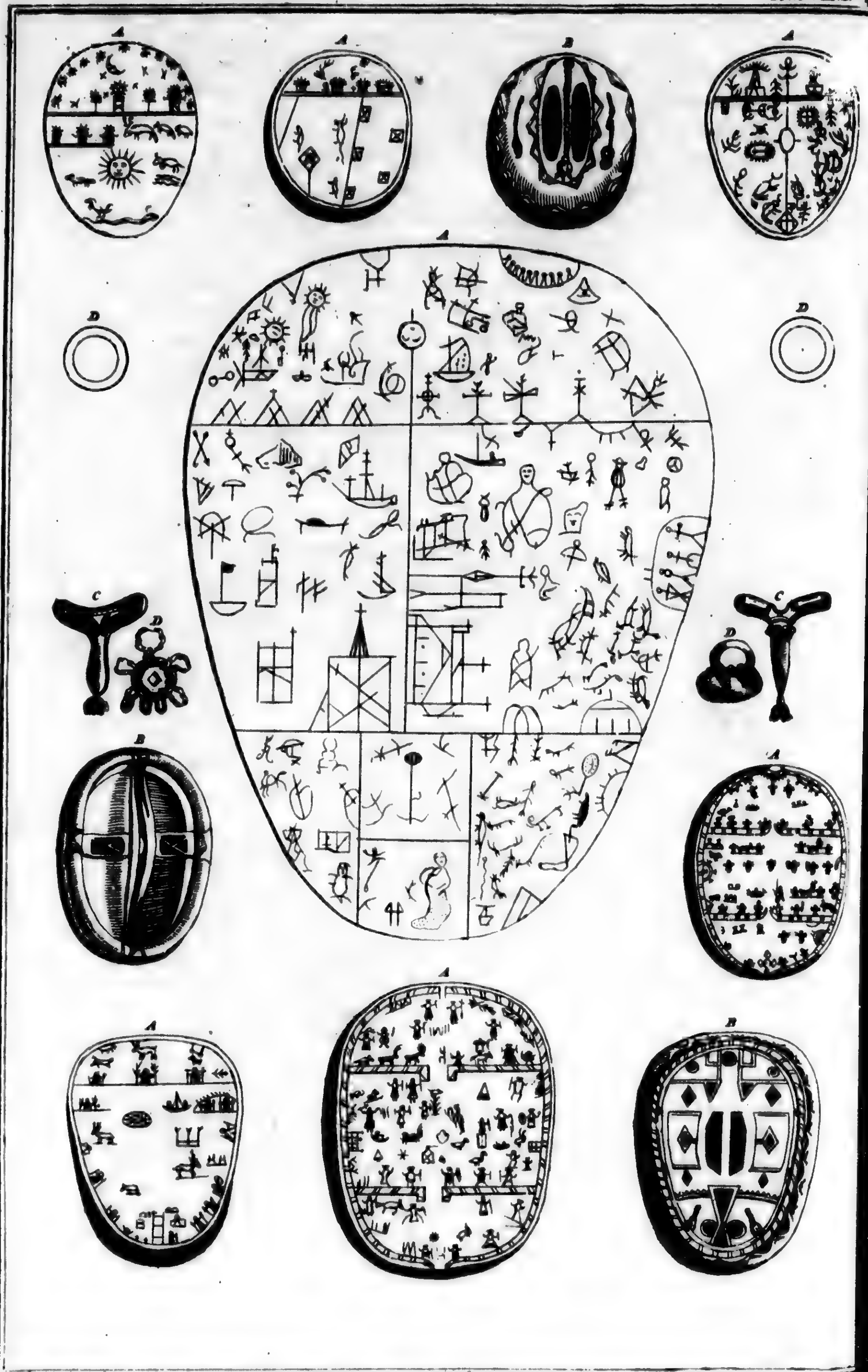
habilité surprenante dans cet art. Ils disent qu'aussi adroits que le fut autrefois Médée, ils rendent un homme immobile par la force de leurs enchantemens; qu'ils font tomber la pluie, & operent divers autres prodiges propres à figurer honorablement dans nótre légende. Schaeffer rapporte que des familles entieres ont leur démon familier & différens des démons des autres familles, & la plupart contraires les uns aux autres. « Chaque lapon a de plus, ajoute-t-il, ses démons familiers & domestiques, un seul, deux, trois & plus, pour se défendre contre les entreprises du démon de son ennemi. »

» Quelques lapons, ajoute l'écrivain danois, gagnent les démons par » leur travail, d'autres les engagent dans leurs intérêts par leurs prieres. » Quelques-uns, enfin, les reçoivent dès le bas âge, & apprennent » ainsi, comme naturellement, l'art magique. Ces démons daignent » quelque fois se communiquer à ceux qu'ils jugent dignes d'une si grande » faveur; & Schaeffer va nous apprendre en quoi consiste cette communication. C'est, nous dit-il, une certaine maladie, durant laquelle les » démons représentent des images, & procurent des visions par lesquelles » on apprend, autant que l'âge peut le permettre, ce qui appartient à cet » art. Ceux qui tombent pour la seconde fois dans cette maladie, ont » bien plus de visions qu'en la précédente; & s'il leur arrive d'avoir pour » la troisieme fois cette maladie, toutes les visions leurs sont en cette occasion montrées à découvert; & ils sont si savans, qu'ils peuvent voir » distinctement les objets les plus éloignés & les plus impénétrables. »

On voit en Laponie des sorcieres qui se vantent de pouvoir augmenter la rigueur du froid. Ces femmes prétendent être redevables de ce privilege important à la froide constellation sous laquelle elles ont pris naissance. Voici quelle est la cérémonie dont elles font usage en cette occasion. Elles pétrissent une petite statue avec de la neige, puis mâchant de l'écosse d'aulne, elles en frottent la tête de cette figure de neige & lui crachent de cette même écosse au visage, sur les mains & sur les pieds. Schaeffer dit « qu'elles en usent encore autrement, en mâchant cette écosse d'aulne » & en la crachant ensuite dans les chemins par où elles passent, ou bien » sur les bords à droite & à gauche de ces chemins. Les lapons ont aussi » des secrets pour tempérer la rigueur du froid; ils prennent, ajoute » Schaeffer, la peau d'une ourse & l'exposent à l'air pendant la nuit. Le » lapon sitôt qu'il est levé, prend ses verges & fouette cette peau en prononçant quelques paroles magiques. Ces peuples s'imaginent que le » tems s'adoucit par ces coups redoublés; pour ce même effet, ils cou-

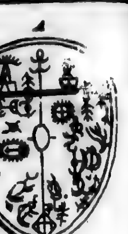
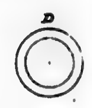
ue le fut au-
rce de leurs
s autres pro-
Schaeffer rap.
différens des
aux autres.
s & domesti-
re les entre-

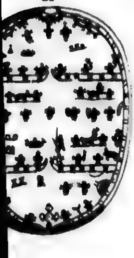
démons par
eurs prieres.
apprennent
ns daignent
une si grande
tte commu-
laquelle les
ar lesquelles
artient à cet
aladie, ont
l'avoir pour
en cette oc-
euvent voir
étrables. »
augmenter
ce privilege
is naissance.
e occasion.
de l'écosse
ui crachent
s. Schaeffer
osse d'aulne
t, ou bien
ns ont aussi
ent, ajoute
la nuit. Le
au en pro-
ent que le
t, ils cou-



TAMBOURS MAGIQUES des LAPONS.

A. Le dessus de diverses sortes de TAMBOURS MAGIQUES.
B. Le dessous de quelques TAMBOURS MAGIQUES.
C. MARTEAU avec lequel on frappe sur le TAMBOUR
D. ANNEAUX MAGIQUES.




» pent auſſi en petites pieces la peau d'un phaon, & jettent ces pieces Figures.
» dans le feu en recitant quelques prieres. »

Le tambour eſt le principal inſtrument de la magie des lapons (*fig.* 102); 102.
il eſt ordinairement fait d'un tronc creuſé de pin ou de bouilleau, qui dit Schaeffer, croît dans un certain endroit, & ſe tourne, en ſuivant directement le circuit du ſoleil. « La ſouche, ajoute l'hiſtorien de la Laponie, & toutes ſes plus petites branches, ſont tellement courbées, » que toutes ces courbures, prenant dès le bas, montent & s'élevent » juſqu'au plus haut; de maniere que de la droite elles ſe penchent vers » la gauche. Ce bois eſt d'une ſeule piece; ſavoir, d'une partie du tronc » de l'arbre fendu & tellement creuſé au milieu, que ce qui eſt plat en » fait la partie ſupérieure ſur laquelle on étend la peau, & ce qui eſt » convexe, en fait la plus baſſe partie, & la poignée dont on le tient, » parce qu'ils ont coutume de façonner ainſi cette partie, qu'après y » avoir fait deux trous fort longs; ce qui ſe trouve de bois entre ces » deux ouvertures, peut ſervir de pognée; ce qui reſte ſur les côtés & » qui tient en forme de cercle la peau bandée, n'eſt pas parfaitement rond, » mais d'une figure qui reſſemble à l'ovale; la peau tendue ſur ces tambours eſt couverte de figures ſymboliques que les lapons y tracent avec » du rouge. »

Ces peuples ignares ont pour leur tambour une vénération extraordinaire. Une fille qui commence à reſſentir l'incommodité ordinaire à ſon ſexe, ne peut même le toucher du bout du doigt. Quand il faut, dit Schaeffer, le transférer d'un lieu dans un autre, ils le portent reſpectueuſement après tous les autres uſtenciles du ménage. C'eſt au mari qu'il appartient de faire ce tranſport, & la femme ne peut s'en mêler. Ils prennent pour cela un chemin différent des routes communes; car ils craignent que ſi trois jours après que le tambour a été tranſporté, quelqu'un & particuliérement une femme & une fille viennent à paſſer par le même chemin, elles ne meurent ſur le champ, ou qu'il ne leur arrive quelques grands malheurs. Cependant celle qui a commis cette imprudence, peut l'expier en donnant un anneau de laiton que l'on attache au tambour.

Lorſqu'un lapon veut apprendre quelque choſe par le moyen du tambour, il faut que, pendant la cérémonie, lui & tous les aſſiſtans ſoient à genoux. Veut-il connoître ce qui ſe paſſe dans les pays étrangers? « il » met deſſus ſon tambour à l'endroit où l'image du ſoleil eſt deſſinée, » quantité d'anneaux de laiton attachés enſemble avec une chaîne de » même métal. Il frappe de telle ſorte ſur le tambour avec ſon marteau....

» que ces anneaux se remuent. Il chante en même-tems d'une voix fort » distincte une chanson que les lapons appellent *jonke*, & tous ceux de » leur nation qui s'y trouvent présens, tant les femmes que les hommes, » y ajoutent chacun leurs chansons auxquelles ils donnent le nom de » *duvra*.... Les paroles qu'ils proferent sont si distinctes, qu'elles expri- » ment le nom du lieu dont ils desirent savoir quelque chose. Après avoir » quelque tems frappé sur le tambour, il le met en quelque façon sur sa » tête, & il tombe aussi-tôt par terre, comme s'il étoit endormi ou tombé » en quelque défaillance. On ne lui trouve ni poux, ni sentiment, ni » aucune marque de vie. C'est ce qui a donné occasion de croire que » l'ame de ce devin sortoit effectivement de son corps, & que, conduite » par les démons, elle alloit au pays d'où l'on vouloit avoir des nouvelles. » Tandis que le lapon, qui doit deviner, est en cet état, on dit qu'il » souffre de telle sorte, que la sueur lui découle abondamment du visage » & de toutes les parties du corps. L'assemblée continue cependant de » chanter jusqu'à ce qu'il revienne de son sommeil. On ajoute que si l'on » discontinuoit le chant, le devin mourroit. Il en seroit ainsi si l'on » essayoit de le reveiller. C'est pour cela qu'on a soin de chasser les mou- » ches d'autour de lui. A son reveil, le lapon raconte tout ce qu'il a » appris. »

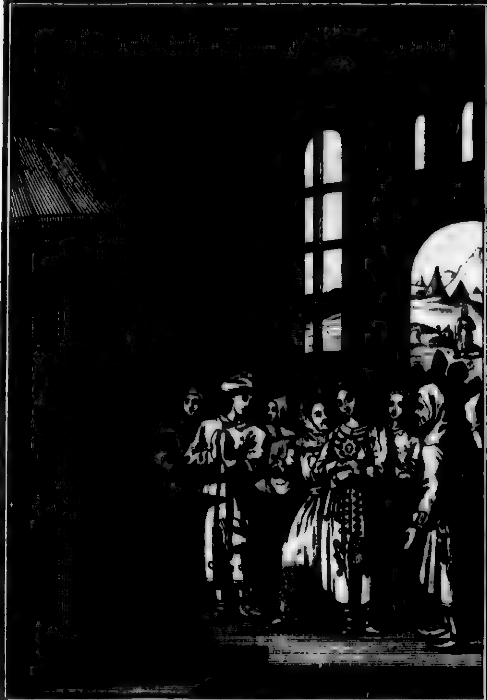
Lorsqu'un lapon a resolu de prendre une épouse, il cherche une fille telle qu'elle puisse convenir à ses facultés. Il va ensuite voir ses parens, accompagné de son pere, de sa mere, ou de quelques amis propres à lui servir de médiateurs. Lorsqu'ils sont arrivés à la cabanne du pere de la fille, on les invite à y entrer, à l'exception du jeune homme qui doit rester à la porte jusqu'à ce que les conditions du mariage aient été fixées. La fille paroît aussi rarement dans cette entrevue ; la prudence exige qu'on l'éloigne alors de la cabanne, & qu'on l'envoye faire paître des rennes dans quelques bois du voisinage. L'amant scele la promesse qu'on lui fait en faisant présent à son futur beau-pere de diverses viandes, telles qu'une langue de renne, un morceau de castor, ou tout autre mets recherché chez les lapons.

Le mariage, quoique convenu entre les parties, ne se contracte pas sur le champ. On differe quelquefois pendant plusieurs années la célébration des noces. Le jour fixé pour cette grande solemnité, on en prévient tous les membres des deux familles. Ceux-ci s'assemblent la veille dans la cabanne du pere de la fille, où l'époux distribue les présens de noces stipulés par le contrat. Le lendemain on célebre les noces;

e voix fort
us ceux de
s hommes,
le nom de
lles expri-
Après avoir
açon ſur ſa
i ou tombé
iment, ni
croire que
, conduite
nouvelles.
n dit qu'il
t du viſage
endant de
que ſi l'on
nſi ſi l'on
r les mou-
ce qu'il a

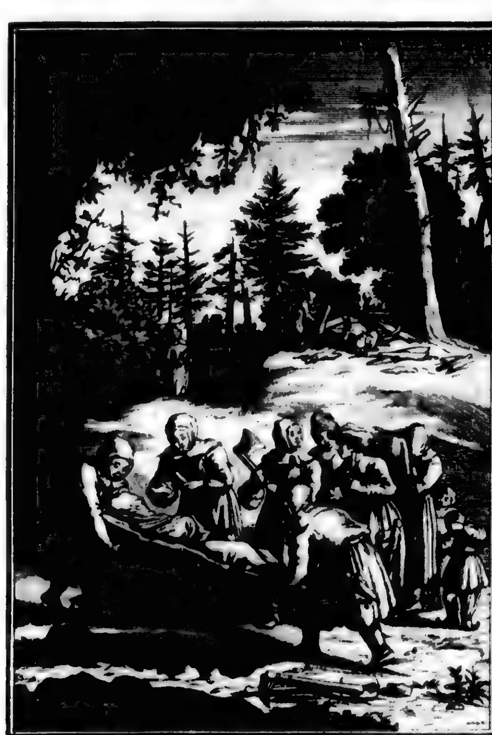
e une fille
es parens,
pres à lui
pere de la
e qui doit
été fixées.
nce exige
paître des
eſſe qu'on
les, telles
e mets re-

contracte
ées la cé-
, on en
nblent la
les pré-
es noces;

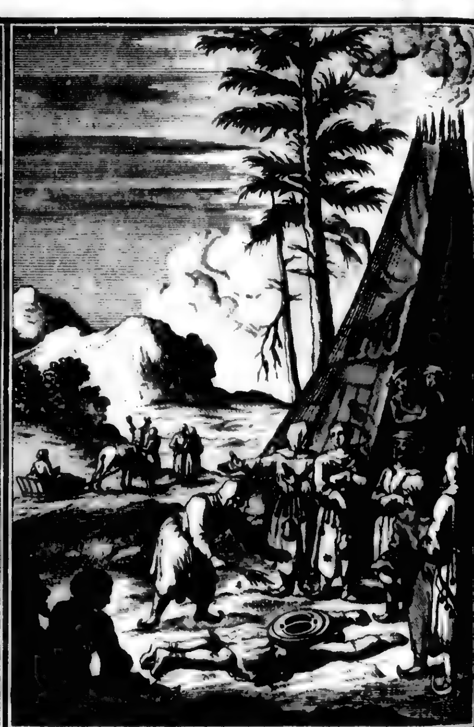


MARIAGE des LAPONS.

BAPTÊME des LAPONS.



FUNERAILLES des LAPONS.



LAPON en extase le TAMBOUR MAGIQUE sur le dos, avant de PRÉDIRE l'aven

& ce font les prêtres de chaque canton qui font chargés de remplir ces fonctions (*fig.* 103.) Figures. 103.

Lorſqu'un lapon s'apperçoit que ſa femme eſt enceinte, il obſerve en quel état eſt la lune; car il croit pouvoir deviner quel ſera le ſexe de l'enfant par la poſition de cette planette au moment de la conception. Le premier ſoulagement qu'on donne à la femme nouvellement accouchée, conſiſte dans un bouillon fait avec de la graiſſe de baleine. On lave ſon enfant dans l'eau froide ou de la neige, juſqu'à ce qu'on s'apperçoive qu'il a de la peine à reſpirer. On le met alors dans l'eau chaude Ceux des lapons qui font profeſſion du chriſtianiſme, plongent l'enfant dans le chaudron juſqu'au col; & ils font enſorte qu'il ne tombe aucune goutte d'eau ſur ſa tête, juſqu'à ce qu'il ait été baptiſé. L'enfant ainſi lavé eſt auſſi-tôt enveloppé dans une peau de lievre, au lieu du linge dont on fait uſage dans le reſte de l'Europe (*fig.* 103).

Les lapons jouiſſent communément d'une ſanté vigoureuſe. Auſſi n'ont-ils ni médecins, ni chirurgiens, ni apothicaires. Le mal des yeux eſt la principale indiſpoſition à laquelle ils ſoient ſujets. Souvent elle leur cauſe la perte de la vue. La fumée dont leur cabanne eſt toujours inondée & la lueur du feu devant lequel ils paſſent la plus grande partie de leur tems, leur occaſionnent cette dangereuſe incommodité. Lorſque quelqu'un d'entr'eux tombe malade, ils tâchent d'abord par le moyen de leur tambour de ſavoir s'il guérira, ou s'il doit en mourir. Lorſqu'ils font aſſurés de ſa mort prochaine, ils abandonnent là le moribond, & ne s'occupent que du feſtin des funérailles, qu'ils font quelquefois avant que le malade ſoit mort. Auſſi-tôt qu'il a rendu l'eſprit, on étend le cadavre au milieu de la cabanne, & tous les aſſiſtans s'éloignent promptement de cet aſile des ombres. Si la perſonne appartient à une famille riche, on enveloppe ſon corps dans un drap de toile; ſi, au contraire, elle étoit pauvre, on l'enſevelit dans de l'étoffe de laine. Quelques-uns revêtent le corps mort des meilleurs habits qu'il a portés pendant ſa vie.

Le corps ainſi enſeveli, ſe met dans le cerceuil par un lapon que les parens ont prié de rendre au mort ce dernier office. L'uſage veut qu'on donne à celui qui ſe charge de cette fonction d'un anneau de laiton qu'on lui lie au bras droit, où il demeure attaché juſqu'à ce qu'il ait rempli ce devoir. Quelques-uns mettent tout uniment le corps avec ſon traîneau dans la terre (*fig.* 103), & ſur-tout dans les pays où il n'y a que des rochers ſans arbres. D'autres entourent de pieces de bois le cadavre porté ſur ſon traîneau. Il en eſt qui les mettent dans des cavernes

dont ils bouchent l'entrée avec de grosses pierres. On enterre communément avec le corps du défunt, sa hache, un caillou & un morceau d'acier pour faire du feu. Tous ces objets sont destinés à servir aux besoins du mort dans l'autre monde.

Les cérémonies de l'enterrement étant terminées, on procede au festin funebre. Ce repas se fait ordinairement trois jours après celui des funérailles. On y invite tous les parens & les alliés du défunt. L'usage exige qu'on y mange la chair du renne qui a traîné le corps mort jusqu'au lieu de la sépulture, après l'avoir immolé à l'honneur du défunt. On prend garde sur-tout que les os de cet animal ne se perdent pas. On les amasse soigneusement dans un panier, sur lequel la famille du défunt met l'image d'un homme proportionné à sa taille, & on enterre ainsi religieusement ces tristes débris.

Il est inutile de parler ici des sciences. Les lapons n'ont pas même l'idée de leur existence. Les arts sont aussi chez eux au berceau. Celui dans lequel ils ont fait le plus de progrès, consiste à fabriquer des barques pour la pêche. Leurs chemins toujours couverts de neige, les ont aussi forcés à construire des traîneaux avec lesquels ils font leurs voyages. Ils font aussi tous les ustenciles dont ils peuvent avoir besoin dans leur ménage, & sur-tout des corbeilles & des paniers artistement travaillés. Chacun travaille à ces divers objets selon qu'il peut en avoir besoin dans sa famille. Il y a rarement parmi eux des hommes qui s'occupent uniquement des arts mécaniques. Chacun travaille chez soi selon les principes qu'il a reçus de ses peres, sans prétendre donner un nouveau degré de perfection à l'ouvrage dont il s'occupe. De leur côté, les femmes privées des ressources qui se présentent à leur sexe, au midi de l'Europe, sont obligées de faire tout ce qui, chez nous, est du ressort des tailleurs, des pelletiers, des gantiers & des cordonniers. Elles filent avec assez de propreté des nerfs de rennes préparés ; & elles font, de leurs propres mains, tout ce qui est nécessaire pour attacher les rennes aux traîneaux. D'ailleurs, les fonctions les plus laborieuses sont partagées entre les deux sexes. C'est pour cela que les femmes portent, comme les hommes, de grandes culottes propres à les garantir de la neige.

✿

SECTION II.

Religion des Juifs modernes.

Les juifs ſont de tous les peuples de la terre, les plus anciens & les plus infortunés. Placés autrefois dans un coin de l'Aſie, ignorés de l'univers, avec lequel ils n'entretenoient aucune eſpece de communication, livrés entierement à la culture d'une terre ſtérile, qui formoit leur unique reſſource, ils vivoient paiſiblement, gouvernés par leurs rois, leurs prêtres & leurs prophetes. Alexandre fut le premier prince européan, qui ébranla cette nation caſaniere. Poſſédé du démon des conquêtes, le vainqueur de Darius porta ſes pas vers la Paleſtine ; & telle fut ſon ambition, qu'il ne dédaigna pas de réunir à ſes vaſtes & inutiles poſſeſſions, ce rocher couvert de ronces & de bruyeres, que tout autre eût cru indigne de ſes armes.

Cet événement communiqua à la nation juive une énergie, dont on ne l'eût peut-être pas cru capable. Abandonnant ſucceſſivement une terre qui ſe refuſoit à ſes efforts, elle ſe mêla parmi les peuples étrangers. L'Egypte, pour laquelle elle eut long-tems tant d'adverſion & de mépris, fut d'abord le théâtre de ſa proſpérité. Alexandrie, bâtie par Alexandre, pour ſervir d'entrepôt à tout le commerce du monde, & offrir à l'induſtrieuſe activité des peuples un aſile lucratif & aſſuré, reçut dès-lors dans ſes murs, une multitude de fugitifs, que la miſere ou la cupidité chaſſoit de la Judée. Scrupuleuſement attachés à leurs principes religieux & à leurs uſages, ils affecterent de mépriſer celles des nations parmi leſquelles ils s'étoient retirés. Ce peuple devint fourbe, impoſteur, uſurier, ſacrilege ; & ces vices, qui le croiroit, il les puiſa dans cet éloignement même qu'il témoignoit pour les habitudes vicieuſes des nations qu'il fréquentoit. A force de publier ſes privileges, ſes eſpérances, & ſur-tout l'eſpoir qu'il avoit de donner un jour des loix à l'univers, il ſe rendit odieux, mépriſable ; toutes les nations convinrent, comme de concert, de fouler aux pieds un horde de vagabonds, déjà plus qu'avilie par ſes foibleſſes, ſa morgue, & ſes friponneries ; &, chaque fois que l'on crut pouvoir ſe permettre impunément quelques ombrages ou des perſécutions, elle ſe vit accablée, de tous côtés, par ceux que des motifs d'indignation & de reſſentiment portoient à la vengeance.

Tel étoit l'état déplorable de cette nation infortunée, lorsque les romains, ce peuple à jamais mémorable par ses vertus & par ses forfaits, conçut le dessein important de soumettre toute l'Asie à son capitole. Ces conquérans, aussi souples & aussi adroits, qu'ils étoient intrépides dans les combats, prenoient peu de part aux préjugés des peuples qu'ils subjuguoient. Leur ambition se bornoit à vaincre; & ils abandonnoient sans peine ceux qu'ils avoient soumis, à leur propre religion, à leurs usages, à leurs loix, pourvu que ces statuts ne blessassent pas la souveraineté du peuple romain. Le génie qui avoit terrassé Mithridate, forgé des fers à Carthage, & subjugué la plus grande partie du monde, alors connu, ne devoit pas trouver de grands obstacles en Judée; aussi cette région fut-elle soumise sans aucun effort. Si les juifs eussent été aussi sages, qu'ils étoient turbulens, ils eussent baisé la main de ceux qui leur apportoient des chaînes. Continuellement agités, depuis le regne d'Alexandre, par des séditions intestines, en proie au premier prince qui paroissoit sur leur rocher, ils ne pouvoient goûter de vrai bonheur que sous les drapeaux du peuple romain, dont l'administration étoit alors aussi équitable qu'elle est devenue depuis oppressive. Mais l'imagination toujours remplie de l'idée séduisante d'un Messie, qui devoit soumettre à Jérusalem tous les peuples de la terre, il leva l'étendard de la révolte, & força l'empire romain à détruire un peuple qui ne méritoit pas d'habiter ses foyers.

Cet événement fut l'époque d'une convulsion générale. Une foule de juifs fanatiques, quittant la Palestine, se répandit dans l'empire romain, & y occasionna des séditions. En vain, dit le judicieux abbé Fleury, le gouvernement usa de sévérité; le fanatisme faisoit chaque jour de nouveaux progrès; & l'on vit le parti d'un Barchochebas ébranler l'empire romain jusques dans ses fondemens. Le mal dura pendant plusieurs siecles. Les juifs, tantôt accueillis & tantôt persécutés, fuyoient de province en province, & laissoient par-tout des traces de leurs superstitions. Ceux qui étoient assez adroits pour échapper aux séductions de leurs prédicans, devenoient bientôt la victime des usuriers & des concussionnaires. Enfin, telle fut la réputation de perversité qu'il acquit en Europe, que les gouvernemens n'oublioient jamais, lorsqu'il étoit question de punir un crime dont on ignoroit l'auteur, de l'imputer à la nation juive fixée dans leurs états.

L'Europe, plus civilisée aujourd'hui qu'elle ne le fut jamais, éclairée de plus en plus du flambeau de la philosophie, n'a vraisemblablement

pas

pas les mêmes cataſtrophes à craindre de la part des juifs. Loin de maîtriſer les peuples chez leſquels ils ſe ſont retirés, ils gémiſſent eux-mêmes dans l'oppreſſion ; & c'eſt cet opprobre même, dont ils ſont couverts, qui les retient dans les chaînes de l'ignorance qu'on leur reproche. Que les ſouverains relâchent déſormais les liens qui les retiennent dans l'eſclavage ; qu'ils les placent au nombre de leurs ſujets ; qu'ils leur accordent les mêmes privileges, les mêmes immunités ; bientôt devenus citoyens, peres de famille, ils dépoſeront ces ſentimens de haine nationale, vraiment outrageans pour l'humanité, & ſe concilieront l'eſtime des nations qui les ont reçus dans leur ſein.

La plupart de nos écrivains font aux juifs un mérite de n'adorer qu'un Dieu. Cette doctrine fut, en effet, la leur, dès l'origine de cette nation ; mais long-tems on a douté s'ils admettoient l'immortalité de l'âme ; &, ceux qui ont prétendu qu'ils l'ignorerent, s'appuient ſur la plupart des paſſages du pentatheuque, où l'auteur n'envisageant que les peines & les récompenſes de cette vie, ne parle jamais de ce que l'on doit craindre ou eſpérer dans l'autre monde. Quoi qu'il en ſoit de cette diſcuſſion, qui paroît aſſez inutile ici, il eſt certain que les juifs modernes admettent cette doctrine importante, qu'ils prétendent avoir reçue de leurs peres.

Il eſt peu de peuples au monde, ſans en excepter les brames & les chinois, qui ſoient aſſujettis à un ſi grand nombre de cérémonies religieuſes que le ſont les juifs. Indépendamment de leur inclination naturelle au fanatiſme, à la ſuperſtition, aux minuties ; leur ſéjour parmi les nations étrangeres les a preſque forcés à adopter diverſes pratiques qui ſe ſont inſenſiblement amalgamées avec les leurs. Ceux, par exemple, qui demeurent parmi les chinois, ont, comme ces derniers, une ſalle dédiée à leurs ancêtres & à leurs grands hommes. C'eſt là qu'ils leur rendent des honneurs, ſelon l'uſage obſervé dans le pays. Ce qui différencie, à ce ſujet, l'obſervance des juifs de celle des chinois, c'eſt que, au lieu des tableaux où ceux-ci inſcrivent les noms de leurs ancêtres, les juifs ont des caſſolettes plus ou moins grandes, ſelon le mérite & la qualité des héros qu'ils veulent honorer. Il n'y a d'exception que pour ceux qui ont été mandarins. Ceux-ci ont chacun un tableau particulier, ſur lequel ſont inſcrits leur nom & le degré de leur mandarinat. Les juifs ne ſe ſont cependant pas montrés auſſi dociles en Europe ; & ils s'y ſont fait un mérite de conſerver la plupart de leurs ſuperſtitions, malgré les plaiſanteries des nations qui ſe ſont efforcées

de les éclairer, en les dévouant au ridicule. Ouvrons les livres de leurs docteurs.

Les rabins nous apprennent que tout juif, zélé pour sa religion, doit laisser une partie de sa maison imparfaite, lorsqu'il la fait construire, en mémoire de la désolation dont la ville & le temple de Jérusalem sont maintenant affligés. Ainsi, d'après ce principe, un fils d'Abraham ne peut décemment acheter d'un chrétien, une maison entiérement achevée, à moins qu'il ne s'engage envers la synogogue, de faire enlever quelque partie de la charpente & de la maçonnerie, pour se conformer à la loi.

Les juifs, comme la plupart des autres peuples de l'Inde, sont extrêmement délicats sur la qualité des vases dont ils font usage, soit pour boire ou pour manger; & s'ils avoient servi à d'autres personnes qu'à des juifs, la loi veut qu'ils les brisent afin qu'ils ne se souillent par les différentes impuretés qui pourroient émaner d'une main infidele. Ce peuple idiot ne peut se vêtir d'étoffe tissue de lin & de laine; & c'est à cause de cette défense, qu'il croit trouver dans le deutéronome, que ses dévots ne cousent jamais un habit de laine avec du fil, ni un habit de toile de lin avec de la laine.

Les rabins qui, depuis plusieurs siecles s'occupent à surcharger la loi judaïque, d'une multitude de préceptes aussi ridicules qu'ils sont puériles, ont sur-tout porté leurs regards sur les choses qui pouvoient contribuer à la propreté. Aussi-tôt qu'un juif est sorti du lit, le talmud exige qu'il se lave avec le plus d'attention qu'il lui est possible. Avant cette ablution légale, il n'oseroit toucher à quoi que ce soit. Quelques rabins, imitant les folies de quelques peuples de la presqu'isle de l'Inde, prétendent qu'on ne doit pas jetter par terre l'eau dont on s'est lavé, de crainte que, si quelqu'un marchoit sur cet eau impure & souillée, il ne contractât par-là-même quelque souillure. D'autres casuistes de cette nation, plus rigoristes encore que ces derniers, ont décidé que le crime de manger son pain sans s'être lavé les mains, étoit plus grand que celui dont on se rendoit coupable par quelque commerce avec une femme débauchée.

Le lévitique veut que quiconque touche un mort, un lépreux ou des reptiles, soit immonde; & c'est comme tel qu'on lui défendoit l'entrée du temple. Cependant depuis que ce monument célebre de la piét éjuive a été détruit, les juifs prétendent que ce précepte n'a plus aucune force; superstitions, malgré les plaisanteries des nations qui se sont efforcées

&, en effet, il paroît que depuis plusieurs siecles, il n'y a plus que les dévots zélés qui s'y assujettissent.

Les juifs dont la plupart des superstitions sont les mêmes que celles des parses, attachent, comme ces derniers, une idée singuliere de religion & de piété à l'éternuement. Les rabins disent qu'après la création, Dieu fit une loi générale, selon laquelle tout homme vivant n'éternueroit jamais qu'une fois, & que, dans le même instant, il rendroit son ame à Dieu, sans aucune autre indisposition. Jacob qui craignoit fort la mort subite, & qui desiroit de pouvoir, avant de mourir, donner ordre aux affaires de sa conscience & de sa famille, s'humilia devant le Seigneur, lutta encore une fois avec lui, & lui demanda instamment la grace d'être excepté de la regle. Ce patriarche fut aussi-tôt exaucé. Il éternua & ne mourut pas. Les princes de la terre, informés de ce privilege, ordonnerent unanimement qu'à l'avenir les éternuemens seroient accompagnés d'actions de graces & de vœux pour la prospérité de celui qui éternue.

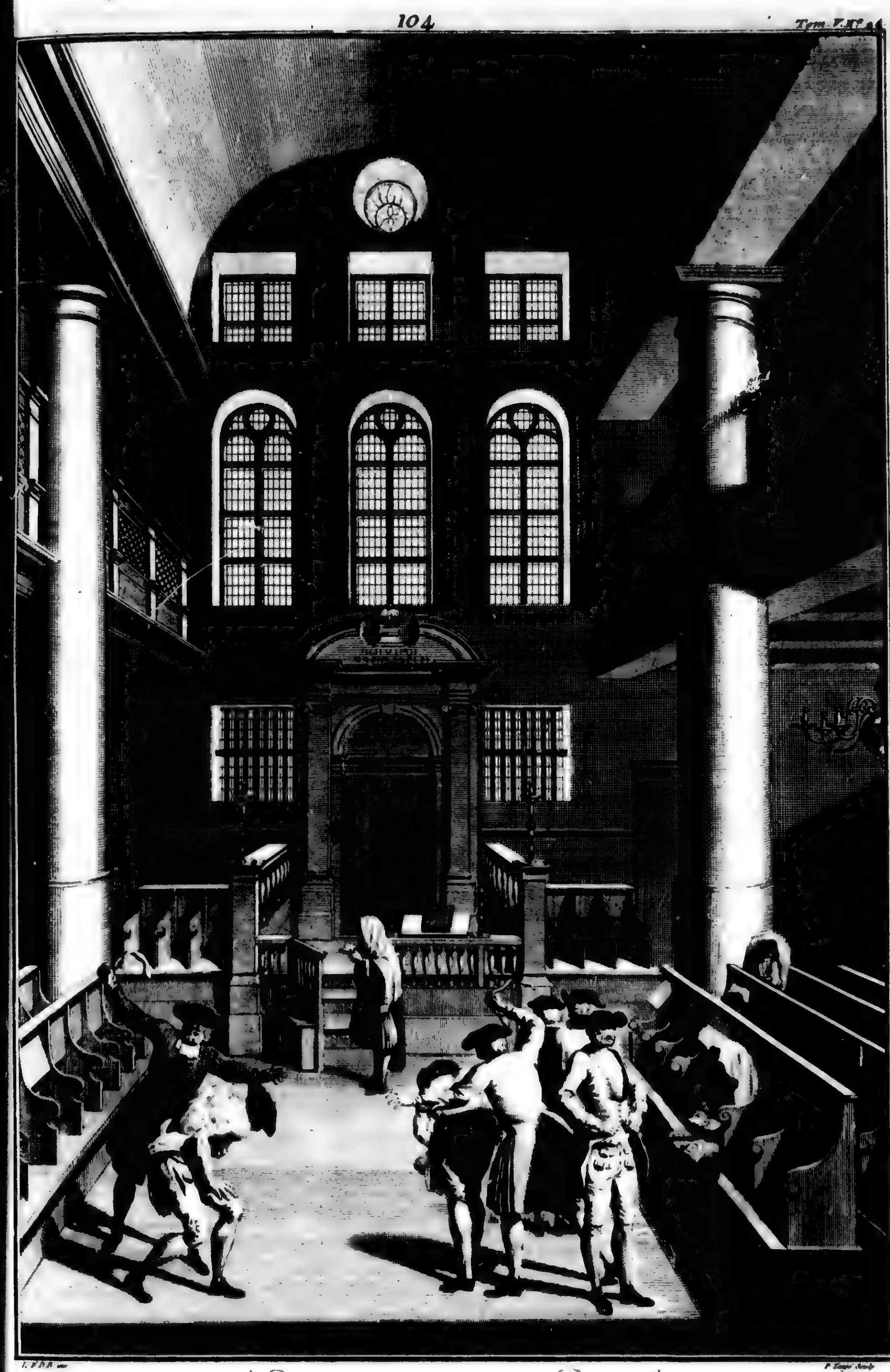
Les rabins veulent que leurs fideles remplissent au sortir du lit, les devoirs qu'exigent d'eux la nature. Lorsqu'ils se sont acquittés de ces fonctions, il ne leur est pas permis de se toucher de la main droite, parce que cette main est destinée à écrire la loi, & à manier les phylacteres. Le rituel défend de prononcer le nom de Dieu, tandis que l'on s'occupe à soulager la nature; & ce même ouvrage ordonne de se tourner vers le nord ou le midi, pour ne pas scandaliser les deux autres points cardinaux du monde.

Les juifs, comme tous les peuples de l'Asie, ont une multitude de préceptes qui les obligent à faire l'aumône à leurs freres; & l'on peut dire, à la louange de cette nation dispersée, qu'il y a peu de préceptes dans son code religieux, qui soit plus respecté que celui-ci. La loi les assujettit à divers jeûnes très-rigoureux. Celui qu'ils solemnisent à cause de la double destruction du temple de Jérusalem, est l'un des plus remarquables. Le repas de la veille doit être frugal, formé d'un seul mêts & accompagné de modestie, de piété & sur-tout d'une tristesse amere pour la *désolation de Jérusalem*. Les juifs Allemands mangent alors des légumes & des œufs, parce qu'ils croyent y voir l'image du deuil & de l'amertume. Si Pythagore eût été juif, il n'eût, au contraire, mangé que des feves, parce que ce grand philosophe trouvoit manifestement dans ce légume le symbole de la douleur & de la mort. Autrefois on se contentoit de pain sec que l'on trempoit dans de l'eau salée. On pre-

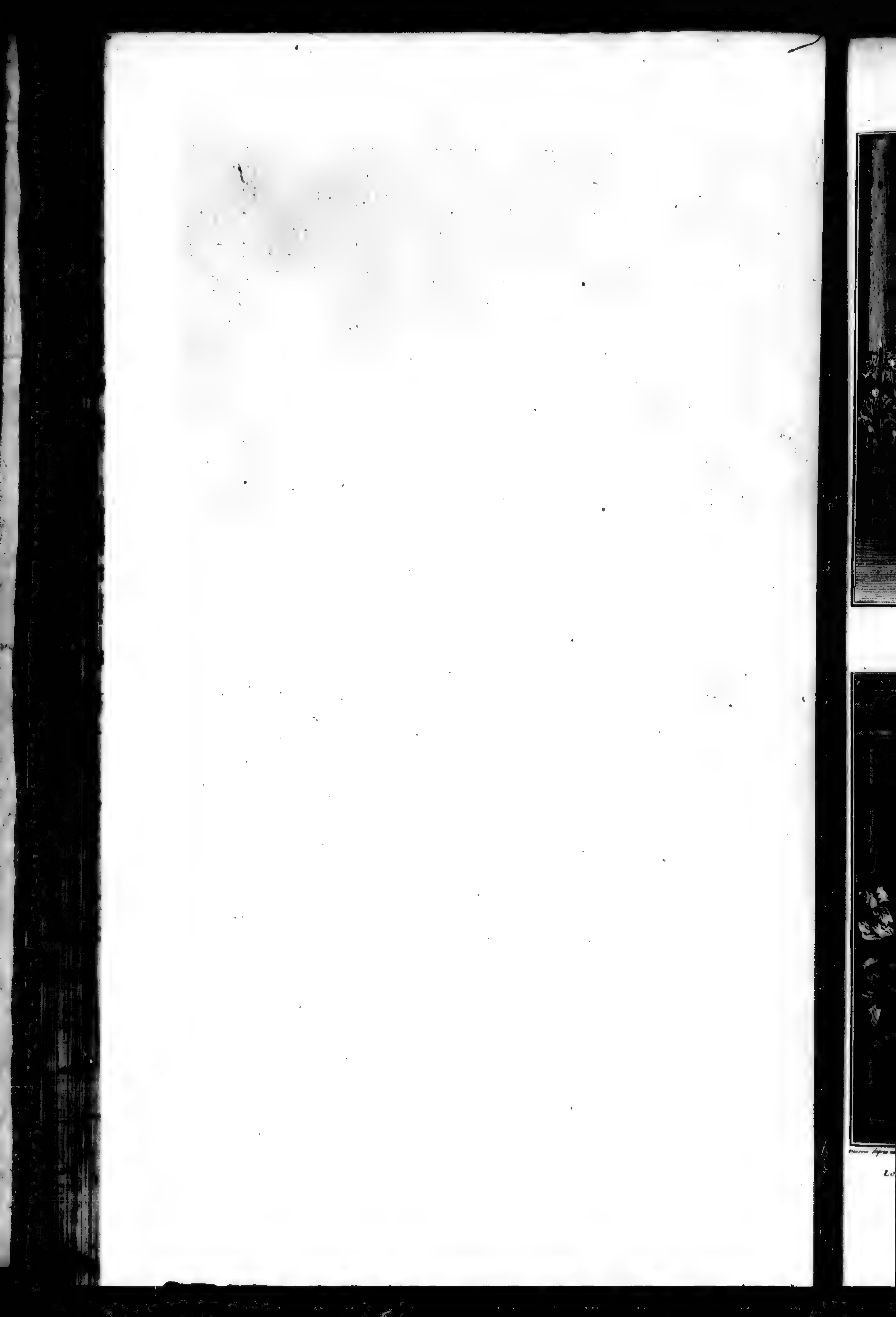
Figures. noit ce triste repas auprès du foyer, vêtu d'un sac quelquefois couvert de cendres, & toujours noyé dans les larmes & suffoqué par les sanglots. Une cruche pleine d'eau servoit à étancher la soif du pénitent, & à réparer ses forces abattues par les prieres, les gémissemens & l'affliction. La nuit qui précédoit ce grand jeûne, étoit aussi une nuit de fatigues, de pleurs & de pénitence. On ne couchoit que sur la dure; & souvent un affreux cilice empêchoit le pénitent de fermer la paupiere. Ces austérités gênantes ne subsistent plus que parmi les plus dévots des juifs. On trouve cependant encore parmi eux, ce jour-là, l'image de la tristesse qui les accabloit autrefois. L'usage ne permet pas d'ouvrir les livres de la loi, parce que ses divins préceptes, ont pour objet de porter la joie dans l'ame du vrai croyant; on ne se salue pas non plus; & toutes les démarches des juifs annoncent le deuil qui regne alors parmi eux. Quoique la tristesse soit moins caractérisée le lendemain, la loi prescrit cependant certains procédés qui tiennent beaucoup de l'austérité de la veille; on s'abstient de viande, de vin & de toute autre liqueur forte; on observe la frugalité la plus rigoureuse dans les repas; l'usage du mariage est séverement défendu, & il n'est pas permis de se montrer dans aucune assemblée qui ait autre chose pour objet que le culte public.

Un tems de pénitence pour les plus dévots des juifs, c'est le mois d'août, qu'ils appellent le mois d'*élul.* Ils le passent ordinairement en pénitence & en mortifications; c'est, à proprement parler, le carême des juifs. Ils examinent alors tous les replis de leur conscience, & prennent la plus forte résolution de ne plus offenser leur Créateur. Les pénitences qu'ils exercent en cette occasion, consistent à se plonger dans l'eau froide, à se battre la poitrine de toutes ses forces, & à se donner rigoureusement la discipline (*fig.* 104). Les juifs italiens se levent tout
104.
le mois d'élul avant le jour, pour réciter les prieres prescrites par le rituel, faire leur confession générale & se livrer à des actes de pénitence & d'austérité. Les allemands, beaucoup moins rigoristes sur ce point, se contentent d'observer ces sortes de mortifications quatre jours avant la nouvelle année, qui commence avec le mois de *tisri* ou septembre.

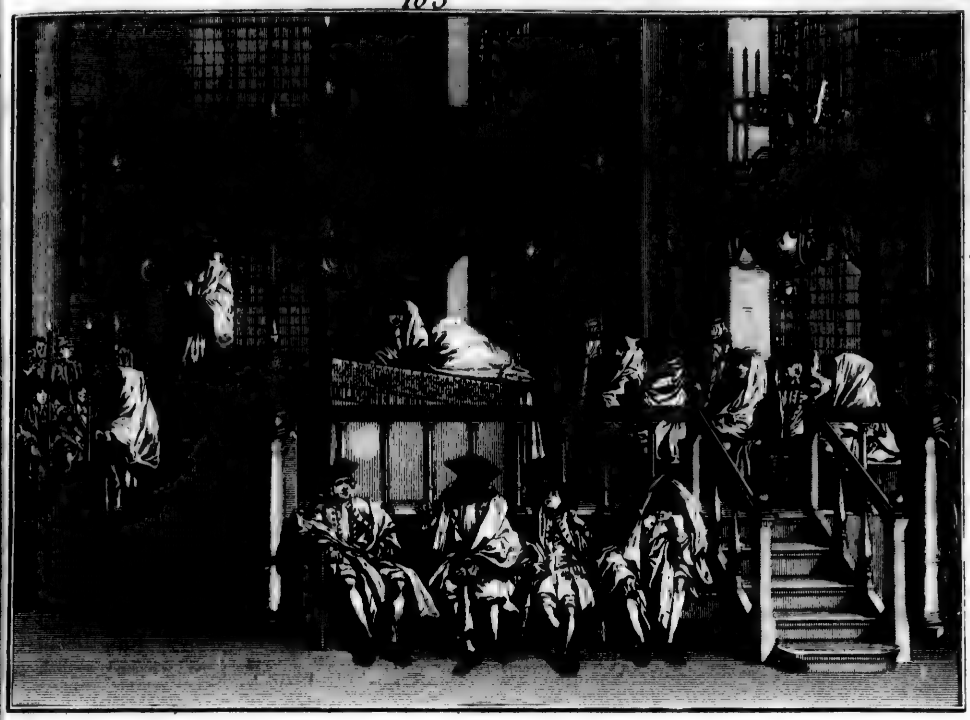
Dès qu'on est entré dans le mois d'élul, on donne du cors, soir &
105. matin, à la synagogue (*fig.* 105). Les rabins rapportent deux causes, d'où ils prétendent tirer l'origine de cette pratique. Moïse, disent-ils, monta pour la seconde fois de grand matin, & le premier jour d'élul, à la montagne de Sinaï, pour recevoir de la main de Dieu les nouvelles



La PENITENCE des JUIFS ALLEMANS dans leur SYNAGOGUE.







Le SON du COR au PREMIER JOUR de L'AN.



Dessiné d'après nature et gravé par B. Picart 1723

Le CHIPUR ou le JOUR du PARDON tel qu'il se celebre chez les JUIFS ALLEMANDS.

Tom I N°

tab
auc
cor
gne
ne
cro
cœ
à l
dial
mer
tou
de
ſon
juif
hun
don
cou
voy
qu'e
pair
dou
ſur
mer
béli
rabi
tieu
paſſ
que
I
char
envo
Les
iniq
& y
rile
un p
péch
tiné

tables de la loi ; & ce législateur n'en defcendit que le dix de tifri, jour auquel on célebre la fête des expiations. Il ordonna que l'on donnât du cors au camp des ifraëlites pendant le féjour qu'il faifoit fur la montagne, afin qu'on ne fe plaignît pas de l'abfence de ce patriarche, & qu'on ne fe livrât pas à des actes contraires à fes préceptes. D'autres rabins croyent que cette inftitution n'a pour objet que de ranimer dans le cœur du pécheur la crainte des jugemens de Dieu & de le provoquer à la pénitence. Quelques-uns ajoutent que le fon du cors étourdit le diable, fait oublier à cet efprit malin que la nouvelle année va commencer, & le met hors d'état d'accufer la nation juive au tribunal du tout-puiffant. On difcontinue cependant de donner du cors la veille de la nouvelle année. Le premier de l'an arrivé, la loi veut que le fon du cors fe faffe entendre dans toutes les régions habitées par les juifs. La fête que l'on célebre alors dure deux jours. La fynagogue humiliée, contrite & pénétrée du plus vif fentiment des péchés dont elle eft coupable, prie à haute voix, & dans une pofture beaucoup plus humiliante qu'à l'ordinaire. En Allemagne, les juifs envoyent leurs enfans au grand rabin, pour recevoir fa bénédiction. Lorfqu'on fe met à table, le maître de la maifon prend un morceau de pain, le trempe dans du miel, & demande à Dieu que l'année foit douce, abondante & heureufe. Tous ceux qui font à table marchent fur les traces du maître, & rempliffent les mêmes cérémonies. Rarement on oublie de fervir à ces repas une tête de mouton, fymbole du bélier qui fut autrefois facrifié par Abraham, au lieu de fon fils Ifaac. Les rabins toujours occupés à entretenir leurs fideles dans les plus minutieufes fuperftitions, prétendent qu'un bon juif ne peut raifonnablement paffer le premier jour de l'an, fans manger du fenouil, de l'ail & quelques autres herbes odoriférantes.

Les anciens juifs, environnés de toutes parts de folitudes immenfes, chargeoient autrefois de leurs péchés, en cette occafion, un bouc qu'ils envoyoient au défert, & qu'on appelloit pour cela *le bouc émiffaire*. Les juifs modernes, privés des mêmes moyens, fe déchargent de leurs iniquités fur les poiffons. Après le repas, ils vont fur le bord de l'eau & y fecouent leurs habits. Cette pratique, qui n'eft pas la moins puérile de celles qui fe trouvent prefcrites dans le talmud, eft fondée fur un paffage de Michée, où ce prophête dit que l'éternel *précipitera nos péchés au fond de la mer*. Les dix premiers jours de l'année font deftinés à la pénitence & au recueillement. On jeûne, on prie, on

s'afflige, on ſe tourmente, ſouvent même on ſe fuſtige, pour empêcher Dieu de jetter ſes regards ſur les iniquités paſſées. Quelques rabins aſſurent, que les neuf premiers jours de chaque année, l'être ſuprême s'occupe à examiner les actions des hommes, & que, le dixieme, il prononce la ſentence qui les condamne ou les juſtifie.

Long-tems les juifs ont obſervé une fête appellé *capara*, qui ſe célébroit la veille du jeûne de l'expiation. Les hommes prenoient alors un coq, & les femmes une poule; les femmes enceintes prenoient l'un & l'autre. Le chef de famille, tenant le coq à la main, récitoit quelques paſſages des pſeaumes & du livre de Job. Il ſe frappoit enſuite trois fois la tête, en diſant à chaque coup: *ce coq ſera échangé pour moi, il expiera mes péchés, il ſouffrira la mort, & je jouirai de la vie.* Cette cérémonie biſarre étoit réitérée trois fois, parce qu'elle repréſentoit l'expiation de ſes péchés, des péchés de ſa famille & de ceux de ſes domeſtiques. Après les trois coups donnés, il étrangloit le coq, en lui ſerrant fortement le col, pour montrer au pécheur qu'il avoit mérité de perdre la vie; il lui coupoit la gorge, pour montrer que le pécheur auroit dû perdre ſon ſang; il le jettoit contre le pavé, pour faire appercevoir au pécheur qu'il méritoit d'être lapidé; il rôtiſſoit cet animal pour faire comprendre au pécheur qu'il méritoit d'être condamné au feu éternel. Enfin, on jettoit les entrailles de cette victime ſur le toît de la maiſon. Il faut obſerver que l'uſage exigeoit que le coq fût blanc, & que l'on étoit perſuadé qu'un coq d'une autre couleur, déja couvert de ſes propres iniquités, n'étoit pas propre à ſe charger de celles d'autrui.

Cette cérémonie ne ſe pratique plus gueres que parmi quelques familles juives d'Allemagne & de Pologne. On ſe contente aujourd'hui de ſe préparer à la ſolemnité de l'expiation par des ablutions fréquentes; car c'eſt toujours par-là, que les aſiatiques, quelle que ſoit la religion qu'ils profeſſent, préludent dans leurs fêtes & dans toutes leurs cérémonies. Les rabins ordonnent que l'on diſpoſe pour ce jour-là les bougies; & chacun porte ſa chandelle à la ſynagogue. En Allemagne les hommes ſeuls ont le droit d'en porter; ailleurs les femmes partagent avec eux ce privilége. Quelques juifs, plus dévots que leurs confreres, vont à la ſynagogue avec deux bougies, dont l'une a pour objet d'éclairer l'ame & l'autre le corps. Ce jour-là eſt le ſignal d'une réconciliation générale. Chacun va trouver ſes ennemis, ſcelle avec eux une paix éternelle, & demande humblement pardon, à ceux qu'il croit

avoir offensés. Si quelqu'un est assez opiniâtre & assez impie pour se refuser à une réconciliation, on proteste contre le refus devant trois témoins, & l'on revient trois fois à la charge. Après cette formalité, la plus estimable du rituel moderne des hébreux, la conscience du pénitent est dégagée du fardeau de la rancune.

La fête de l'expiation, que les juifs appellent *chipur*, remonte à la plus haute antiquité, & on la trouve expressément ordonnée dans le chapitre XVI & XXIII du lévitique. Lorsque la solemnité commence, on s'assemble à la synagogue; chacun allume sa chandelle; on entonne les prieres & les cantiques d'une voix lugubre & fort élevée. Chaque fidele exprime l'affliction dont son ame est pénétrée, par des actes de pénitence austeres & multipliés. Les enfans qui n'ont pas encore onze ans, les femmes enceintes, les femmes nouvellement accouchées, celles qui nourrissent, les malades, les infirmes & les vieillards sont seuls exceptés des mortifications prescrites en pareil cas.

Le premier soir de la fête, on appelle à l'assemblée ceux qui menent une vie scandaleuse & déréglée; deux rabins, dont l'un se tient à la droite & l'autre à la gauche du chantre, font cette invitation solemnelle, & déclarent à l'assemblée qu'ils permettent de prier avec les méchans. Après cela, le chantre va ouvrir *l'hechal*, pupitre hébreu, & chante une assez longue priere que la synagogue repete tout bas. Cette priere a pour objet d'abolir les vœux indiscrets, les sermens téméraires, & les résolutions précipitamment formées pendant le cours de l'année précédente.

Quelques dévots pénétrés du sentiment de la plus vive syndérese, passent la nuit, souvent même la journée suivante, dans la même posture, uniquement occupés de prieres. Ceux qui ne se livrent pas à une pénitence si rigoureuse, sont obligés de reparoître dès le point du jour à la synagogue, & de continuer leur pénitence. A la fin du jour, le rabin étend ses mains vers le peuple, & lui donne la bénédiction de Moïse, que la multitude reçoit avec l'humilité la plus profonde. Après la bénédiction, le *chasan* monte en chaire & donne du cors. On fête alors la nouvelle lune.

Les juifs ne solemnisent qu'imparfaitement cette derniere fête. Ils n'interrompent ni leur travaux, ni le cours de leurs affaires. Il n'y a que les femmes qui ne font rien ce jour-là. Le soir qui suit le renouvellement de la lune, les juifs dès qu'ils apperçoivent le croissant, se rassemblent pour faire une priere à Dieu, dans laquelle ils le qualifient

Figures. de *créateur des planettes* & de *restaurateur de la nouvelle lune.* Ils font aussi dans cette priere mémoire du roi David ; &, lorsqu'elle est finie, ils se saluent réciproquement avant de se séparer.

106. L'une des principales solemnités des juifs, c'est la pâques (*fig.* 106). Chacun sait que cette fête, instituée pour perpétuer le souvenir des mortifications que la nation hébraïque avoit éprouvées chez les égyptiens, retraçoit aux yeux des israëlites les grands prodiges que Dieu opéra autrefois, pour retirer son peuple chéri des mains des infideles. Si l'on en croit Joseph & quelques autres écrivains, le temple de Jérusalem, quelque vaste qu'il fût, n'avoit pas assez d'étendue pour contenir la multitude prodigieuse des peuples qui s'y présentoient tous les ans pour y célébrer la pâques. Le bétail qu'on y sacrifioit alors étoit innombrable ; & toutes les richesses de Salomon eussent à peine suffi pour faire face aux dépenses immenses que le grand sacrificateur & ses lévites faisoient pendant tout le tems de cette grande solemnité. Quoi qu'il en soit, l'état déplorable & d'humiliation où se trouve réduite aujourd'hui la nation juive, ne lui permet pas de donner tant d'éclat à cette fête. Chacun commence par penser sérieusement aux pains azymes. L'usage exige que l'on se pourvoie, trente jours au moins d'avance, du grain nécessaire pour cet objet important, & la précaution que l'on prend pour le choix & la consommation de ce grain, est toute extraordinaire. Il faut, par exemple, que le cheval qui le porte au moulin soit bâté, de peur que le grain ne s'échauffe. Il faut découdre, laver & recoudre le sac où l'on a retenu le grain d'une pâques à l'autre. Les différentes précautions avec lesquelles ils s'assurent de la bonne qualité du levain, sont tout aussi singulieres que multipliées. La lumiere du soleil ne suffit pas pour éclairer les juifs, les allemands surtout, dans l'examen qu'ils font des trous de leurs maisons, où le hasard auroit pû porter des miettes de pain levé. On lui associe la chandelle ; &, pour peu que le pere de famille soupçonne sa vue de foiblesse, il ne fait point difficulté de prendre des lunettes, pour n'avoir rien à se reprocher sur un point si délicat. Enfin, ses recherches sont couronnées par une priere, dans laquelle il demande à Dieu que *tout ce qu'il y a de pain levé dans la maison, tant ce qu'il a trouvé que ce qui a pu échapper à ses regards, devienne comme la poudre de la terre & s'anéantisse.*

Les juifs ne sont pas moins scrupuleux sur la composition des pains azymes, que sur la recherche du pain levé & sur la préparation du grain,

lune. Ils font
u'elle est finie,

es (*fig.* 106).
e souvenir des
chez les égyp-
iges que Dieu
s des infideles.
emple de Jéru-
ndue pour con-
ntoient tous les
fioit alors étoit
t à peine suffi
rificateur & ses
olemnité. Quoi
uve réduite au-
r tant d'éclat à
x pains azymes.
moins d'avance,
aution que l'on
ft toute extraor-
e au moulin soit
oudre, laver &
s à l'autre. Les
a bonne qualité
es. La lumiere
allemands sur-
sons, où le ha-
lui associe la
onne sa vue de
unettes, pour
n, ses recher-
il demande à
, *tant ce qu'il*
comme la pou-

sition des pains
préparation du
grain,



L'EXAMEN du LEVAIN &c.

A. La Maitresse de la maison, qui met du PAIN LEVE en divers endroits, afin que son Mari qui en fait la recherche en trouve.



Le REPAS de PAQUES. chez les JUIFS PORTUGAIS.

… Plat où est un Os d'Epaule d'Agneau avec un Oeuf dur. … Plat où sont les Herbes Ameres. … Plat de Figues Pommes Amandes Canelle &c hachées et cuites ensemble, representant la matiere dont ils faisoient les Briques en Egypte. … Plat où la Sauce pour tremper les Herbes Ameres.

5 Moitié du Gateau des Levites dont le Pere de Famille rompt des morceaux qu'il distribue à tous ceux qui sont à table. Et tous les Domestiques Juifs sont à la même table avec lui. 6 Serviette sous laquelle le Gateau a été caché. 7 Pains où sont les Azimes ou Pain de Paques.

grai
des
puif
C'ef
& fi
il do
à ce
Q
ceau
aux
qu'il
gale
ficat
au f
C'eft
d'un
l'acti
La
parée
affiec
azym
pour
peup
ment
vailla
de po
du vi
ceaux
chico
parlé
la pâ
foulie
veut
foient
pere
les co
Chacu
le cor

grain, qui sert à le former. L'eau que l'on doit employer à faire la pâte des azymes, est examinée avec le soin le plus scrupuleux; &, en la puisant, on doit élever son cœur à Dieu, & faire sa priere à demi-voix. C'est au pere de famille qu'il appartient seul de pétrir ces pains sacrés; & si la vieillesse ou les infirmités ne lui permettoient pas d'y travailler, il doit, au moins, mettre les mains dans la pâte, & assister en personne à ce travail religieux.

Quiconque pétrit le pain des azymes, doit négliger les petits morceaux de pâte qui se détachent de la masse, & permettre aux chats & aux souris de les manger à mesure qu'ils tombent à terre. L'usage exige qu'il prenne un morceau de pâte dont il fait un petit gâteau. Cette galette que l'on brûle aujourd'hui, étoit autrefois le partage du sacrificateur. Il faut bien prendre garde de pétrir la pâte dans un lieu exposé au soleil, de peur que la chaleur de cet astre ne la fasse fermenter. C'est aussi pour ce motif qu'on la remue continuellement. Aux yeux d'un juif qui sait sa religion, il n'est point de crime comparable à l'action de celui qui oseroit manger du pain levé pendant la pâque.

La table qui sert à la célébration du repas paschal, doit être préparée par les femmes; tel est l'esprit de la loi. Le pere de famille s'y assied avec ses enfans & ses domestiques. On sert sur cette table des pains azymes, un plat couvert, qui renferme trois gâteaux, dont l'un est pour le grand-prêtre, l'autre est pour les lévites, & le dernier pour le peuple; l'os de l'épaule d'un agneau, un œuf dur & un plat grossiérement apprêté, symbole de la brique à laquelle la nation judaïque travailla autrefois en Egypte. Ce mets est une pâte fort épaisse, composée de pommes, d'amendes, de noix & de figues, qu'ils font cuire avec du vin & qu'ils assaisonnent de canelle négligemment rompue en morceaux. Un autre plat contient des laitues, du cerfeuil, du percil, de la chicorée sauvage & du cresson. Ce sont les herbes ameres dont il est parlé dans l'exode. La loi assujettissoit les anciens juifs, en mangeant la pâque, à se ceindre les reins, à prendre un bâton, & à ôter ses souliers. Cet usage ne subsiste plus depuis leur dispersion. La coutume veut qu'ils se mettent à table d'un air empressé, comme s'ils se disposoient à s'enfuir vers le Nil, chargés de l'argenterie des égyptiens. Le pere de famille bénit alors la pâque; on verse ensuite du vin à tous les convives, & on en donne même aux enfans qui sont au berceau. Chacun des convives se lave d'abord les mains, & appuye ensuite le coude gauche sur la table. Ils vident ainsi leur premier verre; ensuite

chacun trempe un peu d'herbes ameres dans le vinaigre, tandis que le maître de la maison fait une priere analogue à la circonstance. Celui-ci distribue en deux pieces le gâteau des lévites. Il en cache une sous la serviette, & prend l'autre qu'il montre à sa famille, en lui parlant ainsi: « voici le pain de misere & d'oppression que nos peres ont mangé en » Egypte; que celui qui a faim s'approche & mange. C'est ici le sacri- » fice de l'agneau paschal ». L'épaule de l'agneau paroît ensuite sur la table; & l'on verse un second coup à boire. Après cela, le pere de famille fait chanter au plus jeune de la compagnie un cantique, qui contient un récit circonstancié de la délivrance miraculeuse de leurs ancêtres. Quand on est à l'endroit du cantique, où il est parlé des dix plaies qui affligerent alors l'Egypte, ils font rejaillir avec le doigt un peu de vin hors du verre. Ils haussent en même-tems la voix, vident leurs verres & continuent le chant. Le pere de famille se lave une seconde fois les mains, prend un des gâteaux sur lequel il dit quelques paroles pour le bénir, le romp en divers morceaux, & le sert à tous les convives. Ce pain, ainsi consacré, se mange avec les herbes ameres; & ensuite on partage l'agneau. Lorsque ce repas *de larmes & de tristesse* est sur le point de finir, le pere de famille prend la moitié du gâteau qu'il avoit caché sous sa serviette, en mange un peu, & distribue le reste aux convives. Il n'est plus permis ensuite de rien manger; on boit seulement deux coups de vin. Au dernier, le chef du repas prend son verre, l'éleve un peu, & prie Dieu qu'il fasse éclater sa colere sur les nations qui le méconnoissent. Il est des pays où les convives s'empressent d'emporter tous les ustenciles qu'on a servis sur la table, en mémoire du présent que leur fit autrefois le Dieu d'Isaac & de Jacob, de tous les meubles qui appartenoient aux égyptiens.

Cinquante jours après pâques les juifs, comme les chrétiens, célebrent la fête de la pentecôte. A cette solemnité, cinq personnes lisent le sacrifice du jour, & l'histoire de Ruth. On fait entrer du lait dans tout ce qu'on sert à sa table; & en mémoire de la montagne de Sinaï, sur laquelle Dieu publia la loi, on y mange toujours un gâteau assez épais, qu'on appelle le *gâteau de Sinaï*. Ils prétendent, en effet, que la loi fut, ce jour-là, donnée à Moïse sur la montagne de Sina. C'est pour cela qu'ils ont coutume d'orner leur synaguogue & leur maison de guirlandes de fleurs. Cette fête qu'on appelloit autrefois *le jour des prémices* ou *la fête de la moisson*, dure communément deux jours. Les juifs interrompent alors tous leurs travaux & toutes leurs affaires; mais

andis que le
ace. Celui-ci
une fous la
parlant ainsi :
nt mangé en
ici le facri-
enfuite fur la
e pere de fa-
ue, qui con-
le leurs ancê-
des dix plaies
gt un peu de
vident leurs
e feconde fois
paroles pour
les convives.
s ; & enfuite
leffe eft fur le
au qu'il avoit
le refte aux
n boit feule-
nd fon verre,
re fur les na-
ves s'empref-
able, en mé-
de Jacob, de

étiens, céle-
rfonnes lifent
du lait dans
gne de Sinaï,
gâteau affez
en effet, que
de Sina. C'eft
leur maifon
ois *le jour des*
ux jours. Les
affaires ; mais

A. Les ***PRÊTRES*** *descendans d'****ARON*** *donnant la* ***BENEDICTION*** *au* ***PEUPLE.***



*Maniere d'****EXPOSER*** *la* ***LOY*** *au* ***PEUPLE****, avant que de commencer à la* ***LIRE.***

...u PEUPLE .



...à la LIRE .



PROCESSION des PALMES chez les JUIFS PORTUGAIS.



REPAS des JUIFS pendant la FÊTE des TENTES.

la
vie.
L
fête
fête
passa
dant
tente
& c'
plus
riche
ches
place
truir
Le
main
liés
charg
remu
l'occ
un n
occa
Le
myrt
fait
fit au
leuse
rapic
défer
plair
le su
laisse
conr
d'aill
que
donr
L
alors

la loi ne leur défend pas de préparer les choses nécessaires à la vie. Figures.

Le quinzieme du mois de tisri est la solemnité, que l'on appelle la fête des *tentes* ou des *tabernacles*, qui dure neuf jours (*fig.* 107). Cette fête a pour objet de représenter les travaux de leurs ancêtres après leur passage de la mer rouge, & les soins que prit d'eux la providence pendant qu'ils demeurerent dans le désert. Ils dressent ordinairement des tentes auprès de leurs maisons, dans leurs cours ou dans leurs jardins; & c'est-là qu'ils célebrent la solemnité. Cette tente ne doit pas avoir plus de vingt coudées, ni moins de dix enpans de hauteur. Les gens riches ornent là leur de tapisseries, qu'ils couvrent souvent de branches d'arbres chargés de fruits. Ces cabannes doivent, d'ailleurs, être placées dans un lieu sain & agréable; & il n'est pas permis de les construire sous des toîts ni sous des arbres. 107.

Lorsque pendant cette fête on paroît à la synagogue, on tient de la main droite une branche de palmier, trois de myrthe & deux de saule liés ensemble. La main gauche est garnie d'une branche de citronnier chargée de son fruit. On les approche les unes des autres, & on les remue en les tournant, d'abord à l'orient, puis au midi, ensuite à l'occident, & enfin au septentrion. Chacune de ces évolutions présente un mystere, sur lequel les rabins n'oublient pas de faire part, en cette occasion, à leurs fideles des plus importantes réflexions.

Le septieme jour de la fête, est le plus solemnel. On quitte alors le myrthe, la palme & le citronnier; & l'on ne retient que le saule. On fait sept fois le tour du pupitre en mémoire de la procession que Josué fit autour des murailles de Jerico, & que le fils de Nun fit ainsi miraculeusement tomber au son des trompettes. On récite les prieres avec une rapidité incroyable, pour figurer l'empressement que l'on mettoit au désert dans les actes même de religion. On tire de l'*héchal* cet exemplaire de la loi; le pupitre est orné de fleurs; & comme ce jour-là & le suivant sont des jours de réjouissances pour la synagogue, on s'y laisse aller à des excès de joie; & l'on scandalise souvent ceux qui ne connoissent pas ces mysteres de la piété judaïque. Chacun se réjouit, d'ailleurs, dans sa famille, à proportion de ses moyens; & pendant que dure cette fête, les juifs se font réciproquement un devoir de se donner des repas.

Le 23 septembre, neuvieme jour de la fête des tentes, on celébre alors celle *de la loi* (*fig.* 108). Cette fête est d'institution moderne; & 108.

Figures. nous ne croyons pas qu'il en soit fait aucune mention dans la bible. Les juifs se réjouissent alors de ce qu'il a plu à Dieu de relire & de méditer de nouveau la loi qu'il destinoit au peuple juif. Dès le soir qui commence le neuvieme jour, on adresse à Dieu quelques prieres, après lesquelles on sort de l'arche tous les livres de la loi, que l'on porte en procession autour du pupitre. On répete la même cérémonie le lendemain matin; & l'on reporte ensuite ces livres avec pompe dans l'héchal, à l'exception de trois que l'on retient. On lit dans le premier la fin de la loi, dans le second, le commencement, & dans le troisieme, ce qui concerne les offrandes, dont il est parlé au XXIX chapitre des nombres. Cette lecture se fait au bruit des acclamations du peuple. Ceux qui sont chargés de lire la loi, s'appellent les époux de la loi; & on les reconduit chez eux avec les plus grands honneurs. C'est ce même jour que l'on fait la distribution des offices ecclésiastiques, & principalement ceux qui ont la loi pour objet. On les vend aux plus offrans; & l'argent qui en provient, est distribué aux pauvres où employé à la réparation de la synagogue.

Les juifs célebrent, en mémoire de leur délivrance de la perfidie
109. d'Aman, une fête qu'ils appellent *purim* (*fig.* 109). Cette solemnité tombe, à peu-près, au même-tems que le carnaval des chrétiens; & les réjouissances qui sont en usage, pendant le purim, peuvent le faire regarder comme le carnaval des juifs. Ce qui différencie ces deux especes de fêtes, c'est que le carnaval des chrétiens est suivi de tristesse, aulieu que la pénitence précede celui des juifs. Voici comme M. Basnage décrit le purim des juifs.

« On donne le matin aux pauvres de quoi se réjouir le soir. On » leur envoie même souvent les mets de sa table, afin qu'ils fassent meil» leure chere. On fait la collecte du demi-sicle, qu'on payoit autrefois » pour le temple; & on la distribue à ceux qui vont en pélérinage à » Jérusalem, où ils aiment à se faire enterrer, afin d'éviter la peine d'un » long voyage au jour de la résurrection; & de se trouver plus près » de la vallée de Josaphat. On va le soir à la synagogue, pour y en» tendre la lecture du livre d'Ester, que le chasan explique à l'assem» blée. Le lecteur peut s'asseoir, au lieu qu'il doit être toujours debout » quand il lit la loi. Après avoir déployé le volume, il fait trois prieres » pour rendre grace à Dieu de ce qu'ils sont appellés à cette cérémo» nie, de ce qu'il les a délivrés, & de ce qu'il les a fait vivre jusqu'au » jour de cette fête. Il lit ensuite toute l'histoire d'Aman & d'Ester. Il

a bible. Les
x de méditer
i commence
ès lesquelles
n procession
main matin;
à l'exception
loi, dans le
oncerne les
Cette lecture
chargés de
onduit chez
que l'on fait
nt ceux qui
l'argent qui
éparation de

la perfidie
te solemnité
hrétiens; &
peuvent le
cie ces deux
ivi de tris-
oici comme

le soir. On
fassent meil-
oit autrefois
pélérinage à
a peine d'un
er plus près
pour y en-
ue à l'assem-
jours debout
trois prieres
tte cérémo-
vre jusqu'au
& d'Ester. Il





La fête de PURIM.



...fête de PURIM.



A Vêtement que les Juifs portoient autrefois, & qu'ils portent maintenant sous leurs habits ordinaires pour ne point choquer les manieres des pa[illegible]
B Les Cordons qui sont aux 4 coins
C Un des Cordons represente plus [illegible]
D Lampe Sabbathique E Pain [illegible]
F Pain ordinaire sans [illegible]
G Rameau de [illegible] de Saule et de Myrthe [illegible]
I [illegible]
K [illegible]

» y a cinq endroits où il éleve la voix d'une maniere à faire peur aux » femmes & aux enfans. Il tâche de réveiller par-là ceux qui dorment, » ou de marquer sa joie. Il est obligé de lire sans respirer les noms des » dix enfans d'Aman. Lorsqu'on prononce le nom de ce persécuteur, » un bruit épouvantable se fait entendre dans la synagogue. En quel- » ques endroits on grave le nom d'Aman sur une pierre ; &, dans le » moment qu'on lit ce nom, on frappe la pierre sur laquelle il est » gravé, contre une autre pierre, en criant : *que le nom du méchant* » *périsse & soit effacé !* On finit par des malédictions contre Aman & » contre sa femme, par des bénedictions pour Mardochée & pour Ester, » & par des louanges à Dieu qui a conservé son peuple. On sort de la » synagogue pour aller se mettre à table ; & l'on y revient le matin, » pour entendre encore une fois l'histoire d'Ester. Après toutes ces céré- » monies commence une débauche si grande & si générale, qu'on a » confondu cette fête avec les baccanales des payens. »

Le 25 de *chislu*, les juifs célebrent la fête des lanternes, qui dure huit jours. Cette solemnité qu'on retrouve, par je ne sais quelle raison, chez les chinois, a été instituée en mémoire de la victoire remportée sur les grecs par les Machabées. On solemnise aussi dans cette fête l'exécution mémorable d'Holopherne par la fameuse Judith. Chacun allume une lampe le premier jour, deux le second, & ainsi jusqu'au dernier qu'on en allume huit. Chaque maison doit être aussi illuminée ; mais le costume religieux exige que la lumiere se présente à gauche en entrant chez soi.

Il n'est personne qui ne connoisse la solemnité que les juifs appellent le *sabat*. Cette fête qui répond au dimanche des chrétiens, & au vendredi saint des mahométans, est aussi ancienne que la nation judaïque. On la trouve fort soigneusement recommandée en divers endroits du pentatheuque. Cette fête commence le vendredi au soir, demi-heure avant que le soleil se couche. En ce moment, chaque juif doit avoir sa maison éclairée d'une lampe (*fig.* 110). Ce sont les femmes qui sont obligées d'allumer ces lampes, à cause de l'indiscrétion d'Adam, qui en mangeant du fruit défendu, après avoir été séduit par Eve, *a éteint la lumiere du monde*. Celle qui allume, étend ses deux mains sur le luminaire après qu'il a commencé à éclairer, & récite une priere destinée à cette cérémonie. J'ai quelque fois entré, en ce moment, chez des juifs de Paris, parmi les moins ignorans ; & j'ai eu la consolation d'y voir

Figures. 110.

leur appartement très-artistement illuminé, tandis que les rayons du soleil doroient encore le toît des maisons.

Toute œuvre servile est expressément défendue dans ce saint jour. Il n'est pas même permis de se pourvoir des choses nécessaires à sa subsistance. On se coupe les ongles le vendredi, & l'on sait que chez les juifs, comme parmi les parses, il n'est pas indifférent de quelle maniere on doit les couper.

Au repas qui se fait le vendredi au soir, le chef de la maison bénit le pain & le vin. Il commence par cette liqueur ; & tandis qu'il la bénit, il fixe attentivement les luminaires du sabat. A la bénédiction du pain, le pere de famille le tient élevé entre ses mains, en prononçant à voix haute le nom de Dieu. On sert deux pains sur la table, en mémoire de la double portion de manne qu'on recueilloit le vendredi dans le désert.

Le jour de sabat est un jour de réjouissance & de repos. La loi veut aussi que l'on secoure alors les pauvres & les affligés. L'homme ne doit pas sur-tout oublier sa femme ; & les rabins assurent qu'un enfant conçu dans la nuit du sabat, doit être un être privilégié. Les juifs sont assujettis, ce jour-là, à diverses prieres extraordinaires. La principale cérémonie de cette fête consiste à montrer la loi au peuple. Le chasan chargé de cette fonction éminente, la pose ensuite sur le pupitre & appelle sept personnes de l'assemblée pour lire la section du jour. Le *cohen* lit le premier, un lévite suit, & les séculiers viennent après. Une huitieme personne fait la lecture de quelques passages tirés des prophetes. Il n'y a que les femmes qui ne soient pas admises à ces lectures. Après cette cérémonie, le chasan éleve de nouveau le livre de la loi, & donne la bénédiction au peuple. On renferme ensuite ce saint livre & l'on récite des prieres, ou l'on écoute un rabin balbutiant quelque sermon. Le jour du sabat est aussi une espece de solemnité pour les morts. On adresse à Dieu des prieres pour le repos de leurs ames, on fait des aumônes en leur mémoire, & l'on s'acquitte envers eux d'une partie des devoirs que les catholiques romains employent en pareil cas. Cette pratique fondée sur l'antiquité, est une arme bien puissante contre les chrétiens-protestans. Après les prieres du soir, on donne une seconde fois la bénédiction au peuple qui se prosterne dévotement devant le Dieu d'Israel.

On sait que les principaux prêtres des juifs étoient tous tirés autre-

fois de la famille d'Aaron, dans laquelle Dieu, par un privilege ſpécial, avoit fixé le grand ſacerdoce. Tous les autres étoient pris indiſtinctement dans la tribu de Lévi; & tel étoit le privilege dont jouiſſoit cette maiſon, que les noms de *prêtres* & de *lévites* étoient ſynonimes. Deſtinés à ſe faire reſpecter du peuple, comme interprêtes de la divinité, la loi vouloit qu'ils fuſſent exempts de toutes imperfections naturelles. Un boſſu, un borgne, un boiteux eût deshonoré les autels. La cérémonie de leur conſécration étoit fort ſimple. On les introduiſoit dans le parvis du tabernacle ou du temple. Ils s'y lavoient eux-mêmes avec de l'eau pure deſtinée à cet uſage. On les revêtoit enſuite de leurs habits ſacerdotaux, & on les amenoit au ſouverain pontife, qui les préſentoit à l'éternel. L'age auquel ils pouvoient exercer les fonctions du miniſtere avoit été fixé par Moiſe à vingt-cinq ou trente ans; & ils pouvoient les continuer juſqu'à cinquante.

Les devoirs de ces prêtres conſiſtoient, ou à brûler de l'encens dans le lieu ſaint, le matin & le ſoir, ou à offrir les ſacrifices particuliers aux jours ordinaires; à répandre au pied de l'autel le ſang des victimes, à entretenir un feu continuel ſur l'autel des holocauſtes, à allumer les lampes; enfin, à faire & à offrir les pains de propoſition ſur la table d'or.

Indépendamment de ces devoirs importans, le clergé des juifs, comme celui des autres peuples de la terre, rempliſſoit auſſi hors du temple diverſes autres fonctions qui ne contribuoient pas peu à leur concilier le reſpect de la nation. Seul pedagogue du peuple, c'étoit à lui qu'il appartenoit d'inſtruire la multitude, & dans les loix civiles, & dans les devoirs preſcrits par la religion. Lui ſeul connoiſſoit des motifs qui occaſionnoient le divorce entre les époux. Lui ſeul déterminoit les occaſions où il falloit employer l'épreuve des eaux de jalouſie, proclamoit au ſon de la trompette le ſabat & les autres fêtes ſolemnelles, & ſouvent il interpoſoit ſon crédit & ſon autorité, pour terminer les différends qui naiſſoient parmi les fideles. Quoique miniſtres de la paix, ces prêtres donnoient le ſignal pour aller à la guerre, & ils encourageoient par leurs exhortations les ſoldats aux combats.

L'habillement des prêtres juifs reſſembloit aſſez à ceux des diacres de la primitive égliſe chrétienne. Il conſiſtoit en une tunique, des caleçons, une ceinture & une tiare. Tous ces vêtemens étoient de lin; & l'on voit dans Joſeph, que leur tiare, aſſez ſemblable à celle de nos évêques, repréſentoit un caſque pointu & ouvert. Leur ceinture, car

cet ornement fut celui de tous les asiatiques, étoit tissue de maniere qu'elle ressembloit à une peau de serpent. Elle étoit ornée de diverses figures, aussi artistement travaillées que l'ignorance des ouvriers juifs pouvoit le permettre. Leur tunique étoit sans couture, & il leur étoit ordonné de couper de tems en tems leurs cheveux, en signe de l'humilité dont ils faisoient profession. Ces divers ornemens, ainsi que ceux dont les laïcs faisoient usage en Judée, ne sont presque plus connus des juifs.

Depuis la destruction de Jérusalem & la dispersion des juifs, le clergé de cette nation ne subsiste plus dans le même ordre. Les rabins qu'ils appellent *sages* ou *cacham*, ont succédé aux prêtres & aux sacrificateurs. Les plus savans de ces nouveaux ministres exercent sur leurs fideles une autorité presqu'absolue dans tout ce qui concerne les affaires civiles & ecclésiastiques. Ce sont eux qui célebrent les mariages, & président aux cérémonies du divorce. Ils prêchent dans les synagogues, & ils enseignent dans les académies. Dans toutes les assemblées, ils occupent les premieres places. Leur pouvoir s'étend jusqu'à infliger des peines à ceux qui violent les préceptes de la loi; ils les excommunient même, & cette derniere branche de leur autorité les rend extrêmement redoutables. Cependant la charge de rabin, quoique assez difficile à exercer, n'est pas fort lucrative. Le grand rabin, ainsi qu'on l'appelle à Francfort & à Cologne, est le seul qui retire quelque bénéfice de sa dignité.

La consécration des rabins n'offre rien de cet appareil imposant qu'emploient la plupart des autres nations, à l'ordination de leurs prêtres. Lorsqu'un nouveau rabin se présente pour la premiere fois à la synagogue, le chantre, que les juifs nomment *chasan*, l'appellent tout haut par son nom, en y joignant le titre de sa nouvelle dignité; & il l'invite à s'approcher du pupitre pour expliquer les livres saints. Le rabin fait d'abord quelques complimens, & differe, par modestie, à se rendre à cette invitation; mais il cede enfin, & commence l'exercice de son ministere. Telle est l'unique cérémonie qu'on emploie pour consacrer un rabin. Aussi les juifs le considerent-ils plutôt comme un docteur, chargé d'expliquer la loi, que comme un ministre revêtu du caractere sacerdotal. Dans les régions où s'étend l'autorité du grand rabin, on ne peut en créer de nouveaux sans sa permission.

L'assemblée la plus importante chez les juifs, & que l'on pourroit peut-être comparer à nos conciles nationaux, c'est le *sanedrin* tant ancien que moderne. Ce grand consistoire des juifs fut établi par Moïse; il

étoit compoſé de ſoixante-onze anciens, parmi leſquels il y en avoit un qui portoit le titre de préſident. Cette aſſemblée ne pouvoit ſe tenir que dans la ville de Jéruſalem, dans un lieu qui faiſoit partie du temple. Toutes les cauſes importantes, les affaires ſur-tout qui concernoient la religion, étoient de ſon reſſort. Son autorité étoit ſi grande, qu'il pouvoit, dit-on, juger les rois même, & interprêter la loi comme il le jugeoit à propos ; deux privileges également formidables. Ceux qui refuſoient de ſe ſoumettre à ſes déciſions, étoient conſidérés comme des impies, excommuniés de droit. Ils étoient ſenſés ne plus faire corps avec la nation, & il étoit défendu de communiquer avec eux. C'eſt dans ce ſens qu'un rabin appelle le ſanedrin, le fondement de la loi de bouche & la colonne de la véritable doctrine. Ce conſiſtoire a ſubſiſté juſqu'à la diſperſion des juifs ; mais cinquante-ſept ans avant notre ere, Gabinus, gouverneur de Syrie, lui enleva une partie de ſes privileges.

Lorſque les juifs, chaſſés de Jéruſalem, ſe furent fixés au milieu des autres nations, ils ſubſtituerent au ſanedrin divers tribunaux, dont l'objet eſt de connoître de toutes les affaires relatives à la religion. Les membres de cette juridiction juive s'appellent *parnaſſim.* Quelqu'importantes que ſoient les fonctions de ces ſortes de juges, ils ne ſont cependant que des laïcs choiſis à la pluralité des voix. Ce ſont eux que la ſynagogue charge du ſoin de recueillir l'argent des aumônes & des offrandes, dont ils font la diſtribution aux pauvres. Ils ſont comme les directeurs de la ſynagogue, ils pourvoient à tous ſes beſoins, & les parties les plus importantes de l'adminiſtration eſt de leur reſſort. On pourroit les comparer aux diacres de l'ancienne égliſe chrétienne.

Les ſynagogues des juifs ſont des temples où la nation proſcrite s'aſſemble pour adreſſer à Dieu ſes prieres. Le pentatheuque défend expreſſément de bâtir d'autre temple que celui de Jéruſalem ; &, en effet, ce point de réunion ſuffiſoit pour ce peuple ; l'éloignement des juifs de ce lieu ſaint, & la néceſſité de ſe réunir pour obſerver les rites preſcrits parla loi, obligerent cette nation à conſtruire des ſynagogues, faible image du temple dont ils ne jouiſſent plus. Le lieu qu'ils choiſiſſent aujourd'hui pour élever leurs ſynagogues dans les villes où l'exercice public de leur culte eſt permis, eſt toujours le plus élevé & le plus ſain qu'ils peuvent trouver. C'eſt aux théologiens à décider ſi, en cela, ils ne contreviennent pas à cette défenſe ſi ſouvent répetée

Figures. dans la bible, selon laquelle il ne leur est pas permis d'adorer le Dieu d'Israël sur les *lieux hauts*.

Le rituel prescrit diverses formalités qui doivent être observées dans la construction d'une synagogue. Ce temple doit être percé de maniere que l'entrée regarde le lieu où l'on prie ; c'est-à-dire, que si l'on prie tourné vers l'orient, la porte doit-être pratiquée à l'occident, & cela, pour que le juif puisse s'incliner vers l'héchal, lieu où sont renfermés les livres saints, en entrant dans la synagogue. Ici, comme dans les temples des protestans, on ne voit aucune image. La loi qui défend ces sortes de décorations, & dont s'appuyent les chrétiens reformés est positive, & se trouve répétée en divers endroits du pentatheuque. Les murailles sont cependant boisées ou couvertes de tapisseries. Tout au tour sont des sentences ou des passages tirés de la bible, propres à exciter la dévotion des fideles. Au milieu sont communément des lampes ou des chandeliers destinés à éclairer le lieu saint. Le long des murs sont des bancs pour la commodité du peuple. A l'entrée ou au milieu est un pupitre, où l'on place le livre de la loi ; plusieurs armoires distribuées çà & là, où sont renfermés les livres & les vêtemens, dont on se sert pour les prieres. A la porte sont placés des troncs, dont l'objet est de recueillir les aumônes.

Les femmes ne sont pas mêlées avec les hommes dans les synagogues. Les juifs ont prudemment rélégué ce dangereux objet de distraction dans un lieu séparé, situé dans une gallerie haute & fermée d'une jalousie de bois. C'est dans cet espece de jubé, que les femmes font leurs prieres, voyant tout ce qui se passe dans les synagogues sans pouvoir être apperçues des hommes.

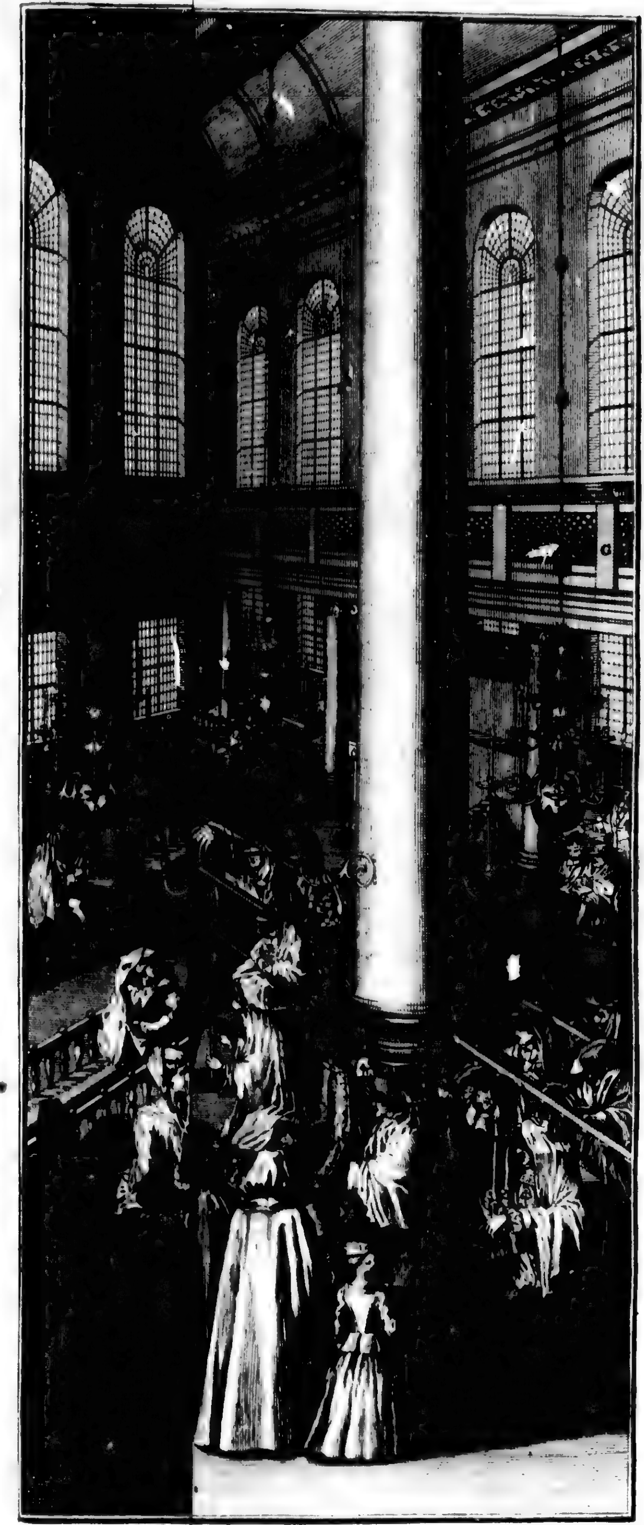
Les juifs ont des synagogues dans presque tous les lieux où ils sont établis. On en voit en France, en Allemagne, en Hongrie, en Bohême, en Hollande, en Italie, à la Chine & en divers autres endroits du monde ; mais la plus belle & la plus célebre de l'univers est celle des
111. juifs portugais d'Amsterdam (*fig.* 111). Ce superbe édifice a été construit à l'orient de la ville. Sa longueur est de cent cinquante pieds sur cent de large, sans y comprendre la cour & les murailles extérieures. Sa hauteur jusqu'à la voûte est de soixante-dix pieds. Des deux côtés regnent des galleries immenses destinées aux femmes. Cinq rangs de lampes l'éclairent pendant la solemnité du sabat. L'arche & le pupitre sont d'un bois précieux qui vient des Indes. La dédicace de cette synagogue se fit le 2 août 1675, avec la plus grande solemnité. On a fait

rer le Dieu

ervées dans
de maniere
i l'on prie
t, & cela,
renfermés
ne dans les
défend ces
és eſt poſi-
e. Les mu-
out au tour
s à exciter
les lampes
g des murs
rée ou au
rs armoires
mens,
ncs,

ynagogues.
diſtraction
une jalouſie
urs prieres,
e apperçues

où ils ſont
n Bohème,
endroits du
t celle des
a été conſ-
e pieds ſur
extérieures.
deux côtés
q rangs de
le pupitre
cette ſyna-
. On a fait



A. l'Hechal ou on garde
B. Theba ou Pupitre ou
C. Les 2 Galeries pour

La dedicace de la Synagogue et l'entrée des livres de la Loy se celebra pendant 8 jours le 10.e du mois de Menahem Ab qui se raporte au mois d'Aout 1675 on en fait la commemoration tous les Ans.



B. Picart delin.

A. l'Hechal ou on garde les livres de la Loy

B. Theba ou Pupitre ou le Hazan et Hacham lisent la Loy.

C. Les 2 Galeries pour les femmes

LA DEDICACE DE LA SINAGOGUE DES JUIFS PORTU



E DES JUIFS PORTUGAIS, A AMSTERDAM.

La dedicace de la Synagogue et l'entrée des livres de la Loy se celebra pendant 8 jours le 10.e du mois de Menahem 5435. qui se raporte au mois d'Aout 1675 on en fait la commemoration tous les Ans.



A TALED ou Voile blanc qu'ils mettent sur leur tête à la Synagogue pendant la priere : aux 4 coins duquel pend le ZIZITH ou cordon à 5 noeuds

BB Le bras gauche vu en dehors et en dedans avec la TEFFILA

C TEFFILA SCHEL JAD ou la TEFFILA [illegible]

DD TOTAFOT ou TEFFILA SCHEL ROSCH ou la TEFFILA de la tête

EE Nœud en forme de D derriere la tête

F Juif couvert du TALED & ayant les TEFFILIN [illegible]

un recueil des ſermons qui furent prêchés à cette occaſion par les rabins. Figures.
Jamais l'imagination de ces prêtres ne s'échauffa ſi vivement. Les hyperboles les plus étonnantes, les miracles, les prophéties, tout fut mis à contribution. On aſſure qu'un juif trouva dans Eſaïe la conſtruction de cette ſynagogue, & le nom de Guillaume de Naſſau, prince d'Orange, ſtathouder des provinces unies.

Lorſque les juifs font leurs prieres dans la ſynagogue, ils s'enveloppent la tête & les épaules d'un voile blanc & quarré, garni de houpes, qu'ils attachent avec des cordons (*fig.* 112). Ce voile s'appelle *taled*. Il tire, dit-on, ſon origine de ce voile ſacré dont Moïſe fut obligé de ſe couvrir en deſcendant de la montagne de Sinaï, pour raſſurer les juifs éblouis de l'éclat de la gloire que la majeſté divine avoit imprimée ſur ſon viſage. Le *talmud* veut que le juif fidelle à ſes devoirs, porte continuellement le *taled*, ſouverain préſervatif contre les tentations du démon. Les cordons avec les houpes qui accompagnent ce voile, s'appellent *zizith*. Chaque cordon du zizith à cinq nœuds, à cauſe des cinq livres de Moïſe. 112.

Au taled, les juifs aſſocient les *teffilims*, que les grecs appellent *phylacteres*. Ce ſont des cordons qu'ils entrelaſſent dans les doigts de la main gauche, lorſqu'ils ſont leurs prieres. L'inſtitution de ces teffilims remonte, dit-on, juſqu'à Moïſe; il ne paroît pourtant [illegible]'il en ſoit fait aucune mention, dans les ouvrages de ce [illegible]eur hébreu. Le rituel veut qu'on mette ce divin ornement avant [illegible] taled; mais, en le quittant, celui-ci doit être ôté le premier. L'un & l'autre renferment des ſentences priſes dans la bible. S'il arrivoit que ces teffilims tombaſſent par terre, le juif auquel ce malheur arrive, doit jeûner toute la journée. Lorſqu'on remplit les fonctions de la nature, il eſt bien important de les éloigner à quatre coudées de ſoi. La loi défend ſur-tout de les porter aux enterremens. Ces ornemens ſacrés ſont interdits aux femmes, à cauſe des infirmités auxquelles elles ſont ſujettes.

On a dit qu'il appartenoit aux parnaſſims, magiſtrats des juifs, de lancer les foudres de l'excommunication contre ceux de leurs juſticiables qui ſe rendent coupables de quelques prévarications importantes. Cette peine, la plus rigoureuſe que puiſſe ſubir un juif, eſt de deux eſpeces. La premiere, qui pourroit être appellée *l'excommunication mineure*, ne conſiſte que dans une ſimple malédiction que l'on prononce publiquement contre le coupable. Cette punition a néanmoins tant de

force, que celui contre lequel elle est employée, n'est plus considéré que comme un membre gangréné de l'église juive. Personne ne lui parle, ne converse avec lui, ne le considere; & l'on ne pourrait approcher de lui qu'à la distance d'une toise sans participer à la souillure qui le retient dans les liens de l'excommunication. La loi lui défend expressément d'entrer dans la synagogue. Isolé, pénitent, couvert d'opprobre & d'ignominie, il reste assis à terre & les pieds nuds, jusqu'à ce que l'excommunination soit solemnellement levée.

La grande excommunication est beaucoup plus formidable encore; elle est aussi beaucoup plus solemnelle, & ne s'emploie que dans les occasions les plus importantes & les plus graves. La synagogue, couverte de deuil, & pleurant un fils qu'elle va perdre, n'est alors éclairée qu'avec des torches noires. Tout respire la mort & présente le spectacle de la terreur. Les parnassims, au son d'un cor, maudissent avec les plus horribles imprécations, celui qui s'est rendu coupable du crime qui a provoqué contre lui un tel châtiment; & toute l'assemblée répond *amen*. On refuse alors à ce malheureux tous les secours que chaque membre de la société a droit d'exiger de son voisin; & cette dureté, fruit du zele le plus amer, s'étend jusqu'à ceux qui lui appartiennent. A-t-il un mort dans sa maison, un enfant à circoncire, sa femme à purifier? personne ne doit l'aider. On ne pleure pas la mort de ce malheureux; & on met une pierre sur son tombeau, pour faire connoître qu'il a mérité d'être lapidé. La loi défend expressément à ses parens de prendre le deuil pour lui.

Nous trouvons dans Bayle, un exemple aussi frappant, qu'il est authentique, de la rigueur outrageante avec laquelle les juifs traitent les excommuniés. Le juif Acosta, dit-il, ayant encouru l'excommunication, se vit exposé au mépris & aux insultes de ses freres & de ses plus proches parens. Les enfans provoqués par le zele indiscret des faux dévots, outrageoient ce malheureux dans les rues, le poursuivoient en l'accablant d'imprécations, & jettoient des pierres contre sa maison. Ceux qui le rencontroient, témoignoient l'horreur que leur inspiroit sa vue, en crachant d'une maniere affectée; tout le monde le fuyoit comme un pestiféré. Le chagrin, suite naturelle d'une si triste situation, l'ayant fait tomber malade, il demeura sur son lit sans secours, sans consolation, sans soulagement; & ce qui acheva d'accabler ce juif infortuné, c'est qu'il fut permis à l'un de ses freres, en vertu de l'excommunication, de s'approprier tout ce qu'il possédoit.

La polygamie étoit reçue parmi les anciens juifs. La loi leur permettoit même, de joindre à leur femme légitime, un nombre indéterminé de concubines. Ainsi, lit-on dans la bible, que Roboam avoit dix-huit femmes & soixante concubines, & qu'il donna plusieurs femmes à son fils Abia, qu'il avoit choisi pour son successeur. La plupart des patriarches & des rois de cette nation, tels qu'Abraham, Isaac, Jacob, Saul, David & sur-tout Salomon, userent de ce privilege. Les juifs modernes, fixés parmi les nations qui ont proscrit la polygamie, s'en tiennent aujourd'hui à une seule épouse. Mais ils sont persuadés, comme l'étoient leurs ancêtres, qu'un homme ne peut demeurer dans le célibat jusqu'à l'âge de dix-huit ans, sans manquer essentiellement à ses devoirs. Les cérémonies qui précédent ou qui accompagnent leurs mariages, sont assez semblables à celles qui sont en usages parmi les chrétiens. La promesse se donne en présence de quelques témoins. Le futur met un anneau au doigt de sa future, en lui disant, *sois mon épouse*. Communément le mariage se célebre un ou deux mois après les fiançailles. Le jour de cette grande solemnité est fixé par le rabin. Ce ministre choisit ordinairement un mercredi ou un vendredi pour les filles, & un jeudi pour les veuves. Ce jour doit être dans la nouvelle lune, s'il est possible. Ce tems-là est, pour la synagogue juive, un tems de fécondité.

C'est pendant le mariage qu'on regle la dot de la nouvelle épouse; on dresse alors un écrit par lequel l'époux promet de donner une somme pour le douaire, & y engage tous ses biens jusqu'à *son manteau*. Ici, comme en France, on ne peut exiger le douaire, qu'après la mort de l'époux. Il est, d'ailleurs, égal pour toutes les filles juives, quelles que soient leurs richesses & leur qualité; les rabins l'ont fixé à une somme d'environ deux cens livres de notre monnoie.

Les huit jours qui précedent la noce, sont des jours de plaisirs, de joie & de divertissemens. Les deux futurs époux restent scrupuleusement renfermés pendant cet espace de tems. La veille des noces, la future épouse prend le bain nuptial, où elle est accompagnée de toutes les femmes, ses parentes & ses amies. L'époux lui envoie ensuite une ceinture nuptiale, & en reçoit une de sa future. Ce qui différencie ces deux présens respectifs, c'est que la ceinture de l'épouse est ordinairement chamarée d'or, & que celle de l'époux ne présente que de l'argent. Nous remarquerons ici que, chez les juifs, comme parmi les grecs, les romains, les égyptiens, les américains & les noirs

Figures. de l'Afrique, la ceinture fut toujours considérée comme le symbole de la chasteté conjugale.

Le jour des noces, les deux époux se parent le plus magnifiquement qu'il leur est possible. Tel est l'usage de toutes les nations du monde, qui étalent, en ce grand jour, toutes les richesses dont le préjugé les rend propriétaires. Alors l'épouse, la tête nue & les cheveux flottans sur ses épaules, est conduite pompeusement à la maison nuptiale, par des femmes & des filles de ses amies. On la fait asseoir entre deux matrones; & là, chacune des filles qui l'environne s'empresse de la revêtir de ses ornemens nuptiaux, dont le voile est le principal. L'épouse, ainsi parée va s'asseoir, avec ses deux marraines, sous un dais soutenu par

113. quatre jeunes garçons, ou appuyé sur quatre pilliers (*fig.* 113). Le trône nuptial est ordinairement placé dans un jardin ou dans une cour; & c'est toujours en plein air que l'on doit prononcer la bénédiction conjugale. L'époux s'y rend accompagné de ses paranymphes & de ses amis, & l'épouse y vient escortée par ses compagnes. Les jeunes gens, tenant en main un flambeau, chantent des chansons nuptiales. L'épouse tourne trois fois autour de l'époux, & celui-ci deux fois autour de l'épouse. Le rabin couvre l'un & l'autre du même taled; prototype du poële dont se servent, en ces occasions, quelques catholiques romains. Ensuite le rabin présente du vin aux mariés, & prononce la bénédiction du mariage; l'époux ayant bu, il met l'anneau au doigt de l'épouse, & lui dit: *tu es mon épouse.* On apporte une seconde fois du vin, dont les deux conjoints boivent un peu en même-tems, & répandent le reste par terre.

Le repas nuptial consiste en diverses volailles que sept bénédictions consécutives ont sanctifiées. Le premier mets qu'on présente à la mariée, est une poule avec son œuf, en signe de la fécondité dont Dieu doit honorer le nouveau mariage. Le soir, les paranymphes conduisent les époux dans leur chambre; & après leur avoir fait un discours pathétique

114. sur les devoirs de l'union conjugale, ils se retirent (*fig.* 114). D'ailleurs, les cérémonies nuptiales ne sont pas par-tout les mêmes; & les juifs allemands en pratiquent plusieurs qui ne sont pas connus des portugais.

On sait que Moïse permit le divorce à ses compatriotes: « si un » homme a pris une femme, dit ce législateur, & qu'elle ne trouve » pas grace devant ses yeux à cause de quelque difformité, il la » répudiera. » Les juifs modernes ont conservé ce privilege important. Cependant pour empêcher l'abus, que des maris capri-



A le Marié ... le verre.
B la Mariée voilée.
CC les 2 personnes servant de Maraines a la Mariée.

CEREMONIE NUPTIALE des JUIFS PORTUGAIS.

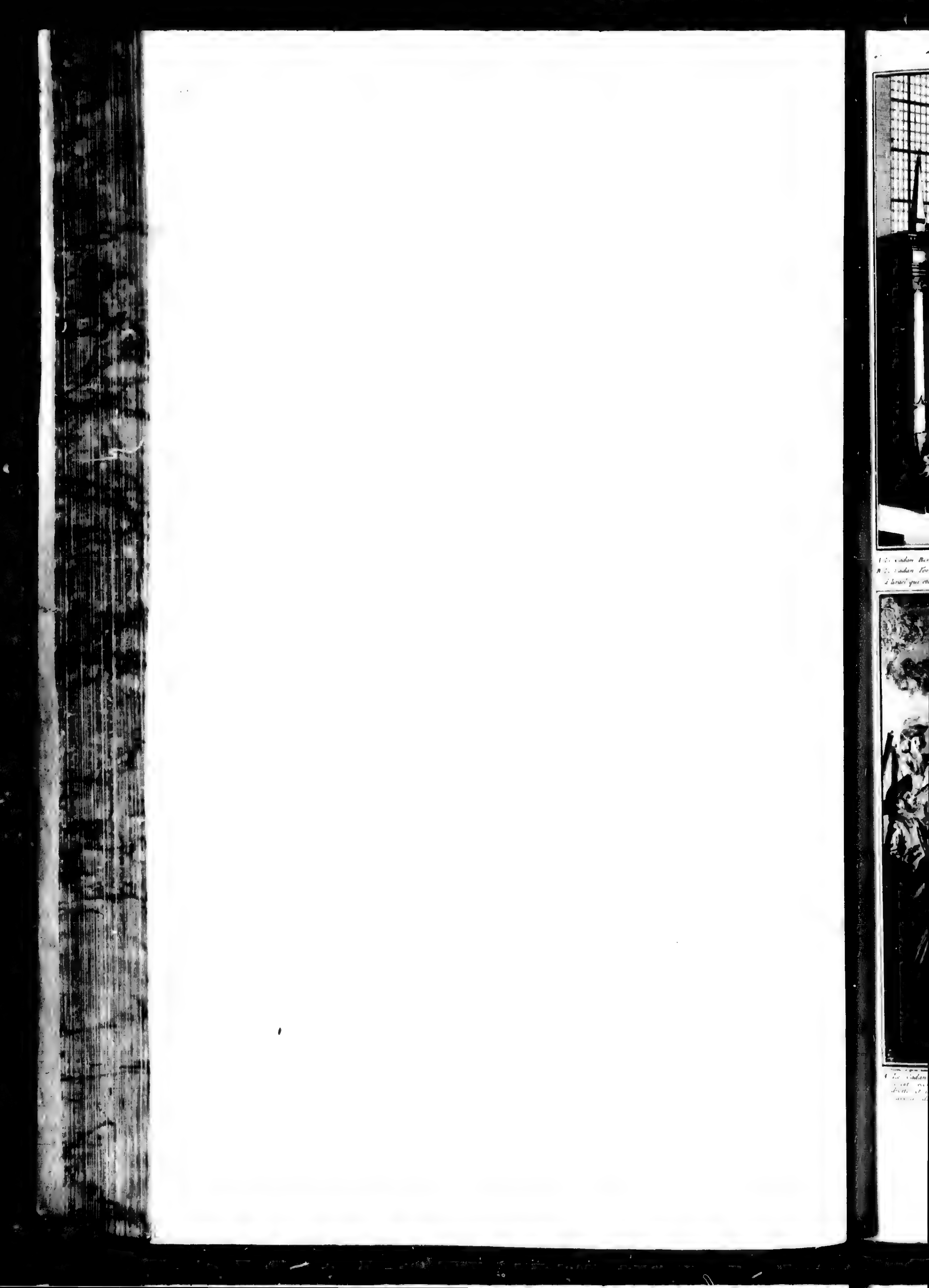
DD les 2 Personnes servant de Parrains au Marié.
E le Rabin F les Chantres.
G ... les Aumônes que les Assistans promettent.



A le Marié donnant l'Anneau à la Mariée tous deux sous le Taled.
BB les 2 Maraines de la Mariée.
CC les 2 Parrains du Marié.

CEREMONIE NUPTIALE des JUIFS ALLEMANDS.

D le Rabin ... derriere de la Sinagogue
E le Chantre tenant la Bouteille pour faire Boire les Epoux
F ... des Batons ... les Mariés.





A Le Cadan Beresid
B Le Cadan Tora } ou Epoux de la Loy representant les Rois d'Israël qui etoient obligez de commencer, et de finir la Lecture de

SIMCHA TORA
ou
IOYE pour la LOY.

la Loy, le dernier jour de la fête des Cabanes. Le Cadan Tora est celui qui la finit, le Cadan Beresid, est celui qui la recommence
CC Deux Parnassims.



C Le Cadan Tora le jour qu'il finit la lecture de la Loy est conduit le soir par le Cadan Beresid qui est à sa droite, et un Parnassim à sa gauche [illegible]

MANIERE
de conduire les
EPOUX de la LOY [illegible]

[illegible] Cadan Beresid [illegible] Cadan Tora [illegible]

cieux & volages pourroient en faire, les rabins ont surchargé cette cérémonie de tant de formalités, qu'il arrive souvent, que, pendant l'intervalle, les parties font la paix & se réconcilient. L'adultere & la fornication sont les principales causes du divorce. La lettre qu'un juif écrit en pareil cas à sa femme, s'appelle *gheu.* Elle doit être écrite en présence d'un ou de plusieurs rabins, & quelques témoins, dont aucuns ne soient parens, ni du mari, ni de la femme, ni même entr'eux. La cérémonie qui dissout le mariage chez les juifs allemands, offre des particularités assez intéressantes. « Trois rabins, dit Buxtorf, » un écrivain & deux témoins s'assemblent à la porte de la synagogue » avec le mari & la femme; l'un de ces ministres fait l'office de président. A sa droite est le plus âgé des témoins, & l'autre à sa gauche. » Vis-à-vis de lui sont placés l'écrivain, le mari & la femme. Le président, après avoir fait plusieurs questions au mari, pour savoir ses » dernieres intentions, lit, avec les deux témoins, la lettre de divorce. » Il interroge ensuite l'écrivain, pour savoir si, en écrivant cette lettre, il n'a omis aucune des formalités prescrites par la loi. Puis il fait » plusieurs questions aux témoins concernant la signature qu'ils ont » apposée au bas de la lettre; & il demande à la femme si elle accepte » le divorce. Sur la réponse affirmative, il lui fait ouvrir les mains, » de maniere que les paumes se trouvent jointes vers le poignet. Si » elle a encore des bagues dans ses doigts, il l'oblige à les ôter. Il plie » ensuite la lettre de divorce, la donne au mari & lui suggere le compliment qu'il doit faire à sa femme, en la lui présentant. Ce compliment, communément aussi énergique qu'il est peu agréable pour » l'épouse, est aussi-tôt répété par le mari. Celui-ci donne en même » tems la lettre de divorce à sa femme, qui ne la pas plutôt reçue » qu'elle ferme la main & cache la lettre dans sa poche ou sous ses habits. Peu après, le rabin redemande la lettre & renouvelle ses interrogatoires, pour donner au mari le tems de se repentir de la démarche qu'il fait. Ce ministre voyant que le mari persiste, coupe la lettre » en forme de croix, & prononce l'arrêt redoutable du divorce. Cette » cérémonie lugubre est couronnée par une exhortation, dans laquelle » le rabin recommande à la femme de ne pas prendre un nouvel époux, » avant les trois mois expirés. »

Nous venons de dire que l'adultere étoit un des principaux motifs qui autorise le divorce chez les juifs modernes. Il en étoit ainsi chez leurs ancêtres. Souvent même ce crime, assez mal constaté, suffisoit

pour opérer le divorce. L'hiſtorien Joſeph, nous a conſervé le détail d'une cérémonie aſſez bizarre que ſes compatriotes employoient pour découvrir le crime ou l'innocence d'une femme que ſon mari ſoupçonnoit d'adultere. « Un époux, dit-il, qui ſe croyoit ainſi outragé par » ſa femme, offroit un *gomor* de farine d'orge, dont il jettoit une » poignée ſur l'autel & le reſte étoit pour les ſacrificateurs. L'un de » ceux-ci mettoit enſuite la femme à la porte qui regardoit le tabernacle, lui ôtoit le voile qu'elle portoit ſur la tête, écrivoit le nom » de Dieu ſur un parchemin, & l'obligeoit de déclarer, avec ſerment, » ſi elle n'avoit pas violé la fidélité conjugale ; enſuite il ajoutoit cette » imprécation : que ſi elle s'étoit effectivement rendue coupable du » crime dont on la ſoupçonnoit, & que ſon ſerment fut faux, ſa cuiſſe » droite ſe démît à l'heure même, que ſon ventre ſe crevât & qu'elle » mourut ainſi miſérablement. Mais ſi, au contraire, ſon mari, pouſſé » par ſa jalouſie ou par-tout autre paſſion, avoit injuſtement ſoupçonné » ſa vertu, il plût à Dieu de lui donner un fils au bout de dix mois. » Après ce ſerment, le ſacrificateur trempoit dans l'eau le parchemin ſur lequel il avoit écrit le nom de Dieu ; & lorſque ce nom étoit entiérement effacé & le parchemin diſſout dans l'eau, il le mêloit avec de la pouſſiere du pavé du tabernacle, & faiſoit avaler ce breuvage à cette femme. Si elle avoit été accuſée injuſtement, elle devenoit groſſe & accouchoit heureuſement. Si, au contraire, elle étoit coupable d'avoir, par un faux ſerment & par ſon impudicité, manqué de fidélité à Dieu & à ſon mari, elle mouroit couverte d'infamie, dit Joſeph, de la maniere à laquelle le ſacrificateur l'avoit condamnée.

Chez les juifs, la veuve d'un homme qui meurt ſans enfans appartient de droit à ſon beau-frere ; & celui-ci peut l'épouſer, ou lui permettre de choiſir un autre mari. Dans ce dernier cas, la loi preſcrit diverſes formalités, auxquelles la femme eſt aſſujettie pour obtenir ſa liberté. « Celui, dit le deuteronome, qui ne voudra pas épouſer la veuve de » ſon frere, ſera, en préſence des principaux du lieu, déchauſſé par » la veuve après qu'elle aura craché devant lui. » Voici comment ſe pratique aujourd'hui cette cérémonie. Trois rabins & deux témoins vont choiſir un lieu où l'on puiſſe la remplir. Le lendemain, dès le matin, ils s'y tranſportent, & y font paroître devant eux la veuve & ſon beau-frere, qui diſent qu'ils ſe préſentent pour être libres. Le principal rabin exhorte l'homme à épouſer la veuve ; mais celui-ci perſiſtant à le réfuſer, il chauſſe un ſoulier qui ſe trouve là tout prêt pour la cérémonie.

le détail
ient pour
foupçon-
tragé par
ettoit une
. L'un de
le taber-
oit le nom
c ferment,
utoit cette
upable du
, fa cuiffe
& qu'elle
ari, pouffé
foupçonné
dix mois. »
chemin fur
étoit entié-
oit avec de
reuvage à
noit groffe
coupable
de fidélité
it Jofeph,

fans appar-
ou lui per-
crit diverfes
fa liberté.
la veuve de
chauffé par
comment fe
moins vont
es le matin,
fon beau-
ncipal rabin
fiftant à le
ur la céré-
monie.



A Le Pere de l'Enfant.
B La Mere dans une autre chambre, avec la Marraine, car les femmes Juives n'assistent pas a cette Ceremonie. Et celle qu'on voit ici, sont des Chretiennes.

La CIRCONCISION des JUIFS PORTUGAIS.

C Le Parrain tenant l'Enfant sur ses genoux pendant l'operation.
D Un Siege vuide pour le Prophete Elie.
E Le Mohel, ou celui qui fait la fonction de Circonciseur.
F Le Rabin, un Parent, ou un Ami, tenant la Coupe.

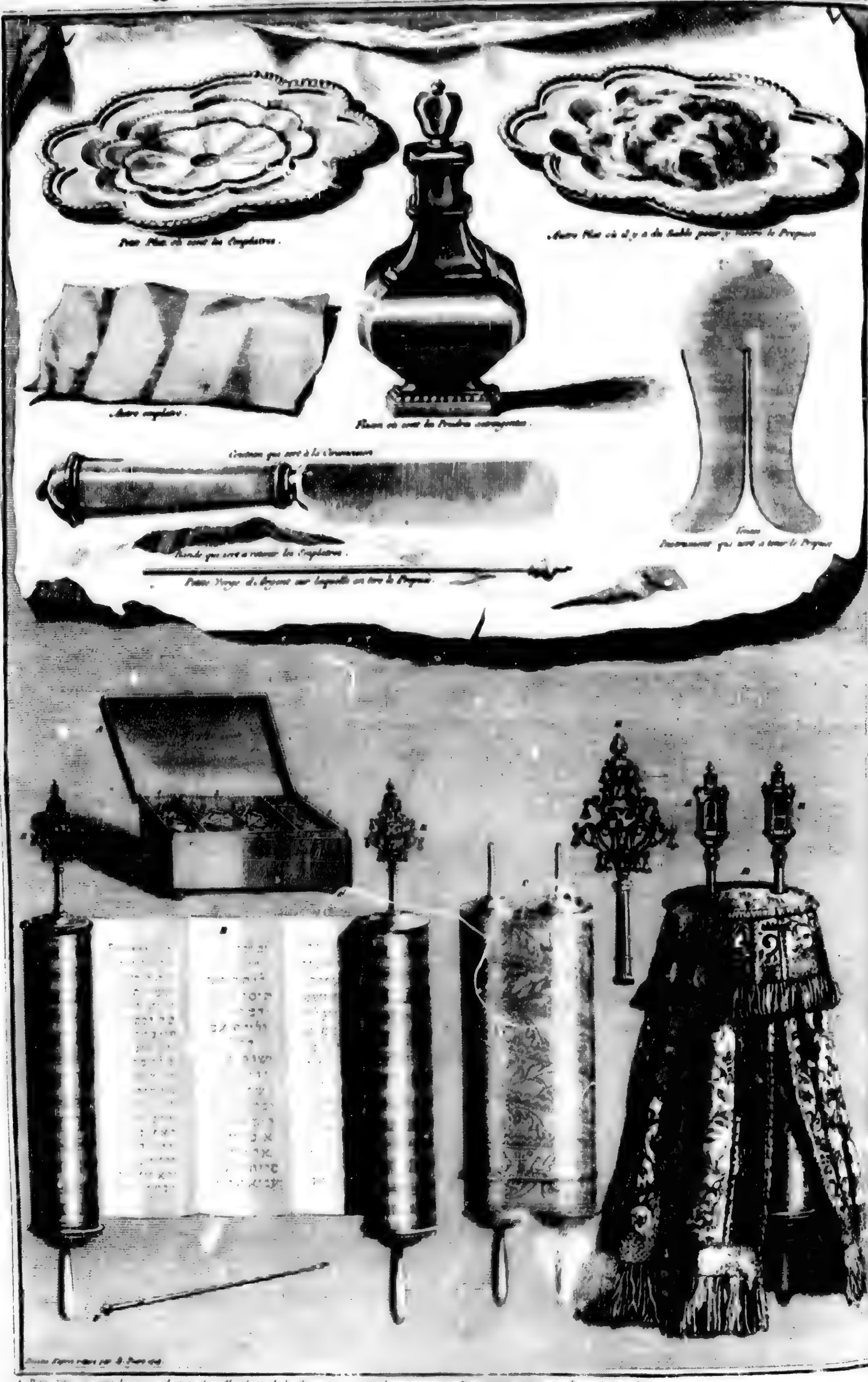


A Un Sacerdote, ou descendant de la Famille d'Aron, emportant l'Enfant.
B Le Pere offrant de l'argent, pour le Racheter.

Le RACHAT du PREMIER NE.

C La Mere de l'Enfant. D La Sage Femme.
E La Nourrice. Les autres sont des Parens et des [illegible]





A Petit [illegible] où sont les noms de tous les Membres de la Synagogue [illegible] sont les noms de sept personnes destinées [illegible] divisé en quatre parties. la premiere marque [illegible] les noms des Levites [illegible] les noms de tous les autres Membres de la Synagogue [illegible]

B [illegible] le Rouleau de la Loi [illegible]
C [illegible] Loi fermé & entouré d'un ruban [illegible]
D [illegible] ses ornemens
E [illegible] Sonnettes qu'on met [illegible]
F [illegible]

monie. Alors, la femme approche & lui dit en hébreu : « le frere de mon mari ne veut pas continuer la postérité de son frere en Israël ; » & il refuse de m'épouser comme beau-frere ». Celui-ci répond d'un ton assuré : « il ne me plaît point de la prendre ». Alors la femme se baisse, dénoue & déchausse son soulier, le jette à terre & crache devant lui, en disant en hébreu : « Ainsi fait-on à l'homme, qui n'édifie pas » la maison de son frere. Sa maison sera appellée en Israël, *maison du* » *pied nu.* » Elle prononce trois fois ces paroles, & chaque fois les assistans lui répondent *pied nu.* Alors le rabin lui dit, qu'elle peut se marier à quiconque elle jugera à propos de choisir ; & si elle désire un acte qui constate la cérémonie du *déchaussement*, le rabin le lui délivre. Figures.

Tous les enfans juifs sont assujettis à la cérémonie douloureuse de la circoncision. Cet usage qui fut observé chez la plupart des peuples de la terre, & sur-tout chez les nations des parties méridionales de notre globe, remonte au berceau même du peuple juif, & fut le signe caractéristique de l'alliance du seigneur avec ce peuple. Lorsqu'une femme est en travail d'enfant, on appelle un rabin pour faire la lecture de quelques pseaumes propres à soulager sa douleur. Si elle accouche d'un enfant mâle, toute la maison retentit de la joie qui s'y fait sentir. Huit jours après on procede à la circoncision. Les hommes seuls peuvent remplir cette cérémonie importante ; & les femmes pourroient tout au plus retrancher le prépuce, a défaut d'hommes propres à faire l'opération. On y employe indifféremment un morceau de verre, un couteau de pierre ou un rasoir. Les juifs modernes, plus riches que n'étoient leurs ancêtres, ne font gueres usage que de ce dernier instrument (*fig.* 115). L'enfant que l'on présente doit d'abord être préparé par 115.
un bain analogue à son âge. Le parain assis sur un siége à côté duquel il y en a un autre vuide, destiné au prophête Elie, tient l'enfant sur ses genoux. L'un des assistans porte un candelabre chargé de douze bougies, représentant les douze tribus d'Israël. Deux autres tiennent chacun une grande tasse pleine de vin rouge. Un quatrieme tient le rasoir, & un cinquieme le plat au sable (*fig.* 116). C'est dans ce sable 116.
que le circonciseur jette le prépuce, portion destinée à l'esprit infernal. Pendant toute cette cérémonie, on chante des pseaumes, on adresse à Dieu des prieres analogues à la circonstance.

Le circonciseur lave proprement & bande la plaie faite à l'enfant ainsi initié dans la religion des juifs. Le pere rend alors graces à Dieu, & le prie d'honorer son enfant de sa bénédiction. S'il arrivoit qu'un

enfant tombât malade avant son huitieme jour, & qu'il ne pût supporter l'opération, on la retarderoit sans inconvénient. S'il mouroit sans ce sceau sacré du judaïsme, on lui ôteroit le prépuce avant de l'enterrer, & on lui donneroit un nom, afin que les parens puissent le réclamer à la résurrection.

Lorsqu'une femme est en couche, elle demeure privée de la compagnie de son mari. Si elle a mis au monde un garçon, cette solitude dure sept semaines; mais la loi la prolonge pendant trois mois à la naissance d'une fille.

Lorsqu'un juif est malade, on convoque tous ses amis, parmi lesquels doit être un rabin, consolateur du moribond. Celui-ci confesse alors tous ses péchés, en donnant des signes de repentance & de contrition. A la synagogue on prie Dieu pour son ame; on fait des vœux, on distribue des aumônes; &, dans tous ces actes de bienfaisance & de piété, on change toujours le nom du mourant, pour tromper le diable qui est alors aux aguets. Lorsque le mourant rend le dernier soupir, on déchire un peu son habit, au côté gauche. Quelques rabins exigent, que, pendant ce moment lugubre, on jette dans la rue toute l'eau qui se trouve dans la maison & dans tout le voisinage.

Lorsqu'on a fermé les yeux au mort, on lave son cadavre, afin que son ame se montre purifiée au tribunal de l'éternel. On l'enveloppe ensuite dans un suaire, on lui couvre le visage, on lui plie le pouce dans la main & on l'attache avec un des cordons de son taled, afin qu'il puisse passer dans l'autre monde avec ce voile sacré. Les plus dévots se font enterrer avec l'habit qui leur a servi le jour du *chipur* ou de l'*expiation*. Le mort est placé dans un cercueil, garni de linge blanc, d'un peu de terre, avec une pierre sous la tête. Le cadavre doit être couché sur le dos; & chez les allemands, quand on sort ce cercueil de la maison, l'usage veut que l'on jette après une brique ou un pot cassé pour montrer que l'on chasse la tristesse de la maison, en transportant le mort dans son dernier domicile. Lorsqu'il est arrivé au lieu de la sépulture, le rabin fait l'éloge du mort, & adresse à Dieu la priere que le rituel prescrit en pareil cas. Là, sont tous ceux qui pouvoient lui appartenir par les liens de l'amitié, soit par ceux de la parenté; & s'il étoit quelqu'un qui eût négligé de se réconcilier avec lui pendant sa vie, il doit au moins, en cette occasion, lui toucher le gros orteil, & lui demander pardon des mortifications qu'il a pu lui faire éprouver.

Le cercueil étant fermé, tous ceux qui accompagnent le mort, tour-

ſupporter
t ſans ce
ſenterrer,
éclamer à

ée de la
e ſolitude
à la naiſ-

ni leſquels
ieſſe alors
le contri
es vœux,
ance & de
r le diable
er ſoupir,
s exigent,
e l'eau qui

, afin que
l'enveloppe
e le pouce
, fin qu'il
s dévots ſe
ou de
blanc, d'un
être couche
l de la mai-
t caſſé pour
nſportant le
de la ſépul-
riere que le
oient lui ap-
enté; & s'il
pendant la
gros orteil,
éprouver.
mort, tour-



Les **ACAFOTH** *ou les sept tours, autour du* **CERCUEIL.**



B. Picart del. et sc.

Les **ASSISTANS** *jettent de la terre sur le* **CORPS**

nent fept fois autour du catafalque, en priant Dieu pour l'ame du dé- Figures.
funt (*fig.* 117). Ces fept tours s'appellent *acafoth.* On dépofe enfuite 117.
le cerceuil dans la terre, en évitant fur-tout qu'il ne foit pas trop près
d'un autre cerceuil; de peur qu'au jour de la réfurrection, l'ange Gabriel
ne fe méprenne fur le compte des deux voifins, & qu'il n'attribue à
l'un ce qui ne conviendroit qu'à l'autre. Chacun travaille alors à le couvrir de terre, les uns avec la main, les autres avec une pele, jufqu'à ce que la foffe foit entierement remplie.

Les juifs, comme tous les peuples du monde, témoignent leurs regrets de la perte de leurs parens ou de leurs amis, par toutes les expreffions extérieures de la douleur & du défefpoir. Cependant plus modérés que ne le furent autrefois les grecs & les romains, ils croiroient commettre un crime, en fe déchirant la peau & en s'arrachant les cheveux, dans ces occafions; & cette fage maxime eft prefcrite dans le XIVe. chapitre du deuteronome. En quittant le lieu de la fépulture, chacun arrache deux ou trois fois de l'herbe, & la jette derriere foi en prononçant ces paroles du 72e. pfeaume: *ils fleuriront en la ville comme l'herbe de la terre.* Ils fe lavent enfuite les mains, s'affient & fe levent neuf fois en récitant le 91e. pfeaume. Enfin, ils s'en retournent à la maifon, où ils purifient foigneufement tout ce qui peut avoir fervi à l'ufage du mort.

Les juifs, comme les chrétiens, vont prier de tems en tems fur les tombeaux de leurs parens; & cet ufage, qui remonte à la plus haute antiquité, fuffiroit feul pour prouver que les juifs ne douterent jamais de l'immortalité de l'ame. Ceux qui montrent une vénération fincere pour la mémoire de leurs parens, célebrent tous les ans, par le jeûne, l'anniverfaire de leurs morts.

Les juifs furent toujours les plus ignorans de tous les [illegible] la terre; & il ne paroît pas qu'ils aient encore fait [illegible] pour fortir de cette létargie profonde dans laquelle ils gémiffent. Ils ont cependant aujourd'hui quelques écoles, où l'on enfeigne les loix de Moïfe, avec les glofes & les commentaires, dont les rabins les ont furchargées; mais ces écoles, qui n'offrent rien de plus important qu'autrefois, ne fervent gueres qu'à apprendre aux juifs divers traits de fuperftition, d'impofture & de fanatifme, qui perpétuent dans cette nation le goût déplorable du merveilleux.

Les rabins font les chefs de ces académies judaïques. Ces prétendus docteurs fe font un mérite d'ignorer tout ce qui n'eft pas compris dans le *talmud;* & l'on fait quelle foule de puérilités, quelle multitude de

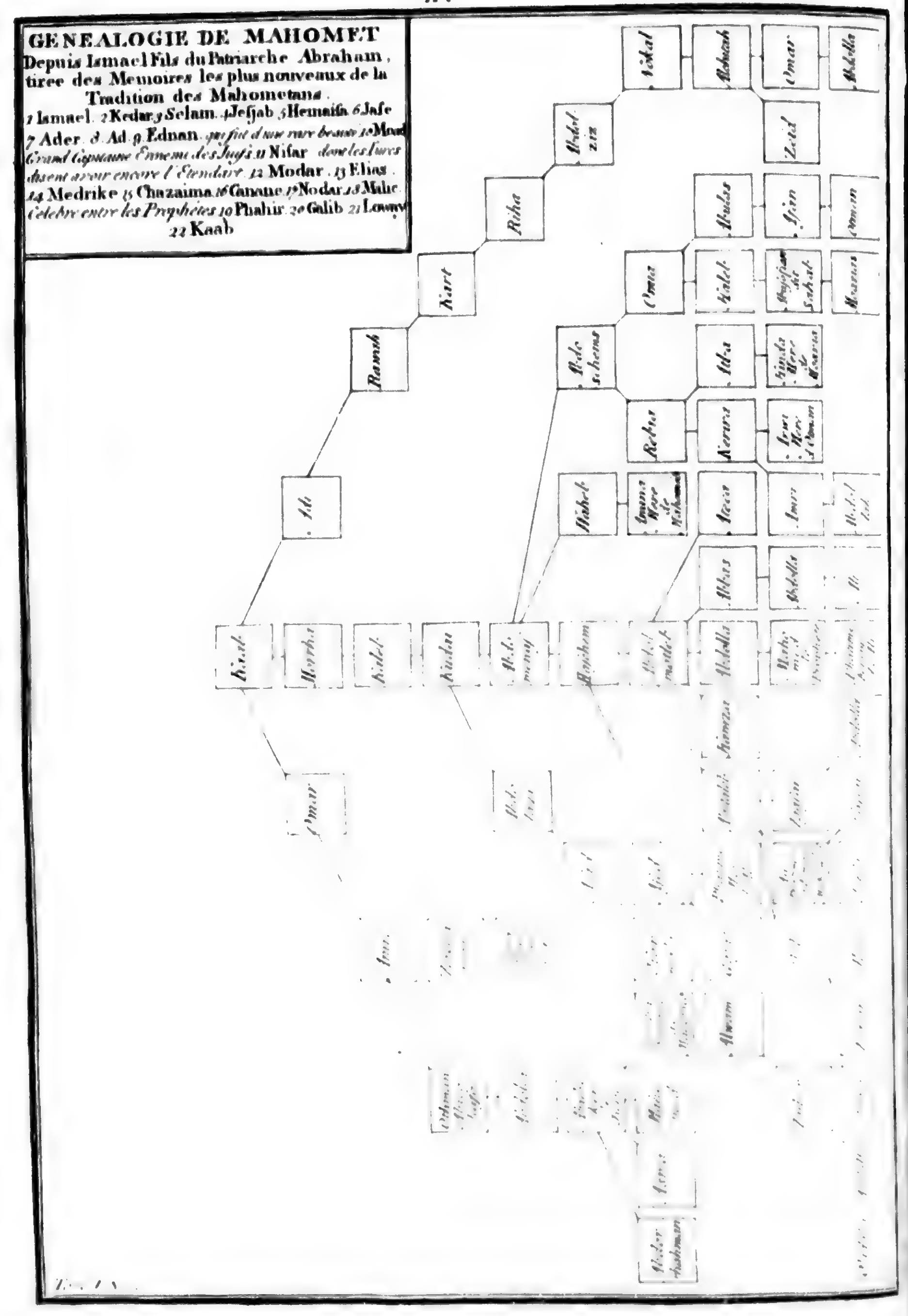
mensonges sont la base de cette compilation absurde. L'origine de ce livre est très-ancienne. Environ six-vingt ans après la destruction du temple, le rabin Judas, surnommé *Raben-Hacakdock*, le plus éclairé qu'eussent alors les juifs dans leurs tribus, voyant que ses compatriotes commençoient à perdre de vue la tradition de leurs peres, composa un livre, où il renferma les sentimens & les constitutions de tous les rabins qui avoient vécu jusqu'à lui. Ce livre qui s'appelle *misna*, est distribué en six parties. La premiere traite de l'agriculture; la seconde, des fêtes; la troisieme, des mariages & de tout ce qui concerne les femmes; la quatrieme, des affaires civiles & de toutes les contestations qui naissent entre particuliers; la cinquieme, des sacrifices, & la sixieme, des puretés & des impuretés.

Cet ouvrage, écrit d'une maniere trop concise pour des peuples aussi ignorans que les juifs, occasionna bientôt les plus vives disputes. Chacun voulut l'interprêter à sa mode. Pour parer à cet inconvénient, deux rabins qui étoient alors à Babylone, *Ravena* & *Ravasce*, receuillirent les différentes explications qu'on avoit données de la *misna* jusqu'à leurs tems, avec les sentences les plus mémorables des principaux docteurs de la nation. Cette nouvelle compilation, qui fut appellée la *ghemarr* ou *talmud de Babylone*, fut distribuée en soixante parties. Ce dernier ouvrage fut encore enrichi d'un commentaire par le rabin *Salomon Isaaki*, auquel une académie de rabins joignit dans la suite diverses additions. Telle est la compilation, qui, avec les livres de la bible, comprend toutes les loix des juifs, soit religieuses, soit civiles. Long tems les papes craignant, sans doute, que l'esprit humain ne s'égarât dans ce dédale obscur de frivolités, en ont défendu la lecture à leurs fideles. Les évêques & les docteurs des nations catholiques, ont suivi, sur ce point, leur exemple. Cette défense ne subsiste plus aujourd'hui que dans nos livres; & elle étoit, à dire vrai, assez inutile; car tel est le désordre & l'impéritie qui regnent dans le talmud, que les savans même n'ont pas le courage de l'ouvrir pour y puiser des preuves frappantes de l'imbécillité de l'esprit humain, livré à ses foiblesses & à son aveuglement.



e de ce
du tem-
éclairé
patriotes
compoſa
tous les
, eſt diſ-
ſeconde,
erne les
eſtations
ſixieme,

bles auſſi
Chacun
t, deux
euillirent
u'à leurs
docteurs
ghemarr
dernier
Salomon
diverſes
a bible,
civiles.
main ne
a lecture
ques, ont
s aujour-
tile; car
, que les
s preuves
s & à ſon


GENEALOGIE DE MAHOMET
Depuis Ismael Fils du Patriarche Abraham, tiree des Memoires les plus nouveaux de la Tradition des Mahometans.
1 Ismael. 2 Kedar 3 Selam. 4 Jesjab 5 Hemaisa 6 Jase 7 Ader. 8 Ad. 9 Ednan. qui fut d'une rare beauté 10 Mead Grand Capitaine Ennemi des Juifs 11 Nisar dont les Turcs disent avoir encore l'Etendart. 12 Modar. 13 Elias. 14 Medrike 15 Chazaima 16 Canane 17 Nodar 18 Malic Celebre entre les Prophetes 19 Phahir. 20 Galib 21 Louay 22 Kaab

SECTION III.

Religion des Musulmans.

CETTE religion, qui, comme le judaïsme, ne differe de la religion naturelle, que dans les pratiques extérieures, s'est assujettie la plus riche, la plus belle & la plus vaste portion de notre hémisphere. Mahomet en est le fondateur. Ce grand homme, l'un des plus illustres & des plus intrépides sectaires qui aient tourmenté la terre, étoit issu de l'une des principales familles des arabes; &, si l'on en croit sa généalogie (*fig.* 118), il tiroit son origine d'Ismaël, fils du patriarche Abraham. Il naquit, dit-on, le 22 avril de l'année 578 de l'ère des chrétiens. Le berceau d'un tel prophête devoit être continuellement environné de prodiges; &, en effet, les docteurs musulmans assurent qu'il s'en opéra un très-grand nombre à sa naissance. Quoi qu'il en soit de ces miracles, qu'on nous permettra de passer sous silence, il paroît certain que Mahomet étant parvenu à l'âge de douze ans, *Abu-Taleb*, son oncle, chargé de son éducation, le mena voyager avec lui dans la Syrie, afin de le perfectionner dans le commerce qu'il vouloit lui faire embrasser. Arrivé à *Bosra*, ces deux arabes allerent visiter un monastere où ils furent acceuillis par un moine nestorien, qui, dans un siecle où tous les moines croupissoient dans la plus honteuse barbarie, passoit pour être éclairé. Ce moine, que les chrétiens des siecles postérieurs ont chargé de tant d'imprécations, s'appelloit *Sergius*. L'extrême vivacité de Mahomet, son air spirituel & modeste frapperent ce religieux, qui dès-lors s'intéressa à son sort, & lui aida, dit-on, beaucoup dans la suite à la composition de son alcoran.

Figures. 118.

De retour à la Mecque, Mahomet jugea dès-lors qu'il pourroit rendre un jour son nom mémorable. Frappé des éloges qu'il avoit reçus de Sergius, & encouragé par la stupidité de ses compatriotes, il s'efforça de mériter leur bienveillance & de fixer sur lui leurs regards. Toutes ses actions portoient le caractere de la sagesse & de la modestie; il s'étudia à acquérir de la valeur, genre de mérite beaucoup plus estimable qu'aucun autre chez un peuple féroce & indiscipliné; enfin, il affectoit un attachement sincere à la religion & aux préjugés des arabes, pour mériter de plus en plus leur estime. Lorsque Mahomet eût atteint l'âge de

vingt-cinq ans, Abu-Taleb le maria à une veuve l'une des plus riches & des plus belles de sa tribu. Cette veuve, nommée *Khadija*, & dont quelques historiens ont dit, sans aucune preuve, qu'il fut long-tems le valet, exerçoit un commerce aussi étendu que pouvoit l'être alors celui des arabes. Cette union ayant mis Mahomet en état de paroître avec éclat dans sa tribu, il fit un second voyage en Syrie, où le moine Sergius l'exhorta de nouveau à mettre en usage les talens qu'il avoit reçus du ciel, pour établir une religion nouvelle sur les débris de celle qui subsistoit en Arabie. Il revint à la Meque, la tête pleine de cet important projet. Déterminé à le mettre à exécution, ou à périr dans la peine, il le confia à ceux de ses amis qu'il croyoit dignes de partager un tel secret. L'approbation qu'ils donnerent à son dessein, & la docilité qu'il espéroit trouver dans les *koreishites*, déja prévenus fortement en sa faveur, firent naître dans son cœur de grandes espérances. Cependant, persuadé qu'une telle entreprise exigeoit les plus mures réflexions, il employa quinze ans entiers à disposer ses moyens; & ce fut pendant ce long intervalle de tems, qu'il étudia les dogmes des juifs & des chrétiens, pour réfuter ceux qui ne convenoient pas à son plan de législation, ou pour adopter quelques-unes des idées religieuses de ces deux peuples. De-là la bigarure désagréable, le mélange insipide & indigeste de la religion naturelle, des opinions des juifs, & des dogmes des chrétiens, qu'on apperçoit dans tous les chapitres de l'alcoran.

Mahomet commença par subjuguer sa femme de cette source, que bien d'autres sectaires ont mis utilement en usage, l'islanisme passa dans le cœur de quelques-uns de plusieurs de ses amis & sur-tout dans celui du fameux Ali, qui contribua tant dans la suite à étendre la nouvelle religion, & que les persans considerent aujourd'hui comme un prophete au moins égal à Mahomet.

Soutenu par un tel lieutenant, le fils d'Abdalla se mit à prêcher en public. Il se déchaîna d'abord contre la corruption des mœurs, l'oubli & le mépris de la religion. Il reprocha ensuite à ses compatriotes leur idolâtrie, leur folie, leur impiété & le goût déplorable qu'ils avoient pour des superstitions aussi sacrileges qu'elles étoient absurdes. Des remontrances aussi vigoureuses irriterent le peuple; les chefs des tribus s'indignerent; & la plupart des habitans de la Mecque se déclarerent ouvertement les ennemis du nouveau prophete. Le sage Abu-Taleb allarmé du soulevement général des koreishites, conseilla sérieusement à son neveu de renoncer à ses projets & de se contenter des proselites

qu'il avoit faits dans sa famille : « je ne m'en contenterai pas, répondit » brusquement Mahomet ; Dieu est pour moi. Je ne crains ni mes concitoyens, ni les arabes, ni tous les hommes réunis. Quand ils placeroient contre moi, le soleil à ma droite & la lune à ma gauche, » je n'abandonnerai pas la sainte entreprise que j'ai formée. » Abu-Taleb frappé de cette fermeté, ne douta plus que son neveu ne fût inspiré d'en haut ; il crut à ses révélations, & lui promit de le protéger contre quiconque oseroit l'inquiéter. Dès-lors le nouvel apôtre ne se contraignit plus ; il bravoit le murmure, méprisoit les clameurs de ses ennemis, rassembloit presque chaque jour le peuple de la Mecque, & confirmoit sa vocation par le récit des visions qu'il prétendoit avoir toutes les nuits, & par le compte qu'il rendoit de ses conversations avec l'ange Gabriel. La chaleur de ses discours, le zele qui paroissoit l'embraser, la simplicité des dogmes dont il prescrivoit la croyance, le penchant si naturel à tous les hommes pour la nouveauté, en entraînerent plusieurs ; & Mahomet comptoit déjà environ cent disciples, lorsque le koreishites & les principaux habitans de la Mecque imaginerent d'opposer la force & la sévérité des châtimens à la propagation de la nouvelle doctrine. Ils proscrivirent dès-lors tous ceux qui embrasseroient l'islanisme. Ils persécuterent violemment ses partisans & poursuivirent Mahomet lui-même, avec tant d'acharnement, qu'il fut obligé de prendre la fuite, accompagné de quatre-vingt-trois hommes & de dix-huit femmes sans compter les enfans. Cette troupe fugitive alla chercher un azile dans les états de *Najaski*, roi d'Ethiopie, qui la reçut avec bonté, refusa de la livrer aux koreishites, dont il dédaigna les présens, & méprisa les menaces.

Mahomet, ainsi outragé, poursuivi par ceux qu'il vouloit éclairer, eut recours aux miracles. Il opéra, en effet, dit la légende turque, une multitude de prodiges qui ne contribuerent pas peu à augmenter la troupe de ses disciples. Cependant ce moyen n'ayant pas encore suffi pour convertir ceux qui étoient jaloux de sa prospérité, ou qui apprécioient les ressorts qu'il faisoit mouvoir pour parvenir à l'apostolat, il se mit à la tête des tribus qu'il avoit subjuguées, mit en main de ses disciples les armes du fanatisme & de la révolte ; & par cet expédient, qu'une foule d'autres sectaires eussent volontiers employé, il devint bientôt maître des nations qui avoient osé le proscrire. La soif du pillage, l'amour de la religion, l'erreur, la séduction, l'esprit de parti & diverses autres passions, réunirent, en peu de tems, sous ses drapeaux,

des milliers d'ames, qui, peu auparavant, vivoient paisiblement dans leurs foyers. Tandis qu'il passoit au fil de l'épée ceux qui opposoient la moindre résistance à sa mission, il attiroit les autres par les promesses flatteuses d'une éternité toujours renaissante dans le sein des voluptés. Ce prophête parcourant ainsi les diverses provinces de l'Arabie, la torche du fanatisme d'une main, & de l'autre l'arme sanglante des conquérans, parvint en peu de tems à frayer à ses successeurs la route aux plus vastes conquêtes. Il étoit déja lui-même arrivé au plus haut degré d'élévation, & la renommée le plaçoit au nombre des plus heureux brigands & des plus adroits imposteurs, lorsqu'il mourut à Médine, l'an 632 de notre ère, âgé de 73 ans.

La doctrine que prêchoit Mahomet, étoit, en effet, très-propre à faire une brillante fortune. Ce grand homme ne prescrit d'autre dogme que celui de l'unité de Dieu, de son éternité & de son invisibilité. Hélas! falloit-il donc répandre tant de sang, livrer tant de combats, deshonorer la terre par tant de forfaits, pour tracer aux yeux de l'homme des vérités éternelles que les passions n'avoient que désigurées? il est vrai que, pour faire entendre à ses compatriotes cette sublime doctrine, quelque simple qu'elle fût, il a mis en ordre diverses impostures très-propres à décréditer sa mission.

L'ouvrage qui comprend la religion des turcs, s'appelle *alcoran*; c'est, à proprement parler, la bible des musulmans. Cet ouvrage, fruit des méditations de Mahomet & du moine Sergius, est distribué en 184 chapitres, dont les uns paroissent avoir été écrits à la Mecque & les autres à Médine, ville d'Arabie, que l'apostolat de Mahomet a rendues si célebres. Nous n'avons eu jusqu'à présent en françois que des versions très-imparfaites de l'alcoran; &, en effet, pour traduire un tel livre, il faut être philosophe; & malheureusement il est rare que les philosophes fassent le métier de traducteurs. On voit cependant par les morceaux tronqués qui se trouvent dans nos bibliotheques, que jamais homme n'eut une idée plus grande de la majesté suprême que ne l'avoit Mahomet. Chaque chapitre commence par le nom de Dieu; & jamais l'auteur ne néglige l'occasion de rendre hommage aux attributs inéfables de cet être souverain : « c'est Dieu, dit-il, cet être miséricor-
» dieux & inéfable, qui a créé les cieux & la terre, c'est à lui que
» l'univers appartient. Homme, qui que tu sois, il sait tes pensées, il
» connoît tout ce qui se passe dans les profonds replis de ton ame, il
» n'ignore rien de ce qui se passe sur la terre. Grand Dieu! vous êtes le
» seul

» ſeul à qui ce nom inéfable ſoit dû ; & toutes ces idoles, qu'il a plu » aux nations d'élever ſur tes autels, ne ſont que des vaſes d'argile » que tu peux briſer d'un clin d'œil ». Qu'on liſe avec impartialité le chapitre de l'alcoran, auquel on a donné pour titre *de la vache*, & qu'on prononce ſur l'importance & l'orthodoxie de la doctrine de Mahomet.

La morale preſqu'inconnue, dit-on, chez les arabes au ſiecle de ce légiſlateur, occupe une place très-diſtinguée dans ſon livre. L'orgueil de Lucifer, dit-il, « couvrit l'éclat de cet archange de ténebres épaiſes; » & ce fut cette paſſion honteuſe & aviliſſante qui occaſionna ſa chute » mémorable. Ceux qui ſe laiſſent emporter à la vanité du ſiecle, & qui » ne rendent pas des actions de grace à celui qui donne & qui ôte » les richeſſes, deviendront ſemblables à cette puiſſance proſcrite. »

» L'avare employe tous ſes ſoins, met en œuvre toutes ſes facultés, » pour remplir ſes coffres d'or & d'argent; mais cette cupidité meur-» triere éloigne de ſon ame la grace divine, qui doit faire ſon unique » félicité, & le rend indigent au milieu même de ſes richeſſes. »

» La colere excite dans l'eſprit humain les mêmes orages que les » vents furieux élevent ſur la mer; elle fait faire naufrage à la raiſon, » ouvre la porte à la calomnie, aux injures, aux meurtres, & précipite » l'homme dans l'oubli de ſoi-même & de la divinité. »

» La gourmandiſe a cauſé la perte du premier homme; elle privera » de la gloire céleſte ceux de ſes deſcendans qui ſe plongeront dans le » même péché. »

» L'envie eſt un feu couvert qui trouble le repos & la tranquillité » de celui qui s'y livre; elle lui ôte la paix de l'ame, dont elle eſt le » bourreau perpétuel. »

» La pareſſe eſt une habitude horrible; parce que non-ſeulement elle » nous détourne des affaires humaines, mais qu'elle nous fait négliger » le culte divin & l'obſervation de nos devoirs. »

» L'incontinence eſt un péché preſqu'irrémiſſible; &, c'eſt pour ce » motif que le prophète a preſcrit le mariage de bonne heure. »

Mahomet, que l'on accuſe avec raiſon d'avoir trempé l'épée du fanatiſme dans le ſang d'une multitude de victimes, n'oublia cependant pas la défenſe de l'homicide. Il inſpira à ſes ſectateurs tant d'horreur pour le meurtre, que les mahométans croient que ce crime ne ſera remis, dans l'autre vie, par la juſtice de Dieu, qu'autant que dans celle-ci on aura ſatisfait à celle des hommes. Auſſi, chez eux, la loi ſévit-elle rigoureuſement contre ceux qui s'en rendent coupables.

Figures. Il est peu de peuples au monde plus charitables que ne le sont les mahométans. Les plus pauvres se font un devoir de faire l'aumône à ceux qui réclament leurs secours, & cette obligation est fort rigoureusement prescrite par l'alcoran. Chaque musulman s'empresse de visiter les prisons, d'assister & de délivrer les prisonniers, de donner de l'argent aux *imans*, pour être distribué aux pauvres honteux ; ils font des prieres pour les morts, lavent leurs corps, leurs coupent les ongles, les ensevelissent & les portent à la sépulture. D'autres remettent leurs dettes à un débiteur mort insolvable, & renferment ses billets dans son cercueil pour soulager son ame. Quelques-uns font bâtir des mosquées, & l'on chante continuellement les louanges de Dieu ; fondent des colléges pour instruire la jeunesse & des hôpitaux pour les voyageurs, pour les malades & les insensés. Tout le monde, sans aucun égard à la religion ou à la patrie, est reçu avec la plus tendre humanité dans ces aziles respectables de la piété musulmane. Il y en a qui font construire des ponts, des fontaines, des puits, des citernes & des habitations publiques pour les voyageurs. Les pauvres eux-mêmes se font la charité les uns aux autres. On en voit qui, ne pouvant l'exercer autrement, assistent le prochain de leur propre personne ; ils s'enchaînent avec des prisonniers pour dettes, demandent l'aumône pour leur élargissement, raccommodent les chemins, servent de guides à ceux qui voyagent & leur donnent à boire.

La charité des mahométans s'étend jusqu'aux animaux. On voit chez eux des fondations dont l'objet est de pourvoir à la nourriture des chiens & des chats, & des hommes entretenus pour leur porter à manger dans
119. les carrefours (*fig.* 119). Il est des musulmans assez foux ou assez dévots pour porter la charité jusqu'à payer un artisan afin qu'il ait soin d'arroser chaque jour des arbres stériles, de crainte que la sécheresse ne les fasse mourir. Plusieurs achetent des oiseaux uniquement dans l'intention de leur donner la liberté.

Les musulmans sont distribués en une multitude de sectes, que l'obscurité de l'alcoran a fait naître. Les quatre principales sont celles d'Abubeker, d'Ali, d'Otman & d'Omar. Les turcs sont attachés aux opinions d'Abubeker, beau-pere de Mahomet ; les persans suivent celles d'Ali ; les tartares se sont attachés au char d'Otman ; & les indiens à celui d'Omar. Ces quatre sectes se foudroient réciproquement, & se font la guerre sans relâche.

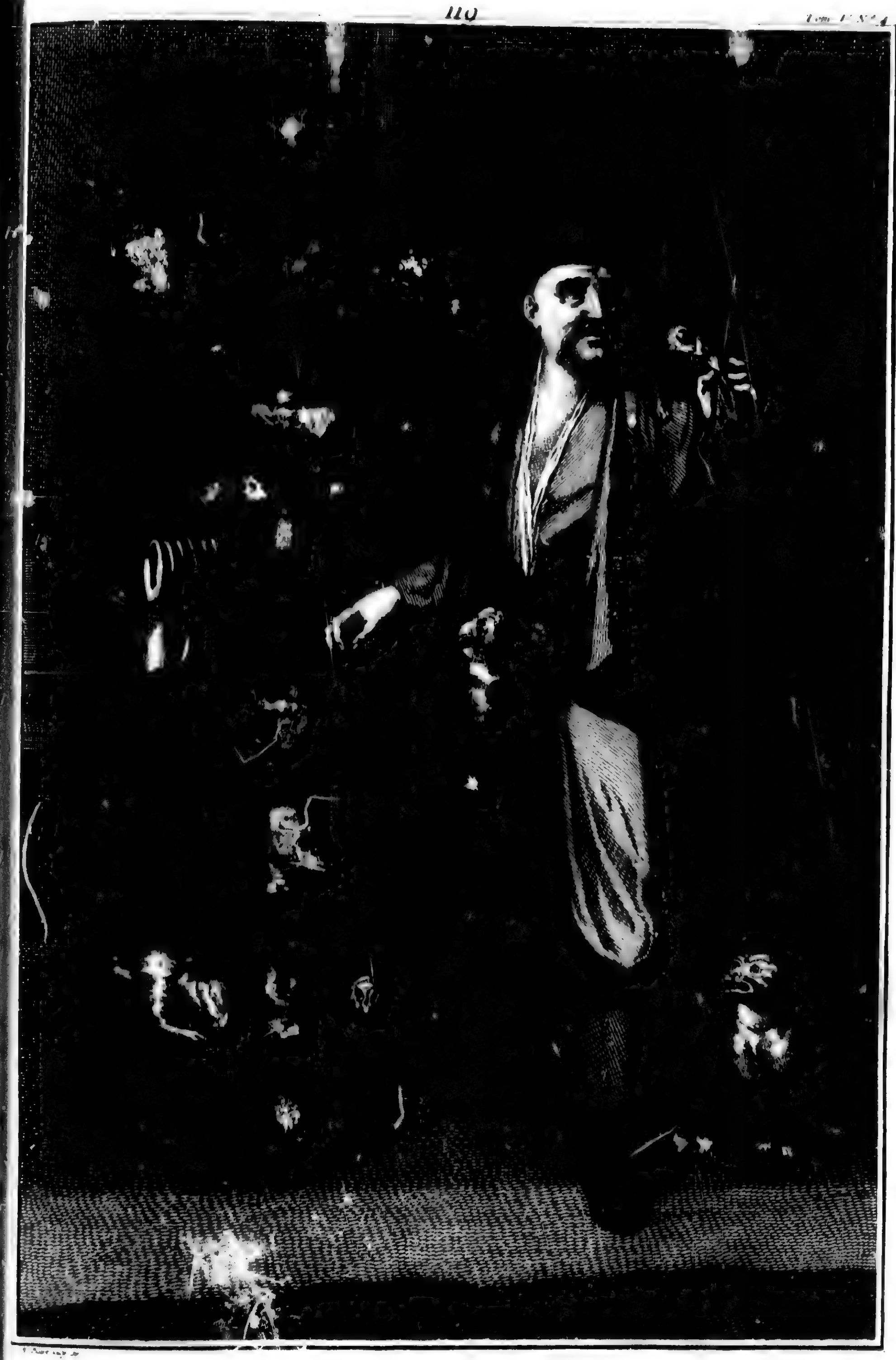
Le petit nombre d'articles de foi, qui divisent ces quatre sectes, sont

font les
umône à
rigoureu-
de vifiter
r de l'ar-
s font des
s ongles,
tent leurs
s dans fon
nofquées,
t des col-
oyageurs,
égard à la
é dans ces
conftruire
habitations
nt la cha-
cer autre-
enchaînent
eur élargif
qui voya-

n voit chez
des chiens
anger dans
ffez dévots
n d'arrofer
e les faffe
tention de

que l'obf-
les d'Abu-
x opinions
lles d'Ali;
ns à celui
fe font la

ctes, font



DGI-GUERDGI ALBANOIS *se porte au Bezesten des Fripiers de Meidan pour nourrir les Chats*

que
lai
barı
N
qui
l'un
cet
bek
imn
gue
rell
des
ſim
étoi
cur
une
étoi
cha
pou
trin
paſ
Cet
ſch
par
jug
per

deı
gu
un
go
gé
pl

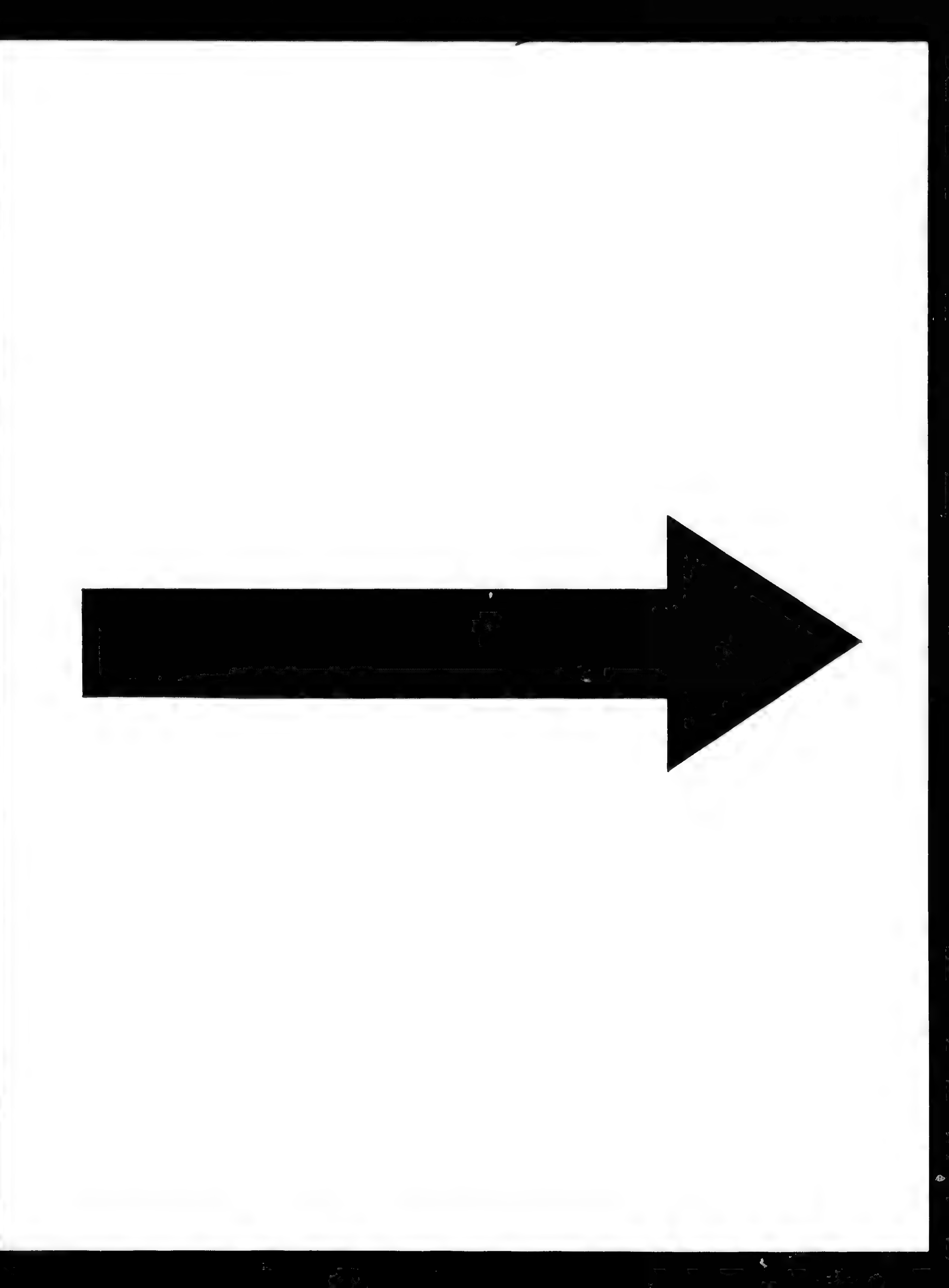
»
»
»

que trois d'entr'elles ne ſeroient peut-être pas éloignées de ſe réunir. Mais l'animoſité la plus vive, la fureur la plus ſanguinaire, oppoſe des barrieres inſurmontables entre celles d'Abubeker & d'Ali.

Mahomet étant mort, couvert de gloire, il fut queſtion de ſavoir qui ſeroit ſon ſucceſſeur au trône qu'il avoit eu le courage d'élever. Ali, l'un de ſes premiers diſciples, ſon couſin & ſon gendre, prétendoit à cet honneur; mais il avoit un puiſſant rival dans la perſonne d'Abubeker, beau-pere du prophête. Ce grand différend partagea ce peuple immenſe, ſubjugué par Mahomet. Les deux concurrens ſe firent une guerre ſanglante & opi[illegible]: & la ſuperſtition venant mêler à la querelle ſes ſophiſmes & ſes [illegible], ſervit encore à augmenter l'animoſi[illegible] des deux partis. La do[illegible] de Mahomet étoit inconteſtablement [illegible] ſimple; mais les puérilit[illegible]tantes dont il avoit farci ſon alcoran, étoient ſouvent inintelligibles ou ſuſceptibles de pluſieurs ſens. Ces obſcurités ſur leſquelles Mahomet n'avoit pas daigné s'expliquer, exigeoient une interprétation. Abubeker & Ali, amis & confidens du fils d'Abdallah, étoient ſeuls en état de jetter quelque jour ſur cette matiere. Ils s'en chargerent en effet. Mais oppoſés ſur le droit de la ſucceſſion, ils ne pouvoient pas manquer de l'être ſur l'explication de la nouvelle doctrine. Chacun d'eux ſubſtitua ſes idées à celle de Mahomet; & pluſieurs paſſages de ſon alcoran reçurent de leur part une interprétation diverſe. Cette méſintelligence entre les deux théologiens, fut la ſource d'un ſchiſme fameux dans les annales de l'iſmamiſme; & chacun embraſſa le parti qui convenoit le mieux à ſa conſcience, à ſes lumieres, à ſes préjugés, à ſes intérêts. Les turcs choiſirent pour chef Abubeker; & les perſans embraſſerent la doctrine d'Ali.

On a beaucoup écrit ſur les divers ſujets religieux qui diviſent ces deux peuples. Nous épargnerons au lecteur des détails vraiment fatiguans & fort peu inſtructifs. Nous nous contenterons de rapporter ici une ſentence rendue par le Mupthi Ezad-Effendi, contre Scha Abbas, gouverneur de Sari Halif, roi de Perſe, & contre tous les perſans en général, que Ricaut dit avoir extrait d'un livre autoriſé à Conſtantinople, & qui ſuffira pour donner une idée de cette controverſe.

« Quand vous n'auriez, dit le Mupthi, dans cette ſentence qu'il adreſſe » à tous les perſans, quand vous n'auriez pas d'autre héréſie que celle » de mépriſer ces illuſtres amis de Mahomet, Omar, Otman & Abu» beker, votre crime ne laiſſeroit pas d'être tel, que vous ne pour-





» riez l'expier par des prieres de mille ans, ni par des pélérinages con-
» tinuels. »

» L'une de vos opinions déteſtables, & qui tient le premier rang parmi
» les autres, c'eſt que vous vous croyez bien obligés de vous raſſem-
» bler dans les moſquées, mais non pas d'y prier Dieu; & vous fondez
» cette conduite ſacrilege ſur ce que, l'ancien ordre des prêtres étant
» éteint, vous n'avez perſonne qu'une vie pieuſe & exemplaire rende
» capable de vous prêcher, de vous inſtruire, & de vous conduire aux
» prieres publiques. »

» Vous niez que le verſet appellé le *couvercle*, qui eſt dans l'alcoran,
» ſoit authentique. »

» Vous rejettez les dix-huit verſets, qui nous ont été révélés pour
» l'amour de ſainte Heche, femme de Mahomet. »

» Vous ne coupez jamais vos mouſtaches; vous vous privez ſeule-
» ment de la barbe du menton, le plus bel ornement de l'homme; &,
» ce qu'il y a de plus déteſtable, vous la coupez comme il vous plaît. »

» Vous mettez à vos ſouliers & à vos chauſſes, en mépris du pro-
» phête, la ſainte couleur verte conſacrée à la banniere de Mahomet;
» & par cet uſage impie & ſacrilege, vous avez l'audace de profaner
» une choſe qui ne doit orner que la plus noble partie de l'homme. »

» Vous buvez hardiment du vin. A l'égard des viandes, vous ne met-
» tez pas de différence entre celles qui ſont pures & celles qui ne le ſont
» pas; vous mangez de tout indifféremment. »

» Vous ſouffrez que pluſieurs hommes habitent charnellement avec
» une ſeule femme. »

» Abubeker n'a-t-il pas été converti le premier à la foi? Omar n'étoit-il
» pas le plus vaillant défenſeur de la religion mahométane contre les
» chrétiens? n'eſt-ce pas le chaſte Otman, qui a mis en ordre & diſtingué
» les chapitres de l'alcoran? n'eſt-ce pas le brave & ſavant Ali qui por-
» toit le *zulſecar* ou l'épée à deux tranchans? Iman-Aſſan & Iman-
» Huſeim n'ont-ils pas été martyrs pour la foi dans le déſert de
» Kerbel? »

» Vous ſoutenez dans vos livres qu'il eſt permis de piller & de ruiner
» le pays des muſulmans, d'emmener leurs femmes & leurs familles
» priſonnieres; &, par ce principe de malice qui vous caractériſe,
» vous oſez, dans le deſſein de les couvrir d'opprobres, les promener
» toutes nues dans les marchés & les expoſer en vente. Les payens même
» ne tiendroient pas une pareille conduite; & ce trait ſeul ſuffit pour

» montrer, d'une maniere évidente, que vous êtes les plus inſolens & » les plus irréconciliables ennemis que nous ayons. Enfin ſachez, que » vous êtes le cloaque impur où vont ſe confondre tous les crimes du » genre humain. »

Telle eſt l'eſquiſe de cette grande conteſtation qui regne, depuis tant de ſiecles, entre les deux plus puiſſans peuples de l'Aſie; telles ſont les malédictions ſcandaleuſes qu'ils prononcent l'un contre l'autre. Il ſemble que les turcs déteſtent beaucoup plus les perſans qu'ils n'en ſont haïs. Il n'y a pas de genre de mortifications, de vexations même qu'ils ne leur faſſent éprouver lorſque l'occaſion s'en préſente. Quoique la jeuneſſe de tous les peuples de la terre puiſſe être reçue dans les écoles du ſérail de Conſtantinople, ils n'y ſouffrent pas les jeunes perſans; parce que, telle eſt l'opinion qu'ils ont de l'héréſie d'Ali, qu'ils croient que le commerce ſeul de ſes ſectateurs ſouille ceux qui ſe le permettent. Dans la guerre, les perſans ne peuvent jamais attendre de quartier de la part de leurs ennemis. Ceux-ci les conſiderent mêmes comme indignes de ſervir en qualités d'eſclaves. Ils leurs prodiguent les qualifications les plus odieuſes; & ils ne les déſignent jamais que par la qualité d'impies ou d'infideles. La néceſſité ſeule contraint les turcs à faire la paix avec cette nation proſcrite. Lorſque dans ces occaſions, l'ambaſſadeur paroît pour la premiere fois à la porte, il commence par offrir un alcoran. De ſon côté, le ſultan dans l'audience qu'il donne à ce miniſtre, ſe fait lire le catalogue des préſens qu'il apporte, & lorſqu'on vient à nommer l'alcoran, il baiſe le ſien placé à côté de lui ſur un couſſin; comme ſi, par cette cérémonie, il vouloit faire entendre que l'alcoran orthodoxe eſt celui des turcs, & que celui des perſans n'eſt qu'un livre apocriſe.

La religion muſulmane, calquée, comme on l'a dit, ſur celle des juifs, preſcrit à peu près les mêmes pratiques extérieures. L'ablution qui fait une partie ſi eſſentielle du culte juif, eſt auſſi ordonnée très-ſtrictement par Mahomet, & ce précepte, fort raiſonnable en Aſie, n'a pas peu contribué à empêcher que l'iſmamiſme ne pénétrât dans les pays froids. Un bon muſulman ne peut adreſſer à Dieu ſa priere ſans s'être lavé; & c'eſt pour cette raiſon qu'il y a des fontaines dans le parvis de toutes les moſquées, qu'on en voit dans tous les carrefours, qu'on en pratique dans les grands chemins, dans les forêts, dans les campagnes, en un mot dans tous les lieux que les muſulmans peuvent avoir occaſion de parcourir.

Les mahométans distinguent trois especes d'ablutions ; l'une, qui se fait par immersion ; l'autre, qui n'a pour objet que les pieds & les mains ; & la troisieme, où à défaut d'eau, on employe du sable ou de la terre. L'alcoran & la *sonna*, loi orale des mahométans, indiquent une multitude d'occasions où les unes & les autres de ces ablutions sont nécessaires. Les persans, d'ailleurs, différent, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, des mahométans ; & les uns & les autres suivent l'usage, la tradition & les mouvemens de leur piété.

Il n'y a pas d'acte de dévotion plus étroitement recommandé dans l'alcoran après la priere, que le pélérinage de la Mecque, berceau du législateur. Tout musulman doit le faire au moins une fois pendant sa vie. L'indigence où les infirmités, peuvent seules l'en dispenser. Autrefois, lorsqu'une piété fervante animoit les sultans & les caliphes, ces princes remplissoient eux-mêmes ces devoirs de la religion. On observe que Haaron, le justicier, contemporain de Charlemagne, le fit huit fois pendant sa vie. Plusieurs autres princes ont imité depuis cet exemple ; & ce fut pendant ce pélérinage, que Bajazet II apprit, en 1482, la mort de Mahomet II, son pere. Le grand seigneur & la plupart des autres princes mahométans de l'Asie ne sont pas aujourd'hui si dévots. En rendant hommage à la loi qui veut qu'on visite le tombeau du prophête, ils s'acquittent de ce devoir important par des ambassadeurs.

Les persans, divisés, comme on l'a dit, depuis long-tems des turcs par un schisme qui fit autrefois répandre d[illegible]rens de sang, ne font que très-rarement le pélérinage de la Mecque. Ils doivent l'indifférence qu'ils témoignent à cet acte de piété, au grand *Abbas*, Roi de Perse. Ce prince, aussi habile politique que grand guerrier, voulant décréditer le pélérinage de la Mecque & de Médine, parce qu'il faisoit sortir de la Perse beaucoup d'argent qui n'y rentroit plus, imagina d'en établir un autre qui fût du goût des peuples, & qui ne les obligeât pas à sortir du royaume. Dans cette vue, il fit bâtir une superbe mosquée sur le tombeau de Riza, huitieme iman, fils d'Ali, qui mourut en Perse près de Mached, & dont le tombeau fût entierement négligé pendant plusieurs siecles. Abbas attacha de grands revenus à cette mosquée ; &, persuadé que l'exemple des souverains détermine aisément les sujets, il voulut faire lui-même ce pélérinage accompagné de toute sa cour. Dès-lors les peuples s'empresserent à porter leur vœux de ce côté-là ; & les successeurs d'Abbas s'étant fait une loi de commencer leur regne par

ions ; l'une, qui fe
s pieds & les mains;
fable ou de la terre.
ndiquent une mul-
blutions font nécef-
int comme fur beau-
itres fuivent l'ufage,

t recommandé dans
Mecque, berceau du
une fois pendant fa
'en difpenfer. Autre-
& les caliphes, ces
religion. On obferve
emagne, le fit huit
ité depuis cet exem-
II apprit, en 1482,
neur & la plupart des
aujourd'hui fi dévots.
le tombeau du pro-
s ambaffadeurs.
long-tems des turcs
ens de fang, ne font
doivent l'indifférence
Abbas, Roi de Perfe.
er, voulant décréditer
ce qu'il faifoit fortir
us, imagina d'en éta-
ne les obligeât pas à
une fuperbe mofquée
Ali, qui mourut en
ierement négligé pen-
enus à cette mofquée;
ne aifément les fujets,
gné de toute fa cour.
œux de ce côté-là; &
mencer leur regne par

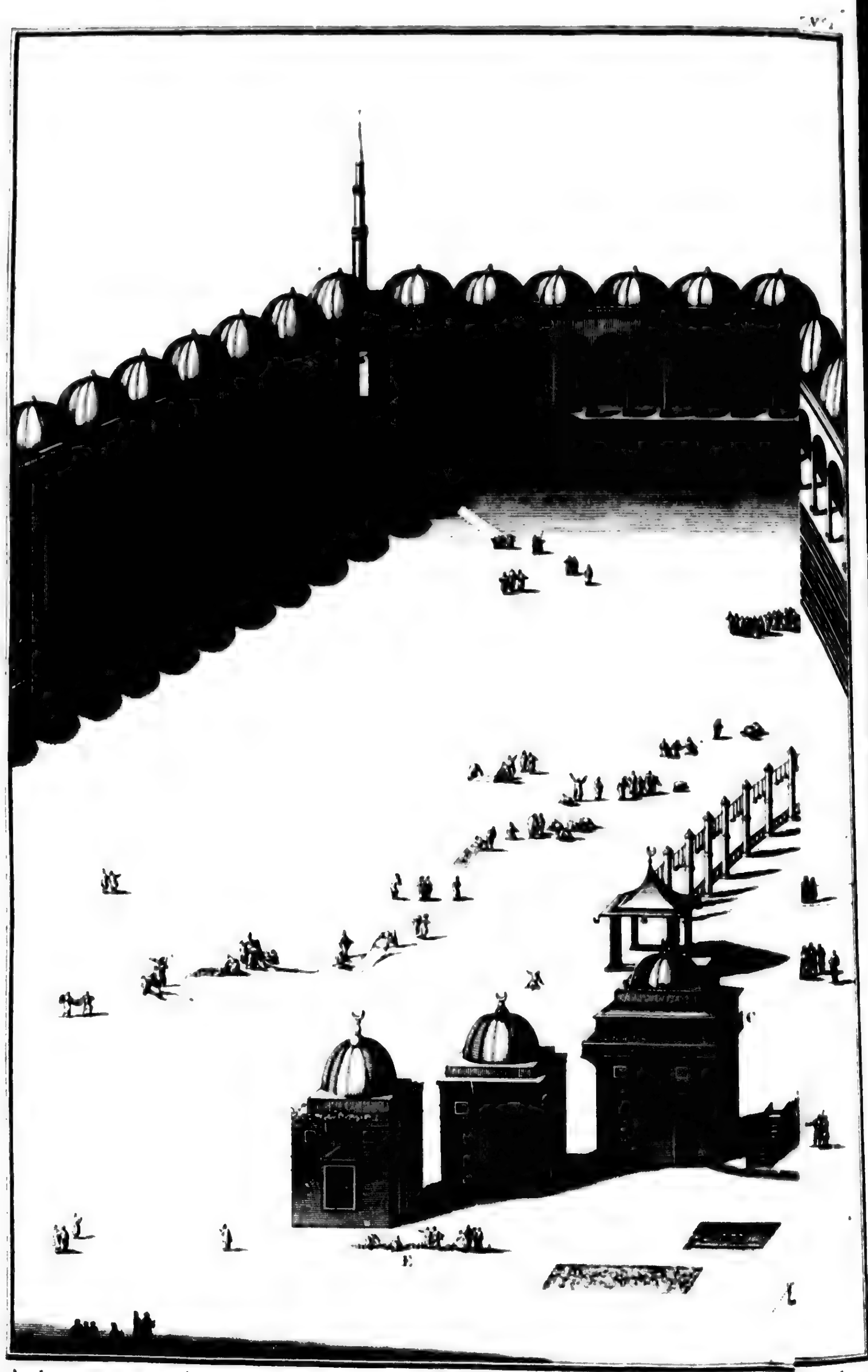
LE TEMPLE DE LA

A. La pierre noire enchassée dans le mur de la Caaba. B. Endroit où l'on montre des vestiges des piés d'Abraham. C. Bâtiment qui renferme le puits de Z

E TEMPLE DE LA MECQUE.



...nent qui renferme le puits de Zemzem. D. Porte de la Caaba. E. Endroit où l'on donne de l'eau du puits de Zemzem aux Pelerins.



A. La pierre noire enchassée dans le mur de la Caaba   *B. Endroit où l'on montre des vestiges de...ux Pelerins*

ce pélérinage, le tombeau de Riza devint si célebre, que l'on se désabitua presqu'absolument du voyage de la Mecque. Figures.

Les caravannes qui conduisent les pélerins à la Mecque, passent d'abord à Médine. Après avoir demeuré quelques jours en cette ville, occupées à des actes de piété relatifs aux circonstances, elles se rendent à *Gibel-Arassa*, ville située à deux journées de la premiere, où les crédules musulmans croyent qu'Adam trouva sa femme Eve, cinq cens ans après en avoir été séparé par l'ange exterminateur. Les pélerins y passent la nuit & le jour suivant en dévotion; le lendemain ils descendent dans la vallée de *Mina*, située au pied des montagnes. Là, ils égorgent un nombre prodigieux de moutons, en mémoire du sacrifice que fit autrefois Abraham de son fils Isaac; & la plus grande partie de ces viandes est distribuée aux pauvres. Ensuite les hommes se rasent la tête, & les femmes se coupent les cheveux. Chacun coupe ses ongles, les enterre, & jette sept petites pierres ramassées dans le chemin pour exprimer son détachement des choses de la terre.

Arrivés à la Mecque, les pélerins font sept fois le tour de la *kaaba*; & on les arrose de l'eau d'un puits miraculeux, celui-là même qu'un ange montra, dit la legende, à Agar, lorsque son fils Ismaël étoit sur le point de mourir de soif. La kaaba est une maisonnette située dans l'enceinte du temple de la Mecque, & que les musulmans disent avoir été construite par Abraham dans le tems de ses persécutions (*fig.* 120). 120.

Le dix-septieme jour, tous les pélerins s'assemblent devant la tente du *chek*. Ce souverain pontif de la loi musulmane, le plus puissant prêtre du monde, paroît debout à l'entrée de son domicile, élevé sur un escabel, afin d'être vu de tous les assistans. Là, il adresse à Dieu sa priere & donne la bénédiction à tout le peuple. Jusques-là ce grand pontife défraye les pélerins, avec les sommes que lui envoyent annuellement tous les princes de la croyance musulmane; mais alors le pélerinage est censé terminé; & ceux qui jugent à propos de rester plus long-tems à la Mecque, sont obligés de pourvoir eux-mêmes à leur dépense.

Ces pélerinages sont la source d'un revenu considérable dont jouit le chek. Chaque pélerin fait à ce pontif de grands présens; & il ne pourroit se dispenser de remplir cette obligation sans passer pour un impie. En dédommagement des sommes dont il enrichit ce grand prêtre, chaque pélerin tâche de remporter de la Mecque quelques lambeaux de sa vieille tente, ou quelques morceaux des anciens tapis qui cou-

vroient le tombeau de Mahomet. C'est le chek qui distribue ces précieuses reliques, qui lui sont toujours payées fort cher. Il est inutile d'observer que la légende musulmane attribue les plus grandes vertus à ces reliques, que les disciples de Mahomet vont ainsi chercher en Arabie.

Ce souverain pontif exerce diverses autres concussions sur ses fideles. Lui seul peut vendre la nourriture des pélerins; & s'ils ont besoin de vêtemens, de montures ou de queiques autres ustenciles, il leur en vend à un prix excessif. Dépositaire des tapis & de la tente qui décorent le tombeau de Mahomet, il en envoye tous les ans des lambeaux aux princes mahométans, qui ne manquent jamais de lui témoigner leur reconnaissance pour un si grand bienfait. Quelque fois il envoie le tapis entier ou la tente entiere; mais les plus grands princes sont seuls qui puissent attendre de lui une grace si signalée.

Mahomet jaloux d'attirer les juifs sous ses étendards, affecta toujours de marcher sur leurs traces & de s'approcher de leurs opinions. Jérusalem, si chere à cette nation, fut encore un des termes de pélerinage qu'il prescrivit à ses sectateurs. L'objet de cette dévotion est placé aujourd'hui dans une église bâtie par l'empereur Justinien, & dont les turcs, chronologistes aussi ignorans que leur dévotion est puérile, attribuent faussement la construction à Soliman. C'est, dit la légende, une pierre de trois coudées en quarré, suspendue miraculeusement en l'air par Mahomet même. Ce prophête étoit monté sur son âne, lorsqu'il reçut ordre de l'ange Gabriel de monter au ciel. Il y fut enlevé avec sa monture & la pierre; mais celle-ci d'un trop pesant aloi, pour pénétrer jusqu'aux cieux, fut obligée de s'arrêter en chemin, & elle y est demeurée jusqu'à nos jours, suspendue en l'air.

La circoncision, adoptée par Mahomet, n'est pas découlée de la religion juive. Long-tems avant le fils d'Abdallah, les arabes & généralement tous les orientaux, observoient cet usage. Cette opération que les juifs & les turcs eussent dû abandonner en se fixant en Europe, n'est pourtant pas essentielle dans la loi mahométane. Plusieurs turcs effrayés, sans doute, par les douleurs que ressent celui qui se fait inscrire de cette maniere sur le catalogue musulman, évitent de se faire circoncire; tous les docteurs mahométans soutiennent même que les enfans morts incirconcis, n'ont pas moins le droit de prétendre à une heureuse éternité. Cependant ceux des chrétiens qui abjurent la religion de leurs peres, pour prendre le turban, sont obligés de s'assujettir à la circoncision, &

cette

ue ces pré-
l eſt inutile
andes vertus
chercher en

r ſes fideles.
t beſoin de
, il leur en
qui décorent
ambeaux aux
noigner leur
il envoie le
es ſont ſeuls

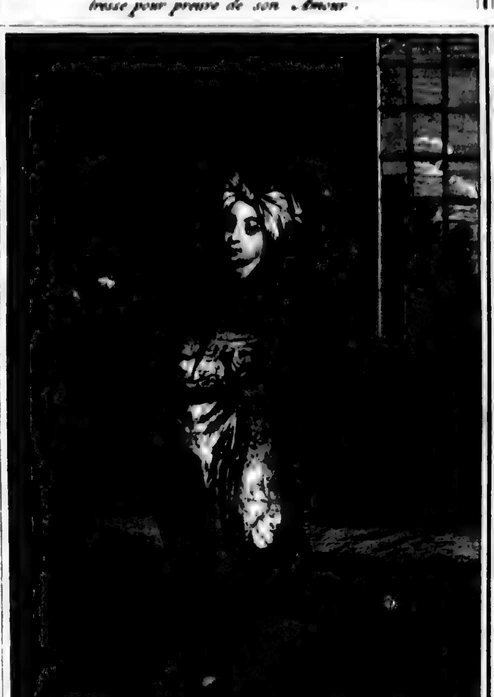
ſecta toujours
nions. Jéru-
le pélerinage
eſt placé au-
, & dont les
puérile, at-
la légende,
aculeuſement
ſur ſon âne,
. Il y fut en-
o peſant aloi,
n chemin, &

lée de la reli-
s & générale-
opération que
Europe, n'eſt
urcs effrayés,
ſcrire de cette
rconcire; tous
as morts incir-
reuſe éternité.
e leurs peres,
rconciſion, &
cette

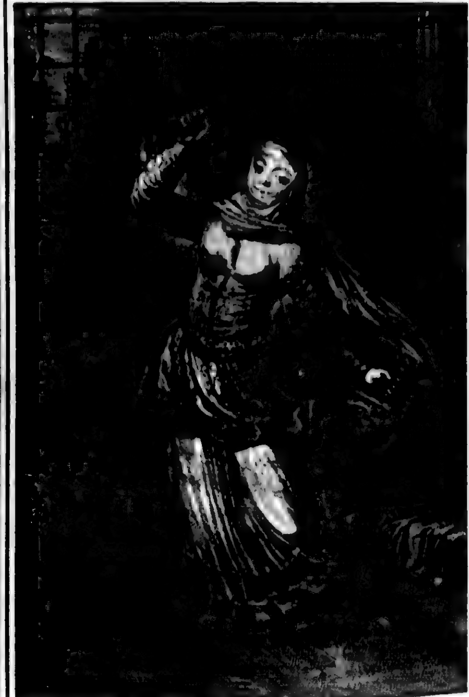


AMANT TURC qui se coutruse le bras dévant sa Maîtresse pour preuve de son Amour.

ENFANT TURC que l'on mene à la Circoncision



TCHINGUI Danceur Turc.



TCHINGUIS ou Danseuse Turque

cette obligation a peut-être pour objet d'éviter la rechute dans laquelle pourroient tomber les néophites. Figures.

Les anciens arabes & les sarrasins ne se faisoient circoncire qu'à treize ans, pour marcher sur les traces d'Ismaël, qui ne le fut, dit-on, qu'à cet âge. Les mahométans assujettissent leurs enfans à cette cérémonie, lorsqu'ils ont sept ou huit ans (*fig.* 121). Quelque douloureuse que soit cette opération à cet âge, cet usage leur paroît d'autant plus sage, que l'enfant peut alors comprendre la profession de foi qu'on lui fait réciter en cette occasion. On pare de beaux habits celui qui doit être circoncis. On décore sa tête d'un beau turban. Accompagné de plusieurs enfans de son âge, & conduit par un iman, il se rend à cheval à la mosquée. Chez les juifs un rabin est chargé de cette opération; ici c'est un chirurgien. Celui-ci prend le bout du prépuce avec de petites pincettes, en coupe l'extrémité, & bassine la plaie avec quelqu'eau astringente, afin d'arrêter l'hémorragie. Au retour de la mosquée, tous les parens s'assemblent chez le pere, distribuent des présens au jeune musulman & passent le reste de la journée dans le divertissement & dans la joie. Chez les turcs, les femmes sont exemptes de cette opération gênante. On se contente de leur faire prononcer, le pouce droit élevé, les paroles de la confession de foi. Il n'en est pas ainsi des femmes persannes, auxquelles il en coute quelques goutes de sang. 121.

Ceux des tartares qui sont musulmans, solemnisent tous les ans une fête appellée *suadba*, pendant laquelle on circoncit autant d'enfans qu'il s'en présente, depuis six jusqu'à quatorze ans. La cérémonie commence par un repas, où l'*Akhouna*, prélat du pays, tient la premiere place, &, en son absence, un prêtre d'un ordre inférieur. Les tartares séculiers s'asseyent près de lui, sur de larges bancs, & la cour de la maison est ordinairement remplie. Aussi-tôt, après le repas, on prend le thé; ensuite autant d'hommes qu'il y a d'enfans, les présentent à la compagnie, & l'*Abdal*, chargé de l'opération, prie l'akhouna de le bénir avant d'entamer l'ouvrage. Après cette formalité, on conduit les enfans dans un appartement séparé, s'il y en a là, on les met sur un banc large, & l'on étend sur eux une couverture légere. La mere seule a communément le droit d'assister à cette cérémonie. L'abdal commence alors l'opération. Il tient une assiette de bois sur laquelle est une petite aiguille de bois, une pincette de bois, un vieux rasoir, & un peu de coton brûlé. Il se met à genoux devant l'enfant, lui découvre les pieds, & les tient ferme entre ses genoux, tandis que la mere ou quelque

ſou-miniſtre lui tient les mains. Il prend enſuite la partie qu'il va circoncire, & repouſſant la ſurpeau, afin qu'elle ne ſoit pas ridée, il paſſe avec la main, l'aiguille de bois deſſous cette ſurpeau, dont il pince & attire un petit morceau; puis, prenant, de la main droite, la pincette de bois, il la paſſe ſous l'aiguille & ſur la ſurpeau; de maniere que l'on ne voit en-deçà de la pincette, que le petit morceau qu'il a pincé de la main gauche. Alors il prend le raſoir, coupe ce morceau, repouſſe la ſurpeau encore plus haut, met ſur la place un peu de coton brûlé, qui, à l'inſtant, arrête le ſang. Cela fait, il place l'enfant de ſorte qu'il ait les genoux élevés & un peu écartés, afin que la partie bleſſée ſoit libre de tous côtés & à l'abri de tout frottement; enſuite il le couvre & paſſe à un autre. A chaque enfant, ainſi circoncis, tous les aſſiſtans jettent un cri, en témoignage de la joie qu'ils reſſentent, en voyant ces enfans devenir muſulmans. Le petit morceau eſt triangulaire & d'environ une ligne & demie de chaque côté. L'abdal le donne à la mere, qui le met dans du coton, & le garde précieuſement; mais ſi les enfans n'ont plus leur mere, il jette ces morceaux. Il viſite la plaie pendant huit jours, ſans y rien mettre, & fait tous ſes efforts pour empêcher que la ſurpeau ne retombe pas; mais ſi ce malheur arrive malgré lui, la loi exige qu'il recommence l'opération avec les mêmes cérémonies.

Les turcs, comme les juifs, les chrétiens & tous les autres peuples de la terre, à l'exception des parſes, ont divers jeûnes pendant l'année auxquels la loi muſulmane les aſſujettie. Mais ces jeûnes ſont beaucoup plus rigoureux que les nôtres. Ils conſiſtent à ne rien manger depuis le lever juſqu'au coucher du ſoleil, à ne goûter d'aucune boiſſon de quelque nature qu'elle ſoit, & à n'avoir aucun commerce avec les femmes. On ſent combien ces privations ſont gênantes dans les pays chauds, & combien il en coute aux dévots muſulmans pour remplir rigoureuſement la loi ſur ce ſujet.

Les turcs ont leur *ramadham*, eſpece de carême ſemblable à celui des chrétiens. Cette abſtinence religieuſe dure pendant tout le cours de la lune du neuvieme mois. Dès qu'on a atteint l'âge de raiſon, c'eſt un crime de ne pas s'y conformer, quelque prétexte qu'on ait pour réclamer l'indulgence de la loi. Le plus grand nombre des turcs employent tout ce mois à diverſes bonnes œuvres, à la lecture de l'alcoran, à la méditation, à la priere. Les plus libertins ſuſpendent leurs débauches; & les femmes publiques même, choſe étonnante, ſemblent avoir oublié leurs proſtitutions. C'eſt ſurtout un crime abominable de boire

'il va cir-
e, il paſſe
l pince &
a pincette
e que l'on
pincé de
repouſſe la
rûlé, qui,
u'il ait les
it libre de
e & paſſe
ns jettent
ces enfans
viron une
qui le met
n'ont plus
uit jours,
la ſurpeau
xige qu'il

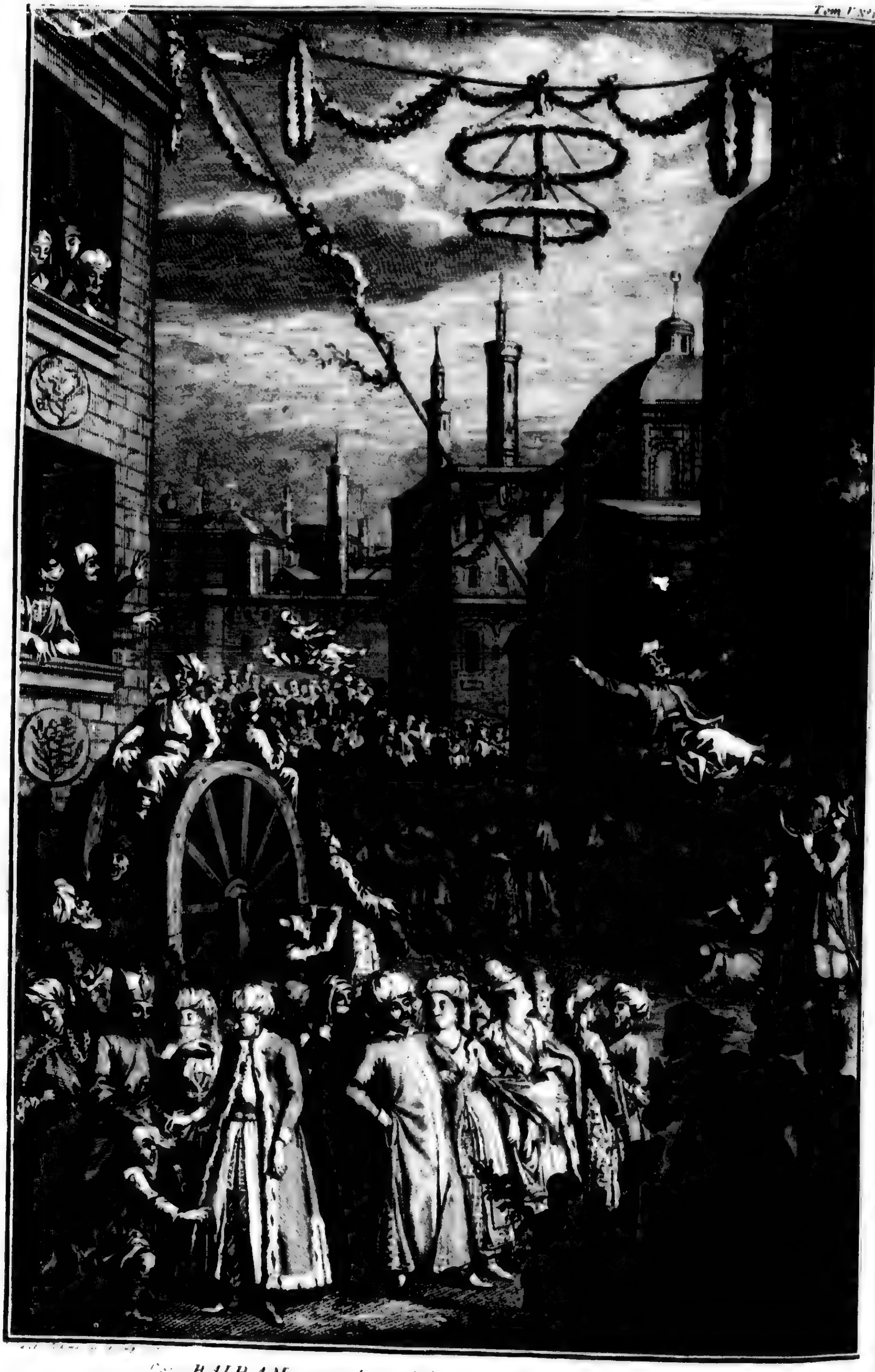
s peuples
nt l'année
beaucoup
depuis le
n de quel-
s femmes.
nauds, &
reuſement

le à celui
e cours de
, c'eſt un
our récla-
mployent
ran, à la
ébauches;
avoir ou-
de boire

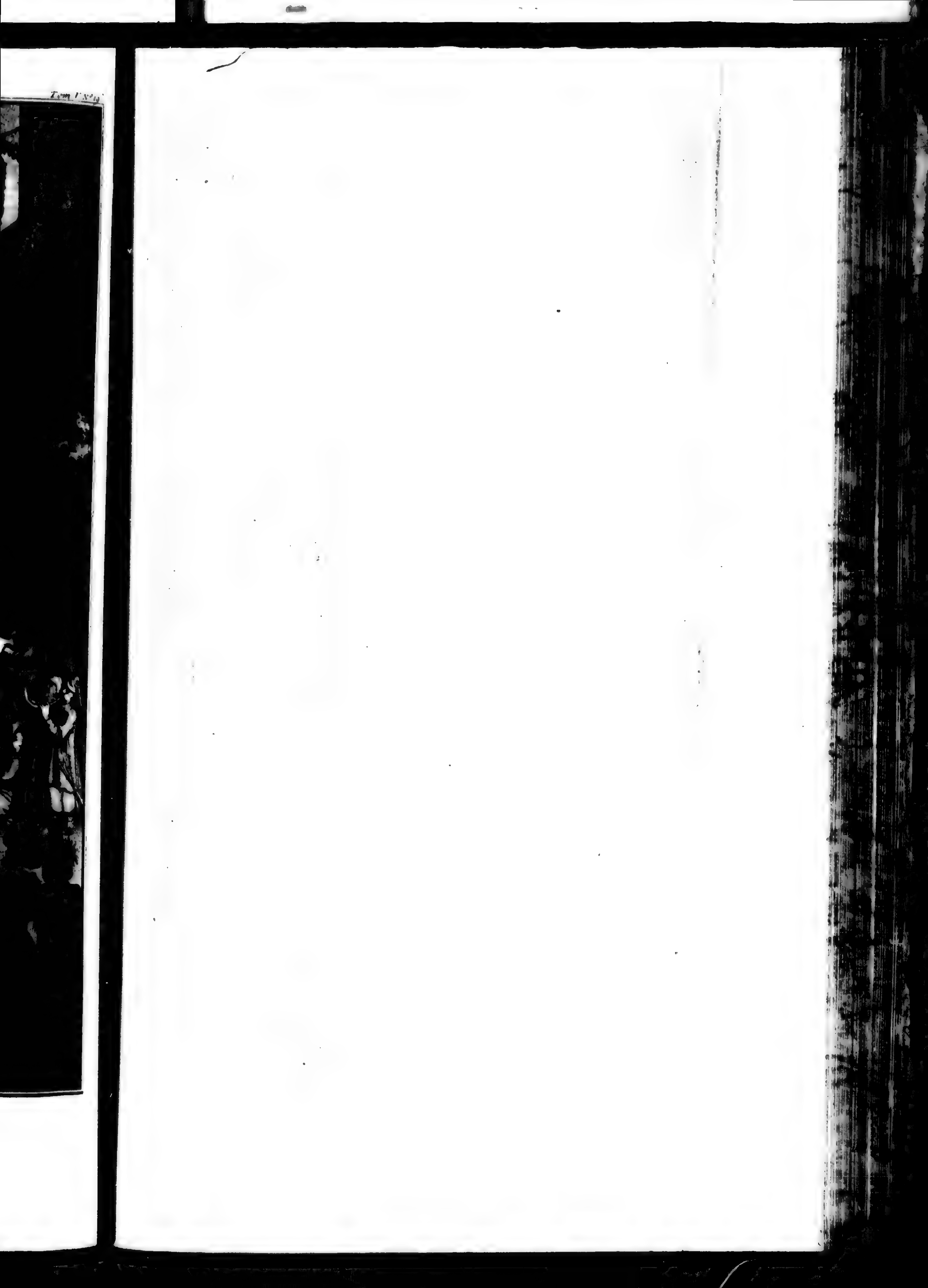


LE GRAND SEIGNEUR en habit de Ceremonie le jour de Beiram





Le BAIRAM ou la Pâque des MAHOMETANS







Le CARNAVAL des TURCS.

La FÊTE d' HUSSEIN.



du
de
pa
ma
mi
fc
la
leu
mo
ép
les
qu
ég
ruc
vic
qu
l'a

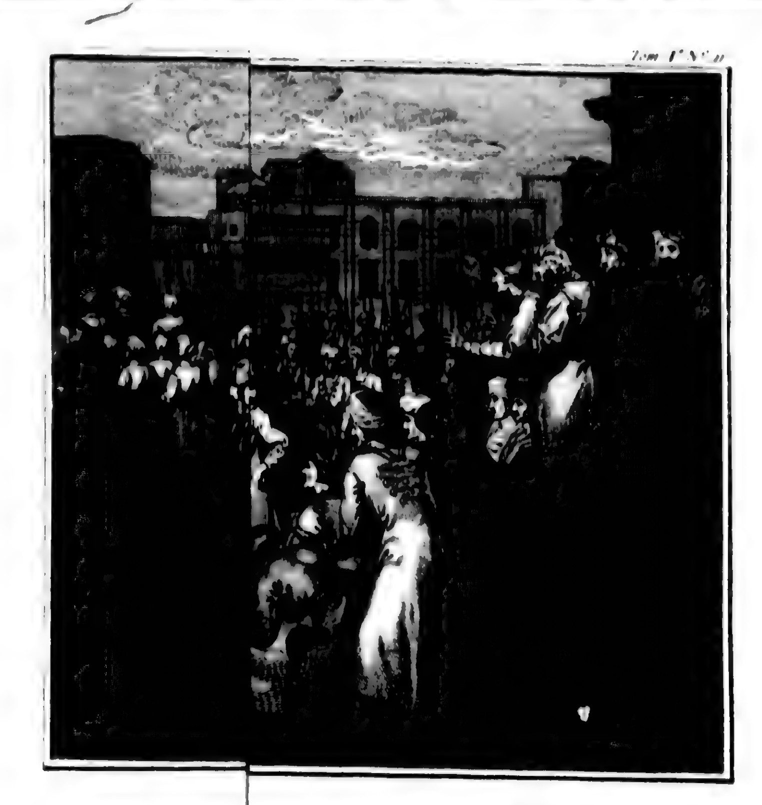
ma
du
l'o
lif
fer
inj
ter
s'in
plo
l'a
mo
à l
fur
&
(*f*
oc
on
cel
fou
rou

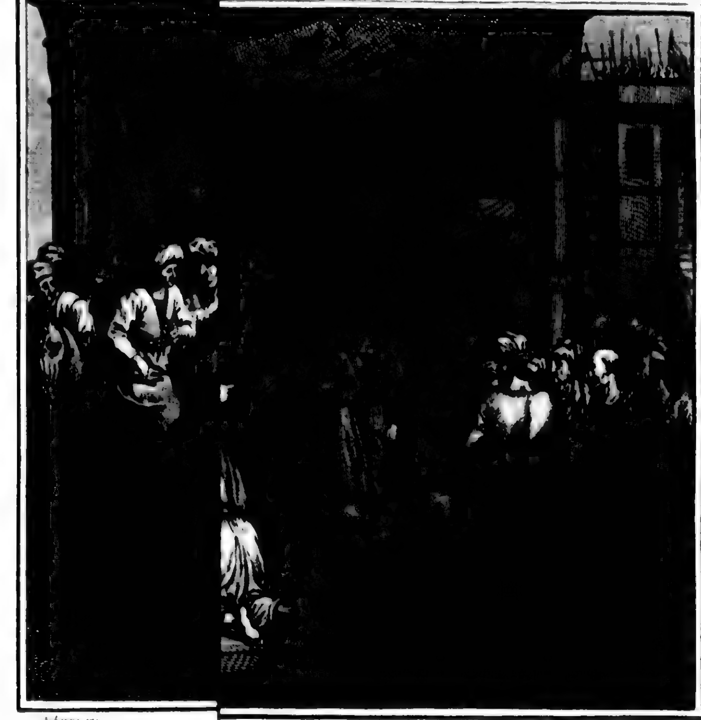
du vin ; & ceux qui prennent cette liberté dans d'autres tems, ont soin de s'en abstenir pendant quatorze jours avant le grand jeûne pour ne pas scandaliser leurs voisins. Pendant le ramadham, il n'est permis de manger qu'avant le point du jour, & le soir à l'apparition de la premiere étoile. Mais si l'on en croit les voyageurs chrétiens, les moins scrupuleux se dédommagent avantageusement durant les ténebres, de la rigueur du jeûne qu'ils ont observé pendant le jour. Ils font durer leur repas du soir pendant une grande partie de la nuit. Le peuple même, considérant ces especes de fêtes comme un carnaval (*fig.* 122), 122.
épargne sur ses autres dépenses, pour avoir de quoi se régaler pendant les nuits du ramadham. En effet, ces nuits sont d'autant plus agréables que les boutiques sont alors ouvertes comme en plein jour, & qu'il est également permis aux hommes & aux femmes de se promener dans la rue. Comme les mois des mahométans sont lunaires, leur ramadham vient tous les ans dix jours plutôt que l'année précédente, de maniere que tous les trente-sept ans, ce jeûne a parcouru tous les mois de l'année.

Ce grand carême est terminé par la fête la plus solemnelle du rituel mahométan, & qu'on appelle le *bairam* (*fig.* 123). Cette solemnité 123.
dure trois jours, pendant lesquels on s'assemble dans les mosquées où l'on fait les prieres publiques plus longues qu'à l'ordinaire. Les imans y lisent plusieurs chapitres de l'alcoran. Ils accompagnent ces lectures de sermons dont le sujet est toujours l'amitié fraternelle & le pardon des injures. Touchés de ces exhortations, les bons musulmans se souhaitent réciproquement toutes sortes de biens, s'envoyent des présens & s'invitent mutuellement à se réjouir les uns chez les autres. A l'exemple des juifs, ils tuent dans chaque famille un mouton qu'ils appellent *l'agneau pascal*, & qu'ils mangent avec beaucoup de solemnité, en mémoire du sacrifice d'Abraham. Le grand seigneur lui-même prend part à l'allégresse publique. Son palais est alors magnifiquement orné. Assis sur son trône, il reçoit les vœux & les présens des grands de sa cour; & c'est ordinairement ce jour-là qu'il distribue ses graces & ses bienfaits (*fig.* 124). Le principal divertissement que prennent les turcs, en cette 124.
occasion, consiste à tendre des escarpolettes dans les rues, sur lesquelles on voltige en l'air avec plus ou moins de violence, selon la volonté de celui qui se fait ainsi bercer. On expose aussi des roues dans les carrefours, sur lesquelles les dévots musulmans tournent en dépit de cette roue de fortune qui a été si peu favorable à leur gouvernement.

Figures. La fête la plus solemnelle chez les turcs, après le bairam, c'est le *meuloud*, établi pour célébrer la naissance de Mahomet. On honore en ce jour la mémoire de ce prophête par le recueillement, les longues prieres & la simplicité des habits. Le grand seigneur donne lui-même l'exemple de la modestie. Ce prince se rend, dès le matin, à la mosquée du sultan Selim, habillé de drap blanc, sans dorure ni pierreries, & suivi seulement de quelques pages. Il assiste au panégérique de Mahomet, avec le mufti, le visir & les pachas, tous modestement vêtus. Après la priere, un coup de canon avertit la cour de se rendre à la circoncision. Cette derniere cérémonie terminée, le grand seigneur rentre dans le sérail par une porte secrete, & passe le reste de la journée dans la retraite.

Souvent il arrive que le sultan des turcs donne à ses sujets le spectacle pompeux d'une cavalcade; & ce jour-là est chommé dans tout l'empire ottoman. Celle que Thevenot dit avoir vû faire à Constantinople, à l'honneur de l'empereur du Mogol, s'exécuta de cette maniere
125. (*fig.* 125). « On commença par couvrir de sable le chemin qui con- » duit depuis le sérail jusqu'à la mosquée du sultan Mehemet, où devoit » aller sa hautesse. Les janissaires se rangerent en haie de chaque côté » de la rue. La cavalcade commença par le grand sou-bachi, ayant à » son côté le commissaire général, & suivi d'une troupe de janissaires. » Après eux venoient les gardiens des chiens courans du grand seigneur, » & des grues, tous fort bien montés. Ceux-ci étoient suivis des janis- » saires, commandés par leur aga, montés sur de beaux chevaux, & » la tête décorée d'un bonnet d'argent doré, surmonté de belles plumes. » Après eux venoient les spahis, puis environ cinquante chiaoux, tous » bien montés, ayant l'épée au côté, & tenant, de la main droite, » leurs massues; ensuite venoient les muteferacas, aussi à cheval, & » marchant en bon ordre. On voyoit après ceux-ci les officiers, qui » portent les plats du grand seigneur lorsqu'il mange hors du sérail. Ils » étoient à cheval, ainsi que les eunuques & les muets qui les sui- » voient; ensuite les visirs & le caymacan, lieutenant du grand visir, » dont la place étoit alors vacante; puis les valets de pied du grand » seigneur, portant en tête des bonnets dorés. Ceux-ci étoient à pied; » & derriere eux étoit leur chef à cheval, suivi du porte-valise du » grand seigneur, aussi bien monté. Après eux venoient onze chevaux » élégamment enharnachés, avec des housses enrichies de pierreries, des » étriers d'argent doré, une grosse masse d'argent dorée à l'arçon droit







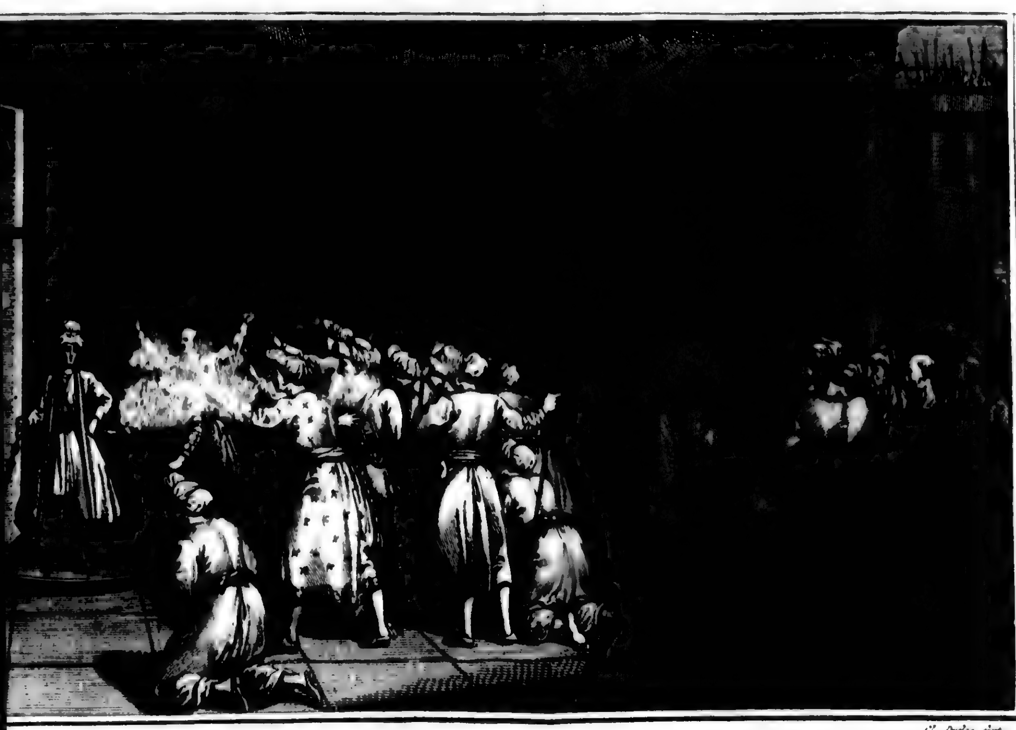
CALVALCADE du GRAND SEIGNE



La FÊTE du POIDS au MOGO



...du GRAND SEIGNEUR.



C. Duflos sculp.

...u POIDS au MOGOL.

» de la selle, de l'autre côté, un couteau d'un pied de long; le tout » garni de pierreries. Ces chevaux étoient conduits à la main par » autant de spahis bien montés. Après ces chevaux, venoient environ » cinq cent solaques à pied, ayant le doliman retroussé à la ceinture, » avec des manches pendantes, & sur la tête un bonnet garni de plu- » mes, portant l'arc à la main & derriere le dos, le carquois plein de » fleches. Au milieu de cette escorte, étoit le grand seigneur, monté » sur un beau cheval, couvert de pierreries. Ce prince avoit une veste » de velours cramoisi; & à son bonnet étoient deux aigrettes noires, » ornées de grosses pierreries jusqu'à la hauteur de plus de deux doigts. » A sa droite étoit le grand écuyer, & à sa gauche le petit, tous deux » à pied. Il saluoit tout le peuple, ayant toujours sa main droite sur » l'estomach, & s'inclinant d'un côté & d'autre; le peuple, de son » côté, lui souhaitoit, d'une voix basse & respectueuse, mille bénédic- » tions. Après le grand seigneur, venoient à cheval, le selictar-aga, » portant l'épée, l'arc & le carquois du grand seigneur; & à sa gauche, » le grand maître de la garderobe, portant en sa main le turban du » prince; puis le kislar-agasi & le capi-agasi, & deux autres pages » aussi à cheval, portant des pots d'argent pleins d'eau, pour donner » l'*abdest* au sultan, & à boire, si la soif venoit à le prendre. La marche » étoit fermée par un grand nombre d'officiers du sérail, tous bien » montés. Le grand seigneur entra ainsi dans la mosquée du sultan » Mehemet; &, après y avoir fait sa priere, ce prince changea de » veste, pour en prendre une de satin rouge, & revint au sérail en » bon ordre. »

On observe au Mogol, un usage dont la pompe & la magnificence peuvent égaler celles qu'on emploie dans cette fête. C'est la fête du souverain de cette belle partie de l'Inde. Pendant cette solemnité, qui dure cinq jours, tout l'empire est dans la joie, & s'enyvre de plaisirs. Tous les officiers de l'état, les gouverneurs des provinces, font de riches présens au monarque. Une ancienne coutume établie dans ces régions, veut qu'alors l'empereur se fasse peser publiquement. La balance, où l'on pose ce monarque, dit Thevenot, est fort riche: « on dit que les » chainons en sont d'or; les deux bassins, garnis de pierreries, & le fléau » sont aussi d'or massif. Le roi, richement habillé & chargé de joyaux, » s'assied sur les talons, dans l'un des bassins de la balance, & l'on » met dans l'autre des poids d'or massif. On publie avec soin ce que » pese ce prince; & le procès-verbal que l'on dresse de cette céré-

» monie ridicule, eſt dépoſé fort religieuſement dans les archives de
» l'état. Lorſque le monarque peſe plus que l'année précédente, le
» peuple en témoigne ſa ſatisfaction par des acclamations générales,
» par des feux de joie, par des feſtins & par d'autres marques de ré-
» jouiſſance. »

Les perſans ont, à peu près, les mêmes fêtes que les autres muſulmans. Ils en célebrent cependant une qui leur eſt particuliere, & qui tire ſon origine du ſchiſme ſcandaleux qui diviſe les habitans de la Perſe moderne, des autres muſulmans. Cette fête a pour objet d'honorer la mémoire d'Huſſein, fils d'Ali, & de Fatime, fille de Mahomet, & qui périt dans une bataille qu'il perdit, en combattant pour le Kalifat. Son frere Haſſein fut auſſi tué dans la même guerre, & c'eſt à cauſe de la mort de ces deux héros, que le rituel perſan appelle cette ſolemnité, *la fête des enfans d'Ali.* La piété exige que les muſulmans témoignent en cette occaſion la plus profonde douleur. Les uns paroiſſent preſque nuds & barbouillés de ſang, pour mieux caractériſer la mort tragique de ces héros; & les autres courent dans les rues, barbouillés de noir, pour repréſenter l'extrême chaleur & la ſoif qui dévoroient Huſſein. Chacun ſe livre aux plus affreuſes grimaces; & dans les intervalles de ces pieux exercices, on crie de toutes ſes forces; *Huſſein, Haſſein, Haſſein, Huſſein.* Si l'on en croit Thevenot, il eſt quelques dévots, parmi les perſans, qui, pendant cette fête, s'enterrent juſqu'au cou par dévotion; & l'on en voit qui reſtent ainſi la tête couverte d'un pot de terre. Mais l'une des plus grandes cérémonies de cette fête conſiſte en différentes proceſſions myſtérieuſes. Les dévots couverts de leurs armes, & ayant à leur tête des étendards, des tambours & divers autres inſtrumens militaires, repréſentent la guerre où périt le généreux Huſſein; & ſur les châſſes & les bannieres, ſont tracées les perſécutions que ſouffrit ce martyr de la foi muſulmane. Les femmes ſe ſignalent ſur-tout, comme partout ailleurs, par une piété fervente & un zele apoſtolique. Elles ſe frappent la poitrine avec des lamentations épouvantables, & des contorſions affreuſes. Cette ſcene, que la ſuperſtition la plus ridicule a pu ſeule imaginer, eſt terminée par des maſcarades, par des feſtins, par des débauches, & par divers excès, propres à faire repentir un gouvernement éclairé d'avoir autoriſé l'établiſſement d'une telle fête.

Ces ſolemnités & celle du petit bairam, que l'on célebre ſoixante-dix jours après le grand, ſont à peu près les ſeules que les muſulmans

célebrent avec éclat. On sait qu'ils observent religieusement le vendredi; & que ce jour de repos est pour eux ce que le samedi est aux juifs & le dimanche aux chrétiens; mais les cérémonies qu'ils y pratiquent sont trop communes pour mériter de fixer notre attention.

Les temples où les mahométans font leurs prieres, s'appellent *mosquées*. Ces lieux sacrés, aussi nus que le sont ceux des protestans, n'offrent ni autels, ni figures, ni images; & l'alcoran défend expressément ces décorations. Mais on y voit beaucoup de lampes, & plusieurs petits dômes, soutenus par de belles colonnes de marbre & quelquefois de jaspe & de porphyre. Avant d'arriver à chaque mosquée, on entre par une grande cour ombragée de cyprès, de sicomores, de platanes & d'autres arbres touffus. Au milieu de cette cour est un vestibule sous lequel est une fontaine qui fournit par plusieurs robinets, de l'eau nécessaire aux ablutions. Cette cour est environnée de cellules destinées à l'habitation des prêtres attachés à la mosquée. On y trouve aussi des appartemens pour les étudians & les pauvres étrangers, auxquels on distribue tous les jours un potage au riz, des lentilles, de l'orge mondé & trois fois la semaine du mouton.

Les revenus des mosquées sont immenses, sur-tout ceux des *jamis* ou *mosquées royales*. On assure qu'elles absorbent la troisieme partie des revenus de l'empire; profusion extravagante, disposition scandaleuse qui ne peut servir qu'à entretenir l'indolence des prêtres & la superstition des peuples! Sainte Sophie de Constantinople possede elle seule des biens si prodigieux, qu'un grand nombre de personnes préposées à l'administration de son revenu, ne s'occupent que de cet objet. Malgré les aumônes abondantes qu'on y distribue journellement à un grand nombre de pauvres qui se présentent régulierement à la porte de la mosquée; malgré les honoraires & les pensions considérables dont jouissent les imans, les docteurs & ceux qui sont préposés à l'éducation de la jeunesse, il reste encore tous les ans une somme très-importante, que l'on dépose dans le trésor pour faire face aux réparations qu'une incendie ou tout autre événement pourroit occasionner. Ce que l'on peut dire à la louange de ces institutions, c'est que la loi défend expressément de distribuer aucune portion de ces biens ecclésiastiques, à des prêtres qui ne seroient pas employés au ministere; & le pacha ne négligeroit pas de condamner à une vigoureuse bastonnade l'économe d'une église qui feroit part à des êtres inutiles, à des imans sans fonctions, des revenus confiés à sa vigilance.

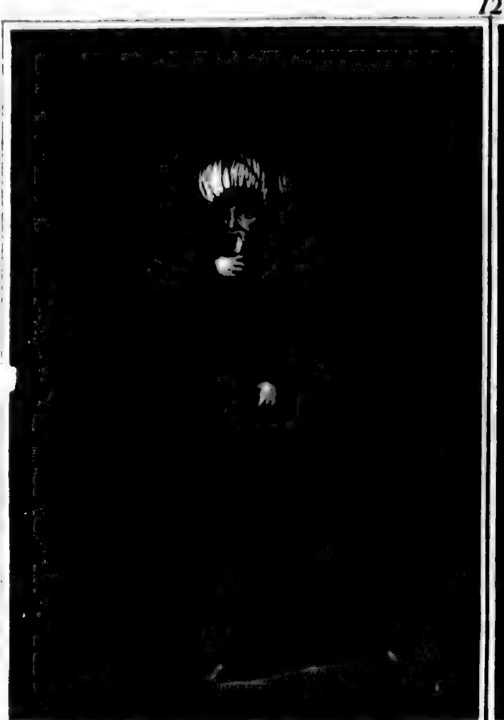
Figures. Lorsqu'un sultan fait construire une mosquée, ce temple porte le nom de son fondateur. Ainsi le grand jamis, bâti par Mahomet II, est appellé de son nom *Muhammedi.* Mais ce privilege ne s'étend pas aux particuliers, ni même aux princes du sang; & les mosquées, que leur piété les porte à fonder, portent communément le nom du saint musulman auquel elle est dédiée.

Chaque mosquée a ses minarets ou clochers. Ce sont des tours de trois ou quatre toises de diametre dans leur base, qui se terminent en une aiguille surmontée d'un croissant. Ces tours sont couvertes de plomb comme tout l'édifice & souvent dorées. Elles ne servent pas comme chez nous à contenir les cloches. Les turcs n'en connoissent pas l'usage. Ce sont des crieurs appellés *Muezins*, qui, uniquement destinés à en remplir les fonctions, prononcent à haute voix, du haut des minarets, les paroles de *salavat* & annoncent la priere au peuple, en se tournant au midi, au septentrion, à l'orient & à l'occident. Cette invitation se repete cinq fois le jour, pour les prieres qui demandent la présence du peuple dans le temple. Le vendredi on en ajoute une sixieme.

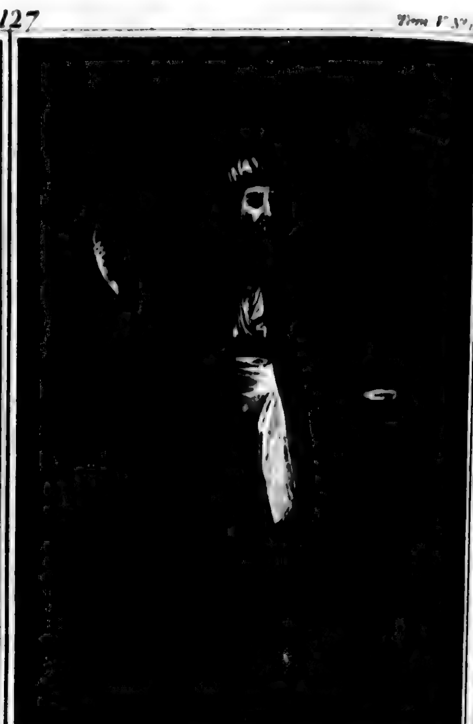
Les mahométans, comme tous les peuples de la terre, ont un clergé dont les membres sont occupés à prier pour le peuple, à l'instruire & à dévorer une partie de sa subsistance. On a dit que le chek, dont le domicile a été fixé à la Mecque, étoit le grand pontif de cette religion. Mais son autorité, fort étendue en Arabie, n'a gueres d'influence chez les turcs ni chez les persans. Les premiers ne reconnoissent pour
126. souverain pontif que le mufti (*fig.* 126), qui est, selon eux, l'image vivante du grand prophête. Ce grand prêtre, chose étonnante, ne jouit d'aucun revenu déterminé; il ne possede, ni terres, ni bois, ni maisons, ni aucun autre domaine. La piété musulmane, une pension modique qu'il reçoit du sultan, & certaines places dont il peut disposer dans quelques mosquées, sont ses seules ressources; &, ces trois objets suffisent pour le mettre dans l'aisance & lui permettre de tenir un rang analogue à sa dignité. Le sultan, maître absolu de toutes les places de son empire, a seul le droit de nommer le mufti; c'est ce prince lui-même qui l'instale, en lui faisant présent d'une riche veste de martre zibeline & de mille écus d'or.

La puissance du mufti s'étend dans toutes les parties de l'empire musulman; &, son autorité est d'autant plus formidable, qu'il tient en main les deux glaives. Comme les loix sont sensées avoir été puisées dans l'alcoran, lui & ses délégués en sont seuls interprêtes, & un pacha ou

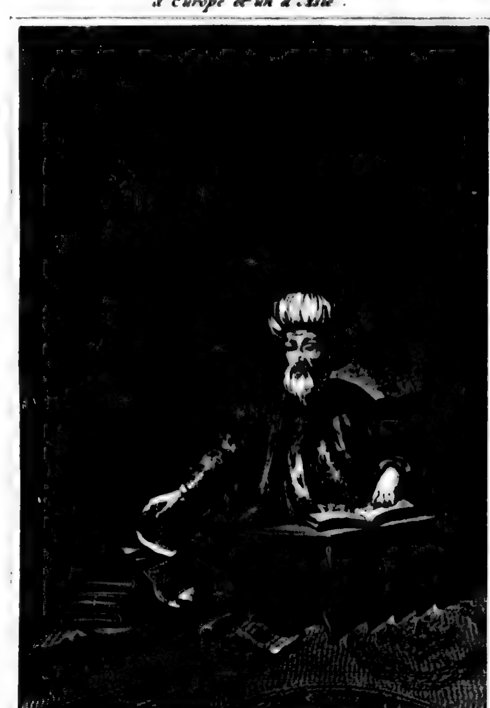
LE MOUFTI ou Chef de la Loy



LE CADI-LESKIER. Chef des Loix. Il y en a un d'Europe et un d'Asie.



EMIR Homme de Loy de la Race de Mahomet.



EFFENDI Homme de Loy dans son Etude.



IMAM Ministre d'une Mosquée.

ou tout autre officier turc s'exposeroit à de vives réprimandes, s'il ne prononçoit pas ses jugemens selon cette loi. Sa juridiction est d'ailleurs partagée entre deux kadislesker, qui sont comme deux patriarches, dont l'un a dans son département la Turquie europ... e, & l'autre la Turquie asiatique. Figures.

Chacun de ces kadisleskers a sous lui plusieurs *mollahs*, que l'on pourroit comparer à nos métropolitains. On distingue ces pontifs par les revenus attachés à leur place. Les uns sont des mollahs à trois cens aspres, & les autres à cinq cens seulement.

Sous les mollahs sont les *cadis*, dont la dignité a beaucoup de rapport avec celle de nos évêques. Leur juridiction s'étend sur un territoire déterminé ; & ils y exercent, soit par eux-mêmes, soit par les *émaüns*, la double autorité de prêtres & de magistrats. Toutes les affaires, soit civiles, soit religieuses, sont de leur ressort.

Quant aux émaüns ou imans (*fig.* 127), ce sont des prêtres turcs, 127.
attachés aux mosquées, & qui remplissent, dans leur district, les fonctions qu'exercent nos curés dans leurs paroisses. Ces ministres n'ont d'ailleurs aucun caractere bien déterminé. Privé de la place qu'il occupe dans sa mosquée, un émaüns redevient simple laïc & se confond dans la foule des esclaves du grand seigneur. Leur habillement est le même que celui des turcs. Il n'y a que leur turban qui offre quelque différence propre à les faire distinguer de la multitude. C'est le grand visir qui les place dans les mosquées ; & l'examen que fait le cadis des candidats, est la seule cérémonie de leur ordination.

Le clergé musulman jouit de plusieurs privileges très-distingués ; & son autorité est d'autant plus étendue, qu'il gouverne un peuple ignare, superstitieux & habitué à l'esclavage dès le berceau. Un prêtre turc ne peut jamais être puni de mort. Le plus grand supplice qu'on puisse lui infliger ne s'étend pas au-dela du bannissement & de la confiscation des biens. Pour éluder cette loi, souvent funeste à la société, les sultans ou les visirs usent quelque fois d'adresse. Ils honorent, en apparence, celui qu'ils veulent punir, d'une place honorable dans la milice. Séduit par cet appas, il dépose la casaque sacerdotale pour endosser la cuirasse ; &, par cette imprudence, que l'ambition ou la cupidité lui fait commettre, il devient justiciable des juges ordinaires, & soumis à toute la rigueur des loix. Ce fut ainsi que le dernier sultan donna une queue de cheval aux cadis, soupçonnés d'être les auteurs de la rebellion qui avoit couté la vie à Achmet III. Cette marque de leur nouvelle dignité fut le

Figures. témoignage de leur dégradation, & le signal de leur mort. Le mupheti lui-même, malgré les privileges du corps dont il est le chef, a été quelquefois puni du dernier supplice. Amurat IV le condamna à être broyé vif dans un mortier de marbre ; & ce prince fut le premier des sultans qui ait osé inventer ce genre de supplice. Il disoit fort gravement à ce sujet : que *les têtes que leur dignité exempte du tranchant de l'épée, doivent être brisées par le pilon.*

Indépendamment des prêtres dont nous venons de parler, tous les peuples mahométans ont chez eux des *émirs*, descendus de Mahomet par sa fille Fatime, & qui appartiennent en quelque sorte au clergé. Longtems ils ne s'occuperent que des fonctions religieuses, & le trésor royal leur payoit une pension pour leur subsistance & leur entretien. Ils semblent avoir renoncé à cette éminente distinction, & on les voit aujourd'hui exercer tous les emplois de l'empire. Tous portent un turban d'un verd de mer foncé, couleur affectée au prophête dont ils descendent. Les turcs ont une vénération profonde pour le sang d'un homme qui leur a donné la religion qu'ils professent. Les émirs jouissent, en considération de leur naissance, de plusieurs privileges, & spécialement de celui de ne pouvoir être insultés ni frappés qu'il n'en coute la main droite au coupable ; & tout magistrat qui oseroit entreprendre d'exercer contre l'un d'eux les rigueurs de la loi, seroit sévérement puni. Cependant pour que cette liberté dont jouissent les émirs ne
128. dégenere pas en licence, ils ont pour supérieur *l'Emir-Bachi* (*fig.* 128), qui a pouvoir de vie & de mort sur tous ceux qui lui sont soumis. Mais ce chef de l'une des plus anciennes familles qui soit dans le monde, met toujours dans l'exercice de sa juridiction, toute la décence & la circonspection nécessaires ; & jamais il ne fait exécuter publiquement aucun de ceux qui lui sont subordonnés. Ce magistrat, jaloux de ménager l'honneur & la réputation du corps auquel il appartient, juge ou fait juger les contestations à l'amiable, étouffe dès leur naissance toutes les avantures scandaleuses, & punit secrettement les plus coupables des émirs.

Les chrétiens, ennemis jurés des émirs, qui s'occuperent longtems à les convertir à la foi musulmane, ont publié une foule de calomnies propres à décréditer cette race de Mahomet. Ils ont prétendu que leurs mœurs étoient aussi corrompues, que leur esprit étoit borné & leur fanatisme excessif. Leur généalogie-même a été vivement attaquée, & l'on a prétendu que l'émir-bachi, d'autant plus respecté que sa tribu,

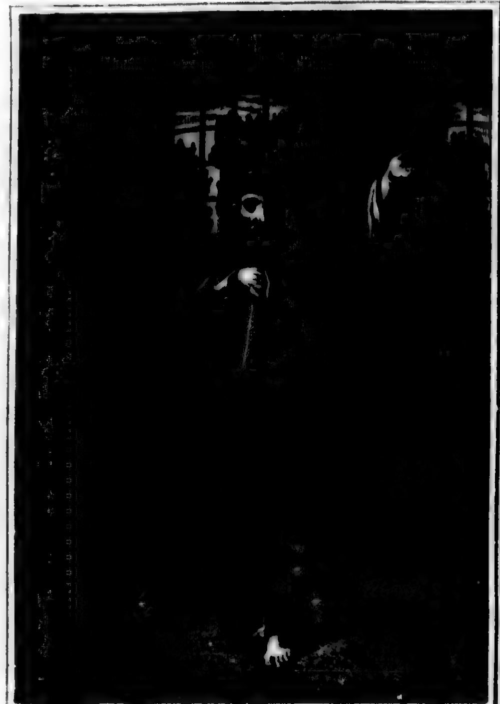
Le muphti
a été quel-
être broyé
des fultans
ment à ce
épée, doi-

, tous les
Mahomet
au clergé.
& le trésor
entretien,
on les voit
t un turban
ils defcen-
un homme
uiffent, en
écialement
n coute la
treprendre
féverement
s émirs ne
fig. 128),
umis. Mais
e monde,
ence & la
pliquement
ux de mé-
tient, juge
fance toutes
upables des

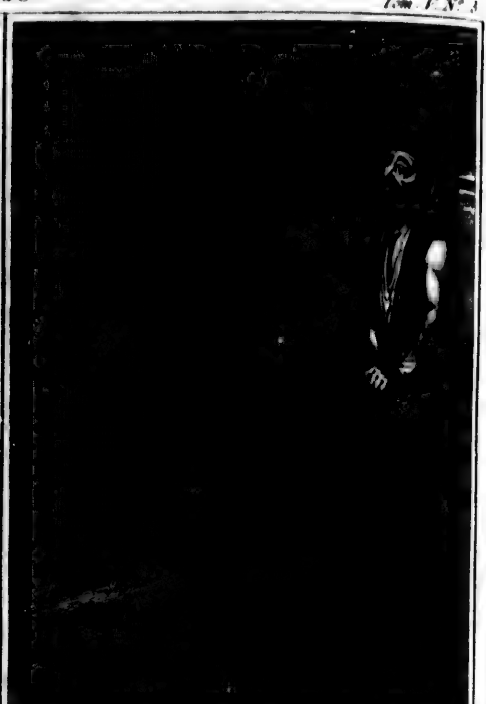
t longtems
calomnies
que leurs
& leur fa-
aquée, &
e fa tribu,

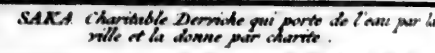


EMIR Chef des Descendans de MAHOMET.

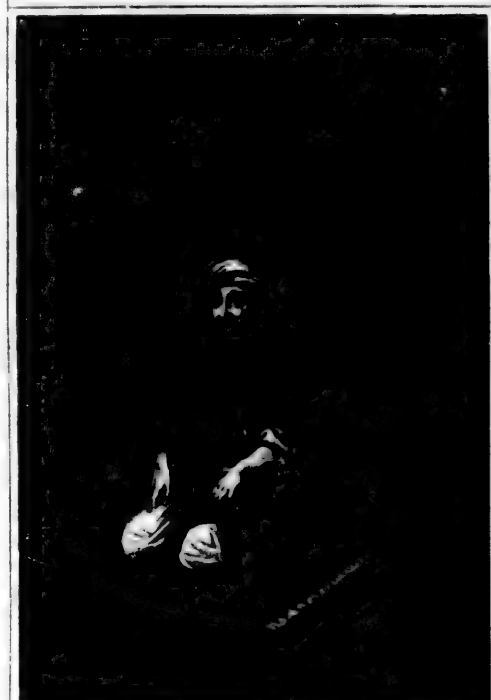


DERVICH ou Moine Turc qui tourne par devotion.

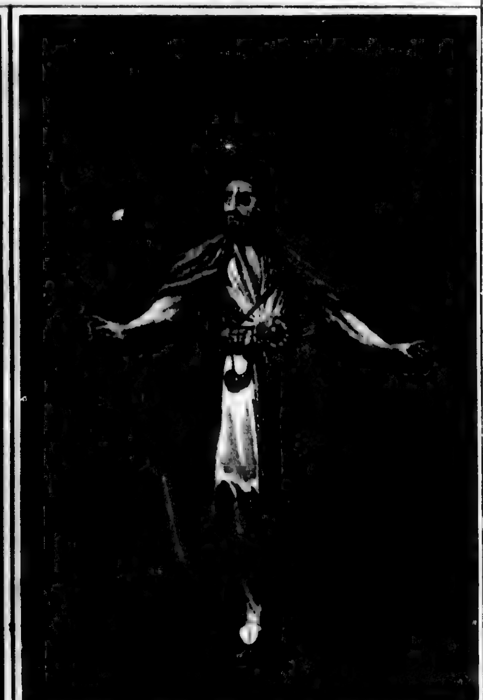




SAKA Charitable Derviche qui porte de l'eau par la ville et la donne par charite.



TURC qui fait sa priere.



DERVICH des Indes

Tom. V. N° 3

...te de l'eau par la
...te .

...des



PRIEUR d'un COUVENT de DERVIS

DELI espece de BRAVE qui suit le GRAND VIZIR



F. M. La Cave Sculp.

Diférens habillemens des DERVIS



SANTON autrement CALENDER et ABDAL

étoit plus nombreuse, ne se faisoit aucun scrupule d'y inscrire ceux qui pouvoient payer son diplôme. Toutes ces accusations, fruit d'un zele trop amer, sont vraisemblablement exagérées. Les émirs, sans être soumis à la verge du magistrat, n'ont pas moins à craindre celle de leur chef, les réprimandes de leurs parens, la perte de leur honneur, de leur réputation & de leur charge; & le sang de Mahomet est trop respecté chez les turcs; la tribu qui compose sa famille est trop connue, chacun de ses membres a trop d'intérêt à ménager la conservation de ses privileges, pour qu'on lui associe, sans discrétion ni pudeur, tous ceux qui auroient envie de s'y faire agréger.

Figures.

Les turcs, singes, en matiere de religion, des chrétiens & des juifs, ont, comme eux, des moines & des anachoretes. Ces religieux musulmans s'appellent *dervis*. Ils font profession d'une vie dure & austere, pleine de bonnes œuvres, & uniquement occupée des choses célestes; mais on les voit, en Turquie, fort peu fidels à remplir leurs engagemens. Les uns vivent dans une indolence vraiment méprisable; quelques autres passent les jours entiers sur les chemins, ou au coin des rues fréquentées; & courbés vers la terre, marmottant quelques prieres, dont ils n'entendent pas même la force, ils reçoivent indignement l'aumône sans la demander. Il en est d'autres, qui, montés sur des échasses, & tenant à la main une demie pique, courent par la ville nuds en chemise, en criant comme des forcenés, & en prononçant quelques sentences de l'alcoran. De tous ces religieux, les uns sont mariés, tiennent des boutiques, exercent des métiers; d'autres également inutiles à eux-mêmes & à la société dont ils sont membres, vivent dans le célibat, & passent leur vie dans les monasteres. Chaque ordre a, comme chez nous, son uniforme; mais tous portent un grand bonnet de feutre pointu; & c'est particulierement cette marque caractéristique qui les distingue des autres musulmans (*fig.* 129). 129.

Les plus célebres des dervis mahométans, sont ceux qu'on appelle *mevelevis*. Ces religieux font profession d'être patiens, humbles, modestes & charitables. Il y en a à Constantinople, qui conduisent dans les rues un cheval chargé d'eau pour la distribuer aux pauvres (*fig.* 130). 130.
Leur soumission à l'égard de leur supérieur est très-édifiante; & ils gardent toujours le plus profond silence en sa présence. La plupart s'habillent d'un gros drap de laine brune; leurs bonnets faits de poil de chameaux blanchâtre, ressemblent à un chapeau haut & large qui n'auroit pas de bord. Ils ont toujours les jambes nues & la poitrine décou-

Figures. verte. Quelques-uns, affectant un ton d'austérité au-dessus même de la regle, se brûlent diverses parties du corps avec des fers chauds. Semblables à nos capucins, ils se ceignent les reins avec une ceinture de cuir, & ils jeûnent tous les jeudis de l'année.

Les mardis & les vendredis de chaque semaine, le supérieur du couvent fait un sermon à ses religieux. A l'issue de ce discours, tous les dervis tournent en rond avec une vitesse & une précipitation incroyables. Cette pieuse danse est animée par quelques-uns d'entr'eux qui
131. jouent de la flûte (*fig.* 131). Dès que le son de cet instrument ne se fait plus entendre, chacun s'arrête. Ce singulier exercice auquel ils s'accoutument dès le premier instant du noviciat, se fait en mémoire de *Meveleva*, qui tourna, dit-on, de la sorte, pendant quinze jours entiers sans prendre aucune nourriture, tandis que son ami *Haraze* jouoit de la flûte. Ce Meleva est le fondateur de l'ordre.

Le chef lieu de cet établissement est à Coigni; & le supérieur de ce couvent est le général de tout le régime par un privilege qu'il tient de l'empereur ottoman. Les mevelevis ont beaucoup d'autres monasteres dans les provinces les plus considérables de l'empire. Ils en possédoient un autrefois très opulent dans la ville d'Andrinople; mais il a été détruit de fond en comble, parce qu'il servoit de rendez-vous aux femmes débauchées.

De tous les religieux mahométans, les *santons* sont & les plus débauchés, & les plus hypocrites, & les plus grands imposteurs. On trouve de ces fainéans partout. Les chemins de la Mecque, de Jérusalem, du Mont-Carmel, de Bagdad, de Damas & de tous les autres lieux où la dévotion attire les musulmans, sont jonchés de santons toujours prêts
132. à dévaliser les pélerins (*fig.* 132). Aussi prévoyans que l'étoit autrefois le bonhomme Epicure, ils dévorent tout ce qu'ils ont dans la journée, de crainte de n'être pas en état d'en jouir le lendemain. Le libertinage le plus scandaleux & la plus crapuleuse débauche, souillent tous les momens de leur vie. Ce sont des scélérats que la supestition la plus aveugle peut à peine supporter. Cependant on trouve quelquefois de ces brigands dans les places publiques, à la porte des mosquées, au pied des fontaines, invoquant le nom de Dieu & demandant humblement l'aumône. Pour être mieux à portée de tromper les dévots, ils affectent diverses postures plus extravagantes les unes que les autres. Les uns font les baladins & les charlatans; les autres se vantent de dire la bonne aventure, & de faire des exorcimes pour chasser les démons; leur



B. Picart delin. 1731



B. Picart delin. 1731

La **DANSE** *des* **DERUI**



...e des DERUIS



rand EMIR des ARABES du DESERT | CRIMINEL gardé en Perse au CARCAN





Espece de DERVIS qui voyage | RELIGIEUX de l'ordre des EDHEMITES

habillement est toujours aussi bisarre qu'il est indécent. Ceux qui des Indes passent en Turquie, s'habillent surtout de la maniere du monde la plus ridicule. Leur vêtement est un tissu difforme de diverses pieces de toutes couleurs & de toutes sortes d'étoffes, ramassées sur les fumiers, mises les unes sur les autres & cousues à grands points avec une ficelle. Ces sortes de moines ne sont d'ailleurs aucuns vœux. Lorsque la vie de brigand leur déplaît, ils endossent l'habillement ordinaire des turcs, & ils abdiquent par-là leur ancienne profession.

Les musulmans ont aussi leurs religieuses, dont la plupart imitent les santons dans toutes leurs extravagances. Elles dansent comme eux au son du tambour, dans les mosquées qui leur servent d'aziles, & où les hommes n'entrent pas. Elles se mêlent aussi de sortileges, d'interpréter des songes, de prédire l'avenir, de prier sur les malades & sur les affligés, de dire la bonne aventure & de donner des remedes. Ces derviches vont de ville en ville pour amuser les gens oisifs & souvent pour faire commerce de leurs appas. L'obéissance de ces religieuses, dit M. de la Croix, d'après M. Guer, consiste à faire leur volonté; leur clôture, à courir toute la journée de maison en maison; leur pauvreté à prendre de toute main; & leur chasteté à n'être cruelle à personne.

Les persans sont beaucoup plus raisonnables que les turcs sur la plupart des superstitions qui deshonorent les musulmans. On voit moins chez eux de cette engeance monacale. Le gouvernement méprise les dervis, & le peuple a pour eux plus d'humanité que de respect.

Les femmes des musulmans, comme toutes celles des orientaux, vivent dans la contrainte la plus gênante. Cette captivité, qui déshonore le beau sexe dans ces régions, est une suite des principes religieux qui gouvernent les mahométans. Persuadés que les femmes n'ont été créées que pour leurs plaisirs, ils prétendent qu'elles ne doivent être occupées que du soin de faire leurs délices. C'est pour cela qu'ils leurs accordent tout ce qui peut contribuer à relever l'éclat de leurs charmes. Mais l'oisiveté fait naître chez elles des desirs souvent inconnus aux femmes chrétiennes; & ces desirs sont encore puissamment irrités par l'inquiete jalousie des maris, la rigueur de la captivité & la chaleur du climat. Ces femmes, dit Ricaut, n'ont aucune vertu morale qui les portent à la vertu, à l'honnêteté, & point de principes de religion qui leur fasse espérer, dans une autre vie, des récompenses pour leurs bonnes actions, & qui leur fasse appréhender des châtimens pour les

mauvaiſes. Auſſi ſont-elles les femmes du monde les plus lubriques & les plus ingénieuſes à inventer les moyens de ſatisfaire leurs deſirs. Les circaſſiennes ſur-tout ſont tout auſſi licentieuſes qu'elles ſont belles. Il n'y a pas de voyageurs qui, en traitant de ce pays, ne parle du libertinage des circaſſiennes.

Les intrigues des amans ſont beaucoup plus nombreuſes en Turquie que parmi nous ; & autant le mari eſt abſolu dans ſon ménage quand le mariage eſt conſommé, autant les filles ſe montrent dédaigneuſes & difficiles quand il s'agit de choiſir un époux. Lorſqu'un turc devient amoureux d'une fille turque, il tâche de la voir, ſoit ſur la terraſſe de la maiſon, ſoit aux fenêtres; il hauſſe la tête en la regardant & prend la peau de ſon goſier pour lui apprendre, par ce ſignal, qu'il eſt ſon eſclave. Si, après l'avoir apperçue, la jeune perſonne ſe tient debout & baiſſe la main, l'amant eſpere alors quelques ſuccès dans ſes négociations. Cette premiere entrevue eſt ſuivie d'un grand nombre d'autres, autant que les circonſtances le peuvent permettre. Souvent pour faire comprendre à ſa maîtreſſe l'excès de ſa paſſion, l'amant prend un ſtylet, avec lequel il ſe darde les bras & le gras des jambes. Cette maniere de ſe déchiquéter ainſi la peau contribue beaucoup à déterminer le cœur même des plus cruelles ; & rarement lorſque les deux amans paroiſſent ainſi ſe convenir ſe refuſent à leur union.

Quoique le mariage appartienne à la religion, chez les turcs, comme chez les chrétiens, les prêtres prennent fort peu de part à cette union reſpectable. Toute l'affaire ſe traite devant le cadis, comme un contrat purement civil. Le futur époux s'oblige alors, en préſence du magiſtrat, de prendre telle ou telle perſonne pour ſa femme, & de lui donner, en cas de mort ou de divorce, un douaire fixe pour ſervir à ſa ſubſiſtance. La future épouſe n'aſſiſte pas à cet engagement. Elle eſt repréſentée par ſon pere, ſon frere ou ſon plus proche parent ; & c'eſt en ſon nom qu'il ſigne le contrat de mariage.

Les conditions de cet engagement ſont d'abord arrêtées dans une aſſemblée de parens. Peu de tems après, quatre jours avant le mariage, le futur époux invite ſes amis ; la veille de la célébration, ſes parens qui ſont toujours en petit nombre, chez des peuples où il n'y a preſque pas d'affinité, envoyent des préſens conformes à leurs facultés. La future épouſe, qui, depuis huit jours, ſe tient plus retirée que jamais, va ce jour-là au bain. On lui peint auſſi en rouge les cheveux, le dedans des mains, les ongles des pieds & les talons. Les filles riches

sont menées au bain avec une pompe étonnante. Précédées d'une co- Figures.
horte de janissaires, elles marchent gravement au son des trompettes, des fifres & des tambours. La musique est l'appareil de cette fête; & les plus pauvres veulent en avoir, ne fut-elle composée que de quelques morceaux de pots cassés remués en cadence par quelques misérables artisans. Tandis que la mariée est au bain, on employe toutes sortes de mascarades pour la rejouir & lui faire perdre de vue les suites du funeste engagement qu'elle va contracter. On l'habille tantôt en juge, tantôt en soldat, quelquefois en paysan, en prince & en visir. On la reconduit ensuite chez elle avec les mêmes cérémonies. Le tems du bain qui dure cinq ou six heures, est souvent, dit sensément M. Maillet, le plus agréable moment que l'épouse ait dans tout le reste de sa vie.

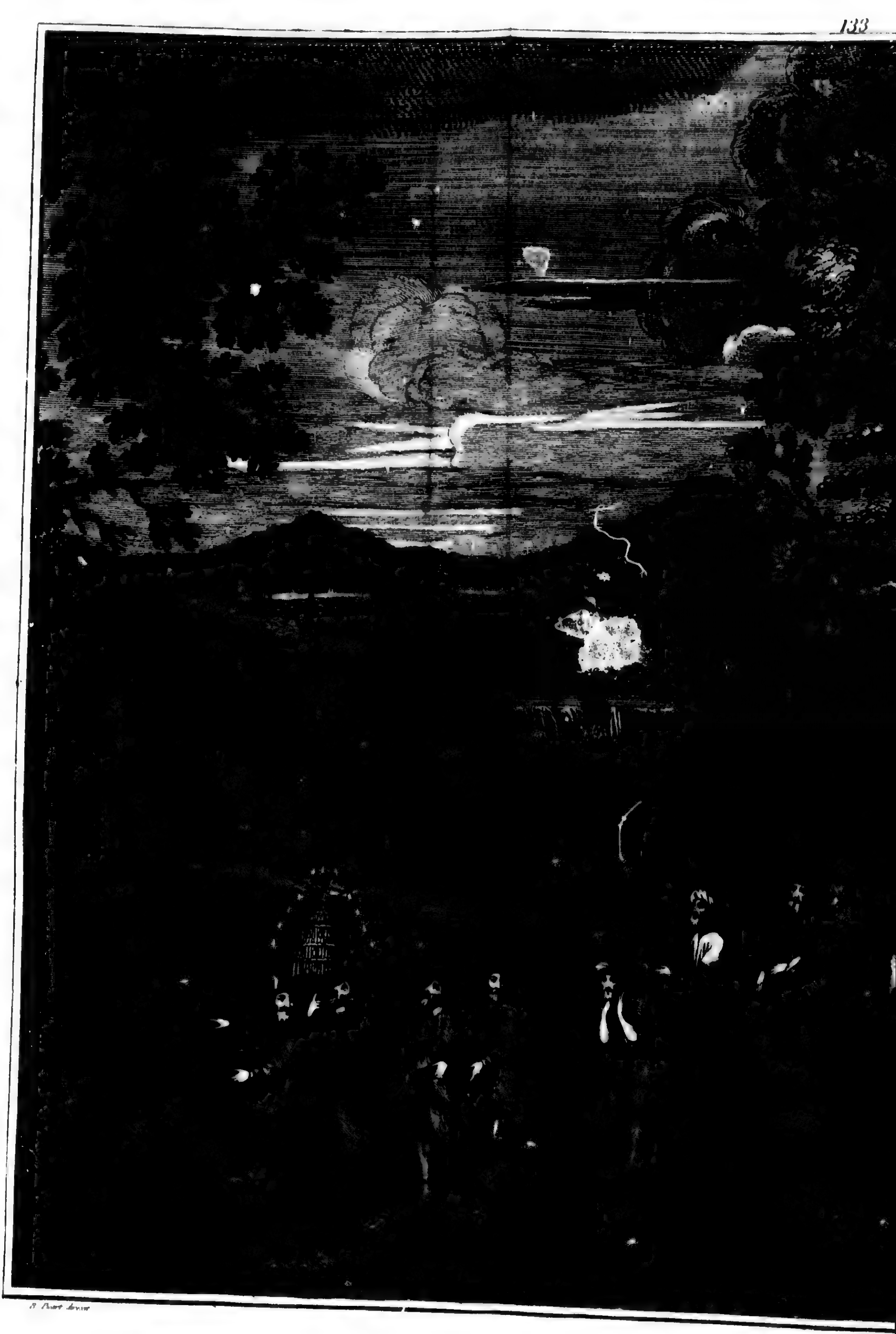
C'est le jour même des noces, que l'on dresse devant le cadis le contrat de mariage, après avoir envoyé à ce magistrat des présens analogues à la fortune des deux époux. Delà on se rend à la mosquée où l'iman du quartier bénit l'alliance conjugale au son des fanfars (*fig.* 133). 133.
La compagnie se rend ensuite à la maison du pere, où elle trouve un repas plus où moins somptueux, selon les pouvoirs de la famille. A l'issue du dîner, la nouvelle épouse, suivie de tous ses convives, se rend à cheval à la maison de son mari. L'usage veut que, dans cette cavalcade, elle salue ceux qu'elle rencontre en chemin; & cette liberté ne lui est accordée que ce jour-là. Le mari donne alors chez lui le festin de noce qui se termine par la danse. Enfin chacun se retire pour laisser en liberté les nouveaux époux. Le mari se rend à la chambre de sa femme; & souvent il arrive qu'il la voit en cette occasion pour la premiere fois. Il en est surtout ainsi chez les personnes riches, dont les filles sont difficilement accessibles aux hommes. Heureusément la loi vient au secours d'un mari qui auroit été trompé, & elle lui permet de renvoyer aussi-tôt sa femme à ses parens, s'il s'est apperçu qu'elle ait été déflorée. Le lendemain des noces, il monte à cheval portant un dard à sa main, & va tirer au blanc.

Ricaut rapporte diverses circonstances, touchant le mariage des grands seigneurs de l'état avec les princesses ottomanes, qui caractérisent assez l'opinion que cette nation a du mariage, & le despotisme qui fait la base de son gouvernement. Lorsque le sultan, dit ce voyageur, à conçu quelques sentimens de jalousie contre l'élévation d'un pacha, il lui fait épouser une de ses sœurs, ou quelqu'une de ses

parentes, sous prétexte de l'attacher plus étroitement à sa personne. Cependant tel est l'orgueil & la morgue que lui fait communément éprouver cette femme, que, loin que ce mariage contribue à son bonheur & à son élévation, il resserre de plus en plus les liens de sa soumission & de son esclavage. Avant d'avoir épousé cette princesse, il doit se résoudre à se livrer tout entier à elle & à éloigner tout ce qui pourroit lui donner de la jalousie. A-t-il une femme à laquelle il soit attaché, soit à cause de la douceur de ses mœurs, soit pour le nombre des enfans qu'elle lui a donnés, il faut qu'il la chasse de sa maison. Cet officier est obligé de faire, avant les noces, à la sultanne, sa prétendue, un présent considérable pour se concilier son estime. L'usage veut aussi qu'il lui assure un douaire, tel qu'il est fixé par ceux qui sont nommés par le sultan pour dresser les clauses du mariage. Lorsque l'union conjugale a été prononcée, un eunuque noir mene solemnellement le nouveau marié dans la chambre de la sultanne, son épouse. Celle-ci tire alors son poignard, & demande impérieusement à son mari qui lui a donné la permission d'approcher d'elle? Celui-ci lui répond en lui montrant respectueusement l'ordre du grand seigneur. Alors la sultanne se leve, le reçoit avec plus de douceur & souffre qu'il l'entretienne avec plus de familiarité. Un eunuque prend en même-tems les pantoufles du marié & les met à la porte de la chambre en témoignage du bon accueil qu'il a reçu. Un peu après, le pacha fait une profonde révérence à la sultanne, & lui adresse une harangue, dans laquelle il lui témoigne combien il s'estime heureux d'avoir une telle épouse. Celle-ci lui demande ensuite de l'eau, dont elle boit quelques goutes. Au même instant ses femmes servent une collation qui ne sert que pour les deux époux. A l'issue de ce repas chacun se retire, & le marié reste seul avec la sultanne environ une heure. Ce tems écoulé, les deux époux vont à un espece de bal qu'on leur a préparé dans leur appartement; & ce n'est qu'au point du jour qu'il leur est permis de se retirer définitivement dans la chambre nuptiale, & de se livrer à la tendresse qui couronne ces sortes de cérémonies.

La loi musulmane, en autorisant la polygamie, a néanmoins fixé le nombre des femmes que chaque mahométan pourroit avoir sans blesser la religion. Ce nombre se réduit à quatre; & tout musulman, sincérement attaché à ses devoirs, n'en a pas davantage. Les princes & les seigneurs ne sont pas si scrupuleux sur ce point, & la plupart des grands sérails de Turquie, de Perse & du Mogol, servent de retraite

fa perfonne.
mmunément
ribue à fon
s liens de fa
e princeffe,
gner tout ce
à laquelle il
foit pour le
chaffe de fa
la fultanne,
fon eftime.
fixé par ceux
nariage. Lorf-
oir mene fo-
ltanne , fon
npérieufement
elle? Celui-ci
rand feigneur.
ur & fouffre
end en même-
a chambre en
le pacha fait
ne harangue,
x d'avoir une
dont elle boit
e collation qui
acun fe retire,
ure. Ce tems
leur a préparé
qu'il leur eft
iptiale, & de
onies.
néanmoins fixé
voir fans blef-
ufulman, fin-
Les princes &
la plupart des
ent de retraite
à



B. Picart delin.

MARIAGE T



MARIAGE TURC.





LA SULTANE ASSEKI, ou SULTANE REINE.

à une multitude de femmes de toutes les nations. La religion en permettant ainsi quatre femmes légitimes, exige même qu'elles soient dispersées quatre provinces différentes; & c'est ce que pratiquent ordinairement ceux des turcs qui se livrent au commerce. Ceux qui ne sont pas contens du petit nombre de femmes que la loi leur donne, se procurent tout autant de concubines qu'ils le jugent à propos, sans blesser la bienséance. Ce sont communément les esclaves qui sont les malheureuses victimes de la lubricité de ce peuple licentieux. En général il n'y a qu'une des femmes du grand seigneur qui jouisse du privilege de porter le titre de sultanne reine (*fig.* 134). Figures. 134.

Au reste, quelque qualité qu'ait la mere d'un enfant, qu'elle soit épouse légitime ou simplement concubine, il n'a pas moins le droit de succéder au bien de son pere que ses autres freres, à moins que la mere esclave n'ait pas été affranchie par le testament du défunt. Dans ce dernier cas, qui est fort rare, la loi veut que le fils de la femme esclave demeure au pouvoir de l'aîné des enfans de la femme libre.

Lorsqu'un turc, malgré la multiplicité de ses femmes, ne peut avoir d'enfant, il peut adopter un étranger pour l'attacher à sa famille. Il jette communément les yeux sur ceux de ses esclaves qui lui conviennent le plus. Cet usage est surtout fort commun parmi les grands de l'Egypte, qui, pour conserver toujours à leur sang la même supériorité, marient rarement leurs enfans à des personnes d'une condition égale. Ils donnent plutôt à leur fille celui de leurs domestiques qui leur plaît le plus, & achetent pour leurs fils des filles de huit à neuf ans qu'ils leur destinent dès leur enfance. D'ailleurs la cérémonie de l'adoption, chez les mahométans, n'est pas fort compliquée. Elle consiste uniquement à faire passer la personne adoptée dans la chemise de celui qui l'adopte.

La plupart des turcs, aussi superstitieux & aussi peu éclairés que l'étoient les grecs & les romains, craignent beaucoup les charmes & les sortileges. C'est pour cela qu'ils cachent avec le plus grand soin le moment de la naissance de leurs enfans. Chaque pere donne à son fils le nom qu'il lui plaît sans aucune cérémonie; & en certaines régions il n'est pas censé appartenir à la république, ni même à la religion, jusqu'à ce qu'il ait reçu le sceau sacré de la circoncision. L'usage veut seulement que le pere prenne entre ses bras le fils qui vient de lui naître, & qu'il l'offre à Dieu en lui mettant un grain de sel dans la bouche.

Ceux des negres mahométans, qui habitent l'intérieur de la Guinée, donnent un peu plus de solemnité à cette cérémonie. Un mois après la naissance de leurs enfans, ils assemblent tous leurs parens & leurs amis. Les marabou, prêtres de ces régions, ne sont pas non plus oubliés. Alors ils rasent la tête du nouveau né & la frottent d'huile. Ils donnent ensuite un nom à cet enfant & passent le reste de la journée à se réjouir.

Avec autant de facilité qu'en ont les mahométans de se procurer des femmes, il semble que leur mariage devroit au moins être indissoluble. Il n'en est pourtant pas ainsi. La loi permet le divorce pour le moindre prétexte. Si le mari, par exemple, refuse d'instruire sa femme, ses enfans & ses domestiques, des mysteres de la religion mahométane; si, à cause de ses folles dépenses & de ses débauches, il ne peut ou ne veut pas subvenir à toutes les nécessités du ménage; s'il refuse à sa femme, pendant trop long-tems, la place que la loi veut qu'elle occupe dans son lit une fois la semaine, elle a le droit de réclamer la loi qui l'autorise à quitter son époux. Le juge en dresse l'acte & l'enregistre lui-même. Le mari de son côté jouit du même privilege, surtout quand il peut convaincre, qu'il soupçonne même sa femme d'adultere. La loi fort indulgente sur ce point, permet au turc de reprendre la femme qu'il a répudiée. Dans ce cas elle ordonne, pour le punir & l'empêcher de demander légerement le divorce, que la femme demeure au moins vingt-quatre heures entre les bras d'un autre homme, avant de rentrer avec son premier époux. Ce reglement n'est pas sans mérite chez un peuple naturellement jaloux, & chez lequel le supplice le plus rigoureux que l'on puisse infliger au coupable est de l'obliger à partager avec d'autres l'objet de son amour. Malheureusement la cupidité le rend souvent sans vigueur; & un mari, qui se propose de reprendre la femme qu'il a répudiée, convient avec quelque vieillard indigent d'une somme propre à lui conserver son épouse intacte, & il la lui abandonne ainsi pendant vingt-quatre heures.

Les turcs observent dans leurs maladies à peu près les mêmes usages & les mêmes formalités qu'employent les chrétiens. Lorsque le malade est en danger, on appelle l'émaum, qui vient aussi-tôt lui apporter les secours spirituels qui dépendent de son ministere, & l'exhorter à bien mourir. On assemble ensuite les créanciers du moribond, & ceux avec lesquels il ne vivoit pas en bonne intelligence. On fait ensorte d'obtenir le pardon de ceux-ci & des quittances générales des autres. Telle

eſt la charité qui regne parmi les muſulmans ; tels ſont leurs ſentimens à l'égard des biens injuſtement acquis, qu'ils ſont tous perſuadés que Dieu leur fera reſtituer dans un tems ou dans un autre, tout ce qu'ils auront pu dérober à leur prochain. Le moment de la mort eſt ſurtout celui de la reſtitution & de la récipiſcence. Quiconque ignore alors à qui il doit rendre le bien qu'il a uſurpé, en fait preſent aux pauvres, aux infirmes, aux hôpitaux, aux moſquées ; & les turcs ſurtout ſont d'autant plus diſpoſés à ſe dépouiller dans ces derniers inſtans de la vie, que leur propriété peut devenir la proie du grand ſeigneur leur deſpote.

Auſſi-tôt qu'un muſulman a rendu l'ame, on place ſon cadâvre au milieu de la chambre ; & l'émaum prononce triſtement, avec tous les aſſiſtans, certaines formules dans leſquelles on prie Dieu pour le repos du défunt. On lave enſuite ſon corps avec de l'eau chaude & du ſavon ; &, après avoir brûlé aſſez d'encens pour chaſſer tous les eſprits infernaux qui voudroient s'emparer de cette proie, on l'enveloppe d'un ſuaire ſans couture, afin que dans l'autre monde il puiſſe ſe mettre à genoux lorſque l'éternel prononcera ſon arrêt. Ce ſuaire ſans couture fut un objet important de la ſuperſtition des juifs & de la plupart des peuples de l'Orient.

Les turcs croyent, dit-on, qu'au moment où l'ame quitte le corps, les anges la tranſportent au lieu où il doit être inhumé, & l'y retiennent, pendant quarante jours, dans l'eſpérance de la réunir à ſon cadâvre ; & c'eſt pour ne pas faire languir cette ſubſtance intelligente, qu'ils portent de fort bonne heure leurs morts au tombeau. Quoiqu'il en ſoit de ce préjugé ridicule, il eſt certain que la loi défend à qui que ce ſoit de garder un corps mort plus d'un jour chez ſoi.

Autrefois on expoſoit le mort ſur une eſpece de lit de parade, décoré de ſes plus riches habits & ſurchargé de diverſes fleurs analogues à la ſaiſon. On le portoit enſuite ſur des brancards hors de la ville, dans un lieu deſtiné à la ſépulture des morts. On y emploie beaucoup moins de magnificence aujourd'hui, ſi ce n'eſt les grands, pour leſquels on ſe livre en cette occaſion à des profuſions très-diſpendieuſes. On ſe contente communément de mettre le corps dans une bierre couverte d'un poile convenable à ſa profeſſion. On répand quelques fleurs ſur ce cercueil & aux environs, pour marquer l'innocence & la pureté des mœurs du défunt. On le porte enſuite au cimetiere eſ-

Figures. 135. corté d'une multitude de pleureuses, qui font un tintamare épouvantable & que l'on paye à proportion de leurs clameurs (*fig.* 135).

La loi turque ne permet pas de porter un mort au-delà d'une lieue; & cette sage défense a pour objet les exhalaisons pestilencielles qui s'évaporent des cadavres & qui pourroient infecter toute une province. Si le grand visir meurt en voyage, ce premier officier de la couronne ottomane, ne peut prétendre à la sépulture de ses ancêtres, ni être porté dans la mosquée qu'il pourroit avoir choisie pour tombeau, à moins qu'elle ne soit dans l'espace d'une lieue de l'endroit où il est décédé. La loi veut qu'on l'enterre sur le lieu même, ou dans la ville la plus prochaine, pourvu qu'elle soit à la distance prescrite par les reglemens. Quant au sultan, s'il lui arrive de mourir éloigné du lieu qu'il a choisi pour sa sépulture, son successeur l'y fait embaumer & conduire à son tombeau escorté d'un nombreux convoi.

Les cimetieres de Constantinople sont le fauxbourg de Galata & celui de Pera. C'est là que les imans portent la plupart des corps des mahométans. Ces prêtres ont certaines prieres destinées à cette cérémonie lugubre; mais tel est le désintéressement qu'ils montrent en cette occasion, que les pauvres même ont un droit assuré à leurs prieres, quelque foible que soit la rétribution qu'ils leur donnent. Les turcs enterrent leurs morts comme nous; & il ne paroît pas qu'ils aient jamais été en usage de les brûler. La dévotion les portent à placer dans la fosse du mort quelques sentences de l'alcoran. Tel étoit l'usage des anciens Egyptiens qui mettoient toujours à côté de leurs momies quelques pieuses maximes avec l'effigie du saint auquel le défunt avoit eu plus de confiance pendant sa vie.

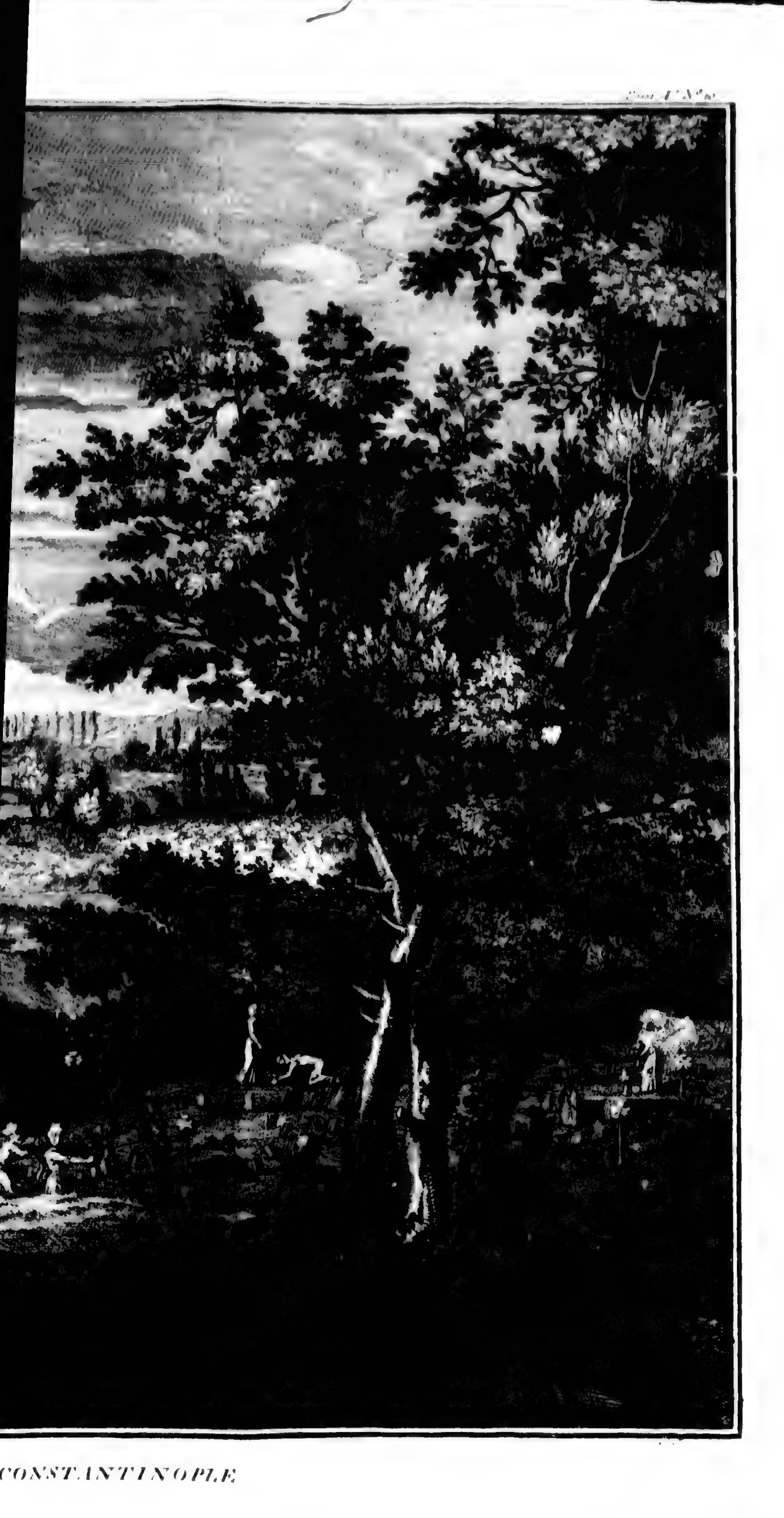
Les turcs pour ne pas gêner ceux qu'ils enterrent, ne jettent pas, comme nous, la terre immédiatement sur leurs cadavres. On forme une espece de voute avec des pierres & du bois; & c'est sur cette charpente que l'on jette la terre qui a été tirée de la fosse. Cet usage que la superstition seule peut autoriser, offre un grand inconvénient; c'est que s'il arrivoit, comme il est très-possible, que la personne ainsi enterrée ne fut tombée qu'en léthargie, elle mourroit dans ce caveau de rage, de faim & de désespoir.

Les musulmans ne donnent aucune marque du deuil qu'occasionne parmi nous, la mort de nos parens. Un habillement noir & lugubre ne rappelle pas le souvenir de la perte que l'on a faite. La tendresse & la reconnaissance de ces peuples s'expriment d'une maniere bien plus pom-





ENTERREMENT des TURCS de CONSTANTINOPL



CONSTANTINOPLE

p
g
n
l
v
r
d
c
p
a

j
f
n
t
c
e
O
a
il
L
q
L
a
O
q
in
ai
c
p
t
p

f
d
d

&

peuſe & plus durable. C'eſt ſur le marbre, l'airain ou la pierre, qu'ils gravent les ſentimens de leurs douleurs. Il n'y a pas de turc, quelque médiocre que ſoit ſa fortune, qui n'éleve à ſes ancêtres un tombeau ſur lequel on peut lire quels furent ſon état, ſes emplois & ſes dignités. Souvent on y éleve une colonne ouverte par le haut, afin qu'elle puiſſe reſſembler au tombeau de Mahomet, & qu'elle reçoive la pluie qui doit arroſer les plantes odoriférantes que l'on ſeme toujours autour de ces mauſolées. Ces monumens ſont d'ailleurs plus ou moins décorés, plus ou moins riches, plus ou moins vaſtes, ſelon la fortune de ceux auxquels ils appartiennent.

Les funérailles du ſultan ſont accompagnées d'une pompe auſſi majeſtueuſe que lugubre. Des valets de pied conduiſent à la main tous ſes chevaux avec les ſelles renverſées & couvertes de houſſes de velours noir trainantes juſqu'à terre. Ce nombreux convoi eſt composé de tous les officiers, tant de la garde que du ſérail. Le corps eſt précédé des *mutaferacas*, armés chacun d'une lance, au bout de laquelle eſt le turban de l'empereur défunt & portant une queue de cheval. On traine par terre les armes du prince & ſes étendards. On donne au cercueil la forme d'un chariot d'armes. Couvert d'un riche poële, il eſt ſurmonté d'un beau turban qui enveloppe la tête d'un homme. L'uſage veut que l'on diſtingue dans cette cérémonie ceux des ſultans qui ſont morts par force d'avec ceux qui ſont expirés naturellement. Le turban des premiers eſt accompagné d'une petite écharpe rouge autour du col, triſte ſymbole de la violence qui leur a arraché la vie. On met le cimeterre ſur le tombeau du ſultan mort à la guerre. Lorſque le corps a été dépoſé dans le lieu de la ſépulture, on charge un iman de le veiller jour & nuit juſqu'à ce que le ſucceſſeur de ce prince ait auſſi rempli ſa carriere. Ce miniſtre auquel on accorde une penſion conſidérable, prie dieu jour & nuit pour le repos de l'ame de l'empereur. L'une de ſes principales fonctions conſiſte à couvrir le cercueil tous les jours, ſurtout le vendredi, d'un tapis de drap noir, & de placer ſur ce tapis les vêtemens que le défunt portoit pendant ſa vie.

Longtems les arabes, les plus ſavans hommes de l'Europe, nous enſeignerent la medecine, l'algebre, l'arithmétique, quelques portions de la dialectique, & ſurtout l'aſtrologie judiciaire. Tous ces ſavans ont diſparu depuis pluſieurs ſiecles.

Ces peuples croyent que l'alcoran eſt la ſource de toutes les ſciences, & cette divine rapſodie doit ſuppléer abondamment à tous les autres livres.

Il paroît que les arts ont fait plus de progrès parmi les turcs que les sciences spéculatives. Malheureusement les récompenses n'animent point les ouvriers, & l'incertitude qui regne dans les successions, rallentit leur ardeur. L'acier que l'on fabrique à Damas, décele une dextérité, une finesse même susceptible de perfection. La medecine des turcs, quoique beaucoup plus imparfaite que la nôtre, suit cependant certains procédés par le moyen desquels elle découvre souvent le germe des maladies & les remedes qu'il faut y appliquer. Six mois leur suffisent pour en apprendre toutes les ressources; & l'on sera d'autant plus surpris de cette rapidité avec laquelle ils s'instruisent dans cette science, qu'elle est réunie avec la chirurgie, la botanique & la pharmacie. Mais ce qui s'opposera toujours à ce qu'ils y fassent de grands progrès, c'est l'opinion où ils sont du fanatisme, qui anime, selon eux, toutes les actions des hommes. Ainsi loin de porter des secours aux moribonds, lorsque la peste afflige leur empire, ils laissent non-chalamment opérer le destin pour ne pas se donner de peines inutiles. Cette opinion, qui, dans les tems d'épidémie, précipitent des milliers d'âmes dans le tombeau, ne contribue pas peu à entretenir les turcs dans cette indolence barbare que toutes les nations leur reprochent. D'ailleurs, l'aversion que leur inspire l'alcoran pour les corps morts, n'est pas fort propre à les déterminer à s'instruire dans l'anatomie; & l'on sait, que sans cette science, la base & le principe de l'art de guérir, on ne peut jamais devenir qu'un empirique & un charlatan.

Les principes religieux qui animent les turcs, leur charité pour les pélerins, leur bienfaisance naturelle, tout cela a donné à l'architecture un dégré d'importance dont ne jouissent pas les autres arts. On trouve dans toutes les provinces de l'empire Ottoman, une multitude de mosquées qui offrent à bien des égards l'image de l'opulence & du génie. Constantinople surtout comprend plusieurs monumens de ce genre qui excitent l'admiration & l'étonnement des étrangers. L'eglise de Sainte Sophie commencée par Théodose, bâtie par Justin, dédiée à la sagesse divine par Justinien, & depuis convertie en mosquée par Mahomet II, est l'une des plus riches & des plus considérables. Celle de Soliman occupe le second rang. L'art & l'opulence y ont répandu toutes leurs ressources. Décoré en dehors de quatre minarets, dont deux ont trois galeries, enrichie d'une facade superbe & digne de figurer avec celles de nos plus belles églises, elle peut-être placée dans la classe des plus superbes monumens. Bazaget, Selim & Achmet se dis-

s que les
ent point
, rallentit
lextérité,
es turcs,
dant cer-
le germe
leur fuffi-
utant plus
e fcience,
acie. Mais
grès, c'eft
les actions
s, lorfque
opérer le
ion, qui,
ns le tom-
indolence
l'averfion
fort propre
, que fans
peut jamais

té pour les
rchitecture
On trouve
ltitude de
ence & du
nens de ce
ers. L'eglife
lin, dédiée
mofquée par
ables. Celle
ont répandu
, dont deux
e de figurer
cée dans la
hmet fe dif-



SELICTAR AGA



L'IBRIE-D'AR AGA



SOLAK



PEIK ou VALET de pied

tinguerent par ces mosquées magnifiques qu'ils firent construire pen- Figures.
dant leur regne. Cent trente-trois colonnes forment le beau peristile de celle du sultan Achmet; & ce qu'il y a de plus étonnant, elles ont été toutes transportées de la ville de Troyes, où on les a trouvées entieres. Mais la mosquée de Mahomet IV, l'emporte sur toutes les précédentes par la prodigieuse quantité de marbre dont sa façade est revêtue, par les colonnes de porphyre, qui l'embellissent, par ses deux grands cloîtres, & par les fontaines immenses qui fournissent de l'eau pour les ablutions.

Nous ne parlerons ici ni des caravanceras que la piété des turcs fait construire dans les grands chemins pour y recevoir les voyageurs, ni des bains publics où les deux sexes vont alternativement remplir les devoirs de la religion, & se délasser des fatigues de la journée; ni des fontaines construites dans les villes & sur les grands chemins pour la commodité des voyageurs, ni enfin des différens hôpitaux dont l'objet est de recevoir les incurables, les insensés, les pauvres & les étrangers. Tous ces monumens publics n'offrent rien de cette noblesse & de cette majesté qu'on pourroit leur donner parmi des nations jalouses de travailler pour la postérité; & tous sont beaucoup moins recommandables par leur beauté, que par la charité & la munificence qui les ont élevés.

Nous ne developperons point ici le gouvernement des turcs. Indépendamment de l'inutilité de ce sujet, dans un ouvrage qui a la religion pour objet, chacun de nos lecteurs sait assez que, soumis à la volonté arbitraire d'un despote, il n'a pour appui que quelques expressions équivoques de l'alcoran. Le grand visir est le premier ministre du prince; & souvent il arrive que celui-ci, entierement livré aux voluptés dégradantes du sérail, laisse indolemment les rennes de l'état entre les mains de ce grand officier de la couronne ottomane. Le plus puissant officier turc, après le grand visir, est l'aga des janissaires. Chef d'une milice également licentieuse & cupide, il peut, en un moment, précipiter le despote au tombeau, & lui donner un successeur. Lorsque les sultans, plus occupés des intérêts de leur état que des plaisirs des sens, étoient jaloux d'entretenir une marine formidable, le capitan pacha occupoit un rang fort distingué dans l'état & pouvoit aussi se faire craindre. L'Europe n'oubliera jamais les ravages du fameux Barberousse, dont la principale dignité étoit celle d'amiral du grand seigneur.
Enfin sous ces officiers sont une multitude d'autres subalternes (*fig.* 136), 136.

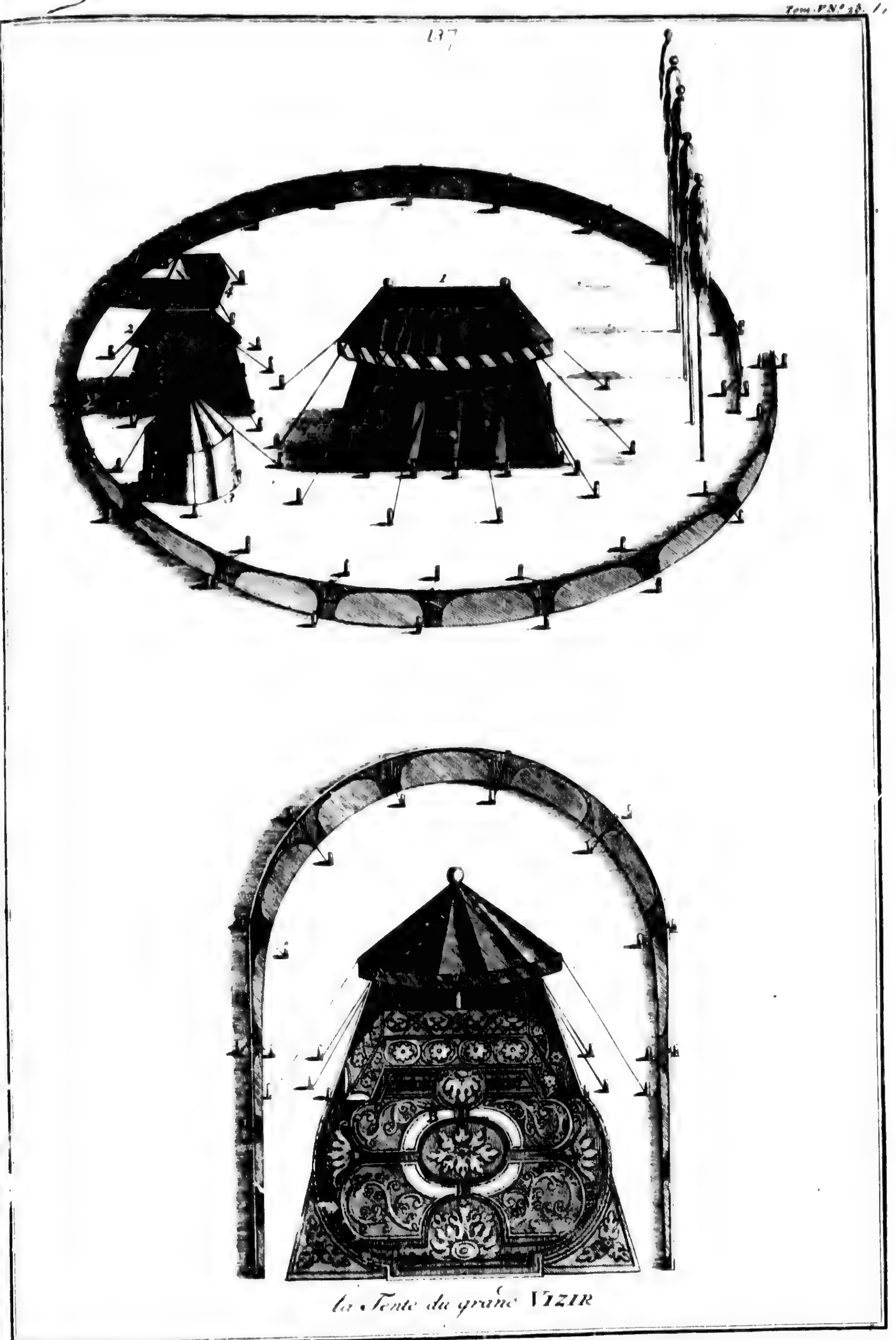
Figures. qui tous sont soumis au grand visir, & auxquels cet instrument du despote peut faire couper la tête, au premier clin d'œil, & sans avoir à rendre compte de sa conduite à personne, qu'au maître que lui-même il gouverne.

Les armées des turcs, qui, dans le quinzieme siecle ravageoient tout, comme autant de torrens, ne sont plus que des armées, sans ordre, sans discipline, sans courage & sans intérêt. La loi qui les anime envers Mahomet, leur sert beaucoup plus dans les combats que leur valeur; & telle est leur superstition, à ce sujet, que chaque soldat commence, en partant pour l'armée, par se munir de quelque reliques propres à le préserver de la mort. La tente du grand visir est toujours garnie d'amuletes, & de divers autres ornemens aussi superstitieux
137. (*fig.* 137). Ces peuples ont, comme autrefois les françois, une espece d'oriflame, sur la protection de laquelle ils comptent beaucoup dans les batailles. C'est l'enseigne verte de Mahomet, que porte l'un des émirs. D'ailleurs, chaque corps à son drapeau particulier, le grand visir même à son étendard. L'enseigne de la nation & dont l'usage paroît remonter à la plus haute antiquité, est une queue de cheval,
138. surmontée d'une houpe artistement travaillée (*fig.* 138).

Les turcs, les persans & tous ceux des peuples qui professent la religion musulmane, portent, à peu près, le même habillement. Cet habit qui consiste en des caleçons, une veste & une espece de cimarre, plus ou moins riches, selon les facultés de celui qui les porte, fût
139. celui des grecs, des romains & de tous les peuples orientaux (*fig.* 139). Une longue barbe, un riche cimeterre, & de beaux brodequins ajoutent encore à la majesté d'un tel habillement. Un turc affublé à la françoise, ne paroîtroit qu'un avorton, qu'un vrai squelette, auprès de son voisin, vêtu à la maniere des musulmans. Les femmes ne sont ni moins élégantes, ni moins majestueuses dans leurs habits.

Tout ce qui sert à leur accoutrement, inspire la jouissance & la
140. volupté (*fig.* 140). Ce que l'injustice de la loi leur a ôté, à l'égard des hommes, elles s'efforcent à le recouvrer par la recherche & la délicatesse qu'elles mettent dans leur parure. Dussent-elles ruiner leurs époux par leurs prodigalités, elles ne négligent rien pour se contenter de ce côté-là; & cette passion, qui les dédommage au moins de la contrainte avilissante qui les opprime, est commune aux turques, aux persannes, aux arabesques, & à toutes les femmes qui vivent sous le joug de l'alcoran.

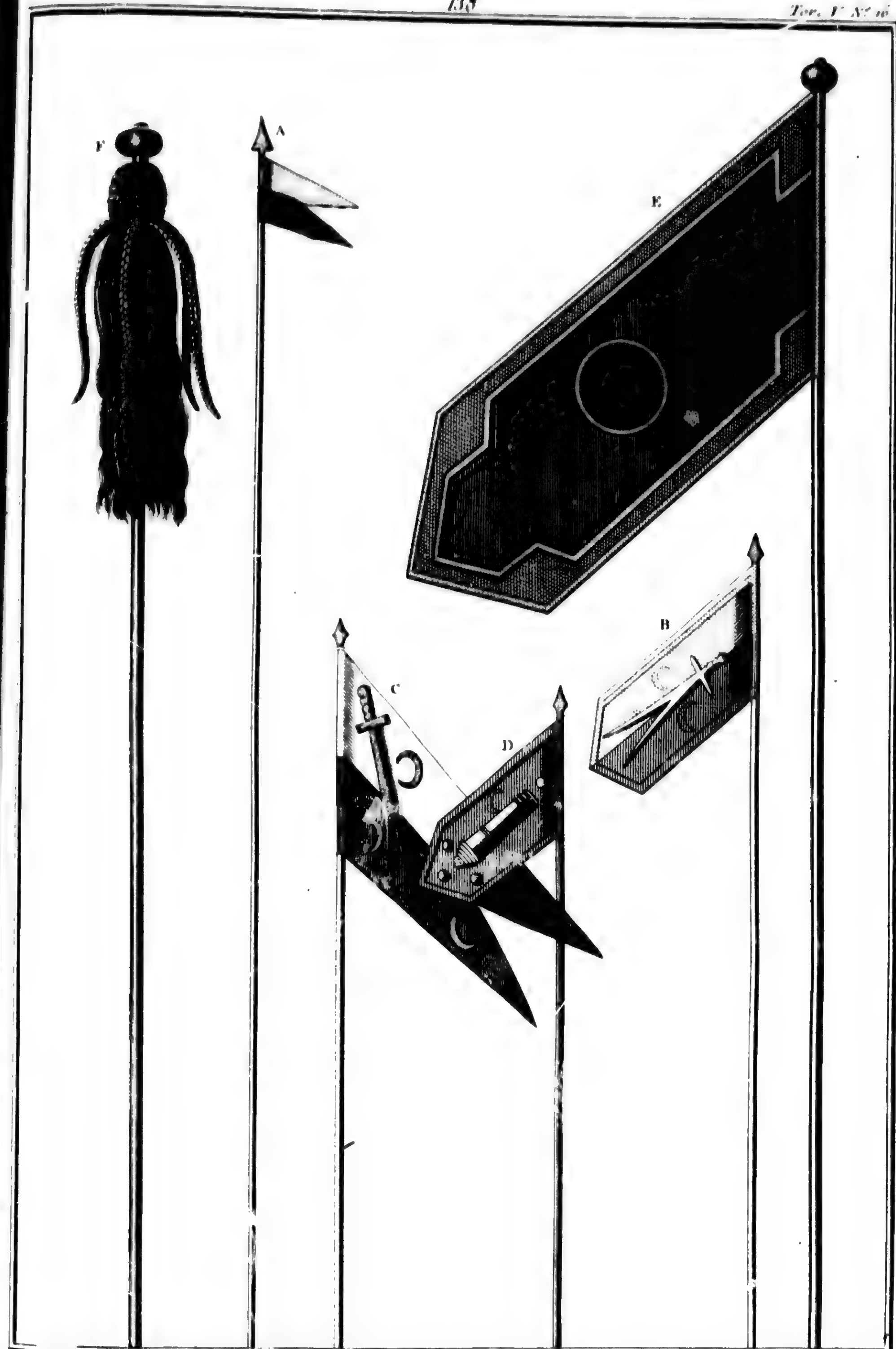
SECTION



la Tente du grand VIZIR

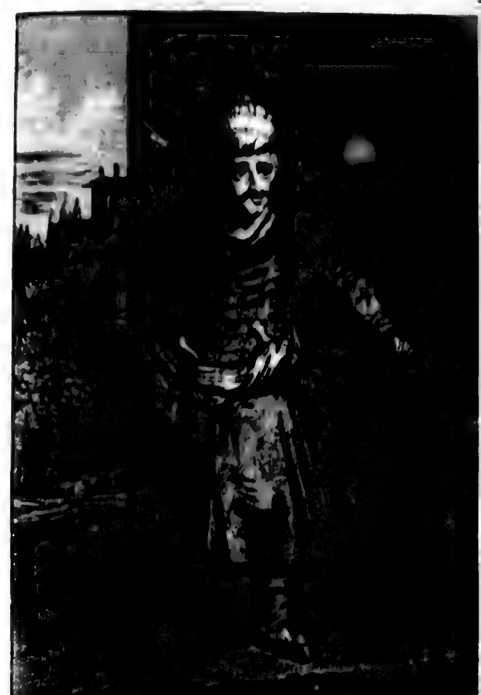
A ... ou etoit attache un billet superstitieuse au dessus de la fenêtre
1 ... du Divan ou se donne l'audiance
2 ... pour le grand Vizir

B Talisman
3 autre Tente de retraite
4 Retranchement pour certains besoins



Petite Enseigne ou [illegible] de la Cav[illegible]
Drapeau des Janis[illegible]
C Etendart de Cava[illegible]

D Drapeau des Canoniers
E Etendart du Grand [illegible]
[illegible] la Queue de Cheval

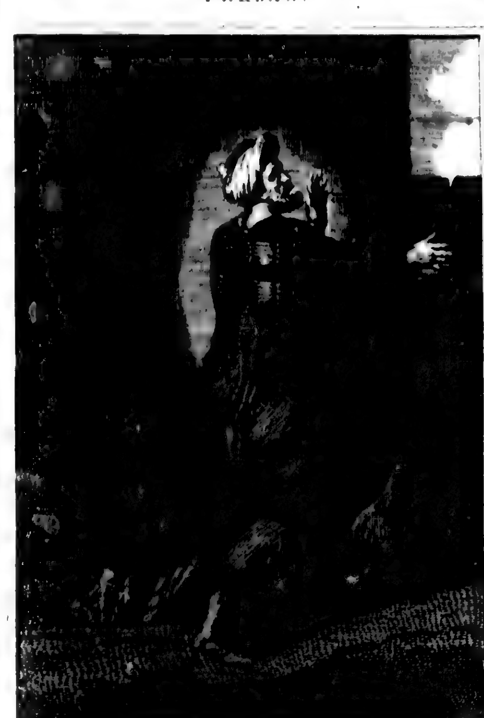


PERSAN.

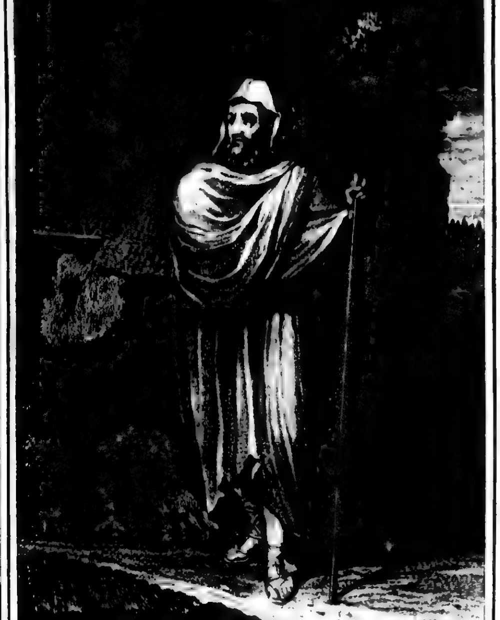




FEMME PERSIENNE.



HABILLEMENT des principaux Barbaresques



ARABE du Désert

AFRIQUAINE en habit de Cérémonie.



AFRIQUAINE en deshabille.



FEMME MORESQUE.



FEMME d'AFRIQUE allant par les ruës.

SECTION IV.

Religion des Chrétiens.

Ce feroit le travail le plus inutile que d'entreprendre d'expliquer à l'Europe, pour laquelle fpécialement nous écrivons, ce que c'eft que le chriftianifme. Chacun fait que ceux qui profeffent cette religion, ont pour bafe de leur croyance la plupart des livres qui forment la théologie des juifs. Ainfi la religion chrétienne s'honore d'être la fille de la juive; & fes dogmes, fes pratiques, fes ufages, fes loix, fes maximes decelent trop ouvertement fon origine, pour qu'on puiffe la méconnoître. Les prophêtes Juifs ayant annoncé, pendant plufieurs fiecles, un libérateur defcendu du ciel, pour faire triompher fa nation des infultes qu'elle recevoit continuellement des autres peuples fes voifins, une multitude de Meffies fe mirent fucceffivement fur les rangs & publierent la miffion qu'ils prétendoient tenir du Dieu d'Ifraël. En vain ils ameuterent une populace toujours avide de nouveautés; en vain ils provoquerent à la fédition un peuple toujours prêt à fe révolter, les fupplices honteux qui furent le fruit de leur audace, diffiperent bientôt leurs factions, & firent connoître la fauffeté de leur apoftolat. Depuis long-tems la nation juive étoit fans ceffe agitée par l'ambition de ces novateurs, lorfque le vrai Meffie fe montra fur la terre. Iffu de la tribu de Juda & de la maifon de David, le fils de l'homme choifit pour s'incarner le fein d'une vierge nommée *Marie*, fille de Joachim, & époufe de Jofeph, fimple Charpentier, du bourg de Bethléem; avertie par un ange, de la grace dont le ciel alloit la combler, elle fe foumit humblement à la volonté de Dieu, & mit au monde, dans une étable, celui qui devoit racheter les nations du crime dont l'indocilité d'Adam les avoit fouillées. Un événement fi furprenant fut auffi-tôt fu de toute la terre. Des mages, rois des nations qui partageoient le monde, vinrent rendre leurs hommages au libérateur de l'univers. Envain Herode, jaloux de fa puiffance, s'efforça d'exterminer le nouveau né; envain, poffédé d'une manie telle que l'hiftoire n'en reprocha jamais à aucun defpote, il donna ordre de mettre à mort tous les enfans; le fils de Dieu triompha de tous fes efforts, & Jofeph & Marie le mirent à couvert de fes outrages, en allant le cacher en Egypte.

Lorſque Jeſus eût atteint l'âge de douze ans, on s'appercevoit déja ſans peine de ſon illuſtre origine. Arrivé au temple de Jéruſalem, il ſe plaça parmi les docteurs de la loi, & donna au peuple des leçons qui lui faiſoient aſſez ſentir que ſa ſcience n'étoit pas celle d'ici-bas; il confondit tous ceux qui oſerent diſputer avec lui; & dès-lors, les phariſiens s'apperçurent quel dangereux ennemi leur hypocriſie alloit trouver dans la candeur éclairée de ce ſaint docteur.

Vingt-un ans ſe paſſerent ſans qu'on ſache à quoi s'occupoit Jeſus. La modeſtie dont ce divin légiſlateur faiſoit profeſſion, nous porte à croire qu'il travailla alors au métier de Charpentier. A trente-trois ans il commença à remplir la miſſion qu'il tenoit de Dieu ſon pere. Il ne faut que lire l'évangile pour ſe convaincre de la dignité, de la force & de l'énergie qu'il mit dans ſes prédications. Les miracles les plus éclatans le ſuivoient de toutes parts; les morts reſſuſcitoient, les aveugles ouvroient la vue, les ſourds entendoient, les malades obtenoient la ſanté, & les peuples abandonnant les ſuperſtitions judaïques, ſe convertiſſoient en foule. Déja des milliers d'ames s'étoient rangées ſous ſes divins étendards, lorſque le gouvernement, par une perfidie dont le peuple juifs ne ſe lavera jamais, le fit arrêter & mettre à mort, après l'avoir expoſé aux traitemens les plus ignominieux. Ce fut Judas, l'un de ſes propres diſciples, qui le trahit, & le fit connoître aux ſatellites qui le cherchoient. Cet apoſtat le vendit trente deniers romains.

Jeſus étant mort ſur une croix, ſupplice alors deſtiné aux plus grands ſcélérats, ſes diſciples ſe répandirent dans tout l'empire romain, où ils publierent ſa doctrine. Rome ſurtout, le centre de tous les crimes & de toutes les vertus, Rome le repaire des hypocrites & l'aſyle des philoſophes, Rome en reçut pluſieurs dans ſon enceinte. Déja leur théologie y faiſoit les plus grands progrès, lorſque le gouvernement jugea à propos d'en prendre connoiſſance. L'agitation que l'empire éprouvoit alors de toutes parts, & le bouleverſement dont les ſuperſtitions étrangeres ceſſoient de le menacer, porterent les empereurs à oppoſer des obſtacles au zele des Apôtres. Ils proſcrivirent expreſſement de leurs états la doctrine *du Nazaréen*. Mais cette défenſe, loin de ralentir le zele des diſciples de Jeſus, ne fit que l'enflammer. Bravant les édits des empereurs, les arrêts des magiſtrats, & les ſupplices des bourreaux, ils prêchoient dans les carrefours, ils s'introduiſoient dans les maiſons, ils pénétroient même ſouvent juſqu'au fond des palais des princes, & rempliſſoient courageuſement leur miſſion. Cette conduite leur attira les

plus violentes perſécutions. La plupart d'entr'eux furent condamnés à des peines afflictives ou infamantes. Les uns moururent ſur une croix, les autres furent écorchés vifs, quelques-uns furent précipités dans de l'eau bouillante; & du tombeau de ces héros du chriſtianiſme, ſortit une multitude d'autres perſonnages des deux ſexes également recommandables, dans nos annales, par leur zele & par leur fermeté. Les chrétiens, tel étoit le nom qu'on donna dès-lors à ceux qui profeſſoient la doctrine de Jeſus, vécurent ainſi, pendant trois cens ans, entre la vie & la mort, la crainte & l'eſpérance, le trouble & la paix. Enfin, parut Conſtantin, fils de Conſtance Chlore, ſur le trône des Céſars. Ce prince, dont les attentats d'ailleurs firent regretter le regne des Tibere & des Nérons, penſa qu'une religion, dont les ſectateurs étoient alors fort nombreux, méritoit d'être protégée. Il en permit ouvertement l'exercice, & fit tous ſes efforts pour l'établir ſur les débris de celle de ſes prédéceſſeurs. Des motifs que nous ignorons, ne lui permirent cependant pas de s'enroler lui-même ſous ſes drapeaux. Il ne reçut le baptême qu'à l'article de la mort; encore ce ſigne ſacré du ſalut des chrétiens lui fut-il conféré par un évêque Arien.

Le regne de Conſtantin fut la véritable époque du triomphe du chriſtianiſme en Europe. Envain Julien, l'un de ſes ſucceſſeurs, s'efforça de rétablir l'ancien culte du capitole; des globes de feu qui, dit Warbuton, ſortirent des entrailles de la terre, diſperſerent les ouvriers & les forcerent de renoncer au projet extravagant de l'Empereur. La théologie, qui s'empara auſſi-tôt des têtes couronnées, en dénaturant les eſprits, ne permit plus de penſer au culte primitif. Les temples furent démolis, les anciens prêtres de Jupiter, bafoués, perſécutés, ſuppliciés. L'accompliſſement des prophéties, les miracles, les grands exemples de vertu; enfin, la ſciſſion qu'éprouva l'empire, les ravages qu'y occaſionnoient les peuples du nord & les diverſes monarchies qui s'établirent ſucceſſivement ſur ſes débris, cimenterent le nouvel édifice & lui aſſurerent une durée égale à celle des ſiecles.



ARTICLE PREMIER.

Religion des Catholiques Romains.

On fait que l'églife chrétienne eft divifée en plufieurs fectes, qui toutes croient trouver leurs principes religieux dans la bible. Les noms feuls de toutes ces communions formeroient un volume. Sans prétendre difcuter ici un fujet étranger à notre ouvrage, il eft certain que l'églife romaine a feule le droit de prétendre à la véritable orthodoxie. En traçant, en deux mots, fa croyance, nous ferons le tableau du chriftianifme & des dogmes qu'il prefcrit à fes fideles.

Les catholiques, d'accord fur ce point avec ceux qui profeffent la religion naturelle, croient en un Dieu tout-puiffant, créateur & confervateur de toutes chofes. Mais ce Dieu des philofophes, ce Dieu du monde primitif, ils le reconnoiffent en trois perfonnes égales en puiffance, qu'ils appellent le pere, le fils & le faint efprit. Ces trois perfonnes font co-éternelles, mais elles procedent l'une de l'autre; ainfi, le pere procede du fils, & le faint-efprit des deux premiers. C'eft le fils qui s'eft incarné, en Paleftine, dans les flancs de la vierge Marie; c'eft lui qui a prêché la loi nouvelle aux juifs, & qui, pour prix de fa doctrine, a été expofé ignominieufement fur une croix entre deux voleurs. Cette incarnation, cette miffion, cette mort, avoit pour objet de laver le genre humain de la tache originelle qu'il avoit contractée, lorfqu'Adam, le premier homme, mangea imprudemment du fruit défendu, pendant fon féjour dans le paradis terreftre. Mais la paffion de ce fils de Dieu, ne fuffiroit pas encore, pour racheter ce crime, fi l'homme ne le noyoit dans les eaux du baptême; ainfi, quoiqu'il foit mort pour tout le genre humain, & que l'évangile foit cenfé avoir été prêché dans toute la terre, ceux qui ne font pas régénérés dans les eaux du baptême, n'ont pas lieu de prétendre au bonheur éternel; & cette maxime eft fi rigoureufe, qu'elle prive même impitoyablement du féjour du paradis, les enfans morts dans le fein de leur mere.

A ces objets de croyance qui font la bafe de la religion chrétienne, les catholiques ajoutent divers autres myfteres tout auffi importans. Ils croient, par exemple, qu'avant de mourir, Jefus laiffa à fes difciples, & à ceux qui lui fuccéderoient, le pouvoir de renouveller fon fang &

les , qui
Les noms
prétendre
e l'églife
. En tra-
iftianifme

fent la re-
conferva-
du monde
uiffance ,
onnes font
pere pro-
s qui s'eft
eft lui qui
ine , a été
ette incar-
genre hu-
n , le pre-
ndant fon
Dieu , ne
le noyoit
it le genre
e la terre,
nt pas lieu
ife, qu'elle
morts dans

hrétienne,
ortans. Ils
s difciples,
fon fang &



Le CELEBRANT distribue les CIERGES le jour de la CHANDELEUR.

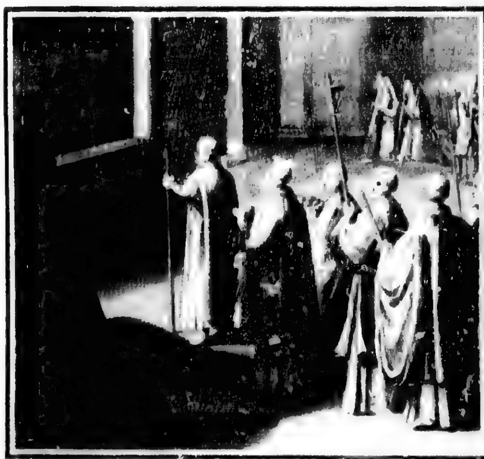
PROCESSION de la CHANDELEUR.



Les TENEBRES.



On porte le St SACREMENT dans le TOMBEAU.



Le FEU nouveau le jour du SAMEDI SAINT



BENEDICTION du CIERGE PASCAL.

Tom. II. N° 7

LEUR .



le TOMBEAU .



GE PASCAL.

Figures.

sa chair, de les manger & de les donner en nourriture à leurs fideles. Ce dogme, qui est diversement expliqué par les communions chrétiennes, fait le principe du sacrifice de la messe. Ainsi, moyennant les paroles sacramentels que le fils de Dieu a prescrites avant sa mort, le prêtre fait descendre le Messie sur l'autel; &, à la place du pain & du vin employés pour le sacrifice, la foi voit paroître le corps & le sang de Dieu même. L'église romaine admet aussi sept sacremens, cérémonies mystiques, par lesquelles le prêtre confere la grace à ceux qui en sont l'objet. Ces sacremens sont le baptême, dont on a parlé, la confirmation, la pénitence, l'eucharistie ou la transubstantiation du pain & du vin de la messe au corps & au sang de Jesus-Christ, l'extrême onction, l'ordre & le mariage. Les protestans qui rejettent la plupart de ces sacremens, soutiennent qu'on n'en trouve aucune trace dans l'évangile; mais les catholiques romains prétendent que Jesus lui-même a jetté les fondemens de leur institution, & qu'il en a prescrit le formulaire dans les diverses situations où il s'est trouvé, avec ses disciples, pendant le tems de sa mission.

Après avoir effleuré les dogmes fondamentaux de la religion romaine, il est nécessaire de passer aux cérémonies religieuses qui sont en usage parmi les catholiques. Il n'est pas de peuple au monde qui en ait autant; & l'on peut dire que la pompe & la magnificence qui regnent dans tous les actes de leur culte, concourent fort bien avec l'heureux enchaînement de ses dogmes & de ses maximes, à lui concilier les cœurs de la multitude. Ils ont une grande quantité de fêtes, plus solemnelles les unes que les autres, & pendant lesquelles le culte divin se montre dans toute sa majesté. On en trouve dans leur rituel de diverses especes, qu'on appelle *mobiles*, *doubles*, *semi-doubles* & *simples*. La seule différence qu'il y ait entr'elles, consiste dans le plus ou le moins de solemnité. On appelle fêtes mobiles, celles qui, dépendantes de la fête de Pâques, sont plus ou moins avancées, selon le tems où tombe cette solemnité qui doit être célébrée le dimanche qui suit le quatorzieme jour de la lune de mars. Les fêtes doubles qui comprennent toutes les mobiles, sont ainsi nommées, parce qu'on double les antiennes, & que leur office est plus complet que celui des autres. D'ailleurs l'église a le droit d'instituer ou de retrancher les fêtes selon quelle le juge nécessaire au service divin. En France, cette institution ou ce retranchement ne se fait que de concert avec le gouvernement.

L'une des premieres fêtes qu'offre l'année, est la chandeleur (*fig.* 141). 141.

Figures. Elle a pour objet de célébrer la présentation de Jesus-Christ au temple, & de la purification de la Vierge. Le rituel veut que chaque église fasse alors une procession, où les prêtres & les fideles assistent, tenant en main une chandelle de cire que le prêtre a béni ; & c'est cet usage universellement pratiqué dans toutes les églises catholiques, qui lui a fait donner en France le nom de chandeleur.

Avant de se livrer aux mortifications prescrites pendant le carême, les catholiques celebrent la fête des cendres, qui retrace à leurs yeux le néant des grandeurs humaines. A l'issu de la messe, le prêtre qui l'a dite, ou tout autre à sa place, signe le front de tous les fideles, avec le pouce
142. couvert de cendres (*fig.* 142). En remplissant cette cérémonie, le prêtre prononce ces paroles bien dignes de fixer l'attention de ceux qui les entendent : « souviens toi, homme, que tu n'es que poussiere & que » tu retourneras en poussiere. » Cet usage de rappeller à l'homme son humiliante origine, remonte à la plus haute antiquité. Les juifs avoient plusieurs solemnités pendant lesquelles ils se couvroient la tête de cendre, tant pour exprimer la douleur qu'ils ressentoient de leurs péchés, que pour retracer à leurs yeux le néant d'où ils étoient sortis. Dans la primitive église, ce genre d'humiliation fit une partie des pénitences publiques.

Huit jours avant pâques, l'église catholique celebre la fête des ra-
143. meaux (*fig.* 143). L'une & l'autre de ces solemnités tombent toujours le dimanche. Celle des rameaux est consacrée à célébrer la mémoire de l'entrée triomphante de Jesus-Christ à Jérusalem. On y bénit des rameaux dans toutes les églises, symbole de ceux dont on joncha les chemins par où passa autrefois le messie. Ces palmes, que l'église consacre ainsi en témoignage de sa piété, ont donné naissance à plusieurs préjugés dont le peuple fait encore grand cas. Plusieurs personnes les considerent comme d'excellens préservatifs contre les maladies. Les gens de la campagne sont vivement persuadés que la grele ne tombe jamais sur leur champs, lorsqu'ils ont eu l'attention d'y planter un de ces rameaux. Enfin plusieurs lui attribuent, comme au tison échappé au feu de S. Jean, le privilege important d'écarter la foudre ; & c'est pour cela qu'ils en metttent dans leurs maisons, dans leurs caves, dans leurs greniers, dans leurs magasins.

L'intervalle qui s'écoule entre les rameaux & le jour de pâques, les catholiques l'appelient la *semaine sainte*. Ils redoublent pendant ce tems-là, leurs jeûnes, leurs abstinences, leurs mortifications & leurs



Le jour des CENDRES.



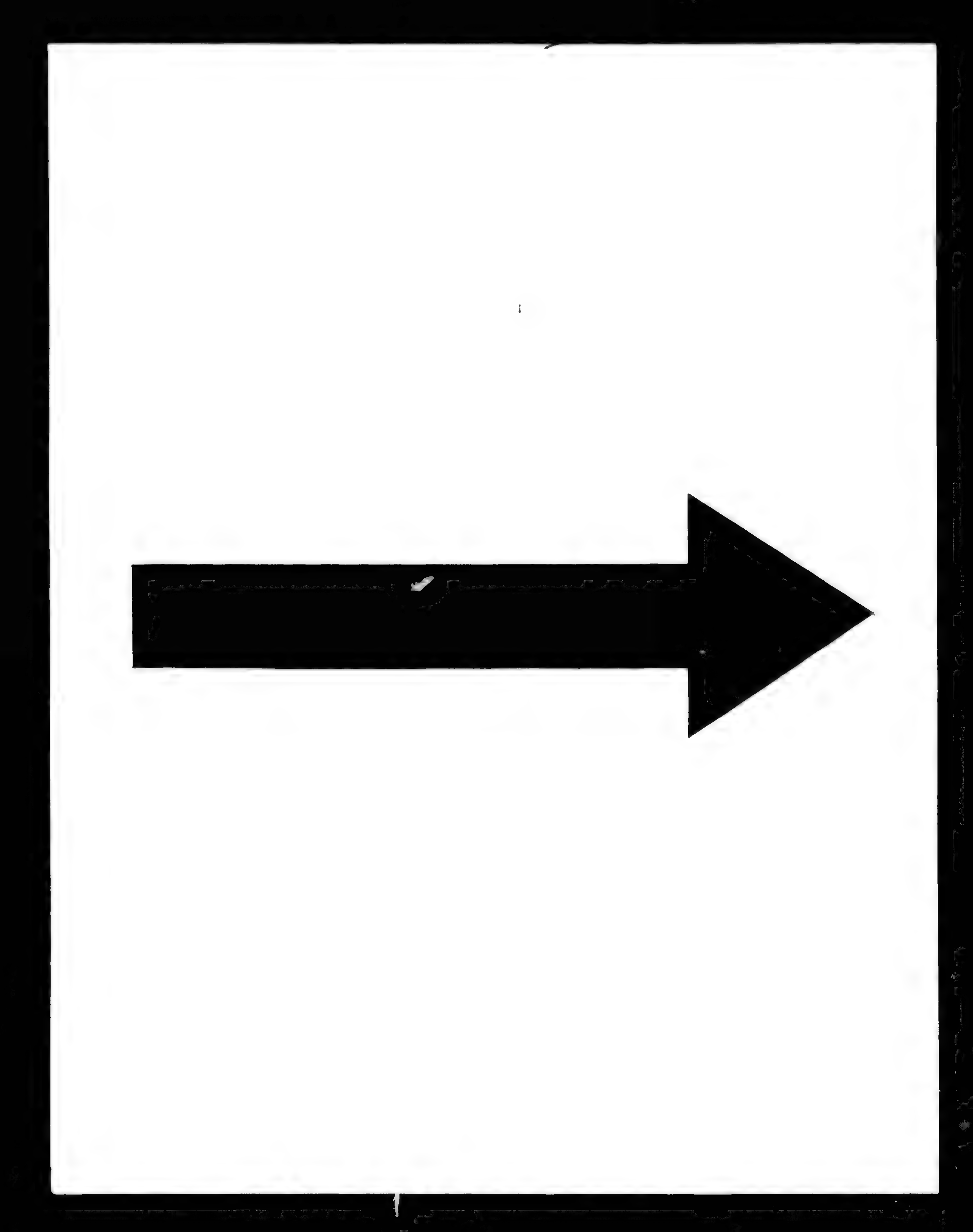
Maniere dont on rend le PAIN-BENIT





B. Picart. del.

Tom II. N.° 12



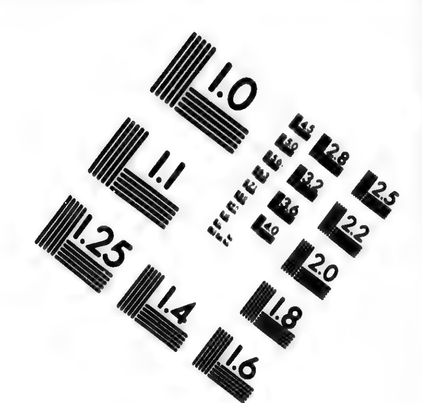
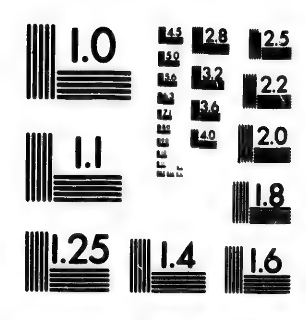
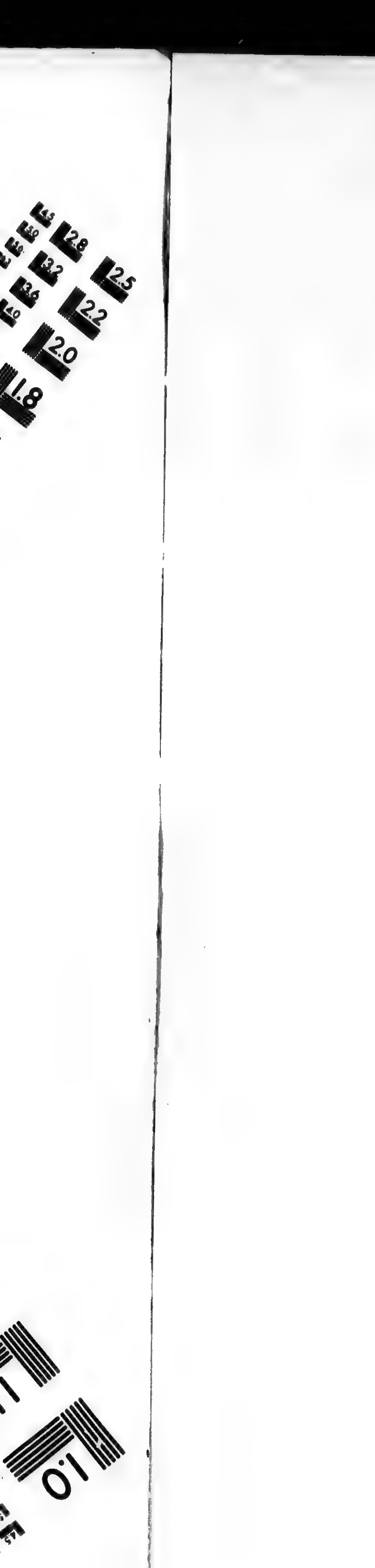
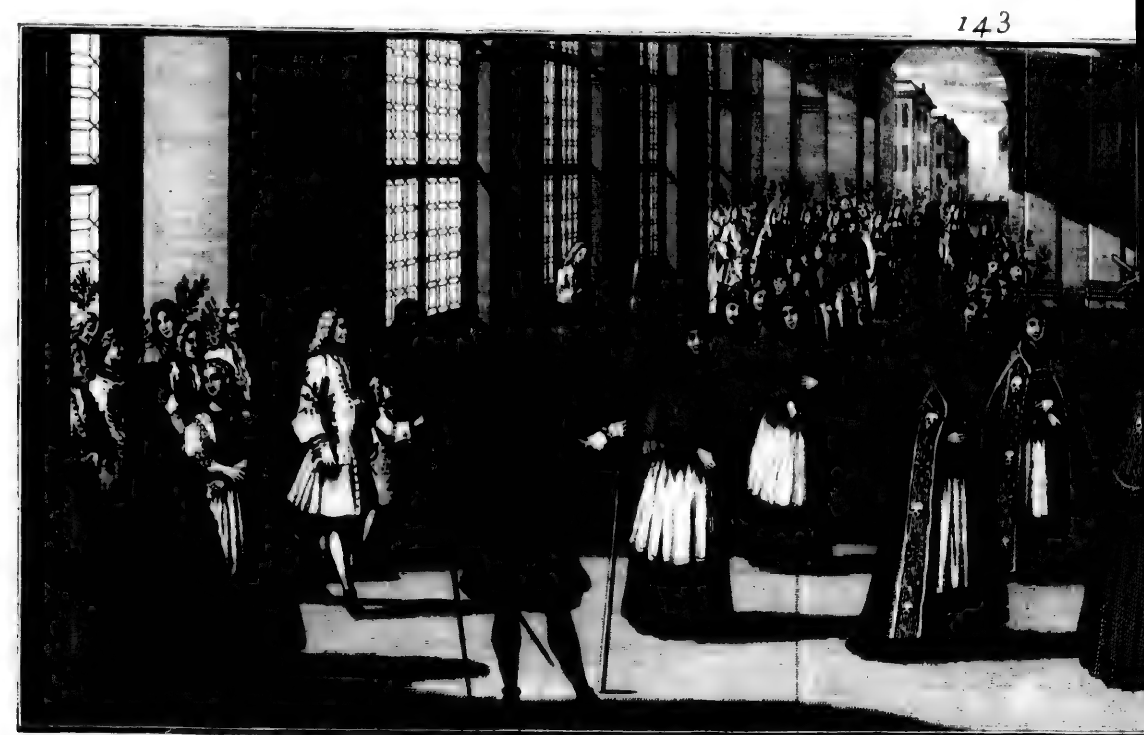


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



6"


2.8
2.5
3.2
2.2
3.6
2.0
1.8
1.0



La **PROCESSION** *des* **PALMES** *le* **DIM**

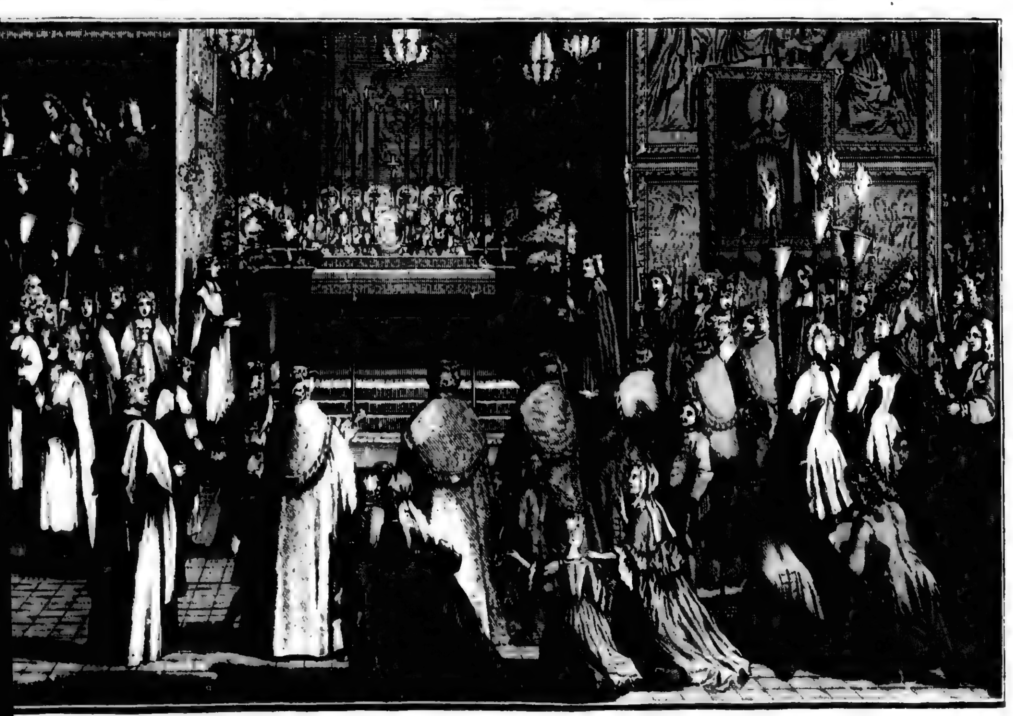


B. Picart, del.

La **PROCESSION** *du* **SAINT SACREMENT** *le jou*



PALMES le DIMANCHE des RAMEAUX



SACREMENT le jour de la FÊTE-DIEU

pr
au
soi
l'é
ell
soi
dé
dre
ren
I
con
tier
ticu
exh
pen
que
prêt
deve
cerd
& e
saint
tout
enter
pagn
ment
y sign
C'
in cæ
prélat
contr
ment
sance
ceux
des pa
avec l
christi
les sou
bution

prieres. L'office de l'église est beaucoup plus long ces jours-là qu'en tout autre tems. Celui que l'on chante ordinairement le matin, s'y fait le soir; & c'est pour cela que cet office est appellé ténebres. D'ailleurs, l'église fait tous ses efforts pour témoigner la douleur profonde dont elle est alors pénétrée. On voile partout les images dont les temples sont décorés, les sanctuaires ornés de violet offrent l'image de la désolation & de la pénitence, le son des cloches ne se fait plus entendre; & le peuple courant en foule aux confessionnaux, paroît entierement enseveli dans des sentimens de résipiscence & de recueillement.

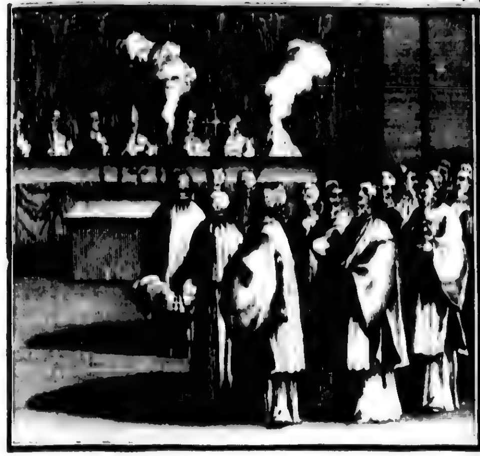
Le quatrieme jour de cette semaine de deuil, s'appelle le *jeudi saint*, consacré spécialement à la mémoire des souffrances du Dieu des chrétiens; on honore ce jour-là le sacrement de l'eucharistie d'un culte particulier. Comme ce fut ce jour même que Jesus fit la cène, le rituel exhorte tous les membres du clergé à s'unir dans l'église dont ils dépendent, afin de communier ensemble, pour mieux représenter la cène que fit autrefois le messie avec ses disciples. La bienséance exige des prêtres, qu'ils s'abstiennent de dire des messes privées autant que le devoir pastoral peut le leur permettre. Ce jour-là tous les ornemens sacerdotaux, les paremens des autels, les voiles des croix sont blancs; & en substituant ainsi cette couleur au violet qui caractérise la semaine sainte, la liturgie prétend offrir le symbole de la pureté avec laquelle tout chrétien doit s'approcher de la communion. Les cloches ne se font entendre qu'au *gloria in excelsis*; & après la messe, le célébrant, accompagné de tout son clergé, va déposer processionnellement le S. Sacrement dans une chapelle pratiquée dans l'un des angles de l'église, pour y figurer le tombeau de Jesus-Christ supplicié à Jérusalem.

C'étoit le jeudi saint qu'on publioit autrefois à Rome la fameuse bulle *in cœna Domini*, monument des entreprises de la Cour de Rome sur la prélature, & que l'église Gallicane a solemnellement proscrite comme contraire à ses libertés. Cette bulle, que le savant & respectable Clément XIV a vraisemblablement abolie pour jamais, a pour objet la puissance ecclésiastique & civile. Elle excommunie impitoyablement tous ceux qui appellent au concile général des décrets & des ordonnances des papes; tous ceux, qui, avec les conciles de Constance & de Basle, avec l'église gallicane, avec tous les docteurs des premiers siecles du christianisme, croient que le pape est soumis au concile général; tous les souverains qui, pour quelque motif que ce soit, levent des contributions pécuniaires sur les églises comprises dans l'étendue de leurs

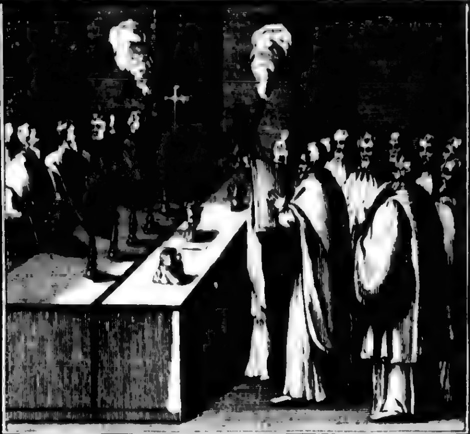
Figures. domaines; enfin, l'anathême de cette bulle frappe sur les hérétiques, les schismatiques, les pirates, les brigands & surtout ceux qui falcifient les lettres apostoliques. Un cardinal lisoit cette bulle en présence du pape; & ce pontif, après en avoir entendu la lecture, jettoit, en témoignage de l'excommunication effrayante qui venoit d'être prononcée, un flambeau allumé dans la place publique.

Les évêques choisissent communément le jeudi saint, pour consacrer
144. les saintes huiles (*fig.* 144). Les catholiques romains en distinguent de cinq especes; celle qui sert pour les malades; le S. crême pour la confirmation, celui qu'on emploie au baptême des enfans ou des catéchumenes; les saintes huiles dont on se sert au sacre des rois, que le peuple appelle la *Sainte-Ampoule;* & celle qu'on emploie à l'ordination des prêtres. La consécration de ces liqueurs doit se faire solemnellement. Les diacres & les sous-diacres y assistent revêtus d'ornemens blancs. Les nouvelles huiles une fois consacrées, la liturgie veut que l'évêque les transporte processionnellement à la sacristie, & l'on fait brûler les anciennes.

L'évangile assure qu'avant de mourir, Jesus lava les pieds à ses apôtres. Les églises catholiques en ont conservé l'usage. Chaque année, le jeudi saint, le pasteur de chaque paroisse, l'évêque, ou le chef des cathédrales lavent les pieds à treize jeunes pauvres qui représentent les
145. premiers héros du christianisme (*fig.* 145). Les rois même s'honorent de remplir cette cérémonie; &, à Versailles, à Lisbonne, à Madrid, à Naples & dans les autres cours catholiques, les souverains ne se dispensent jamais de ce devoir propre à caractériser l'humilité chrétienne. Le pape dont l'usage est de mettre partout la pompe la plus imposante, célebre le lavement des pieds avec beaucoup plus d'appareil qu'on ne le fait ordinairement ailleurs. Voici comme les auteurs disent que ce pontif y procede. Il se rend accompagné des cardinaux du sacré college, à la salle ducale, où doit se faire la cérémonie. Tous les cardinaux diacres assistans décorent le pontif d'une étole violette, d'une chape rouge & d'une mitre simple. Toutes les éminences comparaissent en chapes violettes. Le pape met dans l'encensoir trois cuillers pleines d'aromates, & bénit le cardinal diacre qui doit chanter l'évangile, *ante diem festum paschæ.* Lorsque tout cela est chanté, un sous-diacre apostolique offre le livre de l'évangile à baiser au pape; & le cardinal diacre lui présente trois fois le parfum de son encensoir. Un chœur de musiciens entonne ensuite le verset, *mandatum novum do vobis :* « je vous donne un nouveau commandement. »



On porte en PROCESSION *les* SAINTES HUILES. *&c.*



BENEDICTION *des* SAINTES HUILES.



Maniere dont L'EVÊQUE *est reçu a la visite de son* DIOCESE.

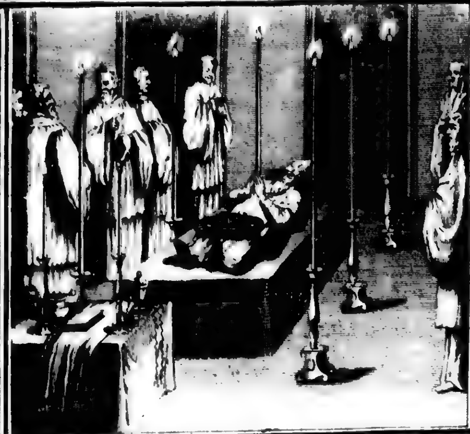


L'EVÊQUE *fait* L'EXORTATION PASTORALE.



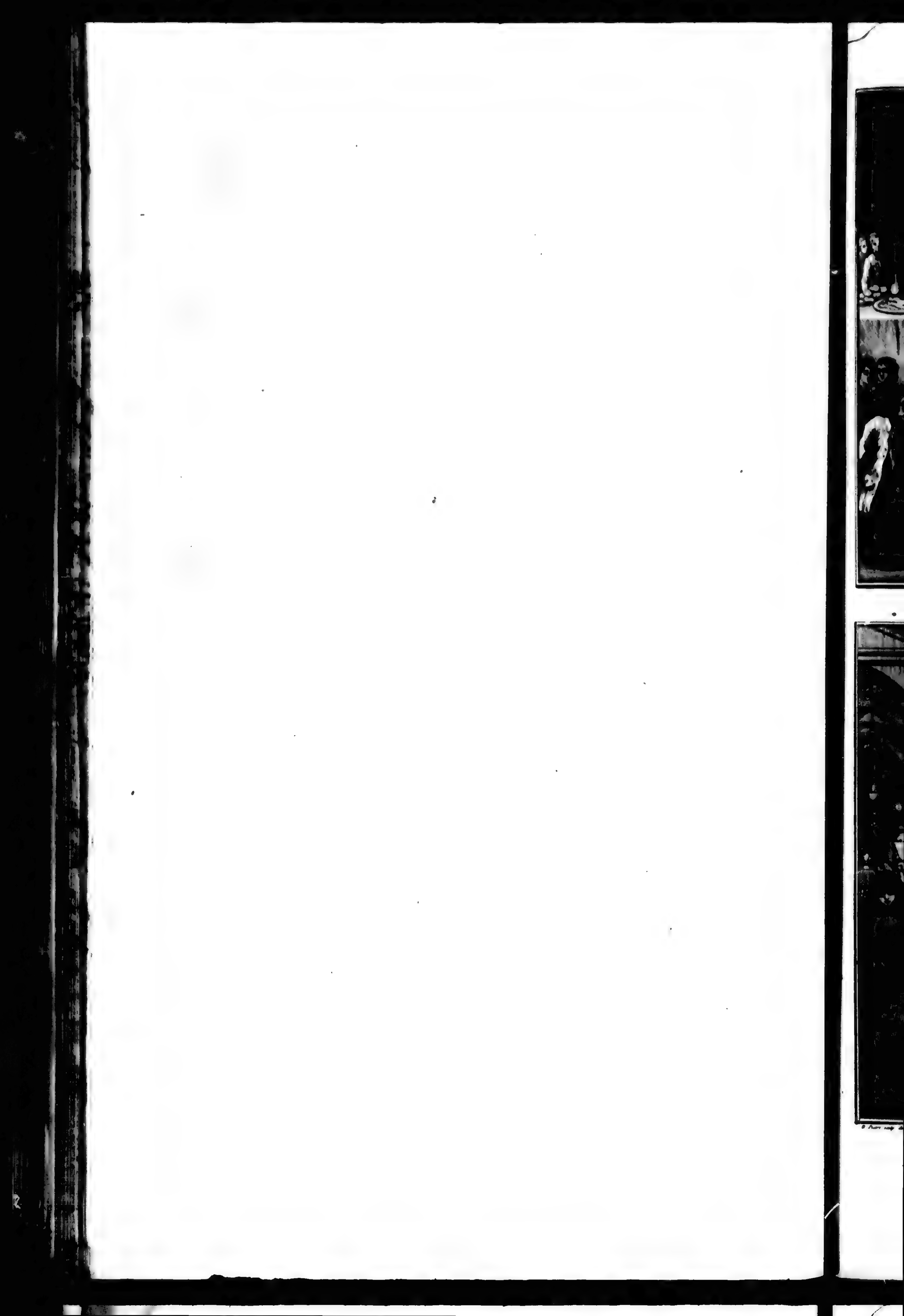
B. Picart del.

On baise la MAIN *de* L'EVÊQUE.



Le CORPS *de* L'EVÊQUE *est exposé dans* L'EGLISE.

Tom. I. N°. 24





Ceremonie de laver les pieds à douze **PAUVRES** *le* **JEUDI SAINT.**



L'ADORATION de la CROIX par le PEUPLE le VENDREDI SAINT.

»
&
q
av
O
tr
dé
de
l'a
cô
l'u
Le
da
fe
Ce
do
la
tifi
dir
ce
bel
s'y
mie
en
def
reti
la r
din
de l
tue
d'un
I
deu
jour
La t
yeux
à pl
trop

» mandement. » Le pape entendant chanter ces paroles, ôte sa chape, & prenant un tablier, lave les pieds à treize pauvres prêtres étrangers, qui sont assis sur un banc élevé, & vêtus d'un habit de camelot blanc, avec un espece de capuchon qui leur descend jusqu'à la moitié du bras. On dit à la cour du pape, que c'est là un habit à l'apostolique. Ces prêtres ont la jambe droite nue & bien savonnée avant de la venir présenter découverte. C'est celle-ci que le pape leur lave. Après cela, il fait donner par son trésorier à chacun deux médailles, dont l'une est d'or & l'autre d'argent, & qui pese un once la piece. Le major-dôme, de son côté, leur donne une serviette avec laquelle le doyen des cardinaux ou l'un des plus anciens évêques du college apostolique, leur essuye les pieds. Le pape retourne ensuite à sa chaire, ôte son tablier, se lave les mains dans l'eau qui lui est versée par le plus noble laïc de la compagnie, & se les essuie avec la serviette que lui présente le premier cardinal évêque. Cela étant fait, le pape reprend sa chape & sa mitre, puis il dit l'oraison dominicale & plusieurs autres prieres. Quand elles sont finies, il va à la chambre du lit des paremens, sur lequel ayant mis tous ses habits pontificaux, il se retire dans son appartement accompagné de tous les cardinaux. Les treize prêtres qui ont eu les pieds lavés & auxquels on donne ce jour-là le nom d'apôtres, sont, une heure après, conduits dans une belle chambre du Vatican. Là, on leur sert un dîné magnifique. Le pape s'y trouve lorsqu'ils s'asseyent à table, & leur présente à chacun le premier plat, &, quelque tems après, il leur verse le premier verre de vin en conférant familierement avec eux sur diverses matieres, à l'occasion desquelles ce pontife leur accorde plusieurs privileges; après quoi il se retire. Le prédicateur ordinaire commence alors à faire un sermon dans la même salle, tandis qu'ils achevent de dîner. A défaut du pape, le cardinal doyen fait, en présence de tout le clergé apostolique, la fonction de laver les pieds aux treize prêtres. La cérémonie finit par un festin somptueux que le pontife romain donne à ses cardinaux; & ce festin est suivi d'une grande musique.

Le jour qui suit le jeudi saint, est pour les catholiques un jour de deuil, d'abstinence & de larmes. Tout représente, plus qu'en aucun autre jour de la semaine, la douleur amere dans laquelle l'église est plongée. La tristesse & la monotonie qui regnent dans la liturgie, retracent aux yeux des chrétiens la mort du fondateur de leur religion, & les invitent à pleurer les péchés du genre humain qui ont occasionné cette catastrophe épouvantable. Le principal article de la liturgie de l'office, con-

ſiſte dans la paſſion que le prêtre, le diacre & le ſous-diacre, quelquefois le prêtre ſeul, chantent d'un ton lugubre & les pieds nus. Lorſqu'on en eſt à ces paroles : « ayant baiſſé la tête, il rendit l'eſprit, » tout le clergé, le peuple, le célébrant lui-même ſe proſternent humblement en terre & la baiſent trois fois. Il n'y a pas de ſacrifice ce jour-là. On ne dit en aucun pays catholique ni meſſe ſolemnelle ni meſſe privée. La liturgie françoiſe nomme *ſervice*, l'office qui tient lieu de ce ſacrifice. Le prêtre ne conſacre point d'hoſtie ; il communie avec celle qu'il avoit dépoſée la veille au tombeau & qu'il va reprendre en proceſſion.

L'une des plus auguſtes cérémonies de ce jour-là conſiſte dans l'adoration de la croix à laquelle on procede de cette maniere. Lorſque le diacre a chanté la paſſion, le célébrant adreſſe à Dieu des prieres, pour le pape, pour l'évêque du dioceſe, pour tous les ordres du clergé, pour le ſouverain, pour les catéchumenes, pour éloigner toutes les calamités qui peuvent nous opprimer, pour les hérétiques & les ſchiſmatiques, pour les juifs & pour les payens. A chaque oraiſon que dit le prêtre, le diacre qui l'accompagne avertit le peuple de fléchir le genouil, & le ſous-diacre, de ſon côté, l'exhorte à ſe lever. Il n'y a que l'oraiſon pour les juifs après laquelle on ne fléchit pas le genouil, & le motif qu'en apporte le peuple, c'eſt qu'à la mort du meſſie, ils ne fléchirent les genouils devant lui, que pour ſe mocquer de ſes tourmens & de l'opprobre dont les tribunaux l'avoient couvert.

Lorſque toutes ces prieres ſont terminées, le célébrant & ſes aſſiſtans ſe rendent à la ſacriſtie, & ſe préparent à l'adoration de la croix. Ils en ſortent enſuite ayant le célébrant à leur tête pieds nuds & couverts ſeulement d'un aube avec l'étole & le manipule de couleur noire. Le prêtre, le diacre & le ſous-diacre tiennent à la main une baguette de coudrier peinte en noir. Tous s'avancent reſpectueuſement au bas du ſanctuaire où l'on dépoſe communément la croix, en faiſant trois genuflexions avant d'y arriver. Alors le prêtre & ſes deux aſſiſtans dépouillent, avec leurs baguettes, l'un des bras de la croix, du voile blanc dont elle eſt couverte ; & le célébrant entonne en même-tems, *ecce lignum crucis.* Cette cérémonie ſe repete trois fois ; & lorſque la croix eſt entierement nue, il la baiſe le premier, le diacre enſuite, le ſous-diacre, le reſte du clergé chacun dans ſon ordre, & enfin tous les fideles. Pendant ce tems-là le chœur entonne le *triſagium* en grec, avec pluſieurs autres antiennes. Après quoi le célébrant remonte à l'autel & continue l'office divin.

A Courtrai, le vendredi ſaint, la ville paye vingt-cinq livres à un pauvre homme pour repréſenter les ſouffrances du ſauveur. On le mene en proceſſion dans toutes les rues, vêtu d'une robe violette, la tête couronnée d'épines portant une lourde croix ſur ſes épaules. Douze religieux, ſix capucins d'un côté & ſix recolets de l'autre, faiſant l'office de boureaux, le tiraillent à droite & à gauche, par autant de groſſes cordes qu'il a attachées autour du corps. Les tourmens qu'ils lui donnent le feroient bientôt périr de fatigue, ſi un nouveau Simon le cirénéen ne ſurvenoit lorſqu'il eſt prêt de ſuccomber ſous le fardeau de ſa croix ; il arrive enfin à l'égliſe plus qu'à demi-mort. Au milieu de toutes ces ſouffrances, il ne laiſſe pas échapper le moindre murmure ni la moindre plainte, & ſe croit aſſuré de ſon ſalut, s'il peut expirer ſous les coups.

Le même jour à Bruxelles, on crucifie auſſi un homme, pour imiter le crucifiement de Jeſus-Chriſt ; mais au moins choiſit-on pour faire cet acte un criminel condamné à mort, & à qui on accorde la grace pour l'amour du rôle qu'il doit jouer. C'eſt l'égliſe des auguſtins qui ſert, pour ainſi dire, de ſalle de théâtre à ce ſpectacle tragi-comique. On y voit aux pieds ſacrés des autels, un vaſte échafaud, ſur lequel eſt élevée une croix haute de vingt pieds ; de côté & d'autre ſont dreſſées des eſpeces de loges pour les dames, les gens de qualité & pour les premiers de la ville. Le reſte de l'égliſe, ſi l'on veut le parterre, ne ſuffit pas pour contenir la foule incroyable du peuple qui ſe preſſe de toute part pour voir enfin terminer le plus curieux de la ſcene. Il ne commence qu'après la proceſſion. Cette proceſſion ſe fait au ſon lugubre d'un grand nombre d'inſtrumens. On y voit d'abord marcher les confreres dits *de la miſéricorde*, le viſage maſqué, les pieds nuds & en habit de la confrairie ; viennent enſuite des priſonniers traînans à leurs pieds de gros boulets de canon, qui y ſont attachés avec des chaînes de fer ; arrivent enfin des religieux auguſtins traveſtis en juifs, & au milieu d'eux le repréſentant du ſauveur, garoté, couronné d'épines, revêtu d'une robe de pourpre. Après l'avoir ainſi promené en proceſſion par toute la ville, les religieux, traveſtis en boureaux, le conduiſent au lieu du ſupplice armés de cloux, de marteaux & des autres inſtrumens de la paſſion, le font monter ſur l'échafaud & y montent avec lui. Auſſi-tôt ils le dépouillent juſqu'à la chemiſe, tirent ſes habits au ſort & l'étendent enfin ſur la croix, où ils lui attachent les pieds & les mains avec des courroies, ſous leſquelles ſont de petites veſſies pleines de ſang, qui, percées par les clous, font croire au peuple qu'on a réellement percé les pieds & les mains du crucifié. A cette vue

le peuple se sent les entrailles émues ; & se retraçant l'image de son sauveur, il laisse couler ses larmes. Quelques-uns des plus dévots se laissent tellement emporter à leur douleur, qu'ils se frappent rudement la poitrine & se la meurtrissent à force de coups.

On fait aussi, le vendredi saint, à Venise, une célebre procession à neuf heures du soir. On y promene le Saint Sacrement dans un cercueil couvert de velours noir. La place de Saint Marc est le rendez-vous de cette procession. Elle est magnifiquement illuminée, & les lumieres y sont de toute part si multipliées, qu'elles font de la nuit le plus beau jour. Mais voici le singulier de cette procession : « on voit, rapporte un » auteur moderne, marcher les pénitens avec leurs bonnets en pointe, » de deux pieds de haut sur la tête, lesquels se battent jusqu'au sang, » en marchant de tems en tems en arriere devant le crucifix ; ils ont pour » cet effet des disciplines faites d'un grand nombre de petites cordes » armées, qu'ils tiennent à deux mains & qu'ils trempent de tems en » tems dans un peu de vinaigre qu'on leur porte exprès, frappant sur » leur dos, avec une certaine mesure & une cadence si réglée, qu'il » faut nécessairement avoir bien étudié cet art pour s'en acquitter comme » il faut. » C'est un reste des siecles d'ignorance, où le peuple, dit M. Delacroix, ne sachant ni lire ni écrire, avoit besoin d'être instruit par des cérémonies qui parlassent aux yeux.

Le lendemain, veille de pâques, l'office des catholiques est beaucoup moins lugubre que celui du vendredi saint. C'est ce jour-là qu'on bénit le cierge pascal, immédiatement après avoir fait la bénédiction du feu nouveau. La liturgie veut que ce cierge soit d'une cire très-blanche, & qu'il pese environ huit à dix livres. On le pose près de l'évangile, sur un grand candelabre, plus ou moins artistement travaillé, selon que l'église est riche ou pauvre. On fait ordinairement graver sur le cierge pascal différens portraits des saints, ou quelques autres objets édifians. On y remarque cinq trous, dans lesquels le diacre met, en forme de croix, cinq grains d'encens, faits comme des noix de pin. Ces cinq trous représentent, dit-on, les cinq plaies de Jesus-Christ ; & les cinq grains d'encens représentent l'action de Joseph d'Arimatie, de Nicodême & des autres disciples qui embaumerent le corps mort du messie avec des parfums. On observe plusieurs cérémonies pour bénir ce cierge. Le diacre, qui en est ordinairement chargé, va d'abord se prosterner au pied du célébrant pour obtenir sa bénédiction. Il se releve ensuite, va prendre le missel sur l'autel, marche vers le lutrin, précédé des acolytes, du

porte croix & du ſous-diacre. Là, il dépoſe le miſſel dans lequel il chante à haute voix les prieres propres à la cérémonie. Il met enſuite à diverſes intervalles les cinq grains d'encens dans les cinq trous qui leur ſont préparés ; & il allume le cierge paſcal. Il pourſuit alors ſes prieres ; &, pendant ce tems-là un acolyte va allumer avec le feu nouveau tous les autres luminaires. Après toutes ces cérémonies, le prêtre, le diacre & le ſous-diacre quittent leurs paremens violets pour en prendre de blancs, avec leſquels ils diſent la meſſe. Le cierge paſcal doit brûler pendant tous les offices juſqu'à l'aſcenſion. Ce jour-là, on le retire auſſi-tôt après l'évangile, où il eſt dit que Jeſus-Chriſt monta au ciel en préſence de ſes apôtres. Il paroît que l'uſage de ce cierge eſt très-ancien dans l'égliſe catholique, & qu'on le conſidera toujours comme l'emblême de Jeſus reſſuſcité.

Parmi les plus grandes ſolemnités de l'égliſe catholique, celle de noël tint toujours le premier rang après celles de pâques & de la pentecôte. On célebre ce jour-là la fête de la naiſſance de Jeſus-Chriſt. On apprend de S. Auguſtin, que, de ſon tems, le 25 décembre étoit fixé pour la ſolemniſer ; & cet uſage eſt encore celui de l'égliſe romaine. Ce jour n'étoit pas ſi expreſſément déterminé dans l'égliſe d'orient. On commença par faire cette fête le 6 janvier, concuremment avec celle du baptême de Jeſus-Chriſt ; puis on les ſépara à l'exemple de l'égliſe latine.

L'uſage des latins eſt de jeûner rigoureuſement la veille de noël. Ce jeûne remonte à la plus haute antiquité. S. Auguſtin dépoſa, dit-il, un curé de ſon dioceſe pour n'avoir pas jeûné ce jour-là.

Les prêtres catholiques, auxquels il n'eſt communément permis que de dire une meſſe par jour, en célebrent trois le jour de noël. Cet uſage vient de Rome. On diſoit autrefois ces trois meſſes, à cauſe des trois ſtations qui étoient indiquées par les papes pour le ſervice divin. La premiere pour Sainte Marie, majeure, pour la nuit ; la ſeconde à Saint Anaſtaſe, pour le point du jour ; & la troiſieme à S. Pierre, pour l'heure ordinaire des grandes fêtes. C'étoit ordinairement le pape qui diſoit ces trois meſſes. S. Léon écrivant à Dioſcore d'Alexandrie, lui dit que la coutume de ſon égliſe étoit de réitérer le ſacrifice pluſieurs fois aux grandes fêtes, afin que perſonne ne fût privé du fruit du ſacrifice en ces jours où il y avoit un grand concours de peuple ; & cela ſe pratiquoit dans toutes les grandes villes. S. Ildefonſe, Evêque de Tolede, en 855, marque trois meſſes aux jours de noël, de pâques, de pentecôte & à la

transfiguration. Comme tous les prêtres & tout le peuple étoient obligés de se trouver à l'église de la cathédrale, il falloit bien au moins réitérer le sacrifice; autrement la plus grande partie du peuple auroit manqué d'assister à la messe en ces jours. C'est delà que dans les grandes paroisses, on dit plusieurs grandes messes ces jours-là, & surtout le jour de pâques, parce qu'on ne devroit pas en célébrer publiquement dans les églises des moines.

Avant le siecle de Charlemagne, chaque prêtre, en France, en Espagne, à Milan même, ne disoit, pour l'ordinaire, qu'une messe le jour de noël. Il n'y en a qu'une dans le missel mosarabique, dans l'ancien ambrosien & dans le gothique. Grégoire de Tours ne fait mention que d'une messe au jour de noël.

Quoique l'usage de l'église romaine soit d'assujettir ses fideles à une rigoureuse abstinence le vendredi & le samedi, le rituel permet cependant de manger de la viande, lorsque noël arrive dans l'un de ces jours-là; cette coutume est très-ancienne. Le pape Nicolas I, exhortant les bulgares à l'abstinence tous les vendredis de l'année, en excepte la fête de noël si elle arrive le vendredi. Mathieu Pâris assure que de son tems cet usage étoit commun en Angleterre. Honoré III, consulté sur cela, répond à l'évêque de Prague, que l'on peut manger de la viande le vendredi, quand la fête de noël s'y rencontre, pourvu qu'on ne soit pas engagé à une pratique contraire, par un vœu spécial ou par la profession religieuse.

Nous passerons ici sous silence la plupart des autres fêtes que l'on trouve dans le calendrier des catholiques. Un écrivain françois ne doit pas raisonnablement s'appésantir sur un sujet qui se présente journellement aux yeux du plus grand nombre de ses lecteurs. Nous dirons seulement un mot de la fête-dieu, l'une des plus importantes & des plus pompeuses de la communion catholique. Cette fête, qui remonte à l'an 1264, doit son établissement au pape Urbain IV. Ce pontif voulut qu'on la célebrât tous les ans, le premier jeudi d'après la pentecôte; mais la procession solemnelle qui s'y pratique, n'a été ordonnée qu'en 1316, par le trop fameux pape Jean XXII. On y porte solemnellement le sacrement d'eucharistie dans tous les lieux où il peut passer décemment. Tous les endroits qu'on lui fait parcourir sont, ou jonchés de fleurs, ou couverts de tapisseries. Ce jour-là est le triomphe du sacrement de *l'autel;* & il est des endroits, tels que Paris, où les femmes font approcher leurs enfans, pour qu'ils puissent être couverts du dais

ent obligés
ins réitér
oit mar
s paroisses,
de pâques,
les églises

ce, en Es-
e messe le
, dans l'an-
it mention

deles à une
met cepen-
es jours-là;
nt les bul-
e la fête de
e son tems
é sur cela,
viande le
ne soit pas
profession

s que l'on
ois ne doit
journelle-
dirons seu-
& des plus
onte à l'an
tif voulut
pentecôte;
née qu'en
nellement
er décem-
onchés de
du sacre-
es femmes
rts du dais



MESSE SOLENNELLE ou



SOLENNELLE ou GRAND' MESSE.



MESSE S

ſous lequel eſt le ſaint ſacrement. Dans les iſles de Naxos & d'Andros, on expoſe les malades dans tous les endroits par où la proceſſion doit paſſer. Il n'eſt peut-être pas d'endroit en Europe, où la proceſſion de la fête-dieu ſe faſſe avec autant d'éclat & de magnificence que dans la ville d'Angers. Les angevins ſe ſurpaſſent eux-mêmes, en cette occaſion, pour célébrer pompeuſement cette fête. Ce jour-là, on voit à Angers une foule d'étrangers, qui y arrivent de la plupart des provinces de France, pour y voir ce qu'on appelle dans le pays, *le ſacre d'Angers.* Figures.

Des fêtes des catholiques paſſons à leur liturgie. Nous n'expoſerons point ici les prieres auxquelles les prêtres & les fideles ſont aſſujettis. Ces ſortes d'objets ne ſont pas du reſſort de cet ouvrage. Nous nous bornerons ſeulement au tableau racourci de la meſſe, le premier chef de la liturgie des catholiques. On en diſtingue de deux eſpeces; celles que l'on célebre à voix baſe & ſans aucun appareil; & celles que l'on chante avec ſolemnité. Le prêtre eſt ordinairement ſeul à l'autel lorſqu'il dit une meſſe baſſe; mais lorſqu'il célebre les autres, ce miniſtre eſt accompagné d'un diacre, d'un ſous-diacre, quelquefois même d'un prêtre aſſiſtant, & de pluſieurs autres membres du clergé (*fig.* 146). 146.
La plupart des prieres qui la compoſent ſont chantées par le chœur. Le célébrant récite les autres à haute voix, à l'exception du canon. Ce ſont le diacre & le ſous-diacre qui chantent l'évangile & l'épitre. On y fait divers encenſemens, pluſieurs cérémonies; & tout cela contribue à donner plus d'appareil à la meſſe ſolemnelle. C'eſt à cette grande meſſe que, dans les paroiſſes, on offre le pain béni. C'eſt un grand gâteau qui, offert communément à l'égliſe par une jeune fille, eſt béni par le prêtre & diſtribué à tous les aſſiſtans. Autrefois avant l'offertoire, un diacre avoit ſoin de faire ſortir les cathécumenes, les poſſédés & les pénitens que l'égliſe privoit de la communion. La formule avec laquelle il les congédioit, étoit conçue en ces termes: « les choſes ſaintes ſont » pour les ſaints: ſortez d'ici prophanes ». Il eſt une autre meſſe qu'on appelle meſſe ſeche; c'eſt celle que l'on célebre ſur mer; on l'appelle ainſi, parce qu'on ne ſe ſert pas de calice de peur que l'agitation du vaiſſeau ne faſſe répandre le vin conſacré. Quelque ſoient les cérémonies qu'on emploie à la meſſe, les catholiques croient que le pain & le vin dont on y fait uſage, ſe changent dans le corps & dans le ſang de Jeſus-Chriſt; & c'eſt pour cela qu'ils le conſiderent comme le renouvellement du ſacrifice fait par le meſſie ſur le calvaire. Le petit nombre

Figures. de ceux qui ignorent la maniere avec laquelle les prêtres catholiques
147. célebrent la messe, pourront consulter les planches 147, 148, 149
148.
149. & 150.
150.

La plus solemnelle de toutes ces messes est celle que le pape célebre en personne. Elle differe, dit l'auteur du tableau de la cour de Rome, des autres messes solemnelles, en deux choses principales. La premiere, c'est qu'on chante deux évangiles, l'une en grec, l'autre en latin; la seconde chose particuliere, est la communion qui se fait en cette maniere. Après que l'*agnus dei* est chanté, le pape s'en va à son trône. Le cardinal diacre, chargé de chanter l'évangile, se tient du côté de l'épitre les mains jointes, ensorte qu'il puisse voir le saint sacrement sur l'autel; & le pape marche vers son trône. Quand il y est arrivé, le diacre va prendre l'hostie consacrée sur la patene couverte d'un voile; & se tournant vers le peuple, il l'éleve par trois fois, savoir, au milieu de l'autel & aux deux coins. Il la donne après cela au sous-diacre qui la porte au pape; cependant le même diacre prend le calice où est le vin consacré; & l'ayant aussi élevé trois fois comme l'hostie, il le porte au pape qui adore Jesus-Christ sous les deux especes, à mesure qu'on les lui apporte; ce qu'il fait par une profonde inclination de la moitié du corps, en se tenant pourtant debout; & quand le diacre & le sous-diacre sont tout à fait arrivés auprès de lui, ils se rangent l'un à sa droite & l'autre à sa gauche. Le pape prend la grande hostie qui est sur la patene, & communie, en se la mettant lui-même dans la bouche; puis il en donne deux petites au diacre & au sous-diacre qui sont à genoux & qui lui baisent la main avant qu'il les leur donne. Cependant le diacre tient toujours le calice, jusqu'à ce que le cardinal évêque assistant vient en chape devant le trône pontifical, où le sacristain du pape lui présente un chalumeau d'or, dont il plonge un bout dans le calice que le diacre tient; & le pape dans ce moment porte sa main sur l'autre bout; &, baissant un peu la tête pour y appliquer les levres, il suce une partie du vin consacré, laissant le reste au diacre qui reporte le calice à l'autel, où étant arrivé, il suce aussi avec le même chalumeau une autre partie de ce qui est resté dans le calice, & en laisse quelques gouttes au sous-diacre qui les prend sans chalumeau, & boit ensuite ce qu'on lui verse pour l'ablution du calice qu'il essuie avec un purificatoire. Le pape donne ensuite le baiser de paix au diacre seulement, & la communion sous l'espece du pain aux autres cardinaux, aux ambassadeurs, princes & prélats, & quelquefois à des particuliers qui souhaitent la recevoir de

sa

tholiques
8 , 149
célebre
Rome,
remiere,
latin ; la
maniere.
Le car-
l'épitre
l'autel;
diacre va
tournant
el & aux
u pape;
l'ayant
e Jesus-
ce qu'il
tenant
à fait
sa gau-
ommu-
ne deux
baisent
jours le
devant
lumeau
; & le
sant un
n con-
si étant
de ce
diacre
pour
donne
sous
ces &
oir de
sa

Le PRÊTRE va à L'AUTEL.

147

LES

CEREMONIES

DES

PETITES MESSES

Representées

EN

TRENTE CINCQ

FIGURES

avec leurs

CONFORMITEZ

à la

PASSION de nôtre SEIGNEUR

JESUS-CHRIST

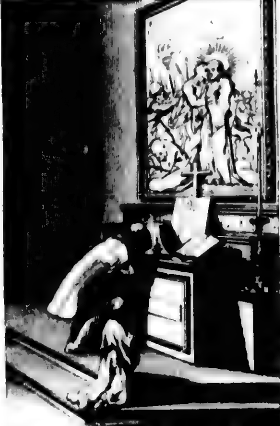


Le PRÊTRE commence la MESSE.



Au CONFITEOR.

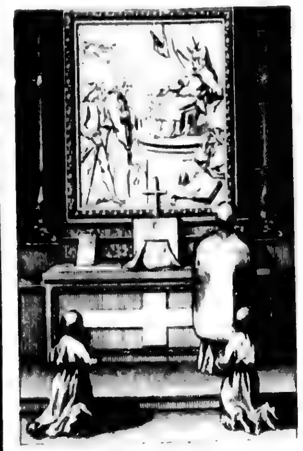
Jesus Christ trahi par un baiser.



Le PRÊTRE baise L'AUTEL

Jesus-Christ est prit, et lié.

Le PRÊTRE va au Côté de L'EPITRE.



A L'INTROÏTE.

Le PRÊTRE dit le KYRIE ELEYSON.

J.C. regardant Pierre luy fait pleurer son peché.



Le P. tourné vers le Peuple dit DOMINUS VOBIS CUM

Tom. II. N.° 16.



Jesus-Christ accusé devant Pilate.

Le PRÊTRE lit L'EPITRE.

J.C. accusé devant Hérode ne répond rien.



Le P. courbé au milieu de L'AUTEL dit tout bas MUNDA COR &c.

Jesus-Christ renvoyé d'Hérode à Pilate.



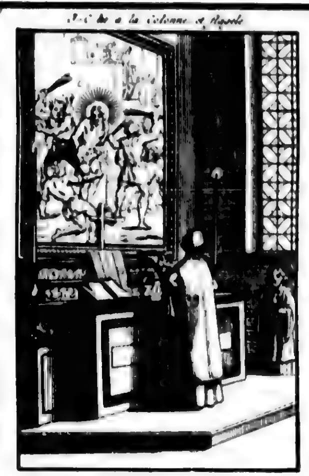
Le PRÊTRE lit L'EVANGILE.

J.C. dépouillé pour être flagellé.



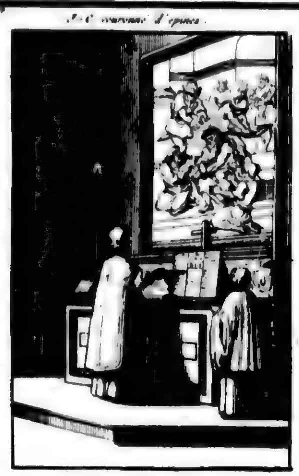
Le PRÊTRE découvre le CALICE.

J.C. lié à la Colonne et flagellé.



L'OBLATION de L'HOSTIE.

J.C. couronné d'épines.



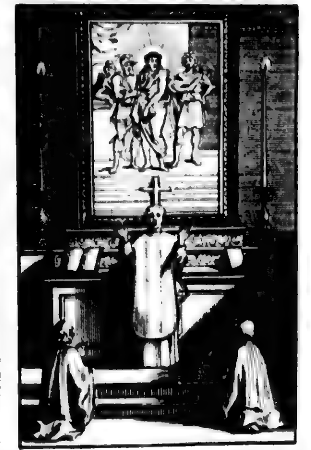
Le PRÊTRE couvre le CALICE, après l'avoir offert.

Pilate lavant ses mains déclare J.C. innocent.



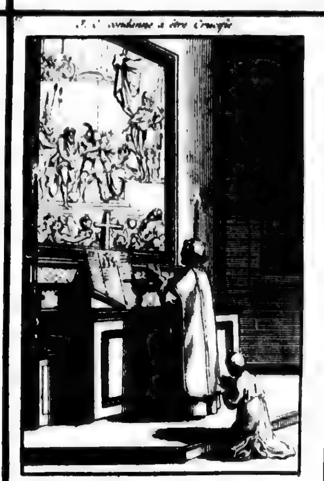
Le PRÊTRE lave ses mains.

J.C. couvert d'un Manteau de Pourpre.



Le P. tourné vers le Peuple dit ORATE FRATRES.

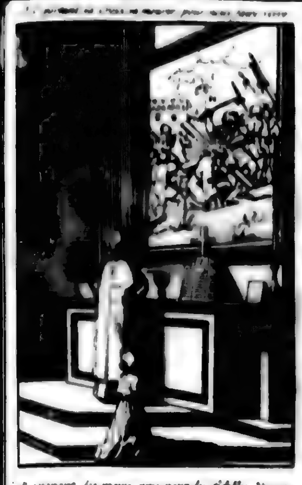
J.C. condamné à être Crucifié.



Le PRÊTRE dit la PREFACE.



119



Le P. ... les mains prie pour les fidelles Vivans

S.te Veronique presente son mouchoir à J. C.



Le P. couvre de ses mains L'HOSTIE, et le CALICE

... est attaché à la Croix



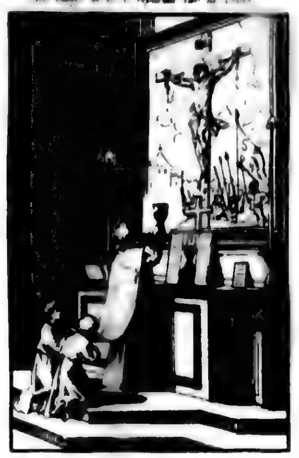
Le P. fait des ... de CROIX, sur L'HOSTIE, et sur le CALICE.

J. C. est elevé en Croix



Le P. ADORE L'HOSTIE avant de L'ELEVER

Le Sang de J. C. repandu sur la Croix



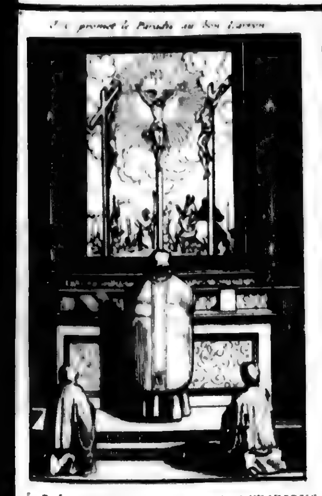
Le PRÊTRE ELEVE le CALICE

... prie pour ses Ennemis.



Le P. dit le MEMENTO, pour les Fidelles trepassez.

J. C. promet le Paradis au bon Larron



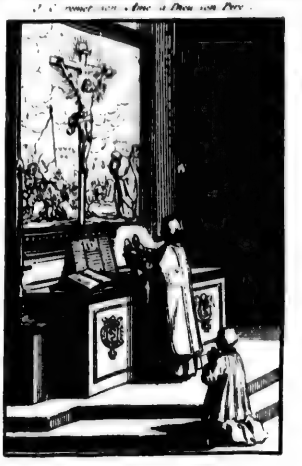
Le P. dit, NOBIS QUOQUE PECCATORIBUS

J. C. donne St. Jean pour Fils à la Vierge

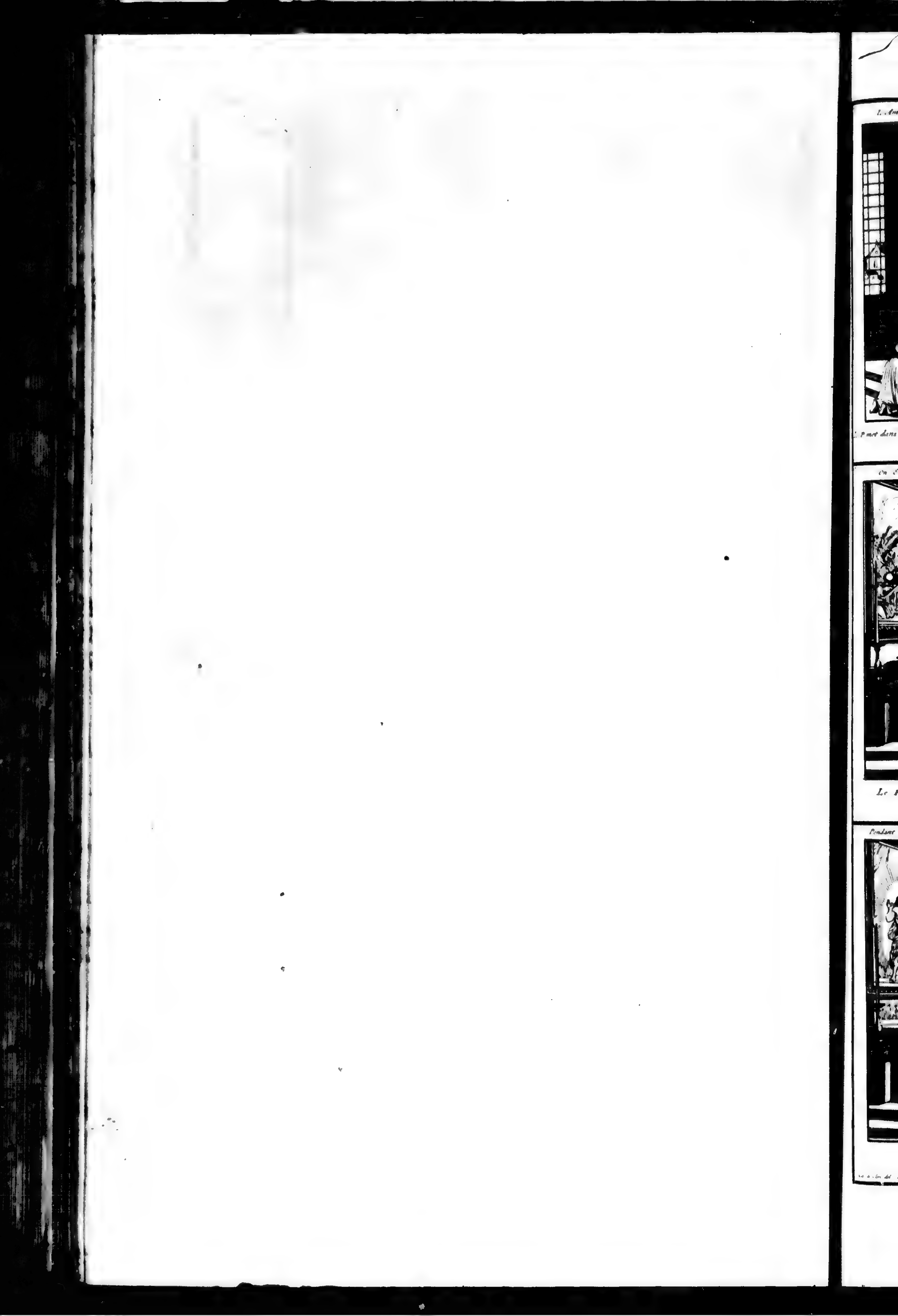


Au PATER NOSTER, &c.

J. C. remet son Ame à Dieu son Pere.



Le PRÊTRE rompt L'HOSTIE, en deux



150

L'Ame de J. C. descend aux Limbes



L. P. met dans le CALICE une petite partie de L'HOSTIE

J. C. étant expiré plus s'en retournent se frapant la Poitrine &c



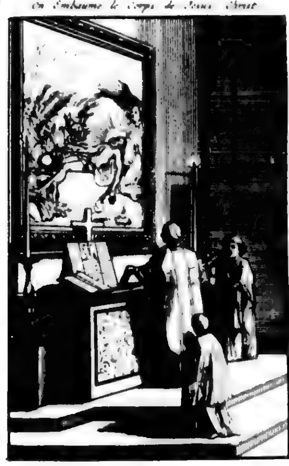
Le P. se frappe la Poitrine en disant trois fois AGNUS DEI &c

Le Corps de J. C. est mis dans un Sepulcre neuf.



Le PRÊTRE COMMUNIE.

On Embaume le Corps de Jesus Christ



Le PRÊTRE fait L'ABLUTION

La Resurrection de Jesus-Christ



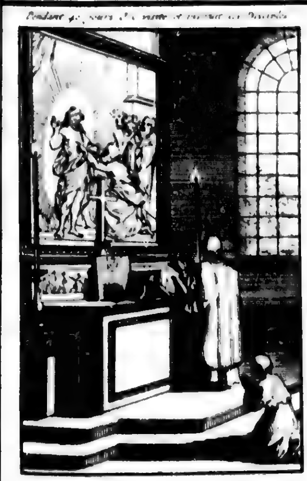
A la POST-COMMUNION.

J. C. apparoit à sa Mere et à ses Disciples



Le P. tourné vers les Assistans dit DOMINUS VOBIS-CUM.

Pendant 40 jours J. C. visite et instruit ses Disciples



Aux dernieres ORAISONS.

J. C. monte au Ciel en presence de ses Disciples



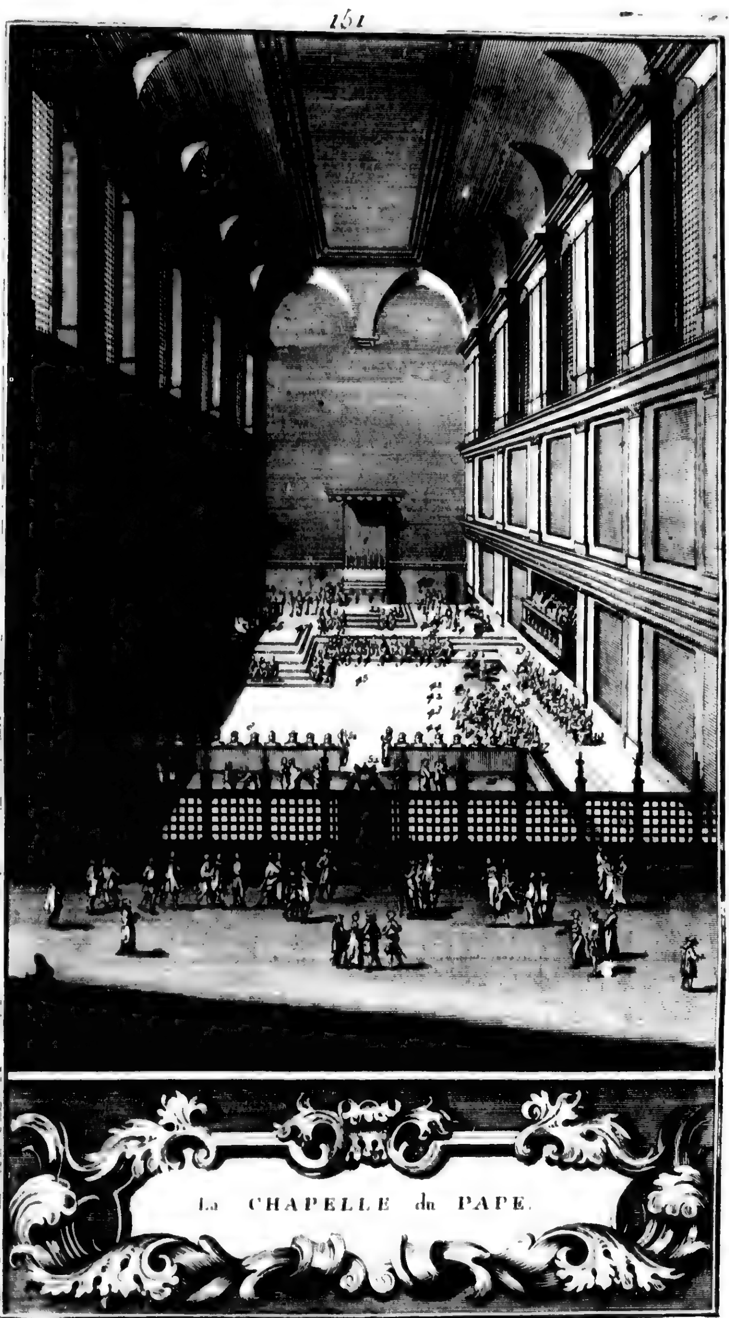
Le P. tourné vers le Peuple dit. ITE MISSA EST.

J. C. envoye le St. Esprit à ses Apôtres



Le PRÊTRE donne la BENEDICTION aux Assistants

B. Picart sculp.



La CHAPELLE du PAPE.

Tom I. N° 21

fa
ré

R
T
le
di
pa
tr
qu
pa
L
m

pr
vé
d'
lie
&
du
ap
ca
va

ju
en
fr
de
d'
be

fa
tr
p

p
l'
m

ſa main ; après quoi il retourne à l'autel & acheve la meſſe avec les cé- Figures.
rémonies ordinaires.

Il y a ordinairement, dit encore l'auteur du tableau de la cour de Rome, quarante chapelles papales chaque année pour les meſſes (*fig.* 151). 151.
Trois de ces meſſes ſont célébrées par le pape ; trente ſont chantées par les cardinaux & ſept par les archevêques & évêques aſſiſtans. C'eſt le dimanche de pâques, celui de la pentecôte & le jour de noël que le pape dit la meſſe, quand il ne ſe trouve pas incommodé ; les autres trente-ſept meſſes ſont célébrées en ſa préſence, les jours de fêtes marqués dans le pontifical. On chante cinq fois les matines à la chapelle papale ; la veille de noël, les trois jours de ténebres & le jour des morts. Les cardinaux chantent tour-à-tour les leçons de matines la nuit de noël ; mais aux autres matines elles ſont chantées par les muſiciens.

La veille des fêtes ſolemnelles le pape & les cardinaux aſſiſtent aux premieres vêpres en chapelle ; mais on ne chante jamais les ſecondes vêpres. Le pontifical romain en déſigne dix auxquels ce pontif a coutume d'aſſiſter. Toutes ces chapelles ſe tiennent ordinairement au palais apoſtolique ; dans la chapelle pauline, quand le pape eſt à monté cavallo, & dans la chapelle de ſixte quand il demeure au vatican, à l'exception du jour de pâques & de la fête de S. Pierre qu'il va dans l'égliſe de cet apôtre ; le jour de l'aſſomption de la vierge qu'il ſe fait porter en cavalcade à Sainte Marie majeure, & en quelques autres occaſions où le pape va viſiter quelques égliſes de Rome.

Quand le pape va tenir chapelle, on le porte dans une chaiſe à bras, juſqu'à la chambre du lit où ſont les paremens pontificaux. Lorſqu'il en en eſt paré, il entre dans une autre litiere portée par douze de ſes palfreniers vêtus d'une robe rouge. S'il deſcend à S. Pierre, les cavaliers de ce pontif portent le dais, précédés de deux palfreniers revêtus auſſi d'une robe rouge & portant un grand éventail de plumes de paon, au bout de deux batons, avec leſquels on agite continuellement l'air.

Les dimanches de l'avent & du carême, le pape ſe rend à pied dans ſa chapelle en ſigne de l'auſtérité qui doit caractériſer ce tems-là. Le troiſieme dimanche de l'avent & le quatrieme de carême, il ſe fait porter, parce que ce ſont des jours deſtinés à une réjouiſſance privilégiere.

Lorſque le pape va à pied de la chapelle de ſixte à la chapelle pauline portant le ſacrement pour les quarante heures, le premier dimanche de l'avent & le jeudi ſaint pour le ſépuchre, les deux plus anciens cardinaux diacres le ſoutiennent par-deſſous les bras. Une perſonne du premier

rang lui porte la queue de la chape & de la foutane. Deux protonotaires apoftoliques participans lui foutiennent les franges de fa chape par-devant.

Les premiers qui défilent de la chambre des paremens pour aller à la chapelle, font les gentils-hommes des cardinaux, puis les cameriers du pape & fes chapelains, enfuite les avocats confiftoriaux & les abréviateurs du grand parquet qui font fuivis des acolytes en furplis, après lefquels viennent les auditeurs de rote, avec le maître du facré palais à la gauche du doyen de la rote. Ceux-ci font fuivis des diacres apoftoliques & de fept acolytes portant fept chandeliers allumés.

La croix vient enfuite portée par un autre fous-diacre apoftolique revêtu d'une foutanne violette, d'un rochet & d'une chape de même couleur. Il tourne le crucifix vers le pape durant cette marche, contre l'ufage ordinaire à la cour de Rome. Les cardinaux diacres affiftans fe tiennent au côté du cardinal diacre qui doit chanter l'évangile. Après cela on voit paroître le capitaine des gardes fuiffes, les uns portant des hallebardes, & les autres armés de fer, tenant de grands efpadrons déguainés.

Au milieu des gardes font les capitaines & le général des chevaux légers, les confervateurs romains, les princes du trône, les parens du pape déclarés princes & les ambaffadeurs des têtes couronnées. Le pape vient enfuite fuivi de fon maître de chambre, de fon échanfon, des protonaires apoftoliques, des clercs de la chambre, des généraux d'ordre, des référendaires & des autres perfonnes qui ont place aux chapelles.

Lorfque le pape va à la chapelle fans mitre, ce qu'il fait ordinairement à matines & dans la femaine fainte, il marche immédiatement après la croix, au milieu des deux plus anciens cardinaux. Ceux qui fuivent fon cortege, le fuivent deux à deux, dans un ordre contraire à celui qu'on vient de tracer; & les plus qualifiés marchent les premiers. En quelqu'endroit que le pape aille tenir fa chapelle, la marche eft toujours la même.

On fait que l'églife romaine a une vénération particuliere pour les reliques, & ce genre de dévotion remonte au berceau même du chriftianifme. Long-tems les perfonnages pieux fe firent un devoir de porter fur eux quelques particules du corps des faints; & l'hiftoire remarque entr'autres S. Charles Boromée qui portoit au col une dent de Ste Sabinne. Les rois & les généraux les faifoient fouvent porter à la tête de leurs armées; & nos annaliftes n'ont pas négligé de nous apprendre que fouvent ils étoient redevables de la victoire à ces reliques. L'invention de

x protono-
e ſa chape

ır aller à la
meriers du
es abrévia-
, après leſ-
palais à la
poſtoliques

poſtolique
de même
e , contre
ans ſe tien-
rès cela on
des halle-
déguainés.
s chevaux
parens du
Le pape
, des pro-
d'ordre ,
apelles.
ordinaire-
nent après
ui ſuivent
e à celui
niers. En
toujours

pour les
du chriſ-
de porter
remarque
Sabinne.
de leurs
que ſou-
ention de

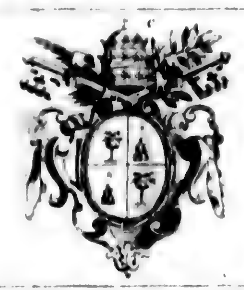
A

LES VERTVS DE L'AGNVS DEI,

Composé de Sainct Cresme, Baume, & pure cire. Extraict du liure appellé le Ceremonial, ou parlant de la Benediction d'iceux, les paroles suyuantes, se trouuent registrées sur la fin en ceste maniere.

B C





Il se lit que le Pape Vrbain V. enuoya à l'Empereur des Grecs trois Agnus Dei, auec ces vers & paroles.

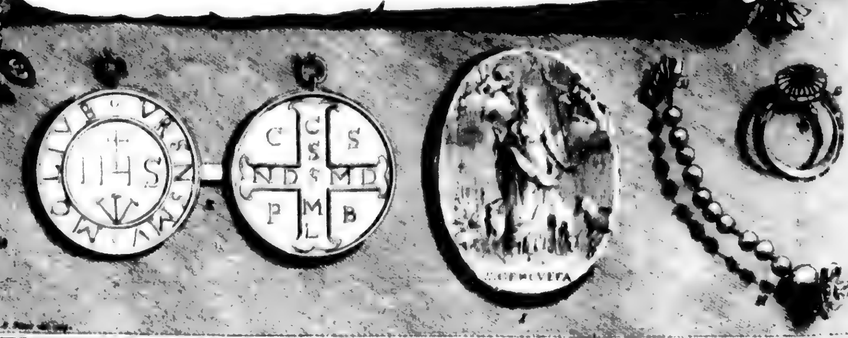
Les tonnerres il chasse,
Les pechez il efface,
Sauue d'embrasement,
Et de submergement,
Garde de mort subite,
Les Diables met en fuite,
Dompte les ennemis.

Hors de danger sont mis
Et l'enfant & la Mere,
Qui trauaille à le faire,
Il donne maint pouuoir,
Aux dignes de l'auoir,
La part, quoy que petite,
Tant que la grand profite.

La Priere que le Pape faict à la Benediction de l'Agnus Dei.

Qu'il efface les pechez, qu'on impetre pardon, qu'il confere les graces.
Que le touchant, & voyant, les Chrestiens soient esmeus à louer Dieu.
Que le bruit de l'air, gresles, neiges, & tempestes, la furie des Vents, & des Tonnerres soient moderez, & arrestez.
Que deuant le Salutaire, & glorieux estendart de la Croix, qui y est figuré, les esprits malings s'espouuantent, & s'enfuyent.
Que celuy qui les porte, aye vertu contre les illusions, tromperies, astuces, & fraudes du Diable, & des esprits malings.
Qu'aucune tempeste, aduersité, air pestilentiel, ou corrompu, ni mal caduc, aucune tourmente, tempestes de mer, aucun feu, ou aultres iniures de temps, ne puissent offenser, nuire, ny preiudicier, à celuy qui le portera deuotement sur soy.
Qu'en l'accouchement soient conseruez la Mere, & l'enfant.
Que tous ceulx qui le portent, puissent estre tousiours en seureté, qu'ils ne craignent aucun peril, qu'ils n'ayent point peur des ombres, qu'aulcune cruauté du Diable ne les endommage, qu'ils ne puissent estre trompez des hommes, qu'ils soient exempts de tous perils de feu, de fouldre, de tourmente, & tempestes. Et que les femmes enfantent sans trauail, & soient deliurees de mal, & de tout danger.

A ROME, Chez l'Imprimeur de la Chambre Apostolique, 1662, auec permission des Superieurs.



A [illegible]
C [illegible]
D [illegible]
E [illegible]
F [illegible]
G [illegible]
H [illegible]
I [illegible]
K [illegible]

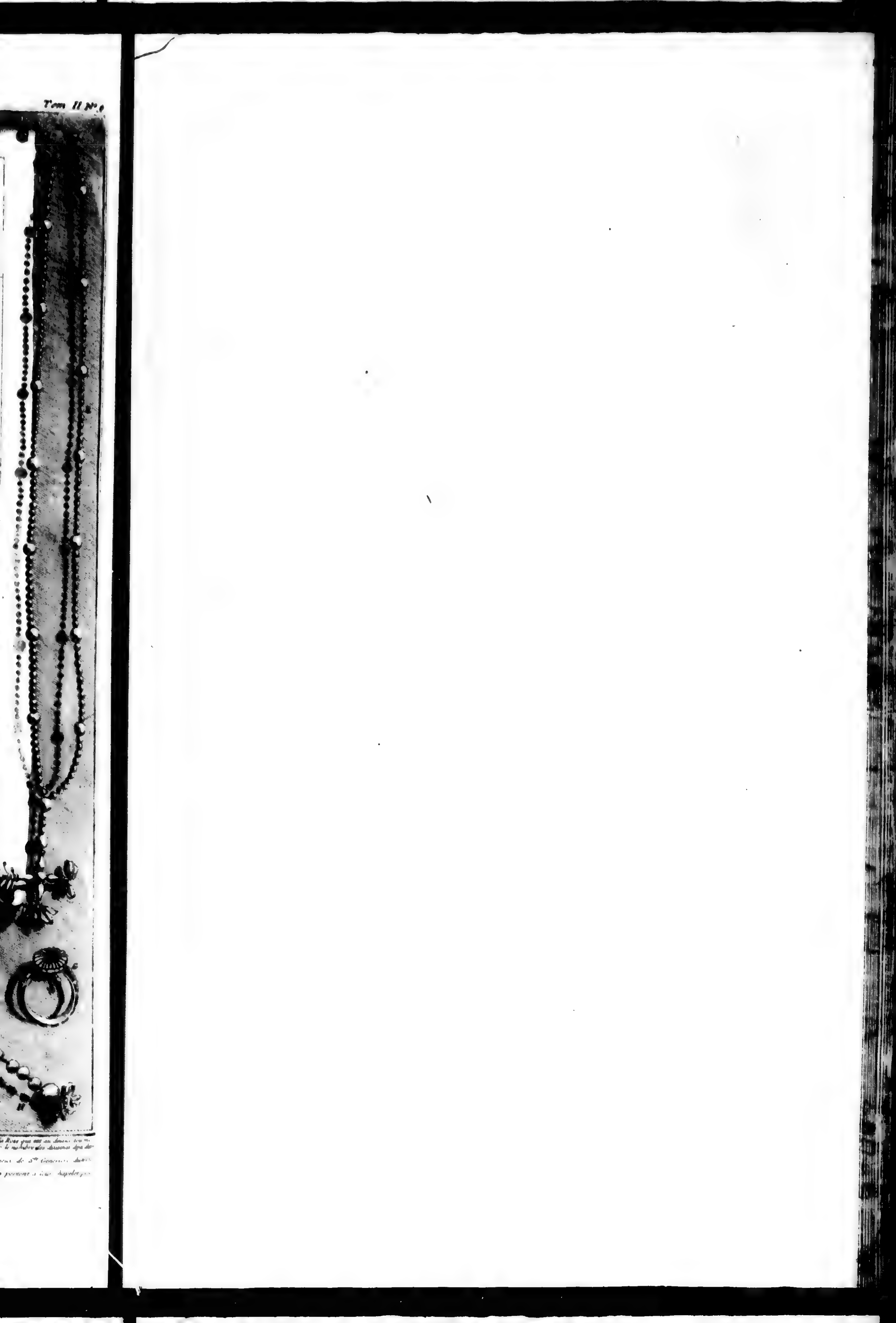


FIGURE des deux FAMEUX SUAIRES





la ſainte croix eſt ſurtout l'époque de la réputation des reliques. Tout le monde voulut ſe procurer un morceau de ce bois ſacré, qui, par un prodige étonnant ſembla ſe multiplier pour ſatisfaire aux pieux deſirs des fideles. Tous les pays catholiques recellent encore un grand nombre de reliques, qui, dans les jours de fêtes, ſont expoſées à la dévotion du peuple. La ſainte chapelle, l'égliſe de S. Denis, celle de Reims & pluſieurs autres, offrent encore aux françois une quantité prodigieuſe de reliques de tous les genres. On montre à Naples le ſang de S. Janvier. Le ſuaire de Turin n'eſt pas moins vénéré que celui de Beſançon (*fig.* 152). L'Eſpagne & le Portugal ont auſſi leurs reliques; mais Rome en poſſede elle ſeule dans ſes catacombes un plus grand que toutes les régions de la chrétienneté réunies. La ville d'Aix-la-Chapelle, qui fut autrefois, comme la capitale des états de Charlemagne, en poſſede une grande quantité. On montre tous les ſept ans celles qui ſont dans l'égliſe de Notre-Dame, & l'exhibition de chacune d'elles eſt précédée d'une proclamation. Ainſi s'agit-il de montrer la tête & le bras de Saint Corneille; la proclamation ſe fait de cette maniere: « lundi matin l'on » vous montrera la tête & le bras droit de S. Corneille, par l'interceſſion » duquel notre ſeigneur veuille nous préſerver du mal caduc, &, après » cette vie, vous donner le royaume éternel. »

Figures. 152.

On doit placer au rang des reliques les *agnus dei* (*fig.* 153). Ce ſont des petits pains de cire empreints d'une figure d'agneau, que le pape bénit le dimanche de quaſimodo après la conſécration. Par une conſtitution du pape Grégoire XIII, publiée en 1562, il eſt défendu à ceux qui n'ont pas reçu les ordres ſacrés de toucher aux *agnus dei*, ſi ce n'eſt en certains cas extraordinaires; & pour une plus grande précaution, ce pontife a ordonné que les laïcs auroient ſoin de les tenir enchaſſés dans du verre, du criſtal ou dans toute autre matiere tranſparente, & que ceux qui auroient le moyen de les envelopper dans quelques riches étoffes de broderies, feroient ajuſter ces ouvrages de maniere que les *agnus dei* y paruſſent toujours, de quelque côté, comme un reliquaire. La même conſtitution défend de les peindre ſous peine d'excommunication; & cette défenſe, dit l'auteur du tableau de la cour de Rome, eſt d'autant plus ſérieuſe, que la couleur blanche de la cire avec laquelle ces figures en relief ſont formées, a été jugée par le pontif romain la plus convenable de toutes celles qu'on pourroit choiſir pour repréſenter l'agneau de Dieu. 153.

Les catholiques romains n'ont pas moins de dévotion pour les pélé-

rinages que pour les reliques. Ce genre de piété est tout aussi ancien que le premier. Dans les premiers siecles de l'église, dit M. l'abbé Fleury, « on accouroit, de tous côtés, aux tombeaux des saints, pour » célébrer leur mémoire; & souvent plusieurs évêques s'y rencontroient. » Un seul exemple peut faire juger du reste. S. Paulin rapporte plus de » vingt noms, tant de villes que de provinces d'Italie, dont les habitans » venoient tous les ans, en grandes troupes avec leurs femmes & leurs » enfans, à la fête de S. Felix, le 14 de Janvier, nonobstant la rigueur » de la saison; & cela pour un seul confesseur, dans la seule ville de » Nole. Qu'étoit-ce par toute la chrétienneté ? Qu'étoit ce à Rome, » aux fêtes de S. Hypolite, de S. Laurent, des apôtres S. Pierre & » S. Paul ! On y venoit même de fort loin & en tout tems. Ainsi ont » commencé les pélérinages dès le commencement du troisieme siecle; » quand S. Alexandre fut fait évêque de Jérusalem, il étoit venu de » Capadoce visiter les saints lieux. »

Le plus célebre de ces pélérinages fut long-tems celui de la terre sainte. Il donna naissance aux croisades. Le voyage de Rome eut ensuite la vogue. Il fut un tems où on ne croyoit pas pouvoir être sauvé, si l'on n'alloit dans cette capitale du monde chrétien visiter les tombeaux des apôtres. Les enfans quittoient leurs peres, les femmes leurs maris, les moines leurs couvents, pour suivre les caravannes qui se formoient pour ce pieux objet. A ce pélérinage, dont la ferveur se rallentit peu-à-peu, succéda celui de Notre-Dame de Lorette. Enfin, vint celui de S. Jacques de Compostelle, qui attire encore aujourd'hui un concours prodigieux de pélérins. Voici ce que dit l'abbé de Verac, dans son état d'Espagne au sujet de ce dernier pélérinage : « S. Jacques, patron de toute l'Espagne, » repose depuis neuf cens ans dans la métropolitaine de Compostelle. » La figure de ce grand apôtre est sur le grand autel. C'est un petit » buste de bois, toujours éclairé de quarante ou cinquante cierges » blancs. Les pélérins baisent la figure par trois fois, & lui mettent leur » chapeau sur la tête avec une dévotion respectueuse. On voit dans » l'église une trentaine de lampes d'argent suspendues & toujours al- » lumées, & six grands chandeliers aussi d'argent, de cinq pieds de » haut, donnés par Philippe III. Tout autour de l'église on voit de » belles plateformes de grandes pierres de tailles où l'on se promene; » & au-dessus on en voit une autre de même, où les pélérins montent » & attachent quelque lambeau de leur habit à une croix de pierre » qu'on y a élevée. Ils font encore une autre cérémonie qui n'est pas

» moins singuliere. Ils passent trois fois sous cette croix, par un trou si » petit, qu'ils sont contraints de se glisser sur l'estomac contre le pavé; » de sorte que ceux qui ont trop d'embonpoint ont beaucoup à souffrir. » Cependant il faut qu'ils en passent par-là, s'ils veulent gagner l'in- » dulgence qui y est attachée ». L'auteur des délices de l'Espagne, dit: « qu'on en a vu qui, ayant oublié de passer sous la croix de pierre, » sont revenus sur leurs pas de plus de cinq cent lieues pour cette » pieuse cérémonie ». Il y a dans l'église de S. Jacques de Compostelle, une chapelle qui appartient aux pélérins françois.

Les catholiques ont plusieurs jours de jeûnes & d'abstinences que l'église leur prescrit. Le plus important & le plus rigoureux de ces jeûnes est celui du carême, qui se pratique quarante jours avant pâques, & pour se préparer à cette grande solemnité. Il paroît par les ouvrages de Bede, qu'indépendamment de ce carême, ils en avoient autrefois deux autres, celui de noël & celui de la pentecôte; tous deux, comme celui de pâques, étoient de quarante jours. Ils n'étoient pourtant pas d'une égale obligation, & l'on ne voit pas qu'ils aient été communément observés.

Long-tems la viande, les œufs, le laitage & le vin furent défendus pendant le carême. L'église ne permettoit que l'usage du poisson, des fruits & des légumes. Les circonstances exigerent qu'on se relachât sur ces austérités. Dès le septieme siecle, on réduisit le jeûne à l'abstinence de la viande & à un seul repas le soir. On avança peu-à-peu ce repas jusqu'à midi; & enfin, on a jugé qu'on pouvoit collationner, sans porter atteinte à l'austérité du jeûne. Celui du vendredi saint est le plus rigoureux. Il est des catholiques qui, se bornant ce jour-là, à quelques légumes, s'abtiennent scrupuleusement de manger des œufs, du lait, du beurre, du fromage & de tout ce qui provient des animaux dont il n'est pas permis de manger la chair. D'autres plus rigoristes encore, ne mangent rien pendant toute la journée. Dans quelques maisons religieuses, on ne fait qu'un repas. En France, on ne mange des œufs pendant le carême qu'en vertu d'une ordonnance expresse émanée de l'évêque. On est encore plus délicat sur ce point en Espagne; & ce royaume achete tous les ans fort cher une bulle du pape qui lui permet l'usage de cet aliment.

Ce qui distingue les églises catholiques de celles des protestans, ce sont les décorations magnifiques que la piété des fideles y a prodiguées; & ces ornemens somptueux donnent un grand éclat aux cérémonies. Les formalités prescrites par le rituel pour la consécration des temples

154. font très-nombreufes (*fig.* 154). La premiere pierre que l'on pofe pour fervir de bafe à cet édifice facré, doit être folide, angulaire & d'un pan & demi en quarré. Elle doit être bénie par l'évêque du lieu ou par un prêtre commis à cet effet. Les cérémonies de cette bénédiction font fort confidérables. La veille de cette folemnité, celui qui eft chargé de la faire, plante en terre une croix de bois au lieu où doit être le grand autel. Le jour fuivant il fe rend proceffionnellement devant cette croix; &, après s'être affis, il fait une exhortation aux affiftans, d'une maniere analogue aux circonftances. Il fait enfuite diverfes afperfions d'eau bénite fur le lieu où l'on a planté la croix, puis fur la pierre angulaire, en récitant des prieres prefcrites par le rituel. Un clerc préfente au
155. prêtre un couteau avec lequel il trace (*fig.* 155) une croix de chaque côté de la pierre, de maniere qu'il en fait fucceffivement fix, en récitant toujours des prieres. Alors le célébrant, en prononçant ces paroles: « pénétré de la foi de Jefus-Chrift, nous plaçons cette premiere pierre » dans le fondement, afin que la véritable foi, la crainte de Dieu & » la charité fraternelle regnent ici, & que ce lieu foit deftiné à invo» quer & à louer le nom de Dieu. » Le maçon affure enfuite la pierre avec du mortier & le célébrant l'afperge encore d'eau bénite; puis il fait le tour du lieu défigné pour l'églife qu'il arrofe d'une nouvelle afperfion.

Tous les habits dont on fe fert au culte divin, les paremens des autels, les croix, les calices, les foleils, doivent recevoir une bénédiction particuliere. L'ufage attribue ce privilege aux évêques; mais les abbés réguliers, la plupart même des fimples prêtres prétendent avoir auffi le droit de l'exercer; & ils en ufent chaque fois que l'occafion s'en préfente. Celui qui fait cette bénédiction, doit être revêtu d'un
156. furplis & d'une étole (*fig.* 156). On la donne à la clarté des cierges, avec l'afperfion d'eau bénite & quelques prieres prefcrites par les rituels de chaque diocefe. Autrefois l'évêque béniffoit auffi les généraux, les officiers mêmes fubalternes, lorfqu'ils étoient fur le point de partir pour
157. la guerre (*fig.* 157). Mais cet ufage ne fubfifte plus en aucun pays catholique. On a feulement confervé la coutume de bénir les drapeaux, avant de les confier aux régimens; & cette bénédiction, qui n'eft plus confidérée, parmi nous, que comme une cérémonie, ne differe en rien des bénédictions ordinaires. Lorfqu'un corps militaire a fait bénir fes nouveaux étendards, il dépofe ordinairement les anciens dans l'églife où la cérémonie s'eft faite. C'eft auffi dans les temples, qu'en tems de guerre, on expofe les drapeaux pris fur l'ennemi.

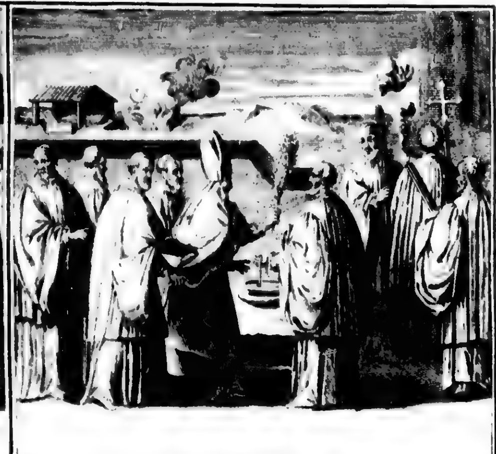
pose pour
re & d'un
ieu ou par
iction sont
chargé de
e le grand
ette croix;
ne maniere
d'eau bé-
angulaire,
présente au
de chaque
x, en réci-
es paroles:
niere pierre
de Dieu &
iné à invo-
te la pierre
te; puis il
ne nouvelle

remens des
une béné-
s; mais les
ndent avoir
l'occasion
revêtu d'un
les cierges,
r les rituels
néraux, les
partir pour
un pays ca-
drapeaux,
ui n'est plus
fere en rien
t bénir ses
ans l'église
en tems de


La Consecration du SEL et de l'EAU, pour benir la premiere PIERRE.


Benediction du TERRAIN où l'on doit bâtir l'EGLISE.


L'EVÊQUE va poser la premiere PIERRE.


L'EVÊQUE benit les FONDEMENS de l'EGLISE.


L'EVÊQUE fait l'ASPERSION de l'EGLISE, par de hors.


L'EVÊQUE fait le Signe de la CROIX à la Porte de l'EGLISE.



L'EVÊQU



L'EVÊQU



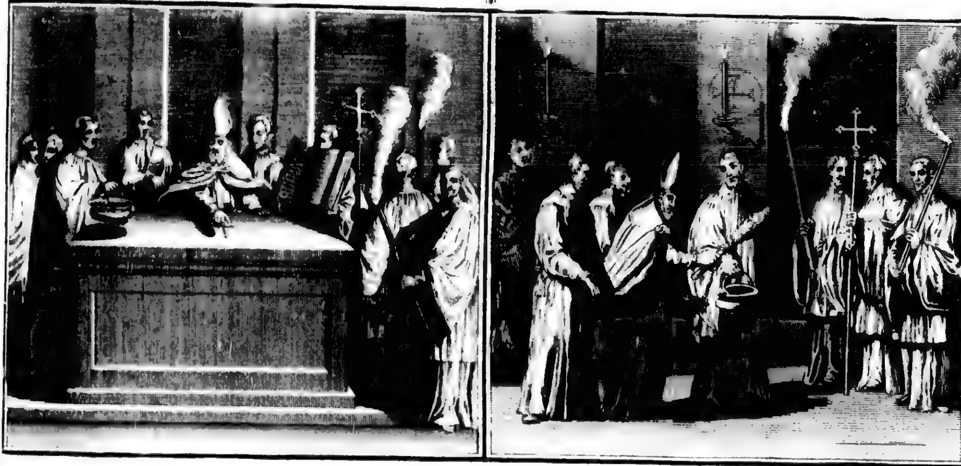
on port

ΑΒΓΔΕΖΗΘΙΚΛΜΝΞΟΠΡΣΤΥΦΧΨΩ

ABCDEFGHIKLMNOPQRSTVXYZ

L'EVÊQUE écrit L'ALPHABET sur la CROIX de CENDRES que le SOUSDIACRE a fait.

FIGURE de la CROIX de CENDRES qu'on a tracée sur le PAVÉ de L'EGLISE.



L'EVÊQUE fait la CROIX avec de L'EAU BENITE au milieu de L'AUTEL.

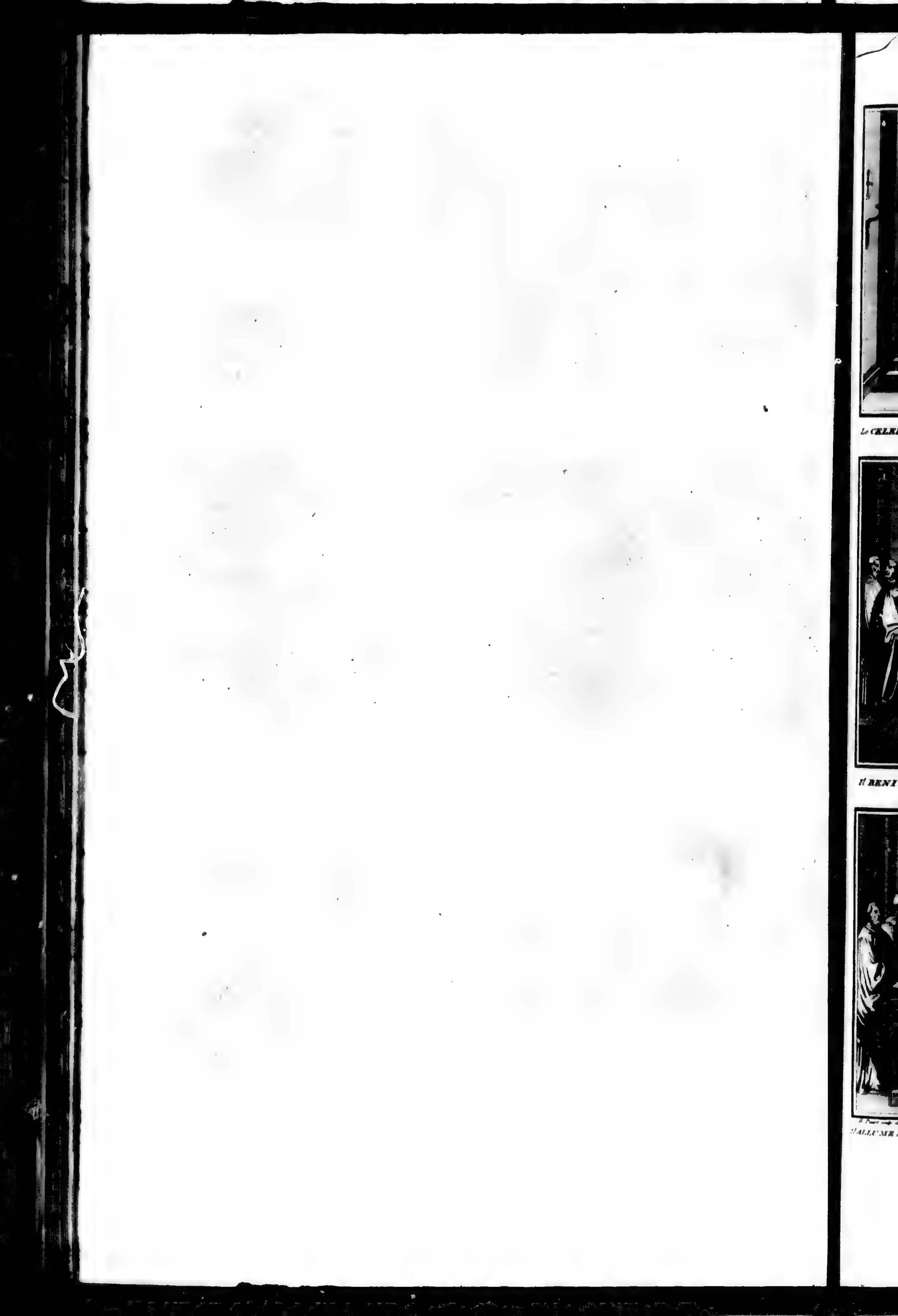
L'EVÊQUE ASPERGE le PAVÉ de L'EGLISE avec de L'EAU BENITE.



B. Picart del.

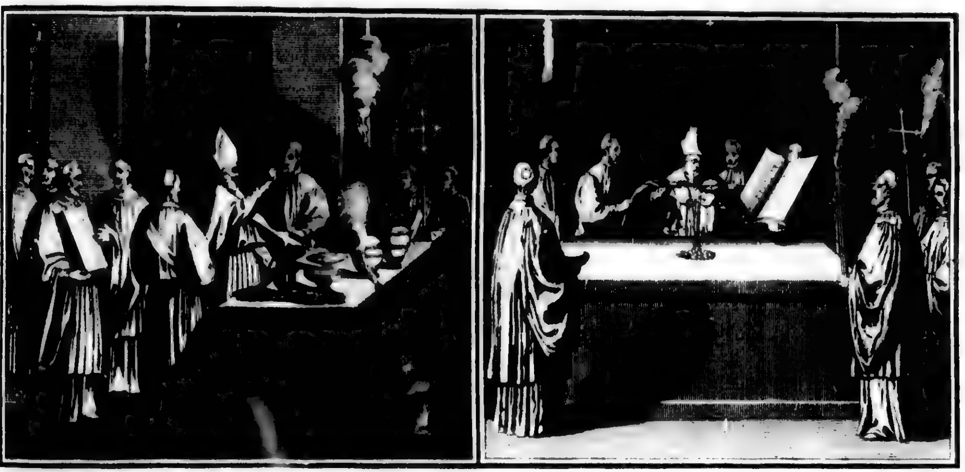
on porte les RELIQUES en PROCESSION dans L'EGLISE.

L'EVÊQUE enferme les RELIQUES dans L'AUTEL

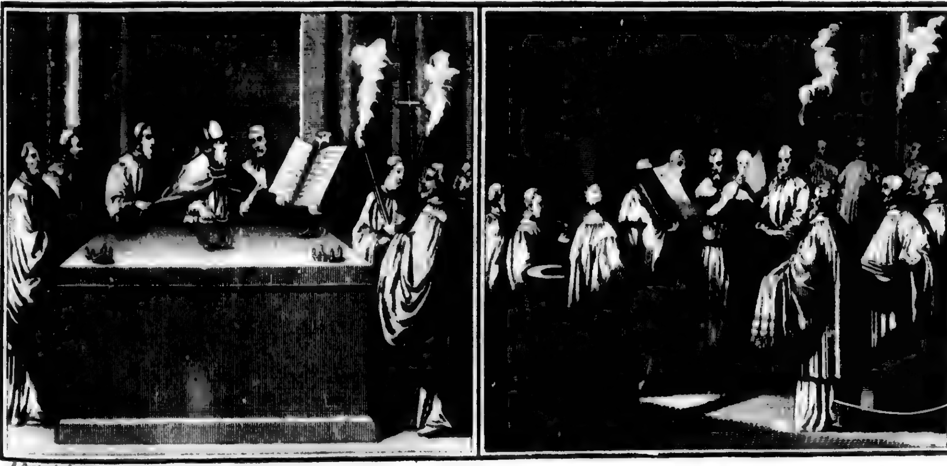




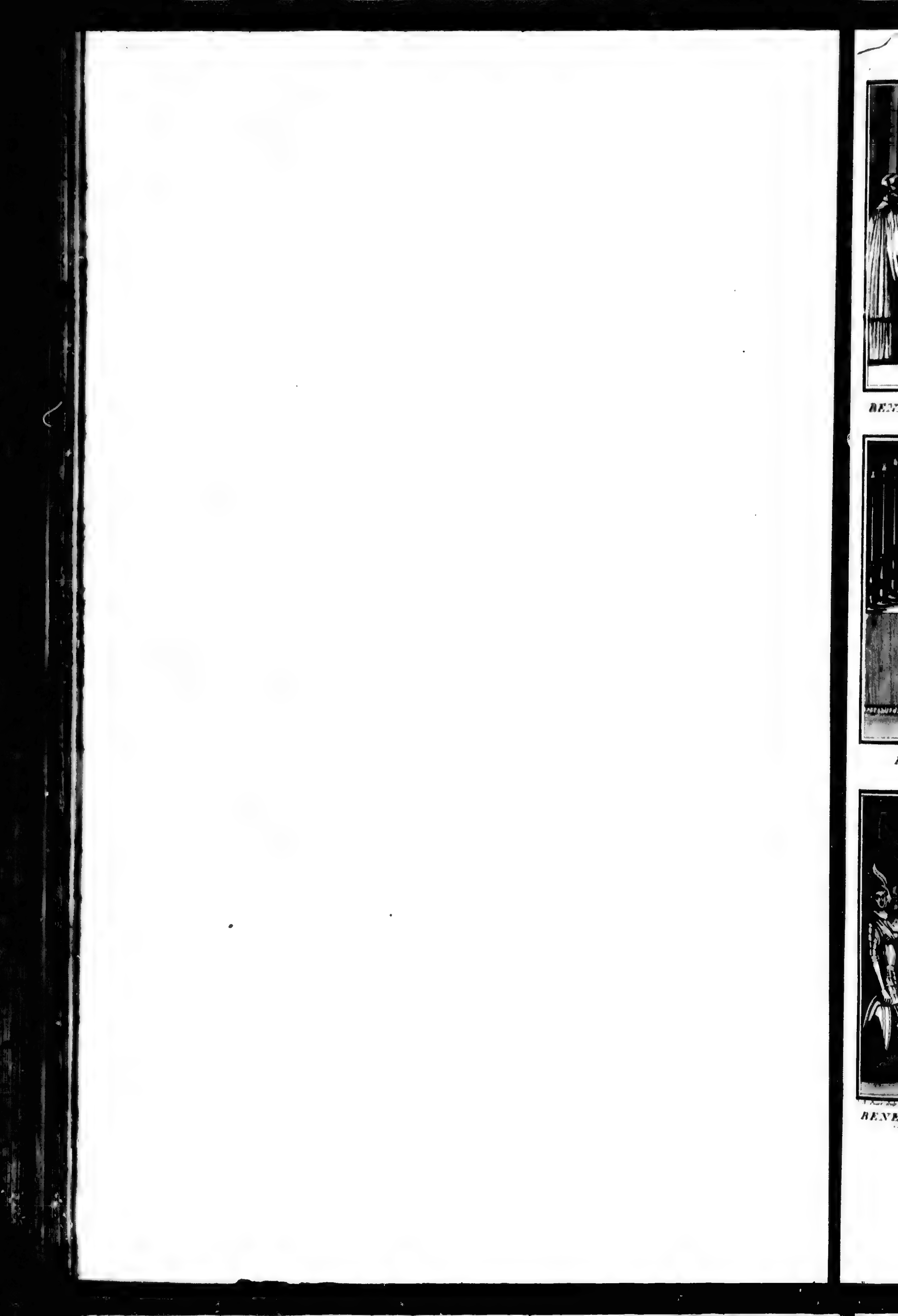
Le CELEBRANT oint avec le St. CHRÊME les douze CROIX des Murailles. | Il fait avec le St. CHRÊME une CROIX au devant de L'AUTEL.



Il BENIT les VAISEAUX, qui doivent servir à L'AUTEL. | Il VERSE de L'HUILE et du CHRÊME sur la TABLE de L'AUTEL.



Il ALLUME les CINQ CROIX de CIRE qui sont posés sur les cinq CROIX d'ENCENS. | Il CONSACRE les PAREMENS de L'AUTEL.

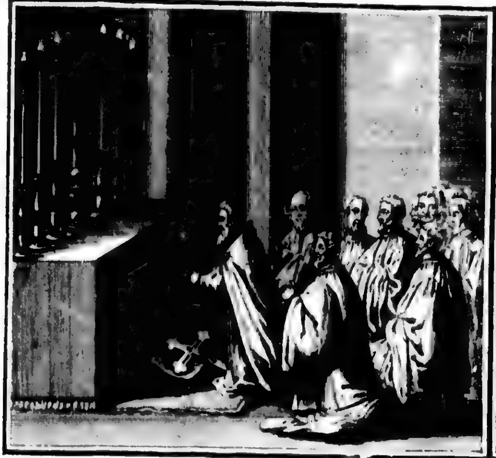




BENEDICTION des HABITS SACERDOTAUX.



BENEDICTION d'une nouvelle CROIX.



L'ADORATION de la ditte CROIX.



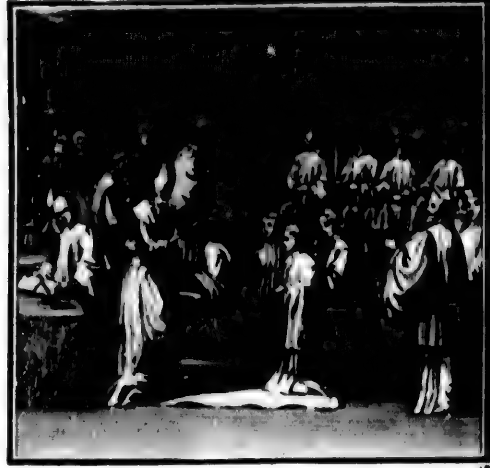
BENEDICTION du SOLEIL.



BENEDICTION d'un HOMME de GUERRE.



BENEDICTION d'un DRAPEAU.



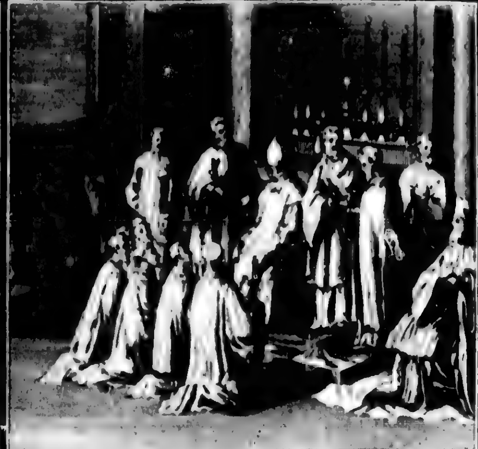
Le CLERC reçoit la TONSURE.



Le CLERC reçoit le SURPLIS.



ORDINATION du SACRISTAIN.



ORDINATION du LECTEUR.



ORDINATION de L'EXORCISTE.



ORDINATION de L'ACOLYTE



...PLIS.



...UR.



...YTE

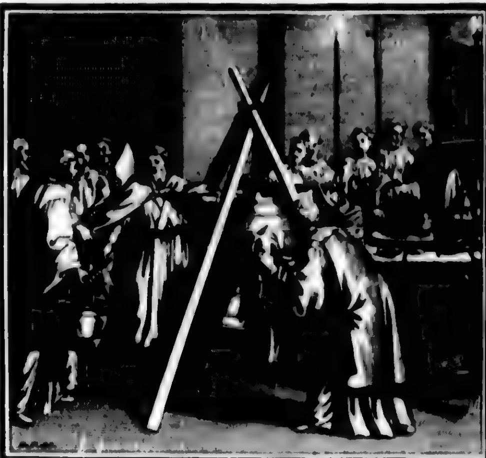
Tom. II Nº 16



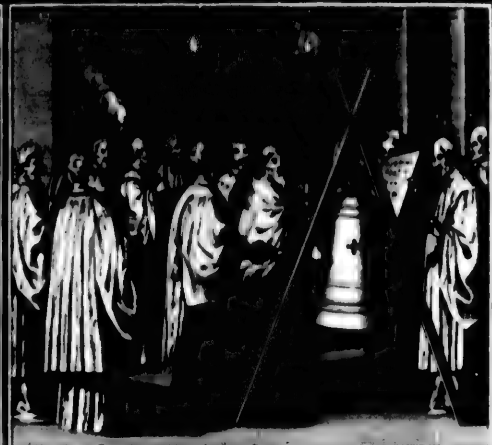
CONSECRATION de la grande CROIX.



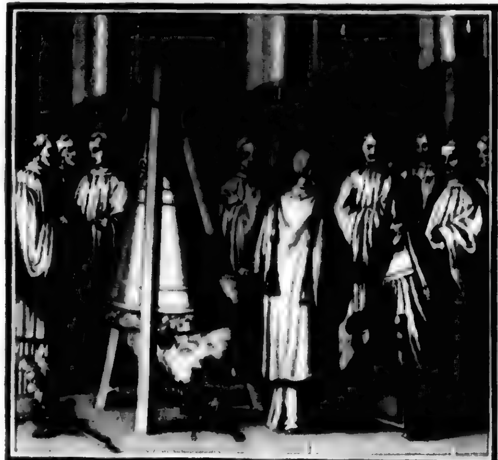
L'ENCENSEMENT des CROIX.



Le BATÊME de la CLOCHE.



BENEDICTION de la CLOCHE.



On PARFUME la CLOCHE.



CONSECRATION d'une JMAGE.

On sait que les catholiques sont dans l'usage de bénir les cloches Figures.
neuves avant de les employer à appeller les fidelles au service divin. Cette cérémonie à laquelle le peuple donne improprement le nom de baptême (*fig.* 158), n'est pas la même dans tous les dioceses où elles se 158.
pratique. En général le prêtre commence par asperger la cloche avec de l'eau bénite; & les ministres qui l'accompagnent, la lavent avec la même eau par-dedans & par-dehors; puis il l'essuie avec un linge blanc. Après quoi, le prêtre fait sept croix sur la cloche en dehors avec les saintes huiles & quatre en dedans avec le chrême. Le thuriféraire met ensuite sous la cloche un encensoir rempli d'encens. Toutes ces cérémonies sont accompagnées de prieres analogues à la circonstance. On lui donne toujours le nom de quelque saint, qu'on a le soin d'exprimer en bosse sur la cloche, avec ceux du parain & de la maraine, lorsqu'on travaille à la fondre.

Le clergé catholique est distribué en deux ordres, qui tous sont rigoureusement assujettis au vœu du célibat. Le premier comprend les archevêques & les évêques; & le second est composé des sous-diacres, des diacres & des prêtres. On pourroit même y ajouter les tonsurés, les acolytes, les exorcistes, les lecteurs & les portiers; mais ceux qui reçoivent ces ordres mineurs, ne sont pas irrévocablement attachés à leur profession; & ils ne sont sensés appartenir au clergé, qu'autant qu'ils ont des bénéfices qui les assujettissent à la discipline ecclésiastique. De droit commun, l'évêque seul a le pouvoir d'ordonner tous les membres du clergé. Il est cependant des abbés qui ont prétendu avoir le privilege de conférer la tonsure, les quatre moindres, & même le sous-diaconat; mais ce droit important leur a été vivement disputé par les évêques. Quoi qu'il en soit de ce privilege, qu'il ne nous appartient pas de discuter, voici comment les prélats procédent aux ordinations du clergé.

Celui qui aspire à la tonsure, se présente à l'évêque, revêtu d'une soutane noire, avec le surplis sur le bras gauche & tenant à la main droite une cierge allumé (*fig.* 159). Il se met à genoux, tandis que 159.
l'évêque debout & couvert de sa mitre, récite diverses oraisons analogues à la cérémonie. L'ordinant s'assied ensuite, coupe au récipiendaire les cheveux en cinq endroits; savoir, par devant, par derriere, aux deux côtés des oreilles, & au sommet de la tête, tandis que le tonsuré dit avec l'évêque: « le seigneur est la portion de mon héritage, &c. » L'évêque dépose ensuite sa mitre & prononce une oraison sur le tonsuré; puis le chœur chante une antienne, après laquelle l'évêque récite une

Figures. seconde oraison en se tournant vers le tonsuré. Enfin, il le revêt du surplis en lui disant : « que le seigneur vous revete de l'homme nouveau ; » & c'est par-là que se termine l'ordination des tonsurés.

Lorsque l'évêque confere à un clerc l'ordre de portier, il lui présente les clefs de l'église & les lui fait toucher en disant : « souvenez-vous » qu'il vous faudra rendre compte à Dieu de tout ce qui est enfermé » sous ces clefs ». L'archidiacre met ensuite le portier dans l'exercice de ses fonctions, en lui faisant fermer & ouvrir les portes de l'église & sonner les cloches. Une exhortation faite par l'évêque au nouveau ministre, termine la cérémonie.

En conférant l'ordre de lecteur, l'évêque fait toucher au candidat le livre des épitres, en disant : « recevez ce livre ; lisez la parole de Dieu ; » & si vous remplissez dignement les fonctions dont vous allez vous » charger, soyez persuadé que vous partagerez l'héritage reservé à » ceux, qui dès le commencement, ont publié la parole du seigneur. »

Lorsqu'il s'agit d'ordonner un exorciste, l'évêque lui fait toucher le livre des exorcismes, en prononçant ces paroles : « recevez ce livre, & » souvenez-vous que vous recevez le pouvoir d'exorciser les énergu» menes, soit qu'ils soient baptisés, soit qu'ils ne soient que simples » catéchumenes. » Cependant le rituel n'attribue qu'au prêtre d'exorciser les possédés. Lorsque ce ministre se met en devoir d'exercer cette fonction, l'exorciste ne peut que l'assister & préparer tout ce qui peut être nécessaire pour la remplir avec succès.

Celui qui reçoit l'ordre d'acolyte, touche le chandelier avec le cierge que l'évêque lui présente en disant des paroles analogues à cette cérémonie. L'ordinant lui met ensuite à la main des burettes vuides, symbole des fonctions auxquelles son ministere l'assujettit.

Telles sont les cérémonies qu'on emploie dans l'église catholique, pour conférer les cinq premiers ordres. Les trois autres en exigent de
160. beaucoup plus nombreuses (*fig.* 160). Celui qui se dispose à recevoir le sous-diaconat, doit se présenter revêtu d'une aube ceinte & tenant à la main un cierge allumé ; puis il se couche par terre en témoignage du sacrifice qu'il va faire de sa liberté, tandis que l'évêque & le clergé récitent les litanies des saints. Ensuite l'ordinant lui donne trois fois la bénédiction en lui adressant un discours, dont l'objet est de lui représenter les fonctions importantes du sous-diaconat. L'évêque lui présente la patene & le calice, en disant : « prenez garde au ministere qui » vous est confié ; présentez vous à Dieu de maniere que vous puissiez

» lui

revêt du fur-
e nouveau ; »

l lui préfente
uvenez-vous
i eft enfermé
ns l'exercice
de l'églife &
nouveau mi-

u candidat le
role de Dieu ;
us allez vous
ge refervé à
du feigneur. »
it toucher le
z ce livre, &
r les énergu-
t que fimples
tre d'exorcifer
er cette fonc-
qui peut être

avec le cierge
à cette céré-
ides, fymbole

catholique,
en exigent de
ofe à recevoir
te & tenant à
n témoignage
ue & le clergé
ne trois fois la
de lui repré-
e lui préfente
miniftere qui
vous puiffiez
» lui



ORDINATION des SOÛDIACRES.



ORDINATION des DIACRES.



ORDINATION des PRÊTRES.



Le PRÊTRE reçoit L'IMPOSITION des mains.



L'EVÊQUE donne aux PRÊTRES le pouvoir de CONSACRER.



L'EVÊQUE COMMUNIE les nouveaux PRÊTRES.

» être agréable ». Après quoi il fait toucher au sous-diacre le livre des épitres, en lui disant : « recevez ce livre & le pouvoir de lire les épitres » dans la sainte église de Dieu ». Après cela, il lui pose l'amit sur la tête, en disant : « Recevez cet amit qui vous désigne le frein de la parole. » Il lui met le manipule sur le bras gauche, en l'avertissant, « qu'il signifie » le fruit des bonnes œuvres ; » & il lui met le dalmatique en le prévenant que « c'est un vêtement de joie ».

Celui qui aspire au diaconat, se présente revêtu de l'habit de sous-diacre. L'évêque s'informe alors de lui à l'archidiacre & au peuple ; & il lui fait un exhortation sur la dignité du diaconat. Le candidat se prosterne, comme le font les sous-diacres, & reçoit le saint-esprit par l'imposition de la main droite que l'évêque lui fait sur la tête. Le prélat s'assied alors, & le nouveau diacre à genoux reçoit de lui l'étole sur l'épaule gauche, puis la dalmatique & enfin le livre des évangiles. Cette cérémonie, comme les précédentes, est terminée par différentes prieres que l'évêque adresse au ciel pour la prospérité du nouveau ministre.

Pour recevoir l'ordre de la prêtrise, il se présente à l'évêque en habit de diacre, tenant un cierge allumé dans la main droite, & la chasuble pliée sur le bras gauche. L'évêque fait à l'archidiacre la même demande dont on vient de parler pour le sous-diacre, & après laquelle on récite les litanies, tandis que le nouveau ministre est couché par terre. Celui-ci se releve ensuite, & se présente à l'évêque qui lui impose les deux mains sur la tête. Tous les prêtres qui assistent à cette cérémonie en font autant ; après quoi le prélat prend l'étole, qui n'est que sur une épaule gauche, & la met sur les deux, de maniere qu'elle puisse former la figure d'une croix sur la poitrine de l'ordinant. Après l'étole vient la chasuble ployée par-derriere. Cette cérémonie est suivie de diverses prieres, pendant lesquelles l'évêque joint en forme de croix les mains de l'ordinant, avec l'huile des catéchumenes. Après cela, l'évêque lui donne la puissance de consacrer, en lui faisant toucher le calice où il y a du vin & la patene sur laquelle est une hostie. Toute la cérémonie finit par la communion du nouveau prêtre, & par la bénédiction que l'évêque lui donne, après lui avoir fait réciter le *credo*, imposé une seconde fois les mains sur la tête, en lui disant : « recevez le saint-esprit, &c. » Et fait faire une promesse solemnelle d'obéir à son ordinaire. Autrefois on ne consacroit de prêtres qu'autant que l'église avoit des places vacantes à leur offrir. Ce saint usage, qui est sagement observé parmi les pro-

Figures. testans, ne subsiste plus, depuis bien des siecles, chez les catholiques. Delà, le grand nombre de prêtres désœuvrés que l'on trouve en France, en Espagne, en Portugal & en Italie. La plupart, prenant une route toute autre que celle qui leur est indiquée par l'église, se bornent à des bénéfices simples, qui n'exigent ni mérite, ni fonctions, ni connoissances, ni aucune espece de capacité. Ce sont ceux qui en France, portent le nom imposant de *peres* ou *abbés*. D'autres occupent des canonicats ou des prébendes subalternes dans des chapitres; & toutes leurs fonctions consistent à chanter publiquement le bréviaire que les autres doivent réciter en particulier. Enfin, le plus petit nombre remplit des cures, ministere respectable, trop peu considéré parmi les françois, & qui fait néanmoins une portion importante de la magistrature ecclésiastique. Ces curés ont chacun un district déterminé, sur lequel ils exercent une juridiction spirituelle, conformément aux dispositions des canons de l'église, combinés avec les privileges de la nation à laquelle ils appartiennent. La plupart des écrivains françois croient que ces ministres, successeurs des soixante-douze disciples, sont de droit divin, dans leurs paroisses, comme les évêques dans leurs diocèses.

La consécration des évêques n'est pas une ordination proprement dite. Cette consécration doit se faire le dimanche, ou pour le moins un jour
126. de fête d'apôtre (*fig.* 126). L'autel, devant lequel cette cérémonie se fait, doit être orné de fleurs, & les gradins, qui y conduisent, couverts d'un tapis. On pose sur l'autel les ornemens pontificaux, & sur les crédences, le chrême, le bénitier, le calice, le ciboire, l'anneau pontifical, la mitre, la crosse, les sandales, les gants, &c. On y met aussi deux petits barils pleins du meilleur vin, deux pains, dont l'un est doré & l'autre argenté, aux armes du célébrant & de l'évêque désigné, & deux cierges du poids de quatre livres chacun. Le célébrant s'assied sur le siege épiscopal au bas de l'autel, & le prélat désigné se place à genoux entre les deux évêques assistans. Alors un des assistans adresse la parole au célébrant, & lui dit que l'église catholique demande qu'un tel soit élevé à l'épiscopat. Le célébrant lui demande la bulle qui l'a nommé à cette dignité éminente, & aussi-tôt un notaire apostolique en fait la lecture. Cet usage a pour base le privilege des papes de nommer à toutes les prélatures des régions catholiques. Cette premiere cérémonie est suivie du serment que fait, à genoux, le nouvel évêque, entre les mains de celui qui le consacre, & par lequel il promet d'être fidele à l'église romaine, & de ne s'écarter jamais des dogmes qu'elle prescrit.

holiques.
France,
ne route
ent à des
connoif-
France,
des cano-
tes leurs
les autres
nplit des
nçois, &
cléfiafti-
exercent
s canons
ils appar-
ninistres,
lans leurs

nent dite.
un jour
monie fe
nt, cou-
& fur les
eau pon-
met auffi
eft doré
gné, &
ffied fur
genoux
arole ou
oit élevé
à cette
lecture.
les pré-
uivie du
de celui
aine, &


L'EVÊQUE désigné se présente avec les deux ASSISTANS.


L'EVÊQUE désigné prête le SERMENT.


L'EVÊQUE désigné se PROSTERNE.


L'EVÊQUE désigné est OINT.


On OINT les mains de L'EVÊQUE.


On lui donne le BÂTON PASTORAL.

Le ferment eſt ſuivi d'un examen fort ſuccint, qui roule ſur les différens devoirs des évêques. Le prélat déſigné baiſe enſuite à genoux la main du célébrant. Puis on chante la meſſe, après laquelle il quitte ſa chape, & prend ſucceſſivement les ornemens pontificaux. Le nouveau prélat, toujours aſſiſté des deux évêques, va ſe préſenter au célébrant, qui lui adreſſe ces paroles : « il faut que l'évêque juge, interprête, con» ſacre, confere les ordres, ſacrifie, baptiſe & confirme ». Après quoi le célébrant ſe met à genoux, ainſi que tous ceux qui l'aſſiſtent, & le récipiendaire ſe proſterne la face contre terre. Alors le célébrant, tenant ſa croſſe à la main gauche, fait le ſigne de la croix ſur lui. Les deux évêques aſſiſtans en font autant.

Après cette cérémonie, le célébrant prend le livre des évangiles & le poſe ſur les épaules du futur évêque. Ce prélat & les deux aſſiſtans mettent auſſi les mains ſur ſa tête, en lui diſant : « recevez le S. Eſprit. » On met enſuite une ſerviette ſur le col de l'évêque déſigné ; & le célébrant procede à l'onction. Cette onction ſe fait en croix ſur la couronne de l'évêque. Delà il paſſe à celle des deux mains qui ſont auſſi poſées en croix. Cette derniere onction ſe fait du pouce de la main droite au doigt index de la gauche, & du pouce de la gauche au doigt index de la droite ; après quoi le célébrant lui oint les paumes des mains, & lui remet le bâton paſtoral & l'anneau après les avoir aſpergés d'eau bénite. En lui remettant le livre des évangiles, le célébrant lui dit : « recevez l'évangile, allez & prêchez au peuple qui vous eſt confié. » Après cet miſſion, le célébrant & les deux évêques aſſiſtans lui donnent le baiſer de paix.

Le nouveau prélat fait enſuite ſon offrande myſtique, qui conſiſte en deux flambeaux allumés, deux pains & deux petits barils de vin. Puis le célébrant communie l'évêque qu'il a conſacré. Après la communion, il bénit la mitre, l'aſperge d'eau bénite & la met ſur la tête du nouvel évêque. On lui donne enſuite les gants & on le fait aſſeoir ſur le ſiege épiſcopal où le célébrant étoit aſſis auparavant. C'eſt-là que finit la conſécration. Les aſſiſtans le promenent dans l'égliſe où il donne la bénédiction au peuple. Après quoi il revient vers l'autel la mitre en tête & la croſſe à la main, fait le ſigne de la croix & donne une ſeconde fois la bénédiction au peuple. Il paſſe du côté de l'épitre, s'y met à genoux tourné vers le célébrant, la croſſe à la main & la mitre en tête & chante trois fois *ad multos annos ;* d'abord du côté de l'épitre, enſuite au milieu de l'autel, & enfin aux pieds du célébrant. La cérémonie finit par le

Figures. chant d'un cantique après lequel le célébrant baise le nouveau prélat, fait le signe de la croix & le salue. Le nouvel évêque en fait autant & chacun se retire. La consécratiou des archevêques n'a rien de particulier, si ce n'est la réception du *pallium*, que leur envoie le pape
162. (*fig.* 162). On porte cet ornement sur l'autel, & le célébrant le lui met sur les épaules en prononçant ces paroles : « recevez à la gloire » de Dieu, de la Sainte Vierge, des apôtres S. Pierre & S. Paul, de » notre S. pere le pape, & de la sainte église romaine, ce *pallium* pris » du corps de S. Pierre, & dans lequel se trouve la plénitude de la di» gnité pontificale. Servez-vous de ce pallium en certains jours marqués » dans les priviléges que le saint siege apostolique vous accorde, au » nom du pere, &c. »

Ce *pallium* est fait de laine blanche & en forme de bandes, larges de trois doigts, qui entourent les épaules comme des petites brételes, ayant des pendants longs d'une palme, par devant & par derriere, avec de petites lames de plomb arrondies aux extrémités, couvertes de soie noire & quatre croix rouges. Ce sont deux agneaux que l'on offre tous les ans sur l'autel de l'église de Sainte Agnès à Rome, qui fournissent la laine dont on fait le *pallium*. L'offrande de ces agneaux se fait le 21 Janvier, jour de la fête de Sainte Agnès. Les sous-diacres apostoliques sont chargés de les élever, jusqu'à ce que le tems soit venu de les tondre. C'est dans le sépulchre des saints apôtres que l'on conserve l'étoffe des *pallium*.

Les archevêques ne peuvent ni sacrer les évêques, ni faire des dédicaces, ni officier pontificalement qu'ils n'aient reçu le *pallium* ; & il faut qu'ils en demandent un nouveau, s'il arrive qu'ils changent d'archevêché. Lorsque le prélat meurt, l'usage veut qu'on l'enterre avec lui. S'il est enterré dans son diocese, on le lui met sur les épaules. Si son corps est inhumé ailleurs, on lui met le *pallium* sous la tête. Tous les *pallium* qui ont servi à un même archevêque en différens diocèses, doivent être enterrés avec lui. Le dernier porté est mis sur les épaules du mort ; on lui met les autres sous la tête. Cet ornement n'est pas, d'ailleurs, affecté aux seuls archevêques. Il est des évêques tels que ceux d'Autun & de Dol, en Bretagne, qui ont le droit de le porter.

Fin du Tome second.

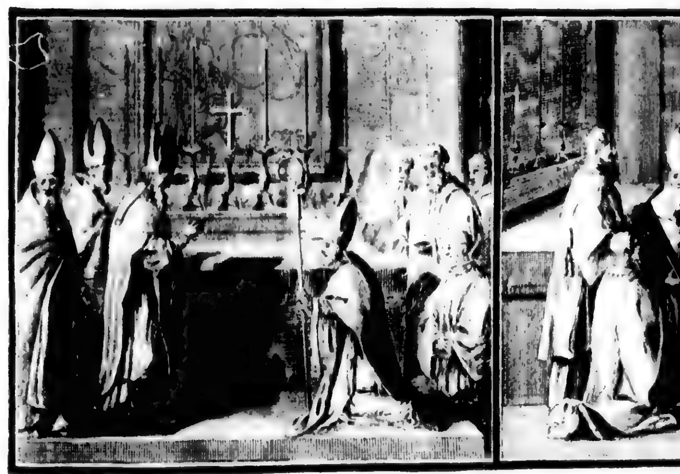
TABLE



On donne l'ANNEAU à l'EVÊQUE. | *On lui presente le LIVRE des EVANGILES.*



Le nouvel EVÊQUE presente les flambeaux, le Pain et le Vin. | *On met la MITRE sur la tête de l'EVÊQUE consacré.*



On lui donne le BATON PASTORAL.



L'ARCHEVEQUE recevant le PALLIUM.

u prélat,
fait autant
n de par-
le pape
ant le lui
la gloire
Paul, de
llium pris
de la di-
s marqués
orde, au

bandes,
es petites
par der-
tés, cou-
eaux que
à Rome,
de ces
gnès. Les
ce que le
ôtres que

des dédi-
ium ; &
changent
l'enterre
épaules.
la tête.
différens
is sur les
ent n'est
ques tels
t de le

ABLE



TABLE
DES MATIERES
Contenues dans le ſecond Volume des CÉRÉMONIES ET COUTUMES RELIGIEUSES de tous les Peuples du Monde.

RELIGION NATURELLE.

EUROPE.

SUITE DE LA RELIGION NATURELLE.

Fin de la Table du Tome ſecond.

EXPLICATION

De la Planche 151, représentant de la Chapelle du Pape.

1. La place où est le trône du côté de l'évangile.
2. Les sieges des cardinaux autour de l'autel & du trône, ensuite ceux des ambassadeurs & des prélats.
3. Espace destiné pour les religieux, les officiers de la cour du pape, les palatins ne s'y mettent point.
4. Espece de balustrade qui sépare le clergé d'avec le peuple.
5. Premier cardinal diacre à la droite de sa sainteté.
6. Second cardinal diacre à la gauche.
7. Les cardinaux évêques.
8. Les cardinaux prêtres.
9. Les cardinaux diacres.
10. Les ambassadeurs des princes.
11. Les ducs.
12. Les patriarches & évêques assistans.
13. Le Gouverneur de Rome.
14. Les envoyés ou légats ecclésiastiques.
15. Les évêques du premier ordre.
16. Les évêques du second ordre.
17. Les évêques du troisieme ordre.
18. Les abbés protonotaires généraux d'ordre & pénitenciers.
19. Procurateurs généraux des religions.
20. Les gentilshommes séculiers.
21. Le cardinal célébrant.
22. Le diacre & le sou-diacre assistans.
23. L'assistant du cardinal.
24. Chapelains du célébrant.
25. Ceux qui doivent donner l'eau.
26. Une crédence.
27. Le sacristain & la croix pontificale.
28. Deux cameriers secrets.
29. Le lutrin.
30. Senateurs.
31. Conservateurs.
32. Barons & chevaliers.
33. Sous-diacre apostolique.
34. Premier auditeur de rote.
35. Maître du sacre palais.
36. Auditeur de rote.
37. Acolytes apostoliques.
38. Abréviateurs du grand parquet.
39. Cameriers secrets du pape.
40. Camoriers participans.
41. Cubiculaires ou chambellans.
42. Avocats consistoriaux.
43. Medecin du pape.
44. Caudataires des cardinaux.
45. Le siege du célébrant.

46. Le premier maître des cérémonies debout.

47. Le premier cardinal prêtre ſervant.

48. Le ſecond maître des cérémonies.

49. Ceux qui ſont deſtinés au ſervice de la chapelle pontificale.

50. Le chœur des muſiciens.

51. Le maître du ſacré hoſpice, les écuiers, le capitaine des ſuiſſes.

52. Les maſſiers du pape.

53. Les ſuiſſes.

54. Le prédicateur.



ens.
hospice,
taine des